



David Gaudreault

Chronique de la violence

Une généalogie de
l'intimidation scolaire



**Chronique de la violence :
une généalogie
de l'intimidation scolaire**



Sociologie contemporaine
Dirigée par Daniel Mercure

La collection Sociologie contemporaine rassemble des ouvrages de nature empirique ou théorique destinés à approfondir nos connaissances des sociétés humaines et à faire avancer la discipline de la sociologie. Ouverte aux diverses perspectives d'analyse, « Sociologie contemporaine » s'intéresse plus particulièrement à l'étude des faits de société émergents.

(Liste des titres parus à la fin de l'ouvrage)

Chronique de la violence : une généalogie de l'intimidation scolaire

David Gaudreault

Préface de Fabrice Fernandez



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC

Québec 

Révision linguistique : Sandra Guimont
Maquette de couverture : Laurie Patry
Mise en pages : Danielle Motard

ISBN : 978-2-7637-5643-1
ISBN pdf : 9782763756448

© Les Presses de l'Université Laval
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada
Dépôt légal 2^e trimestre 2022

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Liste des figures, des graphiques et du tableau	IX
Remerciements	XI
Préface	
L'enfance renversée ou le gouvernement moral des sensibilités <i>Fabrice Fernandez</i>	XIII
Introduction	1
Problématiser le « social problématique »	7
Une chronique sociologique	14
Problèmes de méthode	21
Déploiement de la chronique	25
1 Histoires d'enfants, histoires sans paroles	29
1.1 Une « civilisation » de l'enfance	32
1.2 Les reconfigurations de l'économie morale de l'enfance	37
1.3 La lente délégitimation de la violence pédagogique	42
1.4 Des élèves en réaction contre l'institution	48
2 De la violence de l'école à la violence dans l'école	53
2.1 Une école fonctionnelle	54
2.2 La mise au jour d'une violence symbolique	55
2.3 L'expertise des « violences scolaires » ou la dépolitisation de l'école	59

3	Une adolescence dangereuse : violence physique et criminelle	67
3.1	« L'histoire d'horreur » des gangs de rue	71
3.2	Des peurs et des chiffres	84
3.3	Le taxage ou quand la police s'invite à l'école	92
3.4	Une nouvelle variable explicative	103
3.5	Un problème manqué : la violence contre les profs	106
3.6	D'un problème à l'autre	109
4	La découverte d'une « violence propre »	115
4.1	Comment faire voir l'invisible	120
4.2	Importation du <i>bullying</i>	124
4.3	Les experts et leur chapeau de réformateur	135
4.4	La panique n'appartient pas qu'aux médias	143
5	Consécration de l'intimidation	149
5.1	Typification : la mise en récit publique de souffrances privées	153
5.2	La cyberintimidation : les mots et les maux	165
5.3	Le marché culturel de l'intimidation	170
5.4	« L'intimidation est une atteinte à la dignité humaine »	173
5.5	Personne n'est contre la vertu (ou presque)	179
6	Les quatre figures discursives de l'intimidation	193
6.1	« Intimidateur »	197
6.2	« Bouc émissaire »	208
6.3	« Témoin »	221
6.4	« Hyperactif »	225
	Conclusion	231
	Une nouvelle économie de la souffrance et de la déviance	231

Liste des figures, des graphiques et du tableau

Liste des figures

Figure 1	« Histoires d’horreur » attribuées aux gangs par <i>La Presse</i>	73
Figure 2	Le quotidien de Belœil publie la photo de graffitis attribués aux gangs	75
Figure 3	La une de <i>Photo police</i> du 31 juillet 1992	77
Figure 4	La dangerosité urbaine des « taxeurs »	80
Figure 5	<i>La Presse</i> reproduit une note de suicide	104
Figure 6	Premières de couverture des années 1990, Londres et Montréal	116
Figure 7	Premières de couverture des années 2000-2010, province de Québec	118
Figure 8	Le vocable <i>bullying</i> introduit un nouveau problème	128
Figure 9	Des élèves militent contre le taxage et le bullying	132
Figure 10	Conseils donnés aux médias quant à la médiatisation du suicide	159
Figure 11	Sérigraphie illustrant la polysémie de la violence	177
Figure 12	Un contre-discours repéré sur les « réseaux sociaux »	186
Figure 13	Représentations visuelles du taxage issues du corpus de presse	190
Figure 14	Représentations visuelles de l’intimidation issues du corpus de presse	191
Figure 15	Un cas de manipulation par les statistiques	218

Liste des graphiques

Graphique 1	Données du corpus de presse écrite (BAnQ) sur l'intimidation scolaire en nombre de textes, 1985-2016	69
Graphique 2	Présence de l'expression « gang(s) de rue » dans trois journaux québécois (BAnQ), en nombre de fascicules (cahiers), 1985-2016	86
Graphique 3	Nombre d'homicides attribuables au crime organisé ou à une gang(s) de rue pour le Canada et le Québec (axe principal), présence médiatique de l'expression « gang(s) de rue » dans <i>La Presse</i> en nombre de fascicules (axe secondaire), 1999-2017	88
Graphique 4	Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes et indice des crimes avec violence chez les jeunes (axe principal), présence médiatique de l'expression « gang(s) de rue » dans <i>La Presse</i> en nombre de fascicules (axe secondaire), 1998-2017	89
Graphique 5	Présence médiatique du « taxage » dans trois journaux québécois (BAnQ), en nombre de fascicules (cahiers), 1985-2016	96
Graphique 6	Taux (pour 100 000) de jeunes inculpés de vol qualifié pour le Canada et le Québec (axe principal), présence médiatique du « taxage » dans <i>La Presse</i> en nombre de fascicules (axe secondaire), 1998-2016	100
Graphique 7	Présence médiatique du « taxage » (en nombre de fascicules) et de l'intimidation (en nombre de textes) dans <i>La Presse</i> , 1990-2016	109
Graphique 8	Corpus de presse sur l'intimidation, en nombre de textes et selon trois journaux québécois (1990-2016)	134

Liste du tableau

Tableau 1	Figures discursives de l'intimidation	196
-----------	---------------------------------------	-----

Remerciements

Je tiens à remercier Fabrice Fernandez qui a supervisé le mémoire de maîtrise à l'origine de cet ouvrage et qui a généreusement accepté d'en signer la préface. Son imagination sociologique et sa capacité à faire dialoguer la théorie et l'empirie ont durablement influencé ma conception de la recherche sociologique; que les pages qui suivent en soient le témoignage. Je remercie chaudement ma collègue Sophie Marois qui a lu et annoté les manuscrits de ce texte. Ses commentaires toujours intelligents ont grandement nourri le résultat final.

J'exprime ma reconnaissance à Daniel Mercure qui m'a accordé sa confiance pour ce projet de publication, de même qu'aux Presses de l'Université Laval pour l'édition, la révision linguistique et le montage.

Merci à Sammie pour sa sagesse et son amour. Un oncle taquin m'a un jour demandé : « À force de chercher, vas-tu finir par trouver ? » À toute ma famille : j'ai voulu que ce livre soit une digne réponse à vos questions sur mes occupations des dernières années.

J'exprime aussi ma reconnaissance envers le Fonds de recherche du Québec Société et culture (FRQSC) et le Centre de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) qui ont contribué financièrement à ce projet.

David Gaudreault

Préface

L'enfance renversée ou le gouvernement moral des sensibilités

Fabrice Fernandez

Infans, infantis, « celui qui ne parle pas ». Cette étymologie latine du terme enfant peut aujourd'hui sembler bien simpliste, réductrice, voire anachronique à une époque où non seulement il n'est plus interdit aux enfants de s'adresser aux adultes, mais où, au contraire, ils sont fortement encouragés à s'exprimer, à parler d'eux-mêmes et de leurs émotions comme des personnes à part entière. Aussi cette étymologie n'a de cesse de mettre en question le monde des adultes sur la manière dont nous, celles et ceux qui avons la responsabilité des enfants, souhaitons les considérer socialement, moralement et politiquement. A-t-on véritablement renversé notre manière d'envisager l'enfance ? Les enfants dont parle ce livre sont ces jeunes qui se situent dans ce temps de transition entre la période d'identification aux parents (la petite enfance) et l'âge où l'on construit sa propre identité et négocie ses propres normes¹. Dans un monde sursaturé de discours en tout genre, démultipliés à l'infini par les réseaux sociaux, que fait-on réellement de leur parole ? De quelle manière est-elle suscitée ? Quel statut lui accorde-t-on ? Quel espace lui

1. O. Galland (2011 [1991]). *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin.

est-il réservé? Quelle attention lui porte-t-on? De quelle reconnaissance sociale fait-elle l'objet? Et finalement qu'en retient-on?

Chronique de la violence porte un regard renouvelé et salutaire sur la réalité sociale des jeunes et l'école que nous voulons construire en leur nom. L'ouvrage revisite le phénomène de la violence ordinaire et les formes du traitement politique, médiatique et scientifique des souffrances psychiques et sociales en milieu scolaire. Il éclaire, en particulier, le problème social de l'intimidation, devenu enjeu public, scientifique et politique de tout premier ordre au Québec au tournant du XXI^e siècle.

En examinant les conditions de reconnaissance de cette déviance juvénile, David Gaudreault nous propose de mieux comprendre les formes que prennent les modes de gestion, de surveillance et de prévention s'exerçant sur les jeunes dans nos sociétés contemporaines. L'intimidation dont il est question est devenue une nouvelle catégorie d'action publique pour désigner des violences protéiformes (physiques ou symboliques) qui affectent les jeunes et indignent les adultes. Bien sûr, cette catégorie déborde amplement le cadre scolaire ou celui de la jeunesse : elle est aujourd'hui couramment utilisée dans l'espace médiatique et politique pour désigner toutes sortes de comportements problématiques, jugés déviantes ou choquants, mais c'est bien au sein du cadre scolaire que cette catégorie trouve sa sociogenèse, et c'est pour prévenir cette violence entre jeunes que des politiques de lutte contre l'intimidation ont été mises en place.

David Gaudreault propose de lire la chronique de l'intimidation comme l'un des récents développements du processus de *civilisations des mœurs*² décrit par le sociologue Norbert Elias. Depuis la fin du Moyen Âge, une lente domestication des instincts et des pulsions humaines est à l'œuvre : un processus visant à réguler nos attitudes de façon toujours plus stricte par un rehaussement du seuil de notre sensibilité à l'intolérable et à la violence. Les seuils de la gêne, du malaise et du trouble comme celui de la violence permise ont évolué à partir d'une maîtrise croissante de soi fondée sur la civilité, la pudeur et la régulation des pulsions et des émotions.

2. N. Elias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.

L'étude généalogique de la catégorie d'intimidation révèle les déplacements de l'attention publique et de la morale commune, comme une boussole qui n'aurait de cesse de chercher un nord magnétique mouvant : celui des conduites déviantes à réguler. L'analyse sociohistorique des cibles d'intervention des politiques publiques montre avant tout les fluctuations de la désignation morale de l'inacceptable ainsi que la porosité et la rigidification des frontières morales de l'intolérable selon le contexte social, politique et culturel. David Gaudreault examine avec justesse la construction sociale de cette catégorie et la manière dont les acteurs s'en emparent et la (re)produisent dans différents espaces : scientifiques, politiques et médiatiques. Il étudie avec finesse comment ce processus de catégorisation oriente notre regard, aiguise nos sensibilités, concentre notre attention sur certains termes en englobant ou en écartant certaines réalités.

Ce qu'on appelle intimidation, et qui regroupe des pratiques diverses, plurielles et mouvantes, est le fruit d'une lente évolution sémantique qui a vu l'attention publique sur la jeunesse et ses soubassements moraux se déplacer des dangereuses gangs de rue aux jeunes intimidés dans les cours d'école, en passant par les « taxeurs » – ces jeunes « racketteurs » dont plus personne n'entend parler aujourd'hui. Cette succession de problèmes juvéniles « de l'heure » permet à l'auteur d'illustrer comment l'imaginaire de la jeunesse en danger ou dangereuse est passé de la représentation d'une *adolescence dangereuse* à celle d'une *enfance vulnérable*.

Cette volonté de soutenir, préserver et protéger les enfants est sujette aux fluctuations des inquiétudes morales et de la normativité sociale, suscitant des tensions et des débats moraux sur les limites de ce qui est raisonnable et acceptable en société. Lorsqu'en 1991 la cinéaste Claire Simon pose sa caméra dans une cour d'école maternelle afin d'y observer les comportements des enfants de 3 à 6 ans pendant les récréations, le public francophone semble découvrir avec un certain effroi un monde de l'enfance sans adultes, un monde avec ses lois sans cesse remises en question, un monde de tendresse parfois, mais aussi de cruauté et de violence. Dans la cour de récréation, nous dit Claire Simon, les enfants découvrent et éprouvent la force des sentiments et la servitude humaine³. Ce monde n'est finalement pas bien différent de ce que chacun a pu

3. C. Simon (1992). *Récréations* (54 minutes). Paris : Les films d'ici et la Sept Arte.

connaître dans sa propre enfance. Les querelles, l'ostracisme, la mise au ban, l'humiliation, le chantage, le harcèlement, la violence physique et le dépouillement sont des composantes classiques des rapports entre les jeunes dont les origines remontent sans doute bien avant l'écriture de *La guerre des boutons*⁴.

L'étude sociologique de l'intimidation présentée ici révèle ainsi un processus d'institutionnalisation à travers lequel la parole des enfants intimidés trouve à présent un nouvel espace, un réceptacle social, culturel, médiatique et politique, permettant justement d'exposer à la sensibilité et au jugement moral du monde adulte des récits de souffrance, des rapports de violence et de domination générant du mal-être et de la peur chez certains jeunes. Mais l'intimidation, en tant que signifiant collectif, y apparaît aussi comme un malaise d'adultes, une peur d'adultes face au monde de l'enfance. En ce sens, David Gaudreault montre bien que le problème de l'intimidation demeure une sorte d'histoire « sans paroles » et que, malgré l'attention portée aux récits des jeunes, le monde des enfants reste unilatéralement nommé et interprété par les adultes. Ainsi, la parole des enfants est substituée par la parole d'adultes qui parlent des enfants en leur nom.

À travers l'usage de cette catégorie d'intimidation, ce sont bien les conduites émotionnelles qu'il s'agit d'administrer par la reconstruction discursive de la violence autour de ce niveau pivot de l'inacceptable. Depuis une vingtaine d'années, un nouveau langage serait apparu pour désigner les problèmes sociaux contemporains. Portés par des sensibilités morales renouvelées, attentives à la souffrance et au malheur, le sens du mal(-être) et son traitement moral se métamorphosent à travers une reconfiguration sémantique et un nouveau mode de *gouvernement par la parole*⁵. Dans le domaine des violences entre les jeunes, voici donc venu le temps de l'intimidation qui soulève à la fois des enjeux de contrôle social, de régulation des comportements et des enjeux culturels relatifs à notre univers symbolique commun.

4. L. Pergaud (1912). *La guerre des boutons : roman de ma douzième année*. Paris : Mercure de France.

5. D. Fassin et D. Memmi (dir.) (2004). *Le gouvernement des corps*. Paris : Éditions de l'EHESS.

L'intimidation se présente ainsi comme une emprise psychique et physique, une mise sous influence, une entrave à la liberté à disposer de soi et de son corps. Elle remet en question le vivre-ensemble, notre civilité et notre capacité à respecter l'intégrité physique et morale de tout un chacun. De fait, ces pratiques interpellent les pouvoirs publics parce qu'elles soulèvent des questions de régulation collective et de cohésion sociale et suscitent des activités de contrôle formel ou informel. Ne nous y trompons pas : ce qui se met ici en place est un certain mode d'exercice du pouvoir, une gouvernementalité, pourrait-on dire à la suite de Michel Foucault⁶, qui prend la forme d'une surveillance paternaliste (ou mieux un paternalisme de surveillance) attentive à la préservation du bien-être social et moral des populations (ici des jeunes) et qui s'enracine logiquement dans les politiques sociales et éducatives.

Cette ère nouvelle dans le champ de l'enfance et de l'éducation a pour corollaire de nouveaux droits accordés aux enfants. Elle s'inscrit plus largement dans une forme d'empathie avec le social et dans un mouvement de sentimentalisation qui met en avant « une sensibilité au malheur, une valorisation des sentiments, une passion pour l'intime, une attention portée à l'autre, une recherche de proximité [...] »⁷, plaçant la subjectivité au cœur de l'interprétation des faits et des problèmes sociaux⁸.

La question sociale se lit donc désormais à travers l'écoute et la prise en charge de la souffrance et, plus encore, à travers la remodelisation de la parole de ces jeunes par une *grammaire sociale de la souffrance*⁹. Un des éléments clefs dans la résolution des problèmes sociaux contemporains réside dans la manière d'entendre cette souffrance ou, mieux encore, de la recoder pour la rendre audible et légitime dans l'espace public, en plaçant le sujet et la subjectivité au cœur de toute interprétation. Et c'est ici que le problème social circonscrit se complexifie non pas tant sur le fond (la violence physique et symbolique entre jeunes) que sur la forme

6. M. Foucault (2004). *Sécurité, territoire, population*. Paris: Le Seuil.

7. D. Fassin (2006). « Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, vol. 73, n° 1, 73.

8. D. Fassin (2004). « Naissance d'une politique, entre textes et contextes », dans D. Fassin, *Des maux indicibles: sociologie des lieux d'écoute*. Paris: La Découverte, 17-39.

9. M. Otero et D. Namian (2011). « Grammaires sociales de la souffrance », *Les collectifs du Cirp (Cercle interdisciplinaire de recherches phénoménologiques)*, vol. 2, 226-236.

(sa médiatisation). Car la parole des enfants et les récits d'intimidation ainsi refaçonnés suscitent des paniques morales qui en exacerbent les enjeux et parfois les faits. Ainsi prise dans les arcanes de la normativité sociale, l'intimidation devient un signe du temps, celui d'une jeunesse qui va mal.

Les modalités de traitement des conduites déviantes, violentes et indisciplinées sont une porte d'entrée privilégiée pour l'analyse des pratiques de pouvoir et leurs reconfigurations contemporaines. À travers l'attention médiatique et la nouvelle légitimité morale de la parole des enfants « en souffrance » se construit, par opposition, la figure de l'enfant intimidateur, qui est perçu, lui, à travers un défaut de direction morale. Qu'il soit désigné victime ou intimidateur, chaque élève est susceptible d'être discipliné conformément à ce qui est attendu de l'enfant « sain » et « normal ». David Gaudreault montre bien comment les experts, politiques et autres *entrepreneurs de morale*¹⁰ coconstruisent les dispositifs visant à corriger les *tares de caractère*¹¹ (comme les nomme Erving Goffman), ces dévalorisations morales associées aux profils biopsychologiques de l'intimidation, profils probabilistes que ces acteurs ont eux-mêmes savamment mis en forme.

Qui dit nouveaux droits dit aussi nouveaux devoirs. Les politiques de lutte contre l'intimidation relèvent avant tout d'un certain *agir moral*¹² qui porte sur de bons comportements à récompenser, des déviances à hiérarchiser et à sanctionner, des interdictions, des obligations, des limites et des attentes morales à formuler ou encore des dilemmes moraux à élucider. Cet *agir moral* conduit parfois à la création de nouveaux dispositifs qui nécessitent des délibérations, des modifications, des arrangements et une certaine imagination¹³ pour trouver des solutions jugées adaptées, adaptées à l'air du temps, oserais-je ajouter.

10. H.S. Becker (1973). *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. New York: The Free Press, 147-153.

11. E. Goffman (1975). *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Éditions de Minuit.

12. F. Fernandez (2014). « La morale du shoot. Responsabiliser les injecteurs de drogues ? » *Anthropologica*, vol. 56, n° 1, 205-216.

13. E. Prairat (2014). « Déontologie et minimalisme », *Recherches en éducation*, hors-série n° 6, [En ligne], <http://journals.openedition.org/ree/9229>.

Les pratiques de pouvoir contemporaines n'ont de cesse de se remodeler, de se reconfigurer, de se métamorphoser. Un double mouvement est clairement perceptible : d'une part, un durcissement des pratiques répressives qui se caractérise par une juridicisation toujours plus accentuée des pratiques sociales et, d'autre part, une politique compassionnelle basée sur la reconnaissance de la vulnérabilité des personnes traitées, accompagnées ou éduquées¹⁴.

L'institution scolaire constitue de ce fait une porte d'entrée privilégiée pour comprendre à la fois la transformation des valeurs morales générales et, plus localement, les interventions des professionnels et des pouvoirs publics faites au nom de la prise en charge de la vulnérabilité. Car c'est en ces lieux que semble se dévoiler à nous-mêmes le propre de notre humanité : n'est-ce pas par la manière dont nous traitons nos jeunes et nos aînés, nos malades et nos pauvres, c'est-à-dire la vie humaine dans ce qu'elle a de plus vulnérable justement, que se révèlent à nos propres yeux l'attention que nous portons, en tant que société, à la vie humaine dans son ensemble ?

Au-delà de ses missions éducatives traditionnelles, l'institution scolaire concentre sur elle toute une série de nouvelles attentions morales que je nommerai un *nouveau souci de l'autre*, souci attaché tout autant à la prise en compte des singularités et des personnalités qu'à la prise en compte de l'intégrité physique et mentale, des émotions et de la souffrance.

Les critères moraux au principe du traitement de l'intimidation font écho à un mécanisme général de régulation des rapports aux autres, une *économie morale*¹⁵, qui s'actualise ici autour des questions de vulnérabilité et de protection de l'intégrité corporelle et psychique. Ce nouvel intolérable produit et fait circuler une manière valorisée de traiter autrui et de se conduire en tant que personne. C'est finalement un art de gouvernement des populations par l'intermédiaire de sentiments moraux¹⁶.

14. D. Fassin, Y. Bouagga, I. Coutant, J.-S. Eideliman, F. Fernandez, N. Fischer, C. Kobelinsky, C. Makaremi, S. Mazouz et S. Roux (2015). *At the Heart of the State. The Moral World of Institutions*. Londres : Pluto Press.

15. D. Fassin (2009). « Les économies morales revisitées », *Annales : histoire, sciences sociales*, vol. 64, n° 6, 1237-1266.

16. F. Fernandez et S. Lézé (2011). « Finding the hearth of carceral treatment. Mental heart care in a French prison », *Social science and Medicine*, vol. 72, n° 9, 1563-1569.

La vulnérabilité, cette catégorie fondamentale de nos sociétés contemporaines, structure ainsi cette *économie morale* qui requalifie la question sociale, mobilise des émotions et des sentiments moraux (indignation, compassion), justifie l'action publique locale, se consolide par des instruments d'objectivation (notamment statistique) visant la prévention et la gestion des populations à risque et déviantes. Ainsi cette *économie morale* s'actualise à travers deux politiques complémentaires : une politique de prise en charge des vulnérabilités, qui ne porte finalement attention aux jeunes que par le prisme de leur rapport au malheur, et une politique de lutte contre la dangerosité qui, sous la loupe de la morale commune, les ausculte comme autant de déviants en puissance.

Entre l'économie morale contemporaine organisée autour de la tension vulnérabilité-dangerosité¹⁷ et la carrière du problème public de l'intimidation, David Gaudreault observe et analyse les tensions émotives et morales induites par la désignation de nouvelles conditions problématiques : cette *niche cathartique*, telle qu'il la désigne, se situe au point d'articulation entre la mise en forme du problème public et son traitement, au niveau aussi bien collectif qu'individuel. C'est ainsi que j'ai lu ce magnifique ouvrage : comme une volonté de dépassement d'une analyse du *social problématique*¹⁸ pour penser la question de la conflictualité morale qui façonne notre rapport au social et au politique tout en nous structurant nous-mêmes par l'intermédiaire de nos propres émotions, valeurs et catégories de pensée. Pour ce faire, l'auteur déploie des procédés heuristiques originaux et singuliers. Je pense en particulier à son usage de la *chronique*, véritable généalogie sociologique visant la compréhension de cet objet de connaissance particulier qu'est l'intimidation par la reconstruction détaillée de « son itinéraire discursif et moral¹⁹ ». Je pense aussi à son art du décalage, du décentrement et de l'ironie qui permet de mettre à l'épreuve nos catégories de pensée, de bousculer nos certitudes et nos évidences morales dans nos manières de comprendre la société.

17. F. Fernandez (2015). « Lorsque la prison (se) rend justice. Le traitement contemporain de l'indiscipline carcérale », *Déviance et société*, vol. 39, n° 4, 379-404; F. Fernandez et S. Lézé (2014). « The psychiatric report as moral tool: A case study in a French district court », *Social Science and Medicine*, vol. 116, 41-48.

18. M. Otero (2012). « Repenser les problèmes sociaux », *Sociologies*, [En ligne], <http://journals.openedition.org/sociologies/4145>.

19. Voir *infra.*, p. 14.

Si la morale participe à la régulation collective des rapports entre les jeunes, elle sert également à définir les composantes de la personnalité des enfants, de leur rationalité à leur humanité. À travers les *figures discursives de l'intimidation*, David Gaudreault ouvre la boîte noire de la morale et en analyse précisément le contenu, la formation et la transformation au-delà des généralités sur les bons et les mauvais élèves, les gentils et les méchants ou des abstractions sur les valeurs sociales impliquées dans les pratiques éducatives. En cela, cette étude examine la morale des politiques éducatives et préventives et le fonctionnement de cet État moralisateur et éducateur²⁰ qui tente de réguler les comportements des jeunes aux prises avec l'institution. Elle donne ainsi des éléments d'intelligibilité précieux sur le traitement social, scientifique et médiatique de la violence en milieu scolaire, autant d'éléments susceptibles d'alimenter la réflexivité critique des acteurs (éducateurs, intervenants sociaux, psychologues, parents, etc.) sur eux-mêmes et leurs pratiques.

Certes il ne s'agit plus de mettre en œuvre nos traditionnelles méthodes disciplinaires (même si elles n'ont pas totalement disparu), mais bien de façonner ou d'orienter les conduites ou d'influer sur elles²¹. Reprenant le concept de *société de contrôle*²² proposé par Gilles Deleuze, l'historien Guillaume Périssol affirme que, concernant le traitement des déviances juvéniles, nous aurions basculé dans *une nouvelle épistémè*²³ dont le modèle serait davantage celui de la *liberté surveillée* que celui de l'institution disciplinaire²⁴. Je persiste pour ma part à penser que cette liberté surveillée n'est qu'une forme de surveillance libéralisée²⁵ dont le

-
20. J. Barroche, N. Le Bouëdec et X. Pons (dir.) (2008). *Figures de l'État éducateur: pour une approche pluridisciplinaire*. Paris: L'Harmattan.
 21. M. Foucault (1994). « Le sujet et le pouvoir », dans M. Foucault, *Dits et écrits: 1954-1988*, t. IV, n° 306, 236-237. Paris: Gallimard.
 22. G. Deleuze (1990). « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers*. Paris: Les éditions de Minuit, 240-247.
 23. G. Périssol (2020). *Le droit chemin: jeunes délinquants en France et aux États-Unis au milieu du xx^e siècle*. Paris: Presses universitaires de France, 41.
 24. N. Sallée (2021). « Guillaume Périssol, *Le droit chemin. Jeunes délinquants en France et aux États-Unis au milieu du xx^e siècle* », *Sociologie du travail*, vol. 63, n° 3, [En ligne], <http://journals.openedition.org/sdt/39620>.
 25. F. Fernandez et S. Gariépy (2018). « Les failles affectives. Ethnographie politique de l'enquête sur remise en liberté », *Tsantsa. Journal of the Swiss Anthropological Association*, n° 2 8, 43-52.

caractère totalisant prolonge plus qu'il ne dépasse le modèle des *institutions totales*²⁶ et *disciplinaires*²⁷.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle forme de gouvernance ne concerne pas que les seuls déviants et ne se réduit pas à un simple contrôle sur les corps. Aujourd'hui, cet art de gouverner pénètre derrière la chair, au cœur de notre intégrité psychique et de notre intimité émotionnelle. Ce que je nomme *gouvernement moral des sensibilités* se situe au cœur de la production de nouvelles narrations de soi par les violences subies, des narrations issues de la mise en œuvre d'une police discursive tendant à l'expression normée d'émotions et de récits attendus. L'univers médiatique est devenu friand des récits de violences ordinaires ; il propose de vivre la souffrance des uns et des autres à distance en plaçant l'auditoire en spectateur de la douleur des victimes²⁸.

L'enquête de David Gaudreault nous interroge sur les formes d'actualisation de ce gouvernement des enfants et l'on se demande : n'est-il pas avant tout un *gouvernement moral des sensibilités*, les émotions devenant le signifiant ultime de populations pensées à travers le prisme de la vulnérabilité et de sa face sombre, la dangerosité ? Si l'on assiste aux « retours des émotions », notamment dans le champ sanitaire, social et éducatif²⁹, à la valorisation de leur apparente immédiateté, de leur prétendue vérité et de leur supposée spontanéité, n'est-ce pas en même temps sous la condition d'un cadrage plus strict des limites de leur expression, comme un tamis social, politique et médiatique ne retenant des récits de nos jeunes que des formes polarisées de leur vie sociale et émotionnelle : d'un côté, ce qui n'est que peur, souffrance et mal-être et, de l'autre, des récits magnifiés de maîtrise de soi, de sentiments de plénitude, de bonheur et réussite ? Que reste-t-il de tout le reste ? à commencer par les inégalités sociales à l'école qui disparaissent, recouvertes du voile de la psychologisation du

-
26. E. Goffman (1968). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Les éditions de Minuit.
27. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
28. L. Boltanski (1993). *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*. Paris : Métailié.
29. F. Fernandez, S. Lézé et H. Marche (dir.) (2014). *Les émotions : une approche de la vie sociale*. Paris : Les éditions des archives contemporaines ; F. Fernandez, S. Lézé et H. Marche (dir.) (2008). *Le langage social des émotions : études sur les rapports au corps et à la santé*. Paris : Économica.

social, psychologisation qui se nourrit elle-même des récits de violence et de mal-être dont toute interprétation passe désormais à travers l'étude des subjectivités.

Et puis que reste-t-il de ce qui n'est ni sensationnel ni révoltant, juste l'ordinaire de ce que vivent les jeunes et de ce qu'ils ont à nous dire ? La sphère médiatique, suivie paresseusement par les politiques publiques, en focalisant sur le substrat émotionnel et moral de certains faits divers, en polarisant les attentions sur l'écho affectif et émotif que certains comportements de jeunes (et leurs récits) peuvent susciter en chacun de nous, en produisant des résonances entre la souffrance des uns et le mal-être des autres, écoute-t-elle vraiment ce que la jeunesse a à nous dire ? Derrière ce bruit de fond médiatico-politique, qui fait son lit de la souffrance individuelle, les autres récits sont renvoyés au second plan, voire rendus partiellement inaudibles. Ils sont pourtant bien là à qui veut bien les entendre : ils nous parlent d'un vivre-ensemble, de nouvelles formes d'engagements sociaux et politiques, d'espoirs et des rêves partagés, de joies et de révoltes collectives, soit tout ce qui fait le terreau quotidien de la vie citoyenne et qui donne justement sa tonalité, sa substance, son style, son caractère à une jeunesse, une époque, une culture et une commune condition.

Gageons que cet ouvrage saura ouvrir la voie à une reconfiguration de nos manières de penser la jeunesse en invitant chacun d'entre nous à une relecture sociologique des mots (et des maux) que nous utilisons pour parler d'elle.

Introduction

*J'apprends la réalité de la vie quotidienne
comme une réalité ordonnée.
Ses phénomènes sont préarrangés en modèles
qui semblent indépendants de la perception
que j'ai d'eux, et qui s'imposent eux-mêmes
à cette dernière. La réalité de la vie quotidienne
apparaît elle-même objectivée,
c'est-à-dire constituée d'un ensemble ordonné d'objets
qui ont été désignés comme tels
avant même que j'apparaisse sur la scène.*

Berger et Luckmann,
La construction sociale de la réalité, [1966] 2014

Les jours suivant l'attentat perpétré contre le Centre culturel islamique de Québec le 29 janvier 2017, les actes ont été mis en relation avec l'intimidation scolaire dont aurait été victime l'auteur. Le 21 février 2017, en marge d'une comparution au palais de justice de Québec, une femme se présentant comme une ancienne camarade de classe de l'accusé a voulu lui remettre une lettre. Elle y présente ses excuses pour avoir contribué à l'exclusion qui aurait marqué l'adolescence du tueur. Aussitôt, les médias s'emparent de l'affaire, interrogent la femme et répercutent ses propos. Elle explique à Radio-Canada qu'elle fait ce geste « dans un but de soutien, [pour] lui dire que moi, je sais qu'il y a des gens qui l'ont blessé¹ ». La société d'État relate que, « sans excuser les gestes reprochés, Lidka Lafleur

1. Radio-Canada (2017, 21 fév.). « Brève comparution d'Alexandre Bissonnette chargée d'émotion », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018104/seconde-comparution-alexandre-bissonnette-attaque-mosquee-quebec> [consulté le 21 février 2017].

croit que le présumé meurtrier a aussi beaucoup souffert dans son adolescence²». Dans le *Journal de Québec*, des extraits de la lettre sont cités, comme celui où elle conclut « qu'il est inutile de se demander pourquoi un tel geste » puisque ceux et celles qui ont contribué à la « souffrance » du meurtrier « savent qu'ils sont en partie responsables³ ».

Dans la foulée, quelques autres individus se manifestent pour témoigner du rejet et du harcèlement qu'aurait subis l'auteur de l'attentat. Chaque fois, les médias mettent en récit ces déclarations en les explicitant et les interprétant à la lumière de ce phénomène nouvellement intégré à l'univers de « ce qui pose problème⁴ ». Une autre camarade de classe déclare au *Soleil* : « Aujourd'hui je dis aux gens autour de moi : regardez ce que ça peut faire l'intimidation⁵. » La figure du tireur est ainsi en partie construite comme celle d'une victime devenue bourreau. Dans les « arènes de la discussion publique⁶ », aux côtés d'autres pistes explicatives comme l'islamophobie et la maladie mentale, la violence vécue est posée comme élément de compréhension à la violence infligée. Plus encore : les brimades de la cour d'école concurrencent le caractère politique de la tuerie. Le meurtrier est désigné *vulnérable* par les médias, comme en témoignerait le fait « [qu']il ne disait jamais rien, il se laissait piler sur les pieds » ou qu'il « s'était replié sur lui-même⁷ ». Cette récente typification⁸

2. *Ibid.*

3. K. Frenette (2017, 22 fév.). « Bissonnette intimidé à l'école : des camarades "en partie responsables" », *Journal de Québec* (Québec), <http://www.journaldequebec.com/2017/02/22/bissonnette-intimide-a-lecole-des-camarades-en-partie-responsables> [consulté le 23 fév. 2017].

4. M. Otero et S. Roy (2013). « Introduction » dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? : repenser la non-conformité*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1-18.

5. G. Piedboeuf (2017, 30 janv.). « Bissonnette s'était replié sur lui-même », *Le Soleil* (Québec), <https://www.lesoleil.com/actualite/justice-et-faits-divers/bissonnette-setait-replie-sur-lui-meme-4eca1ea92e999a43e21b61482e348a69> [consulté le 30 janvier 2017].

6. D. Cefaï (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux*, vol. 75, 43-66.

7. *Ibid.*

8. Par *typification*, j'entends aussi bien l'élaboration intersubjective des « schémas de pensée » nécessaires à l'institutionnalisation de la réalité sociale (Berger et Luckmann, 1966 [2014]) que l'*exemplification* des problèmes publics par des faits divers.

de l'intimidation au Québec a de quoi rappeler le *bullying*⁹ et les *school shootings* américains.

Depuis la fusillade de Colombine en 1999 aux États-Unis, en effet, le *bullying* a été mainte fois associé à des tueries lors desquelles le tueur, réputé bouc émissaire, aurait perdu la raison dans un accès de vengeance meurtrière¹⁰. Dans tous les cas, le paradigme des « violences scolaires » concourt à une *dépolitisation*¹¹ des questions publiques dans lesquelles il s'invite. Sylvain Faucher, l'un des psychiatres ayant évalué l'auteur de la tuerie, soutient d'ailleurs que ce dernier n'est ni raciste ni suprémaciste : « L'attention de monsieur s'est tournée sur les musulmans car c'est la couleur de notre temps. Il y a 60 ans, ç'aurait été les juifs, qui étaient identifiés dans le monde occidental comme les fauteurs de trouble¹². » Nous aurions donc affaire à un geste meurtrier relativement arbitraire, la mosquée ayant été choisie pour son « avantage stratégique : elle rassemble plusieurs personnes, au même endroit, au même moment¹³ ». Toujours selon le psychiatre, ces conditions auraient été impossibles à réunir si le jeune homme « avait plutôt décidé de se venger de ses intimidateurs », sources présumées du sentiment d'infériorité ayant conduit à la haine meurtrière.

Le 23 avril 2018, une enseignante à la retraite témoigne à la barre de la défense sur sa propre initiative. Devant le juge, elle raconte avoir été bouleversée lorsqu'elle a pris connaissance des accusations qui pesaient sur son ancien élève : « Quand j'ai vu ça aux nouvelles le soir du drame,

-
9. Dérivé du norvégien *mobbing*, le *bullying* est le vocable consacré pour décrire le harcèlement entre enfants dans le monde anglo-saxon. À l'exception du Québec où le problème public s'articule autour de « l'intimidation », le phénomène est appelé « brimades » ou « harcèlement » dans la francophonie.
 10. J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying: kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.
 11. B. Mabilon-Bonfils (2005). *L'invention de la violence scolaire*. Toulouse : Érès.
 12. G. Béland (2018, 24 avr.). « À une autre époque, Bissonnette aurait pu s'attaquer aux juifs », *La Presse* (Montréal), <https://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-quebec/201804/24/01-5162275-a-une-autre-epoque-bissonnette-auroit-pu-sattaquer-aux-juifs.php>, [consulté le 2 juin 2021].
 13. S. Marin (2018, 24 avr.). « Bissonnette se magasinait une défense de non-responsabilité, dit un psychiatre », *L'actualité* (Montréal), <https://lactualite.com/actualites/peine-de-bissonnette-le-contre-interrogatoire-du-psychologue-doit-avoir-lieu/> [consulté le 2 juin 2021].

je n'y croyais pas. Ça ne se peut pas, Alexandre c'est un ti-minou tout doux¹⁴. » *La Presse* résume l'intimidation décrite par la témoin : « Les jeunes qui s'en prennent à lui, qui font revoler son cartable dans les couloirs, qui lui donnent des coups d'épaule, qui se moquent de lui quand il intervient en classe¹⁵. » Si l'enseignante se souvient d'être intervenue auprès des intimidateurs, elle regrette « [qu'à] l'époque, les écoles étaient plus laxistes avec le phénomène de l'intimidation qu'à l'heure actuelle¹⁶ ». Ainsi exprime-t-elle son sentiment d'impuissance et de culpabilité quant au parcours scolaire malheureux de son élève. Soutenant « qu'Alexandre n'est pas un monstre », elle demande la clémence du juge : « Je ne veux pas qu'on soit dans un contexte de vengeance. Je veux qu'on soit dans un contexte de justice¹⁷. »

L'explication par le trouble mental est discutée, mais suscite désaccords et controverses. Selon le père du tueur, il ne fait aucun doute que son fils était atteint de troubles mentaux au moment des crimes et il déplore que la Couronne n'ait pas tenu compte de cette dimension dans ses observations sur la peine, en juin 2018. Mais les psychiatres appelés à témoigner par la défense croient pourtant qu'il « n'est pas un psychopathe¹⁸ » et qu'il s'est « magasiné une défense de non-culpabilité¹⁹ » en feignant « d'entendre des voix pour expliquer en partie son geste » et « faire accepter le drame à ses parents²⁰ ». Les troubles mentaux et la non-responsabilité criminelle sont des notions complexes, protégées par le sceau de l'expertise médico-légale. Les traumatismes comme l'intimidation peuvent être mobilisés plus

14. G. Béland (2018, 23 avril). « Alexandre Bissonnette a été intimidé durant son secondaire », *La Presse* (Montréal), <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/proces/201804/23/01-5162099-alexandre-bissonnette-a-ete-intimide-durant-son-secondaire.php> [consulté le 24 avril 2018].

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. Y. Bergeron (2018, 24 avr.). « Dans la tête d'Alexandre Bissonnette : des psychiatres témoignent », *Radio-Canada* (Montréal), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097154/dans-la-tete-dalexandre-bissonnette-des-psychiatres-temoignent> [consulté le 2 juin 2021].

19. S. Marin (2018, 24 avr.). « Bissonnette se magasinait une défense de non-responsabilité, dit un psychiatre », *L'actualité* (Montréal), <https://lactualite.com/actualites/peine-de-bissonnette-le-contre-interrogatoire-du-psychologue-doit-avoir-lieu/> [consulté le 2 juin 2021].

20. *Ibid.*

librement, car sans être des catégories nosographiques, ils permettent d'éclairer la déviance par la souffrance vécue. Le psychiatre Sylvain Faucher estime que l'intimidation a joué un rôle important puisque le passage à l'acte résulte d'une « quête de pouvoir » visant à « contrer un sentiment de faiblesse, d'échec et d'inadéquation²¹ ». Pour les parents, « l'intimidation subie durant les années à l'école » explique le mal-être de leur fils et, par extension, ce « drame lié à la maladie mentale²² ». L'intimidation est antérieure à la folie meurtrière dans cette trame explicative puisqu'il est « reconnu, rappelle le père, que l'intimidation débridée est une cause de troubles de santé mentale qui peuvent durer toute une vie et, dans certains cas extrêmes, mener au suicide et même à des gestes violents²³ ». La Couronne conteste cette explication en faisant valoir que « tous les jeunes subissent de l'intimidation à un moment donné²⁴ », sans pour autant commettre de crime. Le père de rétorquer que cette attitude « banalise la souffrance réelle causée par l'intimidation et en minimise les effets néfastes²⁵ ».

On voit bien que la corrélation induite entre l'intimidation et l'attentat n'est pas le seul fait du champ médiatique qui aurait, à lui seul, le pouvoir de construire et d'imposer des « paniques morales²⁶ ». Dans ce cas-ci comme dans ceux qui seront analysés dans ce livre, les acteurs sociaux interprètent ou réinterprètent leur parcours scolaire ou celui de leur proche à la lumière d'un problème public *produit par un travail de co-construction dialogique*²⁷ entre les champs médiatique, scientifique et

-
21. G. Béland (2018, 24 avr.). « À une autre époque, Bissonnette aurait pu s'attaquer aux juifs », *La Presse* (Montréal), <https://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-quebec/201804/24/01-5162275-a-une-autre-epoque-bissonnette-aurait-pu-sattaquer-aux-juifs.php>, [consulté le 2 juin 2021].
 22. A. Duval (2018, 21 mai). « Alexandre Bissonnette n'est pas un monstre, dit son père », *Radio-Canada* (Montréal), <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108457/parents-alexandre-bissonnette-declaration-attentat-grande-mosquee-quebec> [consulté le 2 juin 2021].
 23. *Ibid.*
 24. *Ibid.*
 25. *Ibid.*
 26. S. Cohen (1972). *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. Oxford: Robertson.
 27. D. Martuccelli (2014). « Une sociologie phénoménologique quarante-cinq ans après », dans P. Berger et T. Luckmann (1966 [2014]). *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin, 3-36.

politique. L'intimidation appartient à cette mouvance plus vaste de la culture occidentale aménageant une place prépondérante au langage émotionnel et au récit de la souffrance dans l'interprétation des parcours biographiques²⁸.

Inexistant des scènes publiques jusqu'à tout récemment parce qu'in-nommé, le phénomène de l'intimidation jouit, depuis le début du siècle, d'une forte reconnaissance scientifique, médiatique et politique. Identifiées, définies et reconnues déviantes, les violences entre élèves font l'objet d'une volonté de sanction ou, plus exactement, de gestion, d'encadrement et surtout de prévention. Depuis les travaux considérés comme pionniers du psychologue norvégien Dan Olweus²⁹, le *bullying* – traduit par brimades ou intimidation dans le monde francophone – est identifié à l'aide de trois principaux critères. En premier lieu, l'intimidation tient du harcèlement en cela que les violences sont *répétées* sur une longue période. Ensuite, ces comportements sont réputés *intentionnels* : ils seraient le fait d'une *mauvaise* volonté qui occasionne des conséquences négatives. Enfin, l'intimidation est une violence caractérisée par l'inégalité du *rapport de force* entre les élèves impliqués. Cette asymétrie, fondée sur les caractéristiques physiques, psychologiques et sociales des protagonistes, est avant tout problématisée en contexte interindividuel (un agresseur et une victime) – et plus rarement en contexte de groupe. Ainsi définie, l'intimidation recouvre une multitude de formes de violence : elle est dite physique, verbale, relationnelle, psychologique, virtuelle, etc. Ces comportements peuvent se manifester directement, dans l'affrontement entre élèves, ou indirectement par l'exclusion ou l'ostracisation. Cette définition, consacrée par les spécialistes contemporains de la question, a grandement influencé les politiques publiques et les dispositifs psychosociaux partout où l'intimidation scolaire a été construite comme problème public.

28. E. Illouz (2006). *Les sentiments du capitalisme*. Paris : Seuil.

29. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools: bullies and whipping boys*. Washington : Hemisphere Pub. Corp.

PROBLÉMATISER LE « SOCIAL PROBLÉMATIQUE »

Cette étude a pour objectif d'offrir une compréhension neuve de ce processus de définition collective de l'intimidation scolaire au Québec. Comment l'intimidation en est-elle venue, en deux décennies, à revêtir une telle signification collective? Comment s'est constitué le problème public de l'intimidation scolaire au Québec? De quelle manière des violences juvéniles jusque-là ignorées acquièrent-elles la consistance d'un « fait social » et la légitimité d'une variable explicative? Par quels procédés moraux, discursifs et institutionnels a-t-elle été promue au rang des « problèmes sociaux du moment³⁰ », la rendant apte à éclairer de pareilles violences armées? Qu'est-ce que l'intimidation nous dit de notre univers moral et normatif, et qu'est-ce qu'elle cache? C'est à ces questions qu'entend répondre la présente étude. Il s'agit d'une analyse hétéro-référentielle, selon la distinction que proposent Marcelo Otero et Shirley Roy en matière d'étude des comportements problématiques :

On peut distinguer deux niveaux d'analyse. Le premier, que l'on pourrait nommer autoréférentiel, s'intéresse à « ce » qui pose problème et à « qui » pose problème. Le second, qu'on pourrait appeler hétéro-référentiel, chercher à éclairer « à quoi » et « à qui » certains phénomènes, pratiques, comportements, attitudes « posent problème » (Otero et Roy, 2013, 2).

Cela signifie de mettre de côté les prétentions objectivistes et positivistes en matière d'étude des problèmes sociaux³¹. Ce livre n'est pas une énième recherche destinée à expliquer l'intimidation, à identifier ses causes et ses conséquences (« ce » qui pose problème), ni les élèves qui y participent (« qui » pose problème). Dans les discours communs, les problèmes de société sont fréquemment naturalisés, comme si la frontière entre le normal et le pathologique était une évidence, un allant de soi. En sciences sociales, les perspectives objectivistes tiennent pour acquis que

30. R. Lenoir (1989). « Problème social et objet sociologique », dans P. Champagne, R. Lenoir et D. Merllié, *Initiation à la pratique sociologique*. Paris : Dunod, 55-100.

31. Pour un aperçu des débats théoriques et épistémologies entourant l'étude des problèmes sociaux : H. Dorvil et R. Mayer (2003). *Problèmes sociaux : théories et méthodologies*. Québec : Presses de l'Université du Québec. ; M. Otero et S. Roy (dir.) (2013). *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? : repenser la non-conformité*. Québec : Presses de l'Université du Québec. ; J. Best (2013). *Social problems*. New-York : W.W. Norton & Co.

les problèmes sociaux existent en eux-mêmes et par eux-mêmes, indépendamment du regard porté sur eux. Par exemple, la sociologie américaine dite fonctionnaliste considère que les problèmes relèvent d'une « désorganisation » ou d'un « dysfonctionnement » du système social et que la déviance se définit par la violation de normes institutionnalisées, parfois contradictoires³². De tels présupposés, qui en viennent à réifier les catégorisations de la délinquance et des délinquants, plongent leurs racines dans les fondements théoriques des sciences sociales et se perpétuent aujourd'hui dans de nombreuses théories criminologiques. La dichotomie entre « l'ordre » et le « désordre³³ », populaire autant dans le domaine académique que dans les politiques et les discours communs, en est une excellente illustration. Ce genre d'analyse implique la référence, explicite ou non, à quelque chose comme l'état normal d'un système social qui existerait quelque part dans ce fabuleux monde qu'est celui des choses en soi. Or « l'ordre » n'est pas une donnée naturelle, mais un artéfact du pouvoir.

Sous l'angle objectiviste, l'expert est décrété compétent pour juger ce qui est, ou non, problématique pour la cité et ses membres³⁴. En sociologie, ces présupposés font depuis longtemps l'objet de diverses critiques. On a notamment ironisé sur le statut du sociologue se présentant à la manière d'un « ingénieur social doublé d'un médecin social : il définit quelles sont les conditions normales ou optimales de fonctionnement de la société, et propose par référence à ce modèle contrefactuel un diagnostic des dysfonctions indésirables et évitables³⁵ ». Cette forme de raisonnement, qui se présente comme une simple déduction de l'anormal à partir de la normalité théorique, ignore les jugements de valeur et l'arbitraire culturel qui logent au fondement de la définition de la société « bonne » ou « équilibrée ».

32. Pour les théories sociologiques classiques de ce type, voir R. K. Merton et R. A. Nisbet (1961). *Contemporary social problems*. New York: Harcourt, Brace and World.

33. B. Harcourt (2006). *L'illusion de l'ordre. Incivilités et violences urbaines: tolérance zéro ?* Paris: Descartes & Cie.

34. R. K. Merton « Conclusion », dans R. K. Merton et R. A. Nisbet (1961). *Contemporary social problems*. New York: Harcourt, Brace and World.

35. D. Cefaï (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 75, 45.

Pour les objectivistes, les problèmes de violence des jeunes existent donc positivement et peuvent être observés par l'œil attentif du chercheur, idéalement pour en trouver les causes et les remèdes. Les individus derrière ces problèmes sont dits déviants parce que leurs comportements dévient de la norme ou de ce qui est attendu d'eux conformément à leur rôle social. Mais la dérogation à une norme ou à une loi tenue en haute estime par « la société » n'est pas un critère opérant pour définir ou reconnaître la déviance. Les cadres normatifs sont multiples, pluriels, contradictoires et même antagonistes. Il en découle logiquement que les groupes en présence d'une même situation peuvent s'entendre ou non sur son caractère problématique, selon les valeurs et les intérêts qui leur sont chers et qu'ils priorisent³⁶. Même lorsqu'ils sont d'accord sur l'inacceptabilité de la situation et sur la nécessité de la réformer, les solutions escomptées peuvent diverger.

La *désignation* d'un problème de société est donc moins évidente qu'il n'y paraît et peut faire l'objet de débats définitionnels quant à la nature de ce qui pose problème. Les groupes sociaux, rappelle Howard S. Becker, entrent quotidiennement en conflit pour faire valoir leur conception du « bien³⁷ ». Ces groupes sont inégaux du point de vue du capital économique, institutionnel, culturel et social permettant d'accéder aux tribunes officielles et légitimes. En conséquence, ils n'ont pas la même capacité de faire connaître leurs positions, de les légitimer et de les faire pénétrer dans les lieux de pouvoir. Selon la nature du problème à diagnostiquer et les significations qui lui sont attribuées, des catégories d'acteurs et des discours se positionneront plus avantageusement que d'autres pour nommer et interpréter la réalité.

Par exemple, cette étude montre comment la « propriété³⁸ » des problèmes de violence juvénile est passée des mains des agents de la sécurité publique à celles des experts du champ psychologique. Ce transfert de la capacité de définir et de contrôler l'indiscipline conduit à une fascinante

36. R.C. Fuller et R.R. Myers (1995). « The natural history of a social problem », *American Sociological Review*, vol. 6, n° 3, 320-329.

37. H.S. Becker (1985). *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

38. J. Gusfield ([1989] 2012). « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux », dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics : perspectives pragmatistes*. Paris : EHESS, 114-132.

redéfinition du problème : la violence qui faisait l'objet d'une préoccupation collective dans les années 1990 n'est pas de même nature que celle des années 2010. Les problèmes publics ne sont pas des « faits objectifs » s'offrant tels quels à l'observation, mais des « significations disputées³⁹ ». Ils sont des productions dialogiques, forgées depuis des normes et des sensibilités en tension qu'ils contribuent par le fait même à transformer. Ce livre est une invitation à découvrir comment la catégorisation des violences juvéniles et scolaires a fluctué dans le temps et par quels procédés l'indiscipline juvénile a changé de forme et de signification. Cela nous conduira inévitablement aux mécanismes de contrôle de la déviance juvénile qui entretiennent un rapport de co-construction avec les définitions successives du social problématique.

Il ne suffit pas qu'un comportement transgresse la loi ou la norme pour être déviant ; il faut que la transgression soit reconnue et dénoncée comme telle⁴⁰. Ce raisonnement conduit à la thèse de la « réaction sociale » selon laquelle une personne déviante en est une qui a été désignée comme telle au cours d'un processus d'interaction. En ce sens, c'est la réaction d'autrui qui devient le critère déterminant dans la définition de la déviance. Ainsi comprise, la déviance n'est pas un fait objectif et encore moins une essence : elle est un statut socialement conféré⁴¹. Cette perspective dite interactionniste a révolutionné l'étude des problèmes sociaux au milieu du xx^e siècle, et la présente étude s'en inspire sans s'y limiter. On en retiendra la réorientation du regard analytique relatif aux comportements hors norme. L'enquête présentée dans ce livre s'intéresse moins aux jeunes déviants qu'à ceux et celles qui produisent les catégories de la déviance. Comme la déviance est le produit d'un processus d'interaction et d'étiquetage, il est plus que pertinent d'analyser la constitution sociale

39. *Ibid.*

40. La déviance des élites et des « criminels en col blanc » est à cet égard un exemple qui ne vieillit pas. L'existence et l'ampleur des crimes (notamment fiscaux) commis par ces groupes ont été maintes fois attestées, mais le traitement que reçoivent leurs infractions est fort différent de celui qui est réservé aux comportements répréhensibles d'autres groupes. La fraude fiscale est une transgression claire de la loi, mais sa réprobation sociale est complexe et hésitante. Voir par exemple P. Liger-Belair (2017). « Impunité dans l'évitement de l'impôt : approche par la sociologie de la déviance », dans M. Hastings et B. Villalba (dir.). *De l'impunité : tensions, controverses et usages*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

41. H.S. Becker (1985). *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

de l'étiquette elle-même ainsi que ses conditions de possibilité, les normes et valeurs qui lui sont sous-jacentes et les motivations intrinsèques à la condamnation des comportements désignés.

Si l'écrasante majorité des recherches scientifiques et des discours en tout genre sur l'intimidation concernent les enfants violents ou violentés, cette étude fait le pari de s'intéresser à l'autre terme de la relation. «L'autre terme de la relation» représente l'activité de ceux que Becker nomme «les entrepreneurs de morale», soit «ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer» :

Le prototype du créateur de normes [...], c'est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choque profondément. Il estime que le monde ne peut être en ordre tant que des normes n'auront pas été instaurées pour l'amender. Il s'inspire d'une éthique intransigeante : ce qu'il découvre lui paraît mauvais sans réserve ni nuances, et tous les moyens lui semblent justifiés pour l'éliminer⁴².

Les chapitres qui composent cet ouvrage reconstituent, dans le détail, la croisade des entrepreneurs de morale qui ont «découvert», à l'orée du XXI^e siècle, l'existence de la violence scolaire et milité pour l'éradiquer. Comment en viennent-ils à faire cette «découverte» et pourquoi à ce moment plutôt qu'un autre ? Comment ces comportements, restés si longtemps ignorés ou impensés, en viennent-ils à être catégorisés déviants et à exiger l'intervention de la police, puis des psychologues ? Et qu'est-ce que cette chronique sociologique de la violence peut nous apprendre de la normativité sociale contemporaine ?

L'ordre normatif n'est pas un déjà-là permettant d'expliquer, par déduction, les comportements conformistes ou déviants. Il est plutôt une construction perpétuelle qui reste elle-même à *expliquer*. La définition collective des problèmes de société est une éclairante fenêtre sur le processus de constitution de notre univers moral. L'émergence de nouveaux problèmes, comme l'intimidation, éclaire les subtiles reconfigurations des assises normatives d'un état donné de société. Les cas limites, failles,

42. *Ibid.*, 171.

curiosités et marginalités du monde social donnent à voir, comme par la négative, l'ordinaire, le souhaitable et le normal. Étudier l'apparition d'un problème public revient à s'intéresser à l'affirmation de normes, à l'identification de nouvelles figures de l'anormalité et aux moyens mis en place pour les normaliser. L'intimidateur et sa victime incarnent, chacun à leur manière, l'image inversée de ce que serait ou devrait être l'enfant correctement discipliné. L'anormalité dessine, en creux, les contours de la normalité. Dans les mots de Shirley Roy et Roch Hurtubise, « l'étude de ce qui pose problème dans nos sociétés, ce que l'on nomme communément problèmes sociaux ou problèmes publics, donne à voir la face cachée du socle commun qui historiquement constitue la part consensuelle du vivre-ensemble⁴³ ».

Partant de l'idée que « les problèmes sociaux sont ce que les gens pensent qu'ils sont⁴⁴ », cette étude se saisit des violences scolaires par l'intermédiaire des « activités de revendication⁴⁵ » les désignant problématiques. En d'autres termes, le problème théorique est de comprendre comment se constitue un problème. Les « conditions objectives », soit la réalité concrète des indisciplines juvéniles, sont mises entre parenthèses. Il ne s'agit pas ici de nier leur existence ou leur ampleur, mais de réorienter l'analyse sur le processus définitionnel qui institue la chose « intimidation » et la fait exister en tant que problème. En ce sens, la démarche implique « une désarticulation des conditions problématiques et des pratiques de problématisation⁴⁶ ».

Cette étude emprunte donc d'importants éléments à la tradition dite constructiviste d'analyse des problèmes publics⁴⁷. Dans son ouvrage

43. S. Roy et R. Hurtubise (2013). « L'étude des problèmes sociaux. Entre stagnation et renouvellement », dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? : repenser la non-conformité*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 318.

44. R. C. Fuller et R.R. Myers ([1941] 1995). « The natural history of a social problem », *American Sociological Review*, vol. 6, n° 3, 320-329.

45. M. Spector et J.I. Kitsuse (1977). *Constructing social problems*. New York: Aldine De Gruyter.

46. N. Carrier (2013). « De la problématisation des usages et des usagers de drogues illicites », dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? : repenser la non-conformité*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 257.

47. G. Miller et A.J. Holstein (dir.). (2007). *Reconsidering social constructionism. Debates in social problems theory*. London: Routledge.

classique, Stanley Cohen⁴⁸ qualifie de « panique morale » la réaction sociale entourant une série de faits divers au sujet de la rivalité entre deux « sous-cultures » adolescentes, les « mods » et les « rockers ». Des affrontements entre bandes de jeunes et des arrestations ont enflammé l'opinion des « gardiens de la société » (politiciens, autorités religieuses, journalistes et autres ténors de la moralité) qui concluent à une dépravation des mœurs de la jeunesse. La panique est dite morale parce qu'elle recouvre une angoisse profonde quant à la menace que poseraient ces incidents et leurs auteurs au système de valeurs de la société. Dans l'Angleterre des années 1970, ces explosions d'agressivité entre bandes sont considérées comme symptomatiques de tendances plus profondes, par exemple l'éclatement de la famille traditionnelle ou le manque de discipline, censées annoncer la décadence d'une civilisation. Depuis, la panique morale est un concept sociologique classique pour désigner la brusque montée d'une peur collective d'un phénomène décrit comme une entorse à l'ordre social. Pour ne donner qu'un exemple récent, la rhétorique récente entourant les « *Wokes* » a été qualifiée de panique morale par Francis Dupuis-Déri⁴⁹. Des groupes, à tendances conservatrices, construisent par le discours l'épouvantail d'une jeunesse récalcitrante aux valeurs établies, posant encore une fois la menace de l'inversion imminente des valeurs occidentales.

Cohen⁵⁰ observait une réaction uniforme des discours publics à l'égard de la déviance des sous-cultures adolescentes : la société anglaise la condamnait « d'une seule voix ». Aujourd'hui, comme le note David Garland⁵¹, le pluralisme des démocraties libérales, la multiplication des médias et moyens de communication ainsi qu'une relative diversification des voix entendues publiquement permettent l'affirmation d'opinions contradictoires. Dans certains cas, les *folk devils* auront l'occasion de s'organiser

48. S. Cohen (1972). *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. Oxford: Robertson.

49. F. Dupuis-Déri (2021, 20 mars). « La panique morale et les “wokes” », *Le Devoir* (Montréal), <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire/597277/devoir-de-philo-la-panique-morale-et-les-bi-wokes-bi> [consulté le 4 mai 2021].

50. S. Cohen (1972). *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. Oxford: Robertson.

51. D. Garland (2008). « On the concept of moral panic », *Crime media culture*, vol. 4, n° 1, 9-30.

et de contester cette étiquette, donnant lieu à des « guerres culturelles⁵² » plus qu'à des paniques morales proprement dites. Les récents conflits politiques autour des symboles religieux et du racisme en sont des exemples. Cela ne veut pas dire que la réaction sociale est équilibrée ou que le débat public est équitable, mais seulement que la désignation des « problèmes » est moins unilatérale et fait davantage débat qu'à l'époque de l'étude de Cohen. Il existe également un plus grand relativisme dans l'espace public, voire une réflexivité des médias quant à leur capacité à créer la peur, expliquant en partie la moindre homogénéité des condamnations morales dans l'espace social.

Pourtant, la récente condamnation de l'intimidation est hautement consensuelle. L'interdit de l'intimidation est moins une panique morale passagère qu'une sensibilité sociale durable, révélatrice d'une société de l'individualité qui valorise le besoin de reconnaissance et l'intégrité du soi. La mise en récit des vies humaines apparaît de plus en plus comme un récit de la souffrance et, dans cette grammaire, les traumatismes biographiques comme le harcèlement ont une fonction importante. La conception individualiste du soi, pétrie par la psychanalyse et la psychologie, trouve en l'enfance le lieu des conflits psychiques sources de mal-être. La notion d'intimidation est unanime parce qu'au cœur du problème réside l'enfance, une enfance dont il faut protéger le développement et l'intégrité psychologique. Les normes et valeurs qu'elle met en jeu jouissent d'une puissance symbolique incontestable. Enquêter sur la reconnaissance sociale du harcèlement scolaire, c'est s'intéresser aux récentes mutations de l'univers de l'enfance et à la place centrale qu'il occupe dans les sociétés occidentales.

UNE CHRONIQUE SOCIOLOGIQUE

En sciences sociales et au-delà, il est devenu de bon ton de faire la démonstration du caractère construit de tel ou tel phénomène. Le champ de la « *social construction of* »⁵³ a permis d'élargir des horizons théoriques et épistémologiques importants. De telles études dévoilent la contingence et

52. *Ibid.*

53. I. Hacking (1999). *The social construction of what?* Cambridge: Harvard University Press.

l'arbitraire du monde qui nous entoure. Elles mettent au jour les convergences et les lignes de fracture où les événements historiques, les forces sociales et idéologiques s'entremêlent pour donner forme à ces « choses » qui restent non remises en question dans la vie quotidienne. D'inspiration foucauldienne⁵⁴, elles déconstruisent les savoirs tenus pour évidents en exhibant les relations de pouvoir qui les fonde. Cette étude s'inspire de la tradition constructiviste, mais cherche aussi à en dépasser les apories. Il faut, comme le pense Ian Hacking⁵⁵, sortir de la pensée dichotomique qui oppose la « réalité » des faits à leur « construction sociale ».

Premièrement, la contingence ne peut être réduite à une imposture illégitime. C'est pourtant là une tendance lourde à l'intérieur d'un constructivisme radical pour qui l'affirmation du caractère construit d'un phénomène débouche insidieusement sur la négation de sa réalité ou de son importance. À mon sens, une telle perspective consacre trop de temps à s'insurger contre l'arbitraire de la réalité sociale et trop peu à étudier concrètement le travail de « co-production dialogique et institutionnelle⁵⁶ » qui la rend possible. Construction ne veut pas dire chimère et, au fond, peut-être que « la nécessité et la contingence sont toutes les deux des réalités sociologiques de toute consistance sociale avec lesquelles il faut apprendre à vivre⁵⁷ ».

Deuxièmement, dire d'une réalité sociale qu'elle est socialement construite est non seulement trivial, mais aussi et surtout tautologique. Ce n'est en tout cas en rien un mode de compréhension suffisant. « Le social s'explique par le social⁵⁸ », certes, mais encore faut-il montrer comment cela se passe et pourquoi de cette façon et pas autrement. La construction

54. M. Foucault (1966). *Les mots et les choses*. Paris: Gallimard; M. Foucault (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.

55. I. Hacking (1999). *The social construction of what?* Cambridge: Harvard University Press.

56. D. Martuccelli (2014). « Une sociologie phénoménologique quarante-cinq ans après », dans P. Berger et T. Luckmann (1966 [2014]). *La construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin, 3-36.

57. M. Otero et S. Roy (2013). « Introduction », dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui?: repenser la non-conformité*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 14.

58. Allusion à E. Durkheim ([1895] 2010). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: Flammarion.

sociale de la réalité, telle que théorisée par Berger et Luckmann⁵⁹, ne conduit pas à dénier toute réalité ou consistance à la vie sociale, bien au contraire. Celle-ci est un monde de significations communes partagées, c'est-à-dire un monde de sens *intersubjectif*. L'ordre social ne repose pas sur des principes objectifs, mais sur la prégnance du récit collectif et de ses institutions. En cela, elle ne se réduit ni à la subjectivité des « significations », ni à l'objectivité des « choses ». Toute l'ambition de Berger et Luckmann, que je partage, est de comprendre la possibilité du passage des unes aux autres : « Comment se fait-il que l'activité humaine produise un monde de choses ?⁶⁰ » Par conséquent, « le regard doit se centrer autour des règles et des schémas par lesquels la société est vécue, institutionnalisée, transmise et transformée⁶¹ ». De là découle l'objectif de cette étude : comprendre la reconnaissance et l'institutionnalisation de la violence scolaire par la reconstruction sociologique de sa mise en récit collective.

Troisièmement, après avoir constaté le caractère construit et arbitraire de l'univers social, il faut faire un pas de plus et se demander « pourquoi certaines idées “marchent”⁶² ». Cette posture est celle du pragmatisme philosophique pour qui « la connaissance est un instrument au service de l'activité, la pensée a un caractère essentiellement téléologique⁶³ ». Cela revient à dire que les idées se mesurent moins à leur vérité intrinsèque qu'à leur *utilité* : les discours qui « marchent » sont ceux qui permettent de donner un sens au monde qui nous entoure, d'interpréter nos expériences et de les lier à celles des autres. Qu'une panique morale soit « fondée » ou non est une chose. Qu'elle ait une signification culturelle, une fonction discursive, une pertinence heuristique et des conséquences concrètes (notamment à l'égard du contrôle social) en est une autre. Il est nécessaire d'interroger les raisons sous-jacentes au succès des thèmes qui définissent successivement les populations dites problématiques. Si un thème se coagule et qu'un problème crée une commotion, c'est parce qu'il

59. P. Berger et T. Luckmann ([1966] 2014). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.

60. *Ibid.*, 64.

61. D. Martuccelli (2014). « Une sociologie phénoménologique quarante-cinq ans après », dans P. Berger et T. Luckmann (1966 [2014]). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 15.

62. E. Illouz (2006). *Les sentiments du capitalisme*. Paris : Seuil, 125.

63. A. Lalande (2010). *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*. Paris : PUF, 805.

met en scène des affects, des représentations, des valeurs, des normes, des conflits politiques ou culturels sensibles. Un constructivisme trop strict s'empêche de voir qu'au-delà de l'arbitraire de l'espace social, les idées et les discours sont utiles aux individus et aux institutions qui les mobilisent. Ils permettent de nommer l'univers social, et nommer le monde c'est déjà avoir une prise sur lui. La rhétorique des problèmes publics sert d'exutoire à des craintes collectives ou des souffrances privées sur lesquelles une emprise, symbolique ou concrète, devient possible. Il faut se demander pourquoi ces catégories deviennent utiles, à qui et à quoi elles sont utiles.

Pour les raisons qui précèdent, je préfère qualifier l'approche développée dans cet ouvrage de *chronique sociologique*. C'est, en un premier sens, un clin d'œil au champ journalistique et médiatique qui constitue la part la plus importante des données analysées. Au sens large, la chronique est une communication, faite d'informations et de commentaires, produite régulièrement sur un même thème (chronique littéraire, financière, judiciaire, etc.). Plus précisément, le champ journalistique distingue la nouvelle de la chronique en faisant de cette dernière un texte plus subjectif, laissant place à l'opinion et à l'humeur du chroniqueur. Cette distinction est plus ou moins pertinente du point de vue de l'analyse sociologique car les énoncés sur la violence, qu'ils soient de l'ordre de la nouvelle ou de l'opinion, obéissent essentiellement au même cadrage discursif et normatif. Par l'usage détourné que je propose, la *chronique de la violence* est faite de l'ensemble des actes de communication (médiatiques ou autres) instituant ce thème dans l'espace social, lui conférant par le discours la consistance d'un « fait social » et l'objectivité apparente d'une « chose ».

Une autre acception de la chronique, plus ancienne, évoque les rumeurs et les bruits – vrais ou faux, mais souvent défavorables – se propageant oralement au sujet des individus d'une communauté⁶⁴. Pour la tante du narrateur d'*À la recherche du temps perdu*, la chronique communautaire est une source intarissable de divertissement : « de l'autre côté, son lit longeait la fenêtre, elle avait la rue sous les yeux et y lisait du matin au soir, pour se désennuyer, à la façon des princes persans, la chronique quotidienne mais immémoriale de Combray, qu'elle commentait ensuite

64. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Chronique », <https://www.cnrtl.fr/definition/chronique>.

avec Françoise⁶⁵ ». L'expression « défrayer la chronique », soit être au centre des discussions pour les mauvaises raisons, provient d'ailleurs de cet usage vieilli. Est-il surprenant que le langage médiatique entretienne de si fortes parentés sémantiques avec le commérage et le ragot ? Léonore Le Caisne a raison de dire que le commérage permet « de s'assurer de sa propre normalité par opposition à celui sur lequel on commère, de s'allier et de se distinguer⁶⁶ ».

Avant elle, Norbert Élias et John L. Scotson⁶⁷ y reconnaissent une fonction intégratrice : commérer, c'est construire le Même et l'Autre, soit départager les individus établis dans le cercle de la normalité de ceux qui sont confinés à la marge. Les médias modernes jouent un rôle similaire dans la désignation des *folk devils* et dans l'affirmation de la normativité sociale qui en est le corollaire. Face au commérage, l'ethnographie ne se soucie guère de savoir s'il est « vraiment vrai », mais de comprendre sa circulation, sa signification et son rôle dans la constitution du savoir, des sentiments et des solidarités populaires. La chronique sociologique adopte une attitude similaire face aux événements qui composent son corpus. Les faits divers qui ponctuent l'actualité, auxquels très peu d'analyses de fond sont consacrées, sont pourtant une précieuse fenêtre sur la production, la circulation et la transformation des composantes morales des sociétés. Mais cette recherche ne se limite pas qu'aux médias et nous verrons que les discours scientifiques et politiques colportent aussi la chronique.

La chronique renvoie aussi, de manière plus générale, à la chronologie, branche de l'histoire ayant pour but « la connaissance et l'ordonnance des dates des événements⁶⁸ ». Telle que je la conçois, la chronique sociologique est une généalogie du détail. On sait que Friedrich Nietzsche a formulé, sous le nom de *généalogie de la morale*, une exigence philosophique

65. M. Proust ([1913] 1988). *À la recherche du temps perdu I. Du côté de chez Swann*. Paris : Folio classique, 110.

66. L. Le Caisne (2015). « L'histoire du pays. Inceste et commérage », *Ethnologie française*, vol. 45, n° 3, 525.

67. N. Élias et J.L. Scotson (1997). *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*. Paris : Fayard.

68. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Chronique », <https://www.cnrtl.fr/definition/chronique>.

nouvelle dont le but est de connaître les conditions de possibilité et les circonstances de la naissance des valeurs :

Nous avons besoin d'une *critique* des valeurs morales, *il faut commencer par mettre en question la valeur même de ces valeurs*, et cela suppose la connaissance des conditions et des circonstances de leur naissance, de leur développement, de leur modification (la morale comme conséquence, comme symptôme, comme masque, comme tartuferie, comme maladie, comme malentendu ; mais aussi la morale en tant que cause, remède, *stimulants*, entrave ou poison), bref, une connaissance telle qu'il n'en a pas existé jusqu'à présent et telle qu'on ne l'a même pas souhaitée⁶⁹.

Avec Nietzsche, la valeur des valeurs n'est plus donnée et il convient, pour les comprendre et les critiquer, d'en retracer la provenance. Michel Foucault, lui, a suggéré par la notion d'épistémè que toute connaissance est dépendante d'une norme épistémologique historiquement située. Tous les savoirs d'une époque donnée partagent un même « *a priori* historique⁷⁰ », un même espace discursif qui détermine et organise les savoirs. C'est la tâche de *l'archéologie du savoir* d'enquêter sur les profondeurs du sous-sol historique d'où prend forme la connaissance. Chez Nietzsche comme chez Foucault, la généalogie est recherche des conditions de production et d'énonciation de la vérité. Elle est la quête de l'origine des valeurs et des savoirs, à condition d'entendre par « origine » non pas leur vérité profonde ou perdue, mais la succession de contingences ayant conduit à leur véridiction. La généalogie est aussi une *analytique du pouvoir* puisque, d'une part, l'exercice du pouvoir est producteur de savoirs et, d'autre part, l'exercice du savoir est un jeu de pouvoir.

Classiquement, la généalogie s'intéresse donc aux temps longs, au déploiement et aux ruptures de régimes de vérité qui se sont succédé dans l'histoire de l'humanité. L'œuvre de Foucault distingue trois épistémès, chacune caractéristique d'une époque : la Renaissance, l'époque classique et la modernité. Du point de vue de certains historiens, l'œuvre généalogique, parcourant les siècles et les frontières, est « sans doute parsemée d'inexactitudes, mais terriblement exacte dans sa volonté de

69. F. Nietzsche (1971). *La généalogie de la morale*. Paris : Folio essais, 14.

70. M. Foucault (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 173.

savoir⁷¹». La chronique sociologique, elle, est une généalogie de courte durée. Elle est une incursion au sein même d'une épistémè donnée. Plus modeste, elle circonscrit un objet de connaissance particulier, ici l'intimidation chez les jeunes, et en suit les ramifications de sens comme à rebours. La stratégie consiste à tracer une « coupe diachronique » autour d'un élément donné du réel pour « montrer sous l'effet de quelles forces il s'est constitué et transformé⁷² ». Ce qu'elle perd en durée, la chronique sociologique le gagne en précision et en densité analytique. Comme en ethnographie, l'élucidation de l'objet culturel passe par sa « description dense⁷³ » ; la reconstruction détaillée de son itinéraire discursif et moral est déjà une forme d'interprétation. La chronique sociologique est en ce sens un récit interprétatif ordonné, reconstruit à partir d'une foule de données d'origine et de nature diverses.

Laissant à d'autres la prétention à la neutralité et au détachement, je me propose d'entretenir avec mon objet un rapport ironique. Cela permet, comme le dit Dahlia Namian, de « provoquer un décalage ou de l'incongruité entre le discours et la réalité⁷⁴ ». Ian Hacking compare la posture du chercheur ironique à celle du *kibitzer*, ce spectateur de bridge qui se fait remarquer pour ses commentaires froids et indésirables : « well able to understand the architecture of the world that pertains to X, but ironically forced to leave it much as it is⁷⁵ ». La chronique produit un sentiment d'irréel en traitant de manière décalée un sujet sensible comme l'intimidation. Introduire du trouble dans la description de la réalité permet de mieux l'interroger, d'agiter le voile de l'allant-de-soi et du tenu-pour-acquis. Foucault, d'ailleurs, a lui-même déclaré pratiquer « une sorte de

-
71. C. Prochasson (1996). « L'histoire et Foucault », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 50, 124.
 72. P. Wotling (1995). *Nietzsche et le problème de la civilisation*. Paris : PUF, 33.
 73. C. Greetz (1998). « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête*, vol. 6, 73-105.
 74. D. Namian (2013). « La politique de la présentation des problèmes sociaux. De l'ironie au transfert », dans M. Otero et S. Roy (dir.), *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? : repenser la non-conformité*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 60.
 75. I. Hacking (1999). *The social construction of what?* Cambridge : Harvard University Press.

fiction historique⁷⁶ ». Une telle fiction n'est pas mensonge ou fable, mais une interférence entre la réalité et la connaissance que nous croyons en avoir, bref une « mise à l'épreuve critique de nos catégories de pensée⁷⁷ ». Il s'agit d'un procédé heuristique qui consiste à chambouler l'évidence que revêtent nos certitudes pratiques pour favoriser l'émergence d'une « construction de second degré », dirait Schütz⁷⁸. Le chercheur ironique est celui qui s'efforce, autant que faire se peut, de regarder sa société avec le regard amusé et naïf de « l'étranger ». Il ne s'agit donc pas d'une ironie moqueuse, mais de celle permettant de faire un « pas de côté ».

PROBLÈMES DE MÉTHODE

Au commencement de ma recherche, j'ai tâtonné entre diverses démarches méthodologiques. Ni les prescriptions de l'analyse de contenu traditionnelle⁷⁹ ni celles de la sociologie des problèmes sociaux ne me satisfaisaient entièrement. Pour comprendre comment s'est constitué un nouvel objet de connaissance et de moralité, il me fallait l'envisager autrement qu'à la manière d'un univers de données aux frontières préalablement établies. Mon objet m'est alors apparu comme une pelote de laine formée non pas d'un seul fil enroulé sur lui-même, mais d'une multitude de fils qui s'entremêleraient pour ne former, à l'œil nu, qu'un objet singulier et distinct. Se demander comment cette balle s'est constituée nécessite de déceler les fils de signification qui la font tenir ensemble. Une fois les fils repérés, il faut encore, pour démêler l'objet, suivre le tracé par lequel ils s'entrecroisent et dénouer les nœuds interprétatifs qui lui confèrent son unité apparente. La démarche se veut donc inductive, bien que je sois convaincu que la stricte distinction entre déduction et induction n'existe que dans les manuels de méthodes.

Comme les problèmes publics sont des activités collectives, il faut, pour comprendre leur genèse et leur signification, prendre en considération

76. A. Sforzini (2014). « Michel Foucault entre histoire et fiction », dans M. Panter, P. Mounier, M. Martinat et M. Devigne (dir.), *Imagination et histoire : enjeux contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 29.

77. *Ibid.*, 35.

78. A. Schütz (1987). *Le chercheur et le quotidien : phénoménologie des sciences sociales*. Paris : Méridiens Klincksieck.

79. L. Bardin (2013). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.

toutes les parties concernées dans cette interaction généralisée⁸⁰. Conséquemment, la chronique s'intéresse aux champs médiatique, politique et scientifique qui concourent tous, à leur manière, à la définition et la gestion des problèmes de société⁸¹. Les données documentaires donnent à voir la production de la violence juvénile en actes. Dans les médias, les projets de loi, les programmes d'intervention, les recherches expertes et tous les autres discours que j'ai dépouillés, l'intimidation *est là en train de se faire*. Dans cette étude, je me propose de faire de ces interactions sociosymboliques que sont fondamentalement les traces écrites de l'activité sociale le matériau premier de l'analyse. Il est possible de lister ainsi, en ordre approximatif d'importance, les grandes catégories documentaires analysées :

- Presse écrite québécoise (BAnQ)
- Littérature experte sur le *bullying* et l'intimidation ; programmes d'intervention ;
- Documents d'organisations officielles et politiques (plans d'action, rapports, etc.) ;
- Littérature « grand public » (guides pour parents, enseignants, etc.) ;
- Archives sur l'éducation (BAnQ) ;
- Objets culturels : films, chansons, romans, etc.

Les documents de presse écrite, qui constituent la plus grande part des données exploitées, ont fait l'objet d'une recension systématique depuis la collection numérique « Revues et journaux québécois » de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)⁸². À l'aide de la recherche par mots-clés dans le texte numérisé⁸³, j'ai retenu toutes les occurrences où

80. H.G. Blumer ([1971] 2004). « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 185-199.

81. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

82. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Collection « revues et journaux québécois », http://www.banq.qc.ca/collections/collection_numerique/journaux-revues/.

83. Deux collectes ont été effectuées. Une première en 2017, pour mon mémoire de maîtrise, incluait les mots-clés « intimidation + école », « intimidation + enfant » et « *bullying* ». Après l'exclusion des hors sujets et des doublons, 343 documents ont été retenus. La deuxième collecte, en 2020, a été nécessaire à la suite d'une refonte complète de l'outil de BAnQ, notamment la lemmatisation. Avec les mots-clés « intimidation + école » et « *bullying* », l'outil bonifié de BAnQ s'est avéré nettement plus généreux avec 3 335 documents pertinents.

le terme « intimidation » prend le sens de la violence entre jeunes ou à l'école. Pour la période 1985 à 2016, le nombre total de documents retenus est de 3 335, répartis dans 55 journaux québécois francophones. En plus de nombreux quotidiens régionaux, le corpus comprend de grands titres comme *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*, mais pas ceux du groupe Québecor (malheureusement inaccessibles à BANQ). Aucune limite temporelle n'a été préalablement déterminée : la récolte a commencé avec l'année la plus récente disponible puis a été effectuée pour chaque année antérieure, jusqu'à ce que se perde la trace de l'acception contemporaine de l'intimidation. Les documents ainsi recensés ont permis de remonter aux origines du problème public en retraçant la manière dont le mot « intimidation » est progressivement devenu une chose, soit un « fait social » problématique allant de soi. Bien plus qu'un simple dénombrement des occurrences médiatiques de l'intimidation, je me suis intéressé aux métamorphoses des significations prêtées à la violence. Autrement dit, il s'agit de restituer l'évolution qualitative du phénomène derrière les fluctuations quantitatives. De plus amples explications sur le corpus médiatique seront données au début du chapitre 4⁸⁴.

Parallèlement à la constitution du corpus médiatique, les données des autres catégories ont été sélectionnées par échantillonnage théorique⁸⁵. Grâce à la première « ossature » diachronique de l'objet obtenu par le corpus de presse systématisé, j'ai pu avoir une bonne vue d'ensemble (quoiqu'évidemment dépendante des discours médiatiques) de la genèse de l'intimidation. La pertinence des documents ne fut donc pas établie *a priori*. Ils ont été choisis en fonction des pistes interprétatives ouvertes par les données qui s'accumulaient, conformément à l'approche itérative de la théorisation ancrée⁸⁶. À mesure que je retraçais la chronique sociologique de la violence chez les jeunes, tel rapport gouvernemental

84. Pour de plus amples commentaires sur les considérations épistémologiques et méthodologiques, se rapporter au mémoire de maîtrise à l'origine de ce livre : D. Gaudreault (2018). *La carrière publique de l'intimidation au Québec : incursion dans l'économie morale de l'enfance*. Québec : Université Laval, <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/32542/1/34747.pdf>.

85. « Theoretical sampling is the process of data collection for generating theory whereby the analyst jointly collects, codes, and analyzes his data and decides what data to collect next and here to find them, in order to develop his theory as it emerges » (Glaser et Strauss, 1999, 45).

86. G. B. Glaser et L. A. Strauss (1999). *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*. Abingdon-on-Thames : Routledge.

s'avérait central, tel champ d'expertise s'avérait incontournable, tel fait divers méritait d'être analysé en profondeur et tel objet culturel promettait un nouvel éclairage. Chemin faisant, j'ai croisé le *récit chronologique* du problème public avec son *récit catégoriel*⁸⁷, dévoilant aussi bien la manière dont la catégorie s'est constituée dans le temps que les thèmes qui lui ont donné sa consistance.

Cette méthode inductive a montré son efficacité en me permettant de faire, en cours de route, une trouvaille qui allait avoir un effet inattendu sur ma recherche. En suivant les fils de signification de l'intimidation et en dénouant les nœuds la constituant, j'ai découvert que le problème public plongeait ses origines dans d'autres problèmes juvéniles antérieurs. Dans les années 1990, alors que l'intimidation telle que nous la comprenons aujourd'hui demeurait un impensé, les champs médiatique, politique et scientifique font grand cas du « taxage », québécois désignant le « racket » ou vol qualifié entre adolescents. Curieux, j'ai élargi l'horizon de la chronique en intégrant à l'analyse différentes catégories de données portant sur ce phénomène, cherchant à élucider comment ce problème avait pu en engendrer un autre, et quelles étaient ses propres circonstances d'apparition. À ce stade, les choses se compliquèrent davantage puisque le taxage m'a à son tour entraîné vers un sentier insoupçonné : les « gangs de rue ».

Le phénomène des gangs, défini au Canada et au Québec par les autorités de la sécurité publique à la fin des années 1980, a mis sous le feu des projecteurs la déviance alléguée des jeunes, ou plus exactement de *certain*s jeunes racisés et marginalisés, construits comme figure de la dangerosité. Les liens de parenté entre ces trois problèmes sont flagrants et fort fascinants : la rhétorique répressive entourant les bandes de jeunes voyous en vient à pénétrer l'école, notamment par l'intermédiaire d'une « police communautaire » présente dans les établissements d'enseignement québécois. De nouvelles catégories déviantes sont dès lors définies à l'échelle de la vie scolaire, le taxage en tête de liste. Tout se passe comme si la surveillance accrue des écoles et l'intérêt renouvelé porté aux indisciplines des jeunes rendaient possible la « découverte » de nouvelles

87. A. L. Strauss et J. Corbin (2004). *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.

formes de violences : verbales, psychologiques, émotionnelles et éventuellement virtuelles. Au tournant du *xxi*^e siècle, on développe l'argument que les jeunes n'ont plus besoin de saigner pour être blessés, et la violence devenue invisible et « propre » peut se passer des représentations plus sensationnalistes sur lesquelles s'appuyaient les paniques antérieures.

Ce livre raconte donc l'histoire des métamorphoses de la problématisation de la violence juvénile au Québec. Cette histoire est celle d'un problème qui naît dans le langage de la sécurité publique et qui enfante à son tour une grammaire de la vulnérabilité. Plusieurs métamorphoses concomitantes sont relatées. Cette succession de problèmes publics implique un basculement de l'intérêt pour la violence matérielle et criminelle à la violence morale. Ce transfert s'accompagne d'une remise en cause de la répression et de la judiciarisation des jeunes contrevenants et de l'affirmation d'une stratégie nationale de prévention psychosociale. Les figures de l'altérité déviante se métamorphosent elles aussi ; *l'adolescence dangereuse*, qui a nourri tant de mouvements de panique au *xx*^e siècle, semble perdre de son attraction au profit d'une *enfance vulnérable*. La violence qui fascine est moins brutale, éclatante et sensationnelle, mais elle obnubile d'autant plus qu'elle est dite invisible, sournoise et partout latente.

DÉPLOIEMENT DE LA CHRONIQUE

Au premier chapitre, les rapports entre enfance et violence seront situés dans leur cadre historique. S'inspirant des thèses de la « civilisation⁸⁸ » et de la « pacification⁸⁹ » des mœurs, cette étude repose sur le postulat que le problème public de l'intimidation procède de *l'émergence d'une sensibilité nouvelle* plutôt que de l'augmentation ou de l'aggravation des comportements désignés. S'il s'avère que la violence à l'école n'est ni nouvelle ni pire qu'autrefois, c'est la *sensibilité sociale* qui est nouvelle et qui mérite d'être examinée. Il s'agit bel et bien d'un postulat puisque cette affirmation ne peut être confirmée ou infirmée pour la simple et bonne raison qu'il est impossible de connaître l'étendue ou la gravité du

88. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.

89. L. Mucchielli (2011). *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres et des faits*. Paris : Fayard.

phénomène pour les périodes antérieures à sa définition. Cette sensibilité concerne la mise au jour et la condamnation de *nouvelles violences*, jugées plus subtiles, mais non moins néfastes. En particulier, elle témoigne d'une préoccupation grandissante pour la *vulnérabilité* des enfants et des adolescents.

Depuis « l'invention de l'enfance⁹⁰ » qui s'est opérée en Occident à compter du XVIII^e siècle, le statut de l'enfant a subi de multiples métamorphoses morales, juridiques et scientifiques. La « découverte » de l'intimidation peut être lue comme l'un des plus récents développements de ce processus multiséculaire qui prête un intérêt soutenu à l'*intégrité* des citoyens en devenir. Par l'analyse de documents d'archives québécoises, je rappelle d'abord comment l'intégrité physique des enfants a été reconnue au XIX^e siècle, conduisant à la lente délégitimation de la discipline corporelle dans l'enceinte scolaire. Au tournant du XXI^e siècle, c'est plutôt l'intégrité psychologique des élèves, de même que leur dignité sociale et leur liberté, que sous-tend la préoccupation collective pour l'intimidation.

Au deuxième chapitre, je rappelle brièvement l'apparition du champ d'expertise des « violences scolaires » et situe l'intimidation face à ses proches cousins que sont le *bullying*, les « incivilités » et les comportements antisociaux (*anti-social behaviors*). Je développe l'argument que la problématisation contemporaine des violences participe d'une *dépolitisation des conflits*, sociaux comme interpersonnels. Contrairement aux gangs de jeunes et aux « problèmes de banlieue » du XX^e siècle, le harcèlement contemporain ne dénote pas de malaise culturel ou social s'apparentant à une « question sociale » – c'est-à-dire, selon les mots justes de Robert Castel, une « aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de sa fracture⁹¹ ». L'intimidation est un problème « de société », mais c'est le problème d'une *société d'individus*. Elle menace moins la solidarité sociale ou l'ordre public que la dignité de ses membres. La dépolitisation de la vie sociale est plus encore une *déconflictualisation* au sens où les tensions consubstantielles à la sociabilité sont pathologisées, limitant la possibilité de penser la conflictualité inhérente à la vie sociale. Les

90. P. Ariès (1960). *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris: Plon.

91. R. Castel (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Paris: Fayard, 25.

sciences sociales et humaines contribuent à ces mutations en délaissant les réflexions entourant la violence *de l'école* au profit de la problématisation des violences *dans l'école*.

Dans le cas du Québec, le thème de la « violence à l'école » apparaît au sortir du xx^e siècle par le prisme du problème du taxage et des gangs. Comme cela sera exposé au chapitre 4, la violence scolaire québécoise est d'abord définie dans un contexte politique de lutte à la criminalité adolescente. Dans le contexte politique « néoconservateur⁹² » nord-américain des années 1980 et 1990, les gangs de rue sont construites comme un dispositif de pouvoir ciblant les populations précarisées et racisées. Sous l'influence de la doctrine de la « tolérance zéro », un durcissement du contrôle policier et pénal des incivilités s'observe dans de nombreux pays comme le Canada, notamment à l'égard des jeunes. Mais, au début du xxi^e siècle, la judiciarisation des « taxeurs » et autres membres de gangs est concurrencée par l'idéologie de la prévention et de la rationalisation des *risques*⁹³. Les violences jugées intolérables débordent les méfaits des jeunes délinquants ; la violence devenue scolaire est redéfinie et change de statut. Cette chronique de la violence est l'occasion de réfléchir aux liens étroits entre les dispositifs de contrôle social et l'émergence de nouvelles catégories problématiques.

En ce sens, la naissance du harcèlement procède de l'*élargissement* du domaine de l'inacceptable en matière d'agressivité juvénile. Au chapitre 5, je retrace la « découverte » de ces nouvelles indisciplines par des groupes « d'entrepreneurs de morale » qui œuvrent à la définition et à la consécration publique de l'intimidation au Québec. Pour y voir plus clair, la contribution de chacune des grandes catégories d'acteurs sera analysée dans le détail. Les médias ne peuvent unilatéralement « monter en épingle » une telle commotion collective. En réalité, les experts du champ psychologique sont les instigateurs du nouvel objet de connaissance et de moralité. Si celui-ci connaît un vif succès dans les sociétés occidentales, c'est qu'il fait écho à d'importantes sensibilités relatives à la centralité de l'enfance et à l'importance d'en assurer le développement

92. D. Garland (2001). *The culture of control. Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago : University of Chicago Press.

93. R. Castel (1983). « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 47, n° 1, 119-127.

« sain » et « normal ». C'est dire que la construction sociale de la réalité est un travail dialogique et collaboratif.

Au chapitre 6, il sera question de la consécration et de l'apogée de l'intimidation sur les arènes de la discussion publique québécoise, pendant les années 2010. Cette notoriété passe par une série de ce que j'appelle *typifications*, soit l'interprétation unidimensionnelle de faits divers comme des cas typiques d'intimidation. Aux prises avec la disparition et le suicide d'adolescents dont l'intimidation serait la « seule responsable », les décideurs politiques se trouveront devant l'obligation d'agir. Enfin, le chapitre 7 propose une analyse critique du champ d'expertise du *bullying*, en particulier de l'approche dominante par enquêtes quantitatives de « victimisation autodéclarée ». Ce sera l'occasion de voir comment le discours scientifique, relevant surtout d'une lecture biopsychologique et criminologique, construit des « profils types » d'enfants en fonction de combinaisons abstraites de caractéristiques individuelles corrélées au phénomène.

Histoires d'enfants, histoires sans paroles

*Un enfant, on peut tout lui dire – tout;
j'ai toujours été frappé par l'idée
que les grands connaissent si mal les enfants,
même les pères et mères leurs propres enfants.
L'idiote de Dostoïevski, [1869] 1993*

L'« enfant », du latin *in-fans*, est littéralement celui « qui ne parle pas¹ ». Par définition, les enfants ne parlent jamais d'eux-mêmes et les seules paroles qui les concernent sont formulées par d'autres, par « ceux qui ne sont plus des enfants, qui parlent des enfants, parlent aux enfants² ». Même lorsqu'ils grandissent et font l'acquisition du langage, leurs pratiques et représentations nous adviennent essentiellement par le truchement de la parole adulte. Il ne suffit pas de parler pour être entendu ; encore faut-il que les propos trouvent une tribune, soient colligés, pris au sérieux, pénètrent le cercle étroit de la parole légitime. Ces considérations sont particulièrement importantes pour la recherche historique et le sont tout autant pour une démarche d'analyse de problèmes publics comme la mienne. Nous, adultes, ne connaissons qu'indirectement les conditions

-
1. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Enfant », <http://www.cnrtl.fr/etymologie/enfant>
 2. H. Cazes (2008). *Histoires d'enfants : représentations et discours de l'enfance sous l'Ancien Régime*. Québec : Presses de l'Université Laval, XI.

d'existence des enfants, leur façon d'être en relation les uns avec les autres, leurs « manières d'agir, de penser et de sentir³ ». Comme ils sont considérés vulnérables et dépendants, il va de soi que leur monde soit unilatéralement organisé, interprété puis nommé par les adultes. Mais, d'un strict point de vue sociologique, un tel groupe peut être comparé à d'autres, dominés ou marginalisés, sous le rapport de la privation du droit de regard quant à leurs conditions d'existence.

Ces rapports de pouvoir se recourent et bien peu de traces historiques ont été laissées de l'enfance des groupes dominés, dépourvus des moyens légitimes d'expression. Les bibliothèques et archives n'en conservent que des descriptions moralistes ou littéraires, souvent les deux à la fois. Cela est encore vrai aujourd'hui où les représentations de l'enfance qui accèdent aux sphères publiques sont forgées par les groupes dominants. Dans le sillage de cette enquête, j'ai pu constater à quel point la définition collective d'un « problème jeunesse » comme l'intimidation s'opère par la mise en forme du monde des enfants par d'autres. C'est une préoccupation d'adultes sur les enfants, formulée par *certain*s adultes à propos de *certain*s enfants. Le paradigme du *bullying* dévoile, au Québec comme ailleurs, une préoccupation pour la souffrance des privilégiés. Au nom d'une idéologie humaniste, des groupes d'acteurs organisés et hautement légitimes s'inquiètent de nouvelles vulnérabilités qu'ils découvrent chez « leurs » enfants. Les groupes précarisés, marginalisés ou racisés sont pratiquement exclus du processus de définition du problème public.

L'exclusion prend ici un double sens. Ces groupes sont d'abord absents des rangs des « entrepreneurs de morale⁴ » qui se préoccupent du problème, le publicisent et exigent des réformes. Privés de l'accès aux « arènes de la discussion publique⁵ », ils sont également exclus du contenu de ces discours. La rhétorique du problème public se veut néanmoins *universaliste*; elle est forgée *par* des groupes dominants, mais *pour* toute la société. Comme dans le cas d'autres « malaises sociaux », les groupes

-
3. Allusion à la définition des faits sociaux d'É. Durkheim ([1895] 2010). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: Flammarion.
 4. H.S. Becker (1985). *Outsiders: étude de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
 5. D. Cefaï (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 75, 43-66.

dominés « sont parlés plus qu'ils ne parlent⁶ ». Cette étude propose de faire la lumière sur l'identité de ces groupes d'entrepreneurs de morale, sur les stratégies qu'ils mobilisent et les normes sur lesquelles ils prennent appui pour mener à bien leur « croisade morale⁷ ».

Pour les raisons qui précèdent, le monde des enfants est une extraordinaire lunette sociologique sur les sociétés humaines. Selon les mots justes d'Egle Becchi et Dominique Julia, auteurs de *Histoire de l'enfance en Occident*, le discours sur l'enfance

appartient au registre des *vœux* : on énonce, à propos de l'enfant, tout ce qui est souhaitable concernant son état physique, les conditions et les modalités de sa croissance, la diversité des individualités, les réseaux de relations au sein desquelles il doit se développer, les supports nécessaires à son épanouissement, les thérapeutiques propres à lui rendre la santé⁸.

En clair, les portraits de la sociabilité juvénile sont plus prescriptifs ou projectifs que strictement descriptifs ; les adultes interprètent et construisent leur propre univers lorsqu'ils parlent de celui des enfants. Comme l'enfant est le citoyen de demain, ce que l'on énonce à son sujet, *a fortiori* ce qui concerne son éducation, révèle la normativité admise ou souhaitée par les énonciateurs. L'étude sociologique de l'enfance permet de pénétrer les profondeurs du projet disciplinaire des sociétés, d'entrevoir les aptitudes et attributs que devraient posséder les individus qu'elles souhaitent se donner. La discipline, ici, est à comprendre au sens foucauldien⁹ : non pas comme un simple corps de règles qui soumet, mais comme l'ensemble des dispositifs de savoir et de pouvoir par lesquels les individus sont « produits », « normalisés » et « dressés ».

6. P. Champagne (1993). « La vision médiatique », dans P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris : Seuil, 68.

7. H.S. Becker (1985). *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métaillé.

8. E. Becchi et D. Julia (1998). *Histoire de l'enfance en Occident, t. 1. De l'antiquité au XVIII^e siècle*. Paris : Seuil.

9. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

1.1 UNE « CIVILISATION » DE L'ENFANCE

L'une des grandes clés théoriques qui m'a guidé dans cette recherche est la thèse forte de la *Civilisation des mœurs* de Norbert Élias¹⁰. La « civilisation » des mœurs signifie d'abord la « civilité » puis, avec l'avènement des sociétés bourgeoises, le fait d'être « civilisé ». Cette thèse doit être comprise à la lumière de la centralisation du pouvoir économique et de l'émergence de l'État moderne comme monopole de la violence légitime. Au moins depuis la Renaissance, la noblesse européenne a été conduite à codifier de plus en plus étroitement ses règles de « bienséance ». À partir du moment où la violence est centralisée entre les mains du souverain, il apparaît illégitime de régler les différends de la vie quotidienne par la loi du plus fort. Dans ce contexte où les guerres sont moins nombreuses qu'au Moyen Âge et où les autorités désarment leurs sujets, les affrontements violents diminuent de manière marquée – et des rites bien institutionnalisés comme le duel sont progressivement marginalisés. Très lentement, le raffinement du droit et le développement du pouvoir judiciaire aidant, la résolution des conflits interpersonnels (et éventuellement sociaux) est déléguée aux autorités publiques.

Dans les sociétés de cour, pour faire bonne figure auprès de l'organisation centrale et au sein de la hiérarchie nobiliaire, il faut être en mesure de se distinguer en dominant ses fonctions biologiques, ses affects et son agressivité. Dans un contexte de rivalité avec la bourgeoisie montante, la « courtoisie » sert de marqueur de différenciation sociale à l'aristocratie. Il faut savoir « se tenir », démontrer que l'on peut se distancier de tout ce qui est perçu comme relevant de « l'animalité » ou de la « barbarie ». Les « coterie de la cour », en plus de leurs règles de « savoir-vivre » qu'étudie finement Élias, impliquent des rapports de concurrence où tout un chacun se surveille et se dénonce. Dans ce cadre, les « pulsions primaires » de l'organisme tendent à être refoulées à l'extérieur des sphères sociales et reléguées aux confins de l'individualité. Ces interdits mènent les individus à développer une *autocontrainte* croissante au regard de leur corps et de leurs émotions, et peut-être aussi une plus grande réflexivité à l'égard de leur propre personne. Ce processus multiséculaire, sans début ni fin, dit Élias, se serait généralisé à l'intérieur des cours européennes avant de gagner les autres couches sociales, puis l'ensemble de l'Occident.

10. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris: Calmann-Lévy.

Cette « civilisation » de la corporalité, qui trouve sa source dans les mutations des structures sociales et politiques, implique une *domestication de l'agressivité* qui « a été “affinée” et “civilisée” comme toutes les autres pulsions sources de plaisir : elle ne se manifeste plus dans sa force brutale et déchaînée qu'en rêve et dans quelques éclats que nous qualifions de “pathologiques”¹¹ ». La violence physique légitime (outre celle détenue par l'État) ne disparaît pas de la sociabilité « normale », bien sûr, mais elle est progressivement limitée à des formes codifiées qui en neutralisent les débordements, comme les divertissements et les sports réglementés. La pacification des mœurs concerne d'abord les individus admis au cercle de la « citoyenneté » : certains groupes sociaux, comme les femmes et les enfants, devront attendre plus longtemps avant que la violence à leur endroit soit délégitimisée. Plus loin dans ce chapitre, nous constaterons que la discipline corporelle a longtemps perduré dans le réseau de l'instruction publique québécois, en dépit de la condamnation morale de certaines élites intellectuelles du XIX^e siècle.

Qu'en est-il des enfants selon Élias, d'ailleurs ? À propos du regard que portent ses contemporains sur la rusticité et l'agressivité des féodaux, il écrit : « Comme les hommes médiévaux expriment leurs émotions d'une manière que nous n'observons plus, dans notre propre univers, que chez les enfants, nous qualifions leurs manifestations et leurs attitudes “d'enfantines”¹². » En effet, l'hexis corporelle des adultes et des enfants se serait sensiblement différenciée entre le Moyen Âge et les révolutions démocratiques ; les premiers s'extirpant de « l'animalité », les autres y demeurant. La socialisation des citoyens reproduirait en miniature et en accéléré, pour ainsi dire, le processus de la civilisation des mœurs : les enfants apprennent au fil des ans les interdits qui se sont développés chez les adultes au fil des siècles.

Mon idée est que ce large processus, qui continue son déploiement, rend « pathologiques » ou à tout le moins problématiques des comportements encore jugés « normaux » tout récemment. En particulier, la domestication de l'agressivité humaine s'affine toujours et c'est dès l'enfance qu'il convient de faire l'acquisition de l'*autocontrôle* et de la *discipline de soi*. Les bousculades, les coups de poing et les insultes de la cour d'école ont

11. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy, 323.

12. *Ibid.*, 439.

été, en l'espace de quelques décennies, moralement condamnés dans de nombreux pays occidentaux et inscrits dans leurs lois sur l'éducation. C'est dire que les effusions belliqueuses que les contemporains d'Élias qualifiaient encore « d'attitudes enfantines » ne sont guère plus tolérables dans la sociabilité enfantine. Se pourrait-il que la différenciation entre citoyens et enfants qu'a décelée Élias subisse quelques inflexions, et que l'heure soit venue pour ces derniers de sortir pour de bon de « l'animalité » ? Le point de départ de cette étude a été d'envisager le problème public de l'intimidation comme l'un des récents développements de cette « civilisation » de l'enfance. Toutefois, un cadre d'analyse strictement éliasiens est à mon sens insuffisant pour rendre compte de la définition et de la condamnation contemporaines de nouvelles formes de violence. Pour enrichir cette lecture, je mobiliserai le concept d'*économie morale* dont il sera question dans la section suivante.

Les thèses d'Élias ont inspiré beaucoup de travaux historiques et sociologiques sur les liens entre la diminution objective des violences et criminalités en Occident et la montée concomitante d'un sentiment de « l'insécurité¹³ ». L'historien Jean-Claude Chesnais¹⁴ a fait la démonstration rigoureuse de cette tendance générale à la diminution des violences au cours des derniers siècles, tendance qui n'a jamais été sérieusement remise en cause.

Cette diminution des phénomènes violents est aussi valable pour le Canada et les statistiques officielles relatives à la criminalité violente confirment la continuation de la tendance historique. Selon les données récentes, la quasi-totalité des formes de « victimisation criminelle auto-déclarée » continuent de chuter et les autres restent stables au pays¹⁵. Au Québec, le taux global de criminalité a connu une diminution de 32 % au cours de la décennie 2010-2019, la diminution la plus prononcée étant

13. L. Mucchielli (2011). *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres et des faits*. Paris : Fayard.

14. J.-C. Chesnais (1981). *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*. Paris : Robert Laffont.

15. Statistique Canada (2015). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm> [consulté le 23 février 2018].

attribuable aux infractions contre la propriété¹⁶. De même, l'indice de gravité de la criminalité a continué sa désescalade au cours de la dernière décennie. Le taux d'infractions contre la personne a aussi connu une forte tendance à la baisse, atteignant en 2014 un creux historique. Pourtant, la même année, 21,1 % des personnes sondées par l'Institut de la statistique du Québec estimaient que la criminalité avait augmenté au cours des cinq dernières années dans leur voisinage, tandis que 70,3 % déclaraient qu'elle demeurerait stable et seulement 8,6 % croyaient qu'elle avait diminué¹⁷. De manière similaire, une personne sur cinq affirmait la présence d'un « problème de désordre social ». C'est dire qu'en matière de violence et de criminalité, les représentations et les « conditions objectives¹⁸ » peuvent être disjointes.

Entre 2015 et 2019, les infractions contre la personne ont cependant connu une augmentation subite et marquée¹⁹. Or les homicides, les vols qualifiés et les infractions relatives aux drogues, ceux-là mêmes qui font les manchettes, alimentent le « sentiment d'insécurité » et justifient les mesures policières répressives, continuent leur décroissance. Cette récente augmentation des crimes contre la personne est largement tributaire du plus grand nombre d'agressions sexuelles enregistrées et de l'entrée en vigueur de nouvelles infractions (par exemple, la publication non consentuelle d'images intimes)²⁰. Si problème de violence il y a, celui-ci concerne bien davantage l'intimité des rapports humains que « l'ordre

16. Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec: principales tendances 2019*. Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3.

17. Institut de la statistique du Québec (2014). *Le sentiment de sécurité et les perceptions de la population québécoise à l'égard de la criminalité*. Québec: Les Publications du Québec.

18. Au chapitre 6, je montre, dans le cas de l'intimidation, qu'il ne faut pas non plus assimiler la réalité sociale aux données construites pour en rendre compte.

19. Ministère de la Sécurité publique (2021). *Criminalité au Québec: principales tendances 2019*. Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

20. Ministère de la Sécurité publique (2015). *Infractions sexuelles au Québec en 2015*. http://www.agressionsexuellemontreal.ca/client_file/upload/infractions_sexuelles_2015.pdf [consulté le 17 décembre 2021].

public» ou la « sécurité publique²¹ ». Surtout si l'on considère qu'environ 80 % des auteurs d'agression sexuelle sont connus de leur victime²².

Depuis l'héritage de Jean-Claude Chesnais, la contradiction entre la sécurité effective et l'insécurité vécue a aussi été expliquée par le « paradoxe de Tocqueville ». Dans *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville²³ fait remarquer que, bien que les Américains du premier tiers du XIX^e siècle jouissent d'une égalité de conditions jusque-là inégalée, ils se montrent fort préoccupés par l'état de leur société et les disparités de niveaux de vie qui y subsistent. Ainsi ce paradoxe veut que, « quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent²⁴ ». C'est donc dire qu'à mesure qu'un phénomène jugé indésirable décroît, les manifestations qui perdurent apparaissent d'autant plus inadmissibles. En généralisant cette thèse, il est raisonnable de supposer que l'insatisfaction et la crainte face à la violence peuvent progresser alors même que le phénomène est en déclin, précisément parce que sa raréfaction le rend toujours plus illégitime et intolérable.

Dans le cas présent, l'inacceptabilité croissante de la violence interpersonnelle peut s'observer par la définition collective de *nouveaux comportements déviants*, en l'occurrence juvéniles. De fait, le cas québécois de l'intimidation est celui de la « découverte » et de la dénonciation de nouvelles formes de violence. Si la rhétorique alarmiste d'une *montée* des violences et « insécurités » n'est pas complètement absente de mon corpus, elle est incomparable à ce qui a été observé pour d'autres problèmes

21. Les données officielles sur la criminalité ont toutefois d'importantes limites puisqu'elles ne donnent à voir que les crimes dénoncés aux autorités. Les violences commises en privé, comme les violences conjugales et les agressions sexuelles, sont connues pour y être nettement sous-représentées. *L'enquête sociale générale* de Statistique Canada estime que seulement 5 % des agressions sexuelles sont dénoncées, ce qui rend peu fiable l'étude de leur évolution historique. Difficile donc de savoir si l'augmentation des dernières années est attribuable à une hausse effective de ces violences ou à une hausse des dénonciations, rendue possible par une transformation des mentalités s'incarnant par exemple dans les vagues de dénonciation comme #MeToo.

22. S. Conroy et A. Cotter (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada*. Juristat no. 85-002-X : Statistique Canada.

23. A.D. Tocqueville ([1840] 2010). *De la démocratie en Amérique*. Québec : Carpe Diem.

24. *Ibid.*, 119.

publics comme les « violences urbaines » françaises²⁵ ou les *school shootings* américains²⁶. L'analyse des résultats fera voir que l'intimidation se distingue du point de vue des thèmes de la dangerosité et de la sécurité publique.

1.2 LES RECONFIGURATIONS DE L'ÉCONOMIE MORALE DE L'ENFANCE

Jean-Claude Chesnais note que le monde occidental de l'enfance est lui aussi plus sécuritaire et « civilisé » que jamais : dès la fin du XIX^e siècle, « la cellule familiale se ferme et veille sur l'enfant. Centre d'affection, lieu de concentration des ambitions, l'enfant devient obsession²⁷ ». Avant lui, Philippe Ariès a retracé ce qu'il nomme « l'invention de l'enfance²⁸ », cette lente, mais profonde, révolution des mentalités qui s'opère à compter du XVIII^e siècle français. Pour se développer, l'amour parental nécessite une confiance en la survie de l'enfant ; confiance, donc, en son avenir. Rendu possible par la baisse de la mortalité infantile, le ralentissement de la fécondité et le rétrécissement de la structure familiale autour du noyau nucléaire, un « sentiment nouveau de l'enfance » apparaît chez la bourgeoisie mondaine. La tendance s'accélère au XIX^e siècle et gagne lentement mais sûrement, dit Ariès, l'ensemble des couches sociales européennes en même temps qu'elle se généralise à la grandeur de l'Occident.

Ce n'est que sous ces conditions que l'enfant pourra devenir une personne morale et un sujet de droit ; bref, un individu à part entière. Pour les familles, il deviendra un être à part, qu'on protège et auquel on destine des soins particuliers. Avant ce repli dans l'intimité familiale, et en l'absence de contraception, les Européens utilisent diverses stratégies pour faire face au surplus démographique : mise en nourrice (qui occasionne une surmortalité des enfants placés), infanticide et abandon sont monnaie courante. Ce n'est d'ailleurs qu'aux alentours du début du XIX^e siècle qu'il

25. L. Mucchielli (2011). *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres et des faits*. Paris : Fayard.

26. J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying : kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.

27. J.-C. Chesnais (1981). *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*. Paris : Robert Laffont, 169.

28. P. Ariès (1960). *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris : Plon.

devient d'usage de porter le deuil d'un enfant en Europe²⁹. De magnifiques portraits de ces destins tristement banals nous ont été légués :

C'était un de ces enfants dignes de pitié entre tous qui ont père et mère et qui sont orphelins. Cet enfant ne se sentait jamais si bien que dans la rue. Le pavé lui était moins dur que le cœur de sa mère. Ses parents l'avaient jeté dans la vie d'un coup de pied³⁰.

Cette œuvre classique est en elle-même instructive des mutations de la configuration morale de son époque; le romantisme de Victor Hugo y exalte la *dignité* des misérables tout en portant un regard accusateur sur la période de la Restauration (1814-1830). À la fin du XIX^e siècle, dit Ariès, ce « gamin de Paris », ce Gavroche d'Hugo a déserté les rues – non pas absolument, certes, mais comme type social. Cette révolution européenne du statut de l'enfance se prolonge, entre 1860 et 1930, sous l'effet de la double tendance à la généralisation du contrôle des naissances et de l'instauration de l'école obligatoire³¹. En effet, dans un contexte où le jeune « capital humain » est disputé entre sa famille et les autorités publiques, la fonction économique de l'enfant est vouée à changer. De force de travail nécessaire, il deviendra progressivement un être « précieux³² » qu'on instruit et en qui l'on investit. Ce lent processus ne s'est pas fait sans heurts, et l'histoire de l'éducation publique au Québec³³ illustre bien les oppositions qu'ont rencontrées les élites politiques des XIX^e et XX^e siècles en privant les familles (surtout rurales) d'une source considérable de main-d'œuvre et de revenus. De leur côté, les sciences médicales et humaines, et leurs psychologies du développement en premier plan, consolident la construction de l'enfance au XX^e siècle³⁴.

Le sociologue français Laurent Mucchielli prend quant à lui ses distances avec les thèses d'Élias, remettant en question tout particulièrement les

29. J.-C. Caron (1999). *À l'école de la violence : châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*. Paris : Aubier.

30. V. Hugo ([1862] 1981). *Les misérables*. Paris : France Loisirs, 621.

31. A.-F. Praz (2005). *De l'enfant utile à l'enfant précieux : filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg, 1860-1930*. Lausanne : Éditions Antipodes.

32. *Ibid.*

33. L.-P. Audet (1969). *Histoire de l'enseignement au Québec, t. 1 (1608-1840) et t. 2 (1840-1971)*. Montréal : Holt, Rinehart et Winston.

34. A. Turmel (2013). *Une sociologie historique de l'enfance : pensée du développement, catégorisation et visualisation graphique*. Québec : Presses de l'Université Laval.

présupposés de « la psychanalyse freudienne (la lutte entre la violence des pulsions fondamentales et la morale du “surmoi”) [et d’un] modèle diffusionniste univoque (les normes aristocratiques se diffusent progressivement aux couches sociales moins élevées)³⁵ ». Ce dernier présupposé diffusionniste et eurocentriste est soit dit en passant tout aussi central dans les thèses de Chesnais et d’Ariès. Je partage l’avis de Mucchielli pour qui la thèse de la « civilisation des mœurs » est à elle seule insuffisante pour rendre compte de la diminution marquée des violences physiques et directes depuis le Moyen Âge, tendance qui n’a sans doute pas fini sa course. La baisse historique du recours à la violence déborde maintenant la délégation des conflits interpersonnels à l’État et « l’évolution » des mentalités réputée s’ensuivre. Mucchielli préfère parler d’une « pacification des conflits » – qu’ils soient privés ou sociopolitiques – impliquant une *dé légitimation* du recours à la violence.

Insistons donc sur cette proposition centrale : si un processus de pacification des mœurs tend à réduire le recours à la violence, c’est parce qu’il a pour conséquence première de la stigmatiser, de la délégitimer. D’où un paradoxe qui n’est qu’apparent : le sentiment général d’une augmentation des comportements violents accompagne l’accélération de leur dénonciation, mais aussi la stagnation, voire le recul, de leur fréquence réelle³⁶.

C’est dire que la « violence » ne fait pas que diminuer, mais qu’elle change de *statut* – et, avec lui, de *définition*. Cette thèse supprime moins celle d’Élias qu’elle la bonifie et la prolonge. Pour ma part, j’ai envisagé le problème de la violence juvénile sous l’angle des *mutations de l’économie morale*. Didier Fassin et Jean-Sébastien Eideliman définissent l’économie morale comme « la production, la répartition, la circulation et l’utilisation des sentiments moraux, des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l’espace social³⁷ ». Certes fort vaste, ce concept a l’avantage de porter le regard sur la manière dont les normes et rôles sociaux sont sans cesse joués et rejoués par et pour l’activité sociale – aussi bien dans le théâtre intime des interactions que sur les scènes publiques. À la

35. L. Mucchielli (2011). *L’invention de la violence : des peurs, des chiffres et des faits*. Paris : Fayard, 211.

36. *Ibid.*, 216.

37. D. Fassin, et J.-S. Eideliman (2012). « Introduction », dans D. Fassin et J.-S. Eideliman (dir.), *Économies morales contemporaines*. Paris : La Découverte, 12.

différence du « fait moral » durkheimien, l'économie morale n'est pas un déjà-là qui surplomberait des individus déterminés. Selon la définition de Fassin et Eideliman calquée sur celle d'économie politique, elle désigne précisément l'espace de « mouvement, d'échange et de transformation » des composantes morales des sociétés humaines.

*Ainsi, j'appelle économie morale de l'enfance l'ensemble des processus sociosymboliques par lesquels les rôles, normes, valeurs et sentiments relatifs aux enfants sont (re)produits, transformés et circulent dans un état donné de société – local ou international, les économies morales n'ayant pas de frontière rigide. En plus de les situer dans l'univers social et symbolique, l'économie morale conditionne le traitement que reçoivent les enfants et les attentes normatives formulées à leur endroit. Cette configuration morale n'est jamais donnée; elle est constamment réaménagée sous l'effet de l'interaction entre les activités humaines et les significations qu'elles forgent. Cette approche est sensible aux rapports de forces inégaux qui structurent les échanges au sein des arènes publiques qui sont le théâtre de cette économie. Par l'utilisation de ce concept, j'entends éviter les écueils d'un « culturalisme » (l'économie morale n'est pas une entité culturelle) comme ceux d'un certain « sociologisme » (elle n'est pas non plus une abstraction comme « l'âme » ou la « psychologie » de la « société »)*³⁸.

De leur côté, Fabrice Fernandez et Samuel Lézé donnent cette définition de l'économie morale: « the art of managing or treating populations within the constraints of a legal order, through moral sentiments »³⁹. Les auteurs, depuis une ethnographie d'une prison française de détention provisoire, développent la thèse forte d'une « économie morale de la vulnérabilité ». De fait, la discipline carcérale contemporaine se déploierait dans le sens d'une humanisation des détenus reconvertis en personnes morales. Leur intégrité physique, nécessaire pour qu'ils paient leur « dette » envers la société et répondent de leurs actes, est aussi un droit et une valeur inviolables. Partant, la profession carcérale fait une place importante au *care*, insistent Fernandez et Lézé. *L'intégrité* des prisonniers devient, en plus d'une nécessité technique, un *devoir moral*

38. *Ibid.*

39. F. Fernandez et S. Lézé (2011). « Finding the hearth of carceral treatment. Mental heart care in a French prison », *Social science and Medecine*, vol. 72, n°9, 1564.

– et toutes les dispositions utiles à garder en vie un détenu contre son gré sont jugées légitimes. Ces réformes sont imbriquées dans la tendance à la médicalisation et la psychiatisation du traitement carcéral. Dans la logique de cette économie morale, les prisonniers ne doivent plus seulement être contrôlés et disciplinés, mais aussi *accompagnés* pour faire face à leurs souffrances psychiques désormais dignes de considération aux yeux de l'institution totale. Pour les auteurs, les détenus sont *responsabilisés* quant à leur engagement face aux dispositifs psychosociaux. Le personnel distingue les « bons » prisonniers des « mauvais » en fonction de critères moraux, souterrains au système carcéral formel, comme le fait de démontrer de la culpabilité et d'exprimer sa détresse.

Au-delà du fait que la prison et l'école présentent toutes deux des caractéristiques de l'idéaltype de l'institution totale⁴⁰, les propositions de Fernandez et Lézé éclairent encore autrement mon objet de recherche. À l'issue de l'analyse de mes résultats, en effet, le thème de la *vulnérabilité* est apparu central. Comme il en sera question dans les deux prochaines sections, les XIX^e et XX^e siècles québécois ont vu se développer une considération nouvelle et croissante pour l'intégrité physique des élèves. Ces sentiments ont contribué à l'affaiblissement d'une pédagogie du *redressement*. L'enfant, appartenant naguère au règne de « l'animalité » dont l'éducation devait l'extirper, devient un sujet de droit et un individu au sens fort du terme. Sous le coup de cette reconfiguration du statut de l'élève, la discipline corporelle, soit l'*intimidation* systémique des enseignants et des cadres, bascule dans l'illégitimité et tombe en désuétude. Parallèlement, sans rupture franche, se développe au sein de l'économie morale une pédagogie du *dressage*. Il ne suffit plus alors de soumettre l'enfant à la règle par la force. Au sens second, celui où l'entendait Foucault⁴¹, « dresser » signifie « préparer, disposer convenablement⁴² ». C'est bien ce qu'implique la discipline scolaire de notre modernité : *disposer* l'enfant à l'observation de la règle et à l'apprentissage plutôt que le dominer et le contraindre.

40. E. Goffman (1961). *Asylums: essays on the social situation of mental patients and other inmates*. New York: Anchor Books.

41. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.

42. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Dresser », <http://www.cnrtl.fr/definition/dresser>.

Par le prisme du cas particulier du problème public de l'intimidation, j'ai pu constater de récentes transformations au sein de cette configuration morale. Plus d'un siècle après la délégitimation de la correction physique des élèves, c'est au tour des interactions violentes qui se jouent entre eux de faire l'objet d'une « découverte » et d'une dénonciation. L'intimidation, qui n'est pas seulement physique, mais aussi dite relationnelle, verbale, psychologique, indirecte et aussi virtuelle, laisse entrevoir des composantes morales attribuées de plus en plus fermement à l'univers de l'enfance : l'intégrité désormais psychologique, la dignité sociale ou le besoin de reconnaissance, la sécurité et la liberté. De plus, le danger ne provient plus seulement des adultes, mais loge à l'intérieur même de la sociabilité juvénile.

Dans le dernier tiers du xx^e siècle, les problèmes publics juvéniles se sont surtout inquiétés d'une *adolescence dangereuse* : « désordres urbains », « incivilités », délinquances, criminalités, « sous-cultures » déviantes, consommations et méfaits ont été vigoureusement investis par les champs médiatique, politique et scientifique. Le récent paradigme du *bullying* et de l'intimidation, appliqué plutôt indistinctement au primaire et au secondaire, débouche quant à lui sur le sentiment d'une *enfance vulnérable*. Plutôt que les risques *que pose* la jeunesse, ce problème public et d'autres (pensons seulement à la « cyberdépendance » ou aux boissons alcooliques sucrées) se reconfigurent autour des risques *qui pèsent* sur elle. Cette tension entre vulnérabilité et dangerosité⁴³, qui caractérise l'économie morale contemporaine, fera l'objet de plus amples discussions lors de l'analyse des résultats.

1.3 LA LENTE DÉLÉGITIMATION DE LA VIOLENCE PÉDAGOGIQUE

L'existence d'une violence scolaire n'est pas un fait nouveau⁴⁴. En revanche, la forme dans laquelle la question se pose aujourd'hui dans plusieurs pays occidentaux, elle, est bel et bien nouvelle. Au cours des siècles derniers, alors que la vie sociale était de manière générale plus

43. F. Fernandez (2015). « Lorsque la prison (se) rend justice. Le traitement contemporain de l'indiscipline carcérale », *Déviance et société*, vol. 39, 379-404.

44. C. Carra et D. Faggianelli (2011). *Les violences à l'école*. Paris : PUF.

violente⁴⁵, les enceintes des établissements d'enseignement étaient elles aussi plus hostiles. Or, sans surprise, les travaux historiques sur ces questions dévoilent des réalités bien différentes des indisciplines comme l'intimidation qui retiennent aujourd'hui l'attention. Avant que les violences interindividuelles entre enfants n'apparaissent problématiques, il a fallu que l'école se « civilise » à bien d'autres égards, à commencer par la réforme de la discipline traditionnelle.

La mieux connue des violences scolaires historiques est celle des maîtres à l'endroit des élèves. La discipline de la période antique est souvent représentée par l'utilisation du châtiment corporel à des fins éducatives. L'enfance était alors décrite comme un état « primitif » dont l'apprenti citoyen devait être extirpé. Dans la culture philosophique occidentale, en effet, l'enfance a longtemps représenté cet « âge de sauvagerie, de déraison, de péché dont l'éducation était d'abord redressement⁴⁶ ». La coercition physique est alors justifiée, puisqu'elle sert précisément à « civiliser » un être encore dénué du plein usage de sa raison. À cet égard, Platon écrit dans ses *Lois* : « De tous les animaux, c'est l'enfant le plus difficile à manier ; par l'excellence même de cette source de raison qui est en lui, non encore disciplinée, c'est une bête rusée, astucieuse, la plus insolente de toutes⁴⁷. » Il s'agit donc bien, et pour longtemps, d'une discipline du *redressement* qui consiste à « corriger, rectifier » les penchants naturels pour « rendre conforme à la norme⁴⁸ ».

Pour l'histoire philosophique de l'enfance, l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, traité de pédagogie considéré comme le plus célèbre d'Occident, représente une rupture canonique. Pour Rousseau, l'éducation ne doit plus servir à restreindre le trop de nature chez l'enfant. Au contraire, l'éducateur doit laisser s'épancher les envies et les passions naturelles de l'enfant :

45. J.-C. Chesnais (1981). *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*. Paris : Robert Laffont.

46. É. Debarbieux (1999). « Fragments d'histoire de la violence scolaire », dans É. Debarbieux (dir.), *La violence en milieu scolaire, état des lieux*, tome 1. Paris : ESF éditeur, 16.

47. Platon (2006). *Les lois*. Paris : Les Belles Lettres, 2006, VII, 808d.

48. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, « Redresser », <http://www.cnrtl.fr/definition/redresser>.

La nature a, pour fortifier le corps et le faire croître, des moyens qu'on ne doit jamais contrarier. Il ne faut point contraindre un enfant de rester quand il veut aller, ni d'aller quand il veut rester en place. Quand la volonté des enfants n'est point gâtée par notre faute, ils ne veulent rien inutilement⁴⁹.

Dans les faits, Carra et Faggianelli⁵⁰ montrent que la discipline des établissements scolaires français des XVIII^e et XIX^e siècles s'apparente aux institutions totales décrites par Goffman⁵¹. Les enfants y sont constamment surveillés et soumis à un régime disciplinaire qui ne tolère aucun écart. Jean-Claude Caron⁵² a dressé le portrait de cette violence pédagogique des établissements scolaires français, violence qui fut fort longtemps ignorée avant d'être remise en question à compter du XIX^e siècle. Mais, à ce moment, « c'est moins l'usage de la violence pédagogique qui est dénoncé que l'incapacité du maître qu'elle traduit ainsi que son inaptitude à exercer sa fonction autoritaire dans le respect de l'intégrité des individus qui lui sont confiés⁵³ ». L'apparition d'une préoccupation pour les méthodes pédagogiques violentes est ainsi à comprendre dans le contexte de ces tendances lourdes que sont la laïcisation et la démocratisation de l'école, ainsi que la reconnaissance juridique du statut de l'enfant. Ce long processus d'intégration des enfants au cercle de la citoyenneté est consacré en 1959 par l'adoption de *La déclaration des droits de l'enfant* par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Ces principes, qui précisent les droits des enfants en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont grandement influencé le développement des systèmes d'éducation publique en Occident, notamment au Québec qui accuserait au XX^e siècle un « retard » en la matière⁵⁴.

Ce remplacement d'une « pédagogie du redressement » par un ordre scolaire fondé sur l'intégrité de « l'apprenant », comme on dit aujourd'hui

49. É. Rousseau ([1762] 1966). *Émile ou de l'éducation*. Paris : Flammarion Garnier, 101.

50. C. Carra et D. Faggianelli (2011). *Les violences à l'école*. Paris : PUF.

51. E. Goffman (1961). *Asylums : essays on the social situation of mental patients and other inmates*. New York : Anchor Books.

52. J.-C. Caron (1999). *À l'école de la violence : châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX^e siècle*. Paris : Aubier.

53. *Ibid*, 282.

54. L.P. Audet (1969). *Histoire de l'enseignement au Québec, t. 1 (1608-1840) et t. 2 (1840-1971)*. Montréal : Holt, Rinehart et Winston.

en sciences de l'éducation, s'est fait lentement et progressivement, par l'entremise de débats passionnés sur la manière convenable d'éduquer les enfants. Pour y voir plus clair, j'ai mené quelques recherches exploratoires dans les ressources de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). À la fin du XIX^e siècle, un chroniqueur de *l'Enseignement primaire*, journal d'éducation affilié à l'École normale Laval (Québec), fête déjà la mort de la pédagogie violente :

« Celui qui aime bien châtie bien. » Cette parole des Livres saints a résumé pendant longtemps la pédagogie de bien des maîtres [...]. Un fait incontestable, c'est que peu à peu le règne de la terreur est passé [...]. La théorie est à peu près universellement acceptée, et l'on ritait en présence d'un professeur qui proposerait l'usage fréquent des punitions corporelles comme un moyen excellent et même indispensable de formation⁵⁵.

Ce journal est d'une haute importance pour l'histoire de l'éducation publique québécoise. Paru sous trois noms différents entre 1880 et 1964, il exerce un quasi-monopole sur les nouvelles idées pédagogiques. Envoyé à toutes les écoles catholiques, il est un instrument massif de diffusion des conceptions « républicaines » de l'instruction. Il a pour fonction d'informer les instituteurs et institutrices qui n'ont, pour la plupart, aucune formation ni compétence particulière⁵⁶. Cela est vrai du Bas-Canada jusqu'en 1856, date à partir de laquelle la formation des enseignants se généralise par l'entremise des écoles normales. En somme, cette célébration de la disparition des punitions corporelles apparaît bien davantage comme un souhait ou une prescription qu'une réalité empirique : les composantes de l'économie morale sont en train d'être contestées et reconfigurées. Comme le fait Élias⁵⁷ en étudiant les traités de bienséance, je considère que, si ces interdits sont énoncés, c'est précisément parce qu'ils sont encore d'usage tout en étant contestés par certains. Dans de tels cas, la rhétorique des échanges au sein de l'économie morale est plus prescriptive que descriptive.

55. A. Nunesvais (1898, déc.). « Des punitions ». *L'Enseignement primaire* (Québec), vol. 20, n° 4, 200.

56. A. Lemelin (1999). *Le purgatoire de l'ignorance : l'éducation au Québec jusqu'à la Grande Réforme*. Beauport : MNH.

57. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.

Même son de cloche du côté des inspecteurs d'école du XIX^e siècle dont j'ai pu consulter les observations à la salle des archives de BANQ de Québec. Chaque année, les inspecteurs rédigent un bilan qui paraît dans le *Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province*. Ces documents contiennent de précieux renseignements sur le développement de l'éducation dans la province – ou plutôt le « progrès de l'éducation et des consciences », comme on dit à l'époque. Pour l'année 1883-1884, M. Juneau, inspecteur de Québec, écrit ceci à son supérieur :

Presque toutes les institutrices laïques qui enseignent aujourd'hui ont été formées, soit à l'école normale, soit dans une de nos excellentes communautés religieuses ; aussi est-il facile de le voir à leur manière d'agir dans l'enseignement des enfants : on ne voit plus de ces corrections corporelles infligées pour la moindre faute, et qui irritaient les élèves : ils haïssaient le maître et ne faisaient rien de bon ; mais *on parle au cœur*, à l'intelligence de l'enfant – il *comprend et se corrige* (je souligne)⁵⁸.

Ces documents dévoilent une nette tension entre une norme éducative du *redressement* et celle, plus « moderne », du *dressage*. Fernandez et Lézé⁵⁹ décrivent les établissements français de détention provisoire comme les « prisons du cœur⁶⁰ », désignant leur souci croissant pour l'intégrité et la vulnérabilité des détenus. À en croire l'inspecteur Juneau, c'est à la fin du XIX^e siècle que les écoles de Québec seraient devenues – ou devraient devenir – des *écoles du cœur*, c'est-à-dire qui ne disciplinent plus prioritairement par le contrôle, mais par l'usage de sentiments moraux. Il ne s'agit plus uniquement de contraindre, mais d'emporter l'adhésion de l'enfant à la règle pour qu'il « comprenne et se corrige ». En janvier 1865, le *Journal de l'Instruction publique*, prédécesseur de *L'enseignement primaire*, consacre un dossier à la discipline :

Il y a en effet deux sortes de discipline : la première *matérielle*, que l'on pourrait appeler militaire, et qui s'arrête au bon ordre extérieur et apparent, et la discipline *morale*, qui modère et dirige l'esprit et le

58. M. Juneau (1884). *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1884-1885*. Québec : BANQ, 51.

59. F. Fernandez et S. Lézé (2011). « Finding the hearth of carceral treatment. Mental heart care in a French prison », *Social science and Medecine*, vol. 72, n° 9, 1563-1569.

60. C'est le nom d'un programme du ministère de la Justice française qui vise à rendre moins déshumanisante l'arrivée en prison, notamment par l'assouplissement des modalités disciplinaires.

cœur, aussi bien que le corps. C'est celle-ci qu'il faut tâcher d'obtenir chez les enfants⁶¹.

Partout, dans les archives similaires que j'ai consultées, on lit que l'ordre dans la classe doit s'appuyer sur l'autorité du maître et le respect qu'il inspire plutôt que par les coups et la menace. Malgré les propos éclairés de certaines élites progressistes, il faut attendre longtemps pour voir disparaître l'emploi de la violence pédagogique. En effet, même si les pédagogues et moralistes de la deuxième moitié du XIX^e siècle la condamnent de plus en plus unanimement, elle continue de marquer le quotidien de nombreux élèves. Longtemps, elle demeure pour les enseignants l'ultime moyen de ramener les récalcitrants à l'ordre. Un siècle plus tard, soit en 1964, les premiers *Règlements du ministère de l'Éducation* balisent les sanctions corporelles, mais ne les interdisent pas :

Il est du devoir de chaque enseignant de s'efforcer de faire comprendre aux élèves qu'ils sont à l'école sous une direction paternelle, d'éviter autant que possible les punitions corporelles et de n'employer aucune punition dégradante. Il devrait éviter de frapper les élèves à la tête ou à la figure avec la main ou de toute manière. Dans les écoles où il y a un principal ou directeur, les punitions corporelles lui sont réservées⁶².

À l'heure actuelle, l'article 43 du *Code criminel canadien* autorise « tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, [...] à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances⁶³ ». Toute l'ambiguïté de la chose repose sur la notion de « mesure raisonnable » laissée à l'interprétation des parents et ultimement des magistrats, interprétation qui évolue au gré des mœurs et de la jurisprudence. La constitutionnalité de cet article fait débat, notamment en vertu de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantit l'égalité de traitement. En 2012, selon l'Institut de la statistique du Québec, 35 % des enfants ont vécu au moins un épisode de « violence éducative mineure » exercé par

61. A. Langevin (1865, janv.) « La discipline ». *Journal de l'Instruction publique* (Montréal), vol. XIX, n° 1, 6.

62. Ministère de l'Éducation (1964), cité par L.P. Audet (1969). *Histoire de l'enseignement au Québec, t. 1 (1608-1840) et t. 2 (1840-1971)*. Montréal: Holt, Rinehart et Winston.

63. Code criminel, L.R.C. (1985). S.R., ch. C-34, art. 43.

leurs parents⁶⁴. À l'école, entre 1 % et 3 % des élèves du primaire et du secondaire ont déclaré avoir été « bousculé intentionnellement » ou avoir reçu des « coups » de la part d'un adulte⁶⁵.

En 2004, la Cour suprême du Canada s'est prononcée sur l'appel de la Canadian Foundation for Children, Youth and the Law. Dans leur jugement, les juges réaffirment la pertinence d'accorder aux parents ou leurs remplaçants la capacité légale d'utiliser la force dans le cadre d'une « saine » éducation⁶⁶. En outre, ils insistent sur la nécessité de protéger les familles contre la judiciarisation de leurs pratiques éducatives. Néanmoins, ce jugement est historique puisque l'interprétation qu'il contient réduit considérablement la portée de l'article 43. Les juges insistent sur la différence entre les rôles de parents et d'instituteurs et s'opposent à l'usage de la force par ces derniers. Ainsi, même si la « fessée » demeure permise au Canada, elle est expressément délégitimée dans le cadre scolaire par le plus haut tribunal du pays depuis 2004. Mais le droit ne donne à voir qu'imparfaitement les activités des contemporains. Les nouveautés juridiques sont souvent préparées d'avance par les transformations des mondes sociaux et moraux. À leur tour, ces réformes consacrent les changements amorcés et accélèrent leur course.

1.4 DES ÉLÈVES EN RÉACTION CONTRE L'INSTITUTION

Les maîtres n'ont pas été les seuls à utiliser la violence pour se faire entendre. Historiquement, les élèves ont entretenu une forte propension à s'attaquer à l'établissement scolaire et ses représentants. Éric Debarbieux⁶⁷ trouve dans les archives européennes des descriptions de ces « chahuts » et révoltes armées qui, du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle,

64. Institut de la statistique du Québec (2012). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec: les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

65. C. Beaumont, E. Frenette et D. Leclerc (2016). « Les mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves: distinctions selon le sexe et l'ordre d'enseignement », *International Journal on School Climate and Violence Prevention*, vol. 1, 65-95.

66. Canadian Foundation for Children, Youth and the Law c. Canada (Procureur général). (2004). 1 R.C.S. 76, 2004 CSC 4.

67. É. Debarbieux (1999). « Fragments d'histoire de la violence scolaire », dans É. Debarbieux (dir.), *La violence en milieu scolaire: état des lieux*, tome 1. Paris: ESF éditeur, 15-33.

étaient perpétrés par les élèves et dirigés contre le corps enseignant. Ces désordres perdurent durant le XIX^e siècle qui se caractérise par de fortes agitations et révoltes lycéennes⁶⁸. Ces violences sont qualifiées de « réactives » puisqu'elles seraient à comprendre comme une réponse des élèves à la rigidité et aux abus de l'établissement qui les prend en charge : « Les élèves combattent les conditions de vie dans l'établissement, comme le manque de nourriture et d'hygiène, mais ils s'attaquent également aux modalités disciplinaires de l'école caserne⁶⁹. »

En France, à la fin du XIX^e siècle, les Lois Ferry entendent réformer les pratiques disciplinaires scolaires dans le but avoué de calmer les jeunes esprits prompts à la rébellion. À la même époque, au Québec, les indisciplines des élèves sont aussi expliquées par le traitement abusif qui leur est réservé. L'inspecteur d'école de Québec que je citais précédemment, M. Juneau, poursuit son rapport 1883-1884 :

J'ai vu souvent, bien souvent, de pauvres petits enfants pleurer amèrement la plus légère faute qu'on leur reprochait avec calme et douceur ; il arrive même qu'une seule parole, un regard, suffit : j'en ai vu d'autres, ces années passées, s'emporter avec fureur contre des maîtres barbares et impitoyables, qui avaient toujours la fêrule à la main, frappaient à droite et à gauche, le plus souvent pour des riens, des niaiseries enfantines⁷⁰.

Non seulement ce document suggère l'existence de dures violences des élèves contre les instituteurs, mais il en rejette de surcroît la faute sur les derniers. Cette opinion est largement partagée à cette époque, à tout le moins par ceux qui prennent la plume pour discourir sur l'éducation. Elle témoigne de la perte de vitesse d'une discipline froide et totalitaire qui impose l'ordre par la crainte – ou par l'*intimidation* pour être plus exact. Corrélativement, elle est la trace d'une mutation de la figure de l'élève à qui il convient désormais de solliciter la compréhension et la collaboration. Après tout, les valeurs de justice et de dignité humaines concernent aussi les enfants, prend-on la peine de préciser dans cette édition de mai 1889 de *L'enseignement primaire* :

68. C. Carra et D. Faggianelli (2011). *Les violences à l'école*. Paris : PUF.

69. *Ibid.*, 11.

70. Juneau, M. (1884). *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1884-1885*. Québec : BAnQ, 51.

Nous n'avons point parlé des moyens violents, parce que, outre que la loi les condamne, il existe ce fait sûr, la violence mène à la violence, pousse à l'esprit de révolte. Il existe en chacun de nous, homme ou enfant, un sentiment de dignité, de justice qui s'insurge contre de tels faits⁷¹.

L'intégrité physique de l'enfant est investie d'une valeur à la fois positive, soit la dignité pour elle-même, et négative : y faire violence entraînerait de lourdes conséquences pour le maître, l'école et la société. Encore en 1944, on s'inquiète, dans les pages du même journal, des comportements inappropriés des élèves causés par le manque de savoir-faire des instituteurs. L'autorité doit être à la fois ferme et souple, dit-on, car les deux extrêmes sont viciés :

L'autorité basée uniquement sur la force, l'autorité fondée uniquement sur l'indulgence peuvent obtenir certains résultats momentanés, mais, en réalité, elles aboutissent, logiquement, la première à la révolte ou à l'abrutissement, la seconde au désordre et à l'anarchie⁷².

La transformation des moyens pédagogiques va donc de pair avec une métamorphose du regard porté sur l'élève. Devenu sujet de droit et individu à part entière, l'autorité pédagogique doit relever le défi d'exercer son rôle disciplinaire dans le respect de l'intégrité et de la dignité de l'enfant. Puisque « l'anarchie » et la « révolte » qui guetteraient les bancs d'école sont imputées à l'incompétence des maîtres, les écoles tendent à étouffer ces incidents – les récalcitrants sont disciplinés à l'interne, et seuls les cas fort graves sont rendus publics par leur judiciarisation⁷³. En consultant ces archives, mon objectif initial était de trouver des traces et des descriptions des violences jadis perpétrées par les élèves, ou à tout le moins celles qui retenaient l'attention du personnel scolaire. En lieu et place, j'ai trouvé une importante préoccupation relative à la violence des maîtres et à son incidence sur l'ordre dans la classe.

Mes recherches n'ont repéré aucune mention de harcèlement ou de brimade caractérisés par un rapport de force inégal entre élèves – ce qu'est l'intimidation contemporaine. S'il est raisonnable de présumer

71. J.-B. Cloutier (1889, mai). « De l'ordre ». *L'enseignement primaire* (Québec), vol. 9, n° 9, 138.

72. V. Germain (1944, janv.). « Les trois manières d'exercer l'autorité ». *L'enseignement primaire* (Québec), vol. 3, n° 5, 444.

73. C. Carra et D. Faggianelli (2011). *Les violences à l'école*. Paris : PUF.

que ces violences existaient, c'est donc le regard posé sur elles qui fut inexistant ou marginal. Il est difficile de savoir, en effet, « quelle place était accordée à une bagarre dans un lycée du XIX^e siècle où il convenait encore de préciser aux élèves l'obligation de se délester de leurs armes auprès du concierge⁷⁴ ». Il a d'abord fallu que soit condamnée l'intimidation systématique qui soumettait les corps des élèves avant que puisse apparaître l'intimidation qui se joue entre eux. C'est au sortir du XX^e siècle que ces comportements changeront à leur tour de statut.

Le prochain chapitre explore certaines thèses des sciences sociales et humaines ayant porté sur la violence scolaire. Après le succès de la thèse d'une violence symbolique inhérente à l'institution éducative qui reproduirait les inégalités culturelles et sociales, les années 1990 voient triompher les perspectives centrées sur l'individu, ses problèmes de comportement et sa personnalité.

74. *Ibid.*, 7.

De la violence *de* l'école à la violence *dans* l'école

À l'inverse de la violence à l'école, la réflexion savante qui porte sur celle-ci est assez récente. Les sciences sociales et humaines ne s'en mêlent sérieusement qu'à compter de 1960¹. Sous l'impulsion d'une sociologie d'inspiration bourdieusienne, c'est la violence *de* l'école qui anime d'abord les réflexions en la matière. À la fin du siècle, un regain d'intérêt pour les théories de l'acteur métamorphose la problématique et conduit au dévoilement des violences *dans* l'école, en particulier celles *entre* élèves². Dès lors, les violences qui retiennent l'attention ne prennent plus la forme de violence institutionnelle ou de conflits sociaux se manifestant en miniature dans la cour d'école. Les projecteurs sont dirigés sur l'agressivité ou la délinquance de certains jeunes qui sont interprétées comme des « problèmes de comportement » ou des « pathologies individuelles ». L'intimidation procède de cette tendance lourde qui problématise la violence en oblitérant les contextes structurels, institutionnels et interactionnels qui en sont les supports.

Il est donc utile de s'arrêter brièvement sur quelques apports majeurs à la sociologie de l'éducation et aux développements plus récents d'un champ d'expertise autour des « violences scolaires ».

-
1. M. Duru-Bellat et A. Van-Zanten (1999). *Sociologie de l'école*. Paris : Armand Colin.
 2. B. Mabilon-Bonfils (2005). *L'invention de la violence scolaire*. Toulouse : Érès.

2.1 UNE ÉCOLE FONCTIONNELLE

Durkheim³ voit dans l'école une double fonction d'intégration et de différenciation. Intégration, d'abord, parce qu'il faut que les enfants connaissent adéquatement les normes et usages en vigueur pour devenir des agents sociaux compétents dans un état donné de société. L'école est une institution socialisante centrale, au côté bien sûr de la famille. Elle est le moyen par excellence dont dispose la société pour produire et reproduire l'équilibre social, en inculquant notamment aux enfants l'esprit de discipline ainsi que l'attachement aux groupes sociaux où loge le fondement de l'autorité morale⁴. Selon ce même paradigme, si l'école unifie par la transmission d'un système moral cohérent, elle sert aussi à différencier. C'est elle, en effet, qui prépare les jeunes citoyens à leur destin social et économique. Par l'intermédiaire de l'institution scolaire, la société s'assure d'une division adéquate du travail et de la répartition de ses effectifs. Chez Durkheim, l'école moderne est donc toujours en tension entre ces deux impératifs fondamentaux d'homogénéisation morale du peuple et de diversification fonctionnelle des compétences de ses membres.

Le fonctionnalisme américain, tel que porté par Talcott Parsons⁵, s'inscrit en continuité avec les thèses durkheimiennes. Fidèles au postulat du « système social total⁶ », selon lequel la société forme un tout dont les éléments sont interdépendants dans une logique globale, les fonctionnalistes conceptualisent une école qui assure le maintien des hiérarchies sociales par une compétition juste et rationnelle. En sciences politiques, la réflexion d'après-guerre sur l'éducation est dominée par un double projet d'émancipation des individus et d'expansion économique des démocraties libérales. Elle est alors réputée reposer sur la méritocratie qui arrime de manière équitable les « talents » individuels et les « besoins » de la société. L'école est alors considérée progressiste: par sa mission d'inculcation de valeurs tels l'intérêt collectif, les compétences individuelles, la rationalité et la scientificité, elle serait au fondement même du progrès

3. E. Durkheim ([1922] 1968). *Éducation et sociologie*. Paris: PUF.

4. E. Durkheim ([1925] 2012). *L'éducation morale*. Paris: PUF.

5. T. Parsons (1976). *Le système des sociétés modernes*. Paris: Dunod.

6. G. Rocher (1970). *Introduction à la sociologie générale*, 3 tomes. Paris: Éditions HMH.

des sociétés⁷. Le développement des systèmes éducatifs est ainsi envisagé comme un moyen de favoriser l'égalité des citoyens en démocratisant l'accès aux savoirs et aux compétences professionnelles. C'est aussi à cette époque que de nombreuses sociétés occidentales s'engagent résolument à faire de l'éducation publique un bien accessible, comme le Québec qui fonde le ministère de l'Éducation en 1964.

2.2 LA MISE AU JOUR D'UNE VIOLENCE SYMBOLIQUE

En sociologie de l'éducation, cette vision consensualiste est remise en question par une approche « conflictualiste » qui puise ses origines dans le marxisme. Dans les années 1970, une nouvelle génération de sociologues ouvre la boîte noire de « l'arbitraire culturel ». La tradition la plus radicale réduit l'école à un « appareil idéologique d'État » qui servirait expressément les intérêts de la bourgeoisie en préparant les élèves à leur « destin de classe⁸ ». Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron s'inspirent de cette dichotomie marxisante qui pense la société en termes de dominants et de dominés. En même temps, ils puisent dans la pensée wébérienne cette idée forte qui situe la domination sur le terrain non pas seulement économique, mais aussi symbolique. Le courant de pensée qu'instaurent les auteurs représente un changement de paradigme pour la sociologie de l'éducation⁹. Celui-ci a été qualifié de « pessimiste¹⁰ » puisqu'il impose la question de la reproduction des inégalités économiques, sociales et culturelles dans la réflexion scientifique sur l'école et la pédagogie.

Dès les premières pages des *Héritiers*, Bourdieu et Passeron¹¹ remettent en doute la prétention du système d'enseignement de conduire à l'émancipation individuelle et collective. Pour cette sociologie critique, l'école française du xx^e siècle échoue à ses missions de démocratisation du savoir et de vecteur de mobilité sociale. Bourdieu et Passeron montrent que

-
7. M. Duru-Bellat et A. Van-Zanten (1999). *Sociologie de l'école*. Paris: Armand Colin.
 8. C. Baudelot et R. Establet (1975). *L'école primaire divisée: un dossier*. Paris: F. Maspero; C. Baudelot et R. Establet (1979). *L'école capitaliste en France*. Paris: F. Maspero.
 9. M. Cacouault-Bitaud et F. Ouevrard (2009). *Sociologie de l'éducation*. Paris: La Découverte.
 10. M. Duru-Bellat et A. Van-Zanten (1999). *Sociologie de l'école*. Paris: Armand Colin.
 11. P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Paris: Les Éditions de Minuit.

l'école est aveugle aux inégalités qu'elle reproduit. En outre, les chances d'accéder aux plus hautes professions varient dans le même sens que la position sociale d'origine. À l'époque, les plus désavantagés, comme les enfants des basses couches sociales et les filles en général, sont de fait peu nombreux à entrer à l'université. Lorsqu'ils y accèdent, *leurs choix sont contraints* : ils sont pratiquement absents des filières menant aux professions libérales alors qu'ils sont surreprésentés dans les départements de lettres et de sciences sociales, moins prestigieux. Une fois admis dans ces facultés, le destin des étudiants est encore largement tributaire de leurs origines et conditions d'existence. À partir du cas des étudiants français en lettres, Bourdieu et Passeron soutiennent que « le paradoxe veut en effet que les plus désavantagés culturellement ne subissent jamais autant leur désavantage que là même où ils sont relégués par l'action de leurs désavantages¹² ».

L'école et l'université libérales carburent à l'*égalité formelle*. Leurs sujets sont réputés égaux en droits et en devoirs à l'intérieur de son enceinte et reçoivent de ce fait, en principe, un traitement identique. Suivant cet idéal, les différences de réussite scolaire s'expliquent par les « dons » et les « mérites » individuels. À cet égard, bien que l'école ait beaucoup changé depuis ces travaux classiques et qu'il faille se garder de les appliquer tels quels à la réalité, la sociologie de l'éducation contemporaine montre que « les représentations naturalistes de l'échec scolaire dominant encore chez les enseignants¹³ ». C'est précisément là que réside la cécité de l'institution : en garantissant un traitement indifférencié à des enfants différents tant par leur héritage culturel que leurs conditions de vie, l'école serait un vecteur de la reproduction des structures sociales tout en masquant les rapports de domination qui en sont les fondements.

La connaissance des auteurs classiques, des œuvres marquantes et la capacité à « manier la langue des idées » sont autant d'avantages qui favorisent les étudiants issus des classes supérieures et intellectuelles, étudiants en qui les enseignants reconnaissent volontiers une intelligence précoce ou une aptitude naturelle pour l'étude des lettres. Ainsi, l'affinité entre le patrimoine culturel des élèves et la culture de l'institution déterminerait

12. *Ibid.*, 19.

13. B. Mabilon-Bonfils (2005). *L'invention de la violence scolaire*. Toulouse : Érès, 64.

la reconnaissance que les premiers reçoivent de la seconde¹⁴. Pour les uns, la haute culture est un héritage; à l'inverse, « pour les fils de paysans, d'ouvriers, d'employés ou de petits commerçants, l'acquisition de la culture scolaire est acculturation¹⁵ ».

Suivant ces constats, Bourdieu et Passeron développent le concept de violence symbolique¹⁶, concept qui s'avère être d'une haute importance pour le thème de ma recherche. Jusqu'en 1990, en effet, c'est moins la violence *dans* l'école qui retient l'attention des sciences sociales que la violence *de* l'école. Les auteurs définissent la violence symbolique comme « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force¹⁷ ». La violence symbolique apparaît ainsi comme une forme de domination à travers laquelle les dominés intériorisent les significations proposées par les groupes dominants ainsi que la hiérarchie sociale qui est au fondement de cette imposition.

Bourdieu et Passeron font de toute action pédagogique une violence symbolique en tant qu'imposition d'un double arbitraire. D'abord, le *pouvoir d'imposer* est lui-même arbitraire en cela qu'il est le produit historiquement situé des rapports de force entre les classes et les groupes sociaux d'un état donné de société. En son sens second, l'action pédagogique est une forme de violence symbolique dans la mesure où les

-
14. Ce regard critique sur les établissements français ne peut être indument généralisé. En outre, la stratification sociale québécoise a été historiquement marquée par un antagonisme « ethnoculturel », à la différence de la France du xx^e siècle qui porte un long héritage aristocratique et une plus grande différenciation socioéconomique à l'intérieur du groupe dit « national ».
 15. P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Paris: Les Éditions de Minuit, 37.
 16. P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1970). *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Les Éditions de Minuit.
 17. *Ibid.*, 18.

significations qu'elle (re)produit sont le fait d'un arbitraire culturel¹⁸. La violence contenue dans l'action pédagogique s'accroît à mesure que les groupes vers qui elle est dirigée sont éloignés de la culture dominante telle qu'elle est transmise par l'institution.

De manière analogue à la dénonciation des punitions corporelles par les élites progressistes du XIX^e siècle, Bourdieu, Passeron et leurs continuateurs contribuent à mettre au jour une violence négligée parce qu'inconnue. La dénonciation de ces deux formes de violence et les idéaux qui les sous-tendent sont, bien sûr, idéologiquement situés. La violence symbolique n'est mise en relief qu'à compter de la seconde moitié du XX^e siècle; avant cela, il ne s'agit que de rapports pédagogiques normaux et souhaitables. C'est dire que les contributions majeures comme celles de Bourdieu et Passeron sont aussi corollaires des reconfigurations de l'économie morale.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, en effet, le système scolaire français, soumis à la volonté politique de démocratiser la connaissance, est confronté à un public de plus en plus hétérogène¹⁹. Dès lors, une brèche s'ouvre et l'universalisme de l'école républicaine donne à voir la violence culturelle dont il est porteur lorsqu'il se trouve en présence de groupes pluriels. Bourdieu et Passeron affirment eux-mêmes que ce n'est que dans les moments où l'institution est ébranlée qu'elle dévoile sa vérité, moments où « commence à se rompre l'accord parfait entre le système scolaire et son public d'élection²⁰ ». Bien que la « découverte » de la violence symbolique n'ait pas abouti à une volonté de réforme aussi

18. Une précision, souvent négligée par les sociologues post-bourdieusiens, me semble ici essentielle. Dire d'un corps de connaissances et de pratiques qu'il est arbitraire ne doit pas mener, à tout le moins à l'intérieur d'une réflexion sociologique, à la conclusion qu'il n'est qu'imposture idéologique illégitime. Bien que la culture d'un groupe ne puisse jamais être déduite de principes universels ou de la « nature des choses », elle ne peut pour autant être réduite à une construction purement gratuite. La sélection de significations qui composent l'économie morale est certes contingente, mais l'arbitraire est en même temps *sociologiquement nécessaire* dans la mesure où « cette culture doit son existence aux conditions sociales dont elle est le produit et son intelligibilité à la cohérence et aux fonctions de la structure des relations significantes qui la constituent » (Bourdieu et Passeron, [1970] 2014, 22-23). L'arbitraire n'est pas fortuit; il est le produit de l'histoire.

19. B. Mabilon-Bonfils (2005). *L'invention de la violence scolaire*. Toulouse: Érès.

20. P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1970). *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Les Éditions de Minuit, 124.

acerbe que dans le cas des punitions corporelles, les sciences de l'éducation contemporaines ont partiellement remis en question le modèle universalisant de l'école. Par exemple, les réformes successives des systèmes d'enseignement tendent à prêter moins d'importance à l'apprentissage d'un corpus de savoirs au profit de « l'idéologie de l'approche par compétences²¹ ».

Toutefois, ces nouvelles approches pédagogiques, se voulant sensibles à la pluralité et à la singularité des élèves, n'équivalent pas à une remise en question fondamentale des conflits de classe qui traversent l'école. Ces transformations procèdent d'une volonté politique d'adapter l'école aux sociétés plurielles en même temps qu'elles sont les traces d'une évolution du statut de l'élève qui apparaît, de plus en plus jeune, comme un acteur déjà compétent et déjà « civilisé ». Elles sont aussi symptomatiques d'une « société singulariste²² » où les institutions sont appelées à s'adapter à la diversité des besoins et identités qui les composent.

2.3 L'EXPERTISE DES « VIOLENCES SCOLAIRES » OU LA DÉPOLITISATION DE L'ÉCOLE

Le paradigme bourdieusien influence fortement la sociologie de l'école tout au long des années 1970 à 1990. Les thèmes de violence symbolique, de violence institutionnelle et de reproduction des inégalités sociales font l'objet de nombreux développements. Tout particulièrement, le traitement que réserve le système d'enseignement aux groupes dominés ou marginalisés intéresse vivement les réflexions scientifiques et politiques. C'est l'époque d'une critique acerbe de l'école et même les plus ardents opposants au paradigme bourdieusien, comme Raymond Boudon²³ dans *L'inégalité des chances*, s'inquiètent de « l'échec du pacte républicain » et cherchent à expliquer les ratés de la démocratisation de l'enseignement.

Jusqu'à la fin du xx^e siècle, la violence des enfants est en partie problématisée comme une réponse au fonctionnement de l'institution qui,

21. G. Boutin (2004). « L'approche par compétences en éducation : un amalgame paradigmatique », *Connexions*, n° 81, 25-41.

22. D. Martuccelli (2010). *La société singulariste*. Paris : Armand Colin.

23. R. Boudon (1973). *L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Paris : Hachette.

sous le couvert de l'idéologie méritocratique, exerce une violence à leur endroit en plus d'infléchir leur destin en sanctionnant des inégalités préexistantes. Dans une perspective interactionniste, les travaux d'Henry Giroux²⁴ ont notamment mis de l'avant des acteurs sociaux compétents qui négocient leur rôle au sein de l'établissement scolaire. Il montre comment les enfants de famille ouvrière résistent aux injonctions de l'école, en refusant par exemple d'accepter la primauté du travail intellectuel sur le travail manuel. À la manière des reclus de Goffman²⁵, les élèves ne sont guère passifs devant les injonctions et les contraintes institutionnelles et développent des stratégies d'adaptation que Giroux qualifie de « phénomènes de résistance ». Plus largement, l'école est problématisée à la lumière de l'idéaltype de l'institution totale de Goffman et de la discipline moderne telle que théorisée par Foucault.

Que la prison cellulaire, avec ses chronologies scandées, son travail obligatoire, ses instances de surveillance et de notation, avec ses maîtres en normalité, qui relaient et multiplient les fonctions du juge, soit devenue l'instrument moderne de la pénalité, quoi d'étonnant ? Quoi d'étonnant si la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, qui tous ressemblent à la prison²⁶ ?

Encore une fois, ces débouchés font écho à ce que l'on observe à la fin du XIX^e siècle où, alors qu'est décrié le caractère néfaste de la discipline physique, les indisciplines étudiantes sont interprétées comme une *réaction* aux abus qu'ils subissent. À compter des années 1980, un certain nombre de critiques de plus en plus prégnantes sont adressées au paradigme bourdieusien et contribuent à l'affaiblissement relatif de cette grille de lecture. La plupart de ces critiques remettent moins en cause le fait que l'école soit une instance de reproduction de la hiérarchie sociale que l'idée qu'il s'agirait de l'une de ses fonctions principales²⁷. Souhaitant rompre avec cette approche macrosociologique, les chercheurs prêtent un intérêt nouveau pour les pratiques concrètes des élèves et des enseignants. Se détournant des violences *de* l'école, les regards experts cessent du même

24. H. Giroux (1983). « Theories of Reproduction and Resistance in the New Sociology of Education: A Critical Analysis », *Harvard Educational Review*. Vol. 53, n° 3, 257-293.

25. E. Goffman (1961). *Asylums: essays on the social situation of mental patients and other inmates*. New York: Anchor Books.

26. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.

27. M. Duru-Bellat et A. Van-Zanten (1999). *Sociologie de l'école*. Paris: Armand Colin.

coup d'interpréter les manifestations d'agressivité des élèves à la lumière de l'interaction entre l'institution et ses sujets.

Les années 1990 représentent un tournant majeur pour l'étude des violences *dans* l'école²⁸. C'est à cette époque qu'est construit le concept de « violences scolaires » par des experts tenants des théories de l'action et de la psychologie comportementale. Béatrice Mabilon-Bonfils²⁹ soutient la thèse que l'intérêt croissant pour ces phénomènes correspond à la mise entre parenthèses des conflits sociaux dont l'école est porteuse; le regard expert contemporain sur la violence déboucherait sur une « dépolitisation de l'école ». Par le fait même, les dimensions sociologiques et macrosociales mises de l'avant par les travaux critiques perdent en popularité au profit d'une individualisation et d'une psychologisation des phénomènes violents.

Intéressons-nous brièvement à ce qui s'est produit ailleurs avant de plonger au cœur de la chronique de la violence québécoise. En France, la catégorie des « violences scolaires » dérive directement de celle des « violences urbaines ». La montée du champ d'expertise sur la violence n'est pas apparue comme une réponse à une « demande sociale » criante; au contraire, « la violence s'est *imposée* et a été imposée par tout un travail d'élaboration transversale aux trois champs médiatique, politique et scientifique³⁰ ». Annie Collovald³¹ explicite certains rouages de cet « emballement » qui a marqué le dernier quart du xx^e siècle français: dépassée par le « malaise social des banlieues » alimenté par les médias qui « fabriquent l'événement³² », la classe politique fait appel à des experts qui investissent la catégorie des violences urbaines des attraits de la scientificité, favorisant en retour le consensus sur son caractère problématique et la nécessité d'agir.

28. P. Vienne (2009). *Violences à l'école: au bonheur des experts*. Paris: Syllepse.

29. B. Mabilon-Bonfils (2005). *L'invention de la violence scolaire*. Toulouse: Érès.

30. P. Vienne (2009). *Violences à l'école: au bonheur des experts*. Paris: Syllepse, 110.

31. A. Collovald (2000). « Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement », dans F. Bailleau et C. Gorgeon (dir.), *Prévention et sécurité: vers un nouvel ordre social*. Paris: Éditions de la DIV, 39-53.

32. P. Champagne (1993). « La vision médiatique », dans P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris: Seuil, 61-80.

Au cours des années 1990, le thème des « insécurités » connaît d'importants développements dans les discours médiatiques et politiques³³. Les « incivilités », dérivées des *anti-social behaviors* américains, sont importées en France au même moment. Cette catégorie, en particulier, est centrale dans le glissement d'une expertise des « violences urbaines » à celle des « violences scolaires ». Ces « incivilités » désignent « les menus désordres sociaux qui occupent la cité³⁴ ». Pas forcément illégaux, ces comportements sont réputés nuire au climat social et à la sécurité du milieu qui les voit naître (que ce soit le quartier ou l'école). Ils sont problématisés pour rendre compte de phénomènes imputés à un contexte « d'anomie » et de « désorganisation » (une approche, donc, *autoréférentielle* du problème social) des quartiers populaires qui seraient devenus, en l'espace de quelques années, des « quartiers chauds ». La violence est essentiellement celle des « jeunes » et est jugée néfaste aux institutions et au voisinage.

La préoccupation pour la violence *dans* l'école apparaît en France dans ce contexte particulier et concerne d'abord les « établissements difficiles » avant que les observateurs découvrent le « harcèlement » et les « brimades » qui ont « aussi » lieu dans les « autres » écoles³⁵. À ce stade, bien que certains experts des « violences urbaines » se convertissent au nouveau problème du moment, la sociologie perd du terrain et les approches théoriques articulées autour des « violences scolaires » sont plus hétéroclites – psychosociales, criminologiques, psychologiques. François Dubet exprime d'ailleurs son « malaise » face à ce concept qui est selon lui devenu « suspect » en raison de sa « force normative et morale³⁶ ». Philippe Vienne³⁷ défend la thèse selon laquelle ce transfert d'un thème à l'autre marque le passage d'un conflit politique (la question sociale de la « crise migratoire ») vers un problème situé de violences et de délinquances qui appellerait une intervention purement technique. De fait,

33. C. Carra et D. Faggianelli (2011). *Les violences à l'école*. Paris : PUF.

34. C. Carra et D. Faggianelli (2003). « Violences à l'école : tendances internationales de la recherche en sociologie », *Déviance et société*, vol. 27, n° 2, 219.

35. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

36. F. Dubet (1998). « Les figures de la violence à l'école », *Revue française de pédagogie*, vol. 123, 35.

37. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

le politique est nié et la politique s'appuie sur une gestion scientiste et administrative des « risques³⁸ ».

Au passage, je souligne les différences entre les charges sémantiques et morales de ces vocables. Les « incivilités » supposent la négation de la civilité, soit les règles de savoir-vivre qui régissent le « vivre-ensemble » ; mais, comme le fait remarquer Élias³⁹, la notion de « civilité » a historiquement glissé du côté du champ sémantique de la « civilisation ». Les violences « urbaines » puis « scolaires » françaises sont effectivement posées, dans un premier temps, comme un problème de civilisation, ou plus exactement comme le problème de certains groupes qui ne seraient pas assez ou convenablement « civilisés ». La non-conformité est en quelque sorte pensée en référence au modèle « national » du groupe dominant. La force relativement consensuelle de l'objet sociomédiatique réside dans la capacité du groupe dominant à qualifier de problématiques les comportements des groupes précarisés, en l'occurrence racisés, et de masquer les rapports de force matériels et symboliques qui rendent possible cette imposition.

À l'inverse, le vocable « harcèlement » qui gagne en popularité au détour du siècle, comme ceux de *bullying* et « d'intimidation », évoque une situation fondamentalement interindividuelle. De ce point de vue, le critère de la conformité réside moins dans l'adhésion à un modèle de civilisation que du côté de la *normativité biopsychologique*. Dans le premier cas, les « jeunes » sont des « étrangers » ; dans l'autre, les « élèves » appartiennent au « Nous », mais leur agressivité est attribuée à des « problèmes de comportement » et des défauts de socialisation primaire.

Les *anti-social behaviors*, cousins américains des « incivilités », s'articulent étroitement autour d'une lecture psychologique et criminologique. Il ne s'agit pas seulement de violence physique, mais aussi d'autres comportements « nuisibles » comme l'hostilité ou la témérité. *L'Encyclopedia of children's health* en donne cette définition :

Antisocial behaviors are disruptive acts characterized by covert and overt hostility and intentional aggression toward others. Antisocial

38. R. Castel (1981). *La gestion des risques: de l'antipsychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris: Éditions de Minuit.

39. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris: Calmann-Lévy.

behaviors exist along a severity continuum and include repeated violations of social rules, defiance of authority and of the rights of others, deceitfulness, theft, and reckless disregard for self and others. Antisocial behavior can be identified in children as young as three or four years of age. If left unchecked these coercive behavior patterns will persist and escalate in severity over time, becoming a chronic behavioral disorder⁴⁰.

Le *bullying* s'inscrit dans une tradition semblable, tout en resserrant la question autour de l'école et des comportements violents. Le concept est pour la première fois défini par Dan Olweus, psychologue norvégien, qui consacre de nombreuses études à ce phénomène qu'il découvre et combat à la fin des années 1970⁴¹. Cette perspective de recherche, qui se généralise dans le monde occidental (sous des vocables comme brimades, harcèlement et intimidation) à compter des années 1990, repose sur une psychologie comportementaliste, quantitative et déterministe.

Du norvégien *mobbing*, Olweus donne cette définition du *bullying* : « A student is being bullied or victimized when he or she is exposed, repeatedly and over time, to negative actions on the part of one or more students⁴². » Dès l'origine, l'intimidation ne désigne que les violences entre élèves et donne au personnel et à la direction de l'école un rôle de gestionnaires administratifs des violences. La définition d'Olweus cite expressément deux des critères présentés en introduction : le caractère répétitif et la mauvaise intention – Olweus précise : « It is a negative action when someone intentionally inflicts, or attempts to inflict, injury or discomfort upon another – basically what is implied in the definition of aggressive behavior⁴³. » De même, les critères de l'inégalité du rapport de force et des conséquences négatives sont déjà au cœur des travaux d'Olweus. Ces écrits, considérés comme pionniers et classiques en la matière, seront analysés plus en profondeur aux côtés des développements scientifiques récents au chapitre 6. Mais, déjà, je précise que le *bullying* limite les situations violentes au cadre interindividuel *entre* élèves

40. Encyclopedia of children's health, « Antisocial behavior », <http://www.healthof-children.com/A/Antisocial-Behavior.html> [consulté le 3 mars 2017].

41. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools: bullies and whipping boys*. Washington : Hemisphere Pub. Corp.

42. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford : Blackwell Publishing, 9.

43. *Ibid.*, 9.

et oblitère les rôles propres aux dynamiques de groupe et aux contextes institutionnels. L'intimidation se caractérise par l'acharnement d'un agresseur sur une victime, et plus rarement par l'action concertée d'un groupe de pairs sur un bouc émissaire. Elle est essentiellement une affaire de comportements inadaptés dont la solution réside dans la réforme de l'agresseur et le soutien à la victime.

Nous verrons maintenant qu'au Québec, la problématisation des violences scolaires trouve ses conditions de possibilité dans une panique antérieure liée au désordre urbain attribué à des adolescents dangereux. Cet emballement autour de la délinquance juvénile suscite un intérêt nouveau pour les indisciplines des jeunes. La surveillance accrue des écoles qui s'ensuit rend possible la « découverte » de nouvelles formes de violence, comme l'intimidation. Si la lutte à la délinquance et aux gangs de rue perdure, l'intimidation s'autonomise et s'arrime à la problématisation anglo-saxonne du *bullying* dont le cadre dépend d'une lecture biopsychologique et comportementaliste. Cette succession de problèmes publics est exemplaire de la dépolitisation des conflits et de la violence dans l'économie morale contemporaine, de même qu'elle illustre avec force la tendance à la psychologisation des problèmes sociaux.

Une adolescence dangereuse : violence physique et criminelle

*Les mots et les concepts nous induisent
continuellement à penser les choses plus simples
qu'elles ne sont, séparées l'une de l'autre,
indivisibles, chacune étant en soi et pour soi.*

Nietzsche,
Humain, trop humain, [1878] 1987

Avant de devenir une « chose » – un objet conçu comme réalité spécifique existant en elle-même –, l'intimidation est bien sûr un mot. Au sens large, l'intimidation signifie « remplir quelqu'un de peur, en imposant sa force, son autorité¹ ». Étymologiquement, « intimider » provient du latin *intimidare*, de *timidus*. Il désigne le fait de *rendre timide*, de remplir de gêne, de trouble ou de confusion. Selon cette acception littérale, on dira par exemple qu'un enfant est intimidé par sa première journée d'école. De façon plus large, le mot appartient au champ sémantique des rapports de force pour décrire une influence indue, voire illégitime, qu'une partie exerce sur une autre. L'intimidation est aussi un crime, que le *Code criminel* canadien définit comme l'usage de violence ou de menaces pour « injustement et sans autorisation légitime, [...] forcer une autre personne à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire, ou à

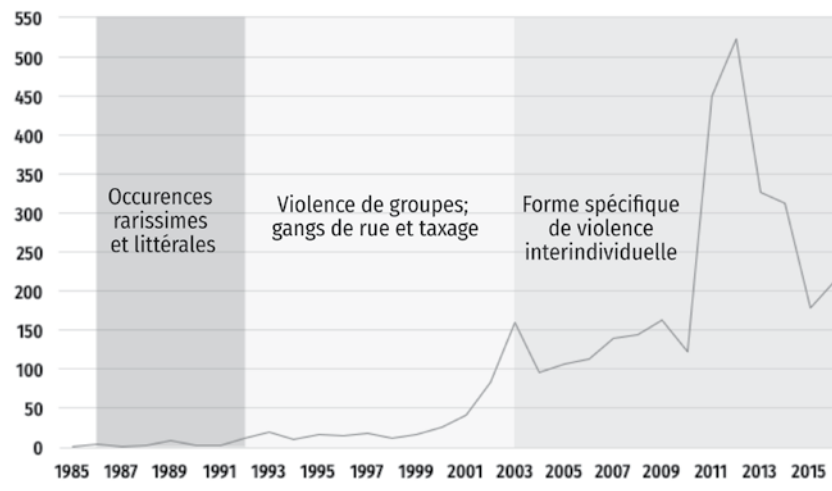
1. *Le Petit Robert*, « intimidation », 2018.

faire une chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire» (*Code criminel*, L.R.C., 1985, art. 423). Dans la presse, les utilisations traditionnelles du mot renvoient surtout aux conflits de travail, aux diverses formes de lutte politique et aux conflits géopolitiques². Il est aussi fréquemment employé dans le langage sportif pour décrire le fait, pour une équipe ou un joueur, d'imposer sa force à l'adversaire.

Comme le mot intimidation est utilisé dans une myriade de contextes communicationnels, il m'a fallu constituer un corpus capable de retracer la généalogie du problème scolaire de violence interpersonnelle. Le graphique 1 présente le nombre de données issues du corpus de presse écrite récoltées grâce à l'outil numérique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Grâce à l'association des mots-clés « intimidation », « école » ou « *bullying* », j'ai sélectionné un à un les articles de journaux qui faisaient mention d'une forme quelconque de violence entre enfants ou adolescents, liée de près ou de loin au milieu scolaire. Le graphique 1 exclut donc les autres utilisations courantes du terme mentionnées en ouverture de chapitre.

Pour la période 1985 à 2016, le nombre total de documents retenus est de 3 335, répartis dans 55 journaux québécois francophones. Le corpus se compose d'articles, de dossiers, de chroniques, de lettres d'opinion et même de simples mentions dans une publicité ou l'horaire télé. Les données du graphique 1 s'expriment en nombre de textes évoquant l'intimidation scolaire, un même fascicule ou cahier pouvant compter plusieurs textes pertinents. Bien plus qu'un simple dénombrement des occurrences de l'intimidation, cette approche permet de suivre l'évolution qualitative des significations prêtées aux violences juvéniles et de voir comment elles ont changé de forme et de statut au fil du temps. C'est ce à quoi je m'attache dans ce chapitre.

2. Je tire ces observations de la collecte de données du corpus de presse. En sélectionnant une à une les occurrences répertoriées dans le graphique 1 puis analysées, j'ai pu par la même occasion constater la nature des contextes discursifs des données exclues, soit toutes les occurrences où l'intimidation désigne autre chose que la violence chez les jeunes. Ces usages traditionnels ont été retracés de la fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, bien que les utilisations récentes tendent à être colorées par le problème de violence désormais désigné par le terme.



GRAPHIQUE 1
Données du corpus de presse écrite (BANQ) sur l'intimidation scolaire
en nombre de textes, 1985-2016

Le graphique 1 montre que l'intimidation entre enfants et adolescents s'affirme comme thème d'actualité au début du *xxi*^e siècle puis comme enjeu national en 2012 – nous verrons pourquoi bientôt. Cette naissance publique est précédée d'une période de gestation, couvrant *grosso modo* la décennie 1990-2000 et le tout début du *xxi*^e siècle. Le graphique 1 présente aussi trois zones qui correspondent aux principales significations attribuées à l'intimidation chez les jeunes au fil du temps. Bien sûr, ces champs sémantiques se chevauchent et ne peuvent être coupés au couteau, mais des tendances dominantes se dégagent clairement du corpus.

Avant les années 1990, même lorsqu'elle est utilisée pour décrire l'univers de l'enfance, l'intimidation est loin de revêtir le sens particulier que nous lui connaissons aujourd'hui. Sur la quinzaine d'articles repérés entre 1985 et 1990, deux exemples suffiront à l'illustrer. En mars 1986, vingt-deux établissements de la ville de Québec organisent une journée de réflexion autour des cours de religion et de pastorale. Le quotidien *Le Soleil* répercute les propos d'élèves invités à s'exprimer sur le cadre scolaire, qui déplorent « que “le pouvoir vient toujours du haut”, que ce soit dans les rapports élèves-élèves (où les plus vieux essaient parfois d'intimider les

plus jeunes) ou dans les rapports élèves-direction (“beaucoup de choses sont organisées en fonction des professeurs”)³». À cette époque, on le voit, l'intimidation ne désigne pas encore une forme précise de violence interindividuelle. Dans ce document comme d'autres similaires, elle est évoquée de façon descriptive dans un sens assez large, voire équivoque. L'intimidation appartient, comme souvent chez les adultes, au champ sémantique des rapports de pouvoir entre groupes. Ces rapports de pouvoir sont sans doute indissociables des violences du quotidien qui les actualisent, mais il faut attendre le tournant du XXI^e siècle avant qu'elles soient explicitées, définies et publiquement dénoncées.

Dans les très rares cas où l'intimidation désigne déjà des altercations concrètes entre élèves, elle n'est jamais le thème central ou prioritaire et s'insère le plus souvent dans une énumération de désordres scolaires. La signification précise de l'intimidation est alors diffuse et fonction du contexte d'énonciation ; le problème public n'existe pas encore, mais le mot, oui. En 1988, le quotidien *La Tribune* fait état des efforts déployés par les surveillants d'une polyvalente de Sherbrooke pour maintenir le bon ordre : « On surveille les courses, les bousculades, les cris, la copie de devoirs, le bruit inutile, les intimidations, les sacres et les injures⁴. » Les surveillants précisent d'ailleurs que leur priorité, « le premier comportement à améliorer, [c'est] le langage, les cris, les sacres ».

Avant 1990, les acceptions de l'intimidation comme violence juvénile sont diffuses, anecdotiques et rarissimes. La violence entre élèves préoccupe peu ou pas les adultes. Si elle reste innommée, c'est qu'elle ne heurte guère les sensibilités ; elle passe inaperçue, considérée comme « normale » par les observateurs qui, au fond, ne l'observent pas. Cela est vrai des discours publics (médias, politiques, scientifiques en particulier) recensés et analysés ici. Il en est peut-être autrement dans l'intimité et le silence des vies humaines – où la violence pourrait avoir d'autres significations que sur les scènes publiques, mais cette recherche n'est pas à même de le savoir. Lorsque les médias et les politiques s'intéressent à la violence des jeunes, c'est parce qu'elle est visible et dérangeante : chahuts, émeutes, vandalismes, meurtres, etc.

-
3. R. Henault (1986, 27 mars). « Les cours de religion et de pastorale intéressent les élèves ». *Le Soleil*, Québec, A-7.
 4. Sans mention (1988, 4 janv.). « Le monde scolaire ». *La Tribune*, Sherbrooke, B7.

3.1 « L'HISTOIRE D'HORREUR » DES GANGS DE RUE⁵

Dès 1992, la présence médiatique de l'intimidation commence lentement, mais sûrement, à croître. L'approche généalogique montre, de manière tout à fait inattendue, que le problème émerge depuis d'autres problèmes qui sont alors médiatisés : la délinquance et les méfaits juvéniles, la violence de groupe et le taxage (zone gris pâle du graphique 1). L'intimidation fait son apparition depuis des champs sémantiques connexes avant de s'autonomiser et de devenir chose publique de première importance. Dans cette section, je montre comment l'intimidation entre dans la grammaire des problèmes sociaux jeunesse par l'intermédiaire des « gangs de rue », thème qui fait alors l'objet d'un intérêt politique et médiatique important.

Au Canada comme ailleurs en Occident, la seconde moitié du xx^e siècle est caractérisée par une forte préoccupation pour la dangerosité des jeunes⁶. D'une part, cette inquiétude sociale est corollaire de l'évolution de la notion biopsychologique « d'adolescence ». Développée et popularisée tout au long du siècle, elle débouche sur une méfiance envers un groupe d'âge liminaire perçu comme plus ou moins réfractaire à la reproduction de l'ordre social⁷. D'autre part, cette inquiétude est exacerbée par de multiples facteurs, variant selon les contextes nationaux, parmi lesquels il faut citer la hantise de la « désorganisation sociale », la réorganisation du monde du travail (et l'allongement des études), la transformation des valeurs et des modèles familiaux, l'affirmation de « contre-cultures » et « sous-cultures » diverses dont font grand cas les médias, experts et politiques, ainsi qu'une peur de l'immigration et de ses effets de « ghettoïsation ». Dans ce contexte, l'adolescence – ou pour mieux dire une *certaine* adolescence – est construite comme une véritable figure de l'altérité.

-
5. *Le Robert* (2018) définit le nom gang comme une « bande organisée, association de malfaiteurs ». Si l'anglicisme est masculin dans la francophonie internationale, le terme est féminin au Québec. Il se prononce « gagne » plutôt que « gangue ». Le québécois n'a d'ailleurs pas toujours une connotation péjorative : dans le langage courant et familier, on parlera « d'une gang d'amis » par exemple. Ce texte respecte l'usage québécois en accordant gang au féminin.
 6. J. Best (2013). *Social problems*. New York : W.W. Norton & Co. ; J. Best (dir.). (1994). *Troubling Children. Studies of Children and Social Problems*. New York : Walter de Gruyter.
 7. M. Perreault et G. Bibeau (2003). *La gang : une chimère à apprivoiser : marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal : Boréal.

En 1993, un éminent psychologue américain décrit les adolescents à la manière d'une créature monstrueuse quasi mythique :

L'échec scolaire et le rejet par les pairs donnent une première apparence de lion à l'enfant qui n'est encore fondamentalement qu'une chèvre. Vers la mi-adolescence, l'abus de drogue et les arrestations par la police s'ajoutent au portrait et contribuent à produire une société intolérante et à compléter la transformation d'une simple chèvre en un monstre à queue de serpent qui crache du feu⁸.

Sur les scènes publiques québécoises, cette inquiétude pour la délinquance et la violence adolescentes s'est beaucoup exprimée par l'intermédiaire de la notion de « gangs de rue ». Selon les documents du ministère de la Sécurité publique, « les gangs de rue sont nées à Montréal à la fin des années 1980⁹ ». En 1987, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) met sur pied un premier « service spécialisé anti-gang » qui a le double mandat de prévenir et de réprimer les activités criminelles juvéniles¹⁰. Le Service de renseignement criminel du Québec définit la gang de rue comme « un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'*intimidation du groupe* et la violence pour accomplir des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives¹¹ » (je souligne). L'intimidation fait déjà partie du champ lexical des indisciplines adolescentes, mais elle demeure pour l'instant un aspect secondaire de la dangerosité qu'elles incarnent. La violence qui préoccupe, pour l'instant, est une violence de groupe, physique, matérielle et criminelle. La figure 1 reproduit un extrait d'un dossier de *La Presse* listant des incidents attribués aux gangs de jeunes en 1994¹².

-
8. Patterson (1993), cité par M. Perreault et G. Bibeau (2003). *La gang: une chimère à apprivoiser: marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal: Boréal.
 9. Ministère de la Sécurité publique (2016). « Gangs de rue ». <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/phenomenes-criminels/gangs-de-rue.html> [consulté le 11 novembre 2018].
 10. M. Perreault et G. Bibeau (2003). *La gang: une chimère à apprivoiser: marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal: Boréal.
 11. Service du renseignement criminel du Québec (2008). *Qu'est-ce qu'un gang de rue?* Ministère de la Sécurité publique du Québec: Québec.
 12. M. Gagnon (1994, 30 avr.). « Violence chez les jeunes. Les gangs de rue sont de plus en plus nombreux dans la métropole », *La Presse* (Montréal), B4.

Histoires d'horreur

Voici un résumé des histoires d'horreur survenues au cours des derniers mois :

- Le 11 décembre, Kastar Innocent, 17 ans, meurt poignardé lors d'une bagarre entre des jeunes Haïtiens à la sortie du métro Radisson.
- Le 15 janvier, à Place Versailles, un adolescent de 15 ans sème la panique en pointant une arme sur la foule à la suite d'une bagarre entre des Noirs et des Latins.
- Le 17 janvier, le propriétaire d'un dépanneur dans le quartier de la Petite-Bourgogne, Chul Jea Cho, est abattu d'un coup de feu à la tête par un groupe de jeunes de 12 à 16 ans.
- Le 25 janvier, la polyvalente Lucien-Pagé est le théâtre d'un attentat au couteau qui fait deux blessés.
- Le 3 février, une agression à coups de machette crée tout un émoi au métro Sauvé. Un adolescent est accusé de tentative de meurtre.
- Le 24 mars, un adolescent est agressé à coups de couteau devant un centre de décrocheurs, à Laval et cinq jours plus tard, une bombe artisanale éclate dans le casier d'un étudiant, au collège Sacré-Coeur, à Rosemère.
- Le 26 mars, une fillette est blessée par une balle perdue lors d'une fusillade en pleine rue entre deux bandes rivales.
- Le 11 avril, un adolescent est poignardé au cœur par des membres de gangs au Patro Le Prévost.
- Le 27 avril, trois adolescents sont poignardés à la sortie des classes, à la polyvalente Henri-Bourassa.

FIGURE 1

« Histoires d'horreur » attribuées aux gangs par *La Presse*

Selon toute vraisemblance, les autorités de sécurité publique sont les instigatrices du thème des gangs au Québec : avant la mise sur pied du service de police en 1987, le thème n'est nullement à l'ordre du jour des préoccupations publiques au Québec. Les médias emboîtent rapidement le pas et multiplient les articles et les dossiers relatifs à ce phénomène jugé en augmentation¹³. L'étude de la presse écrite montre l'existence d'une véritable panique morale autour de ces regroupements de jeunes. Le champ lexical est organisé autour de la dangerosité criminelle et de la

13. J. Cauchie, P. Corriveau, H. Tracqui et K. Cyr (2015). « Des p'tits culs aux gangs de rue. Action concertée et enjeux définitionnels », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, 65-82.; E.G. Castillo et M. Goyette (2015). « Gouvernance urbaine et rassemblements de jeunes à Montréal-Nord. Autour de la notion de gang de rue », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, 105-124.

violence de groupe : une violence physique, matérielle et sensationnelle. En 1989, par exemple, on s'inquiète « de la violence des jeunes » au pays depuis le décès d'un homme de 18 ans à Toronto, « premier meurtre que les journaux reliaient directement à l'activité des gangs de jeunes¹⁴ ». D'autres faits divers, comme une agression contre un policier, du « vol à l'étalage en groupe » et des « combats violents », alimentent le sentiment que certains adolescents posent problème¹⁵. Les affrontements et les intimidations inquiètent également, comme en 1995 alors qu'en réaction à une « séance d'engueulade » entre deux bandes rivales « un jeune à bord d'un véhicule automobile se serait ensuite mis à intimider le clan adverse en fonçant sur lui¹⁶ ». Le « chauffeur fou », comme l'appelle le journaliste de *L'œil régional*, fait deux blessés. La figure 2 montre la médiatisation des graffitis, tracés sur les murs de la polyvalente de Beloeil, qui commémorent l'événement¹⁷.

En juin 1989, le quotidien *La Presse* consacre un long dossier au mouvement *skinhead* dans la province¹⁸. Mais, plus encore que ces groupuscules d'extrême droite, c'est « la guerre que se livrent des gangs de rue haïtiens dans le nord de Montréal » qui préoccupe les autorités, puisque « les jeunes criminels haïtiens sont perçus par le SPCUM comme étant plus imprévisibles et spontanés que les motards, ce qui les rend particulièrement dangereux », rapporte *Le Devoir*¹⁹. La question « ethnique » devient alors inséparable de celle de la violence juvénile. Ici comme ailleurs, le problème des gangs a été associé, tant par les médias, les politiques que la recherche scientifique, surtout à des populations immigrantes touchées par la désindustrialisation et la pauvreté urbaine²⁰. Au Québec, un fait

14. G. Leblanc (1989, 8 avril). « Toronto nerveuse devant le spectre de la violence des jeunes », *La Presse* (Montréal), B1.

15. *Ibid.*

16. B. Blanchard (1995, 7 oct.). « Confrontation entre deux bandes de jeunes : deux blessés ». *L'œil régional* (Beloeil), A3.

17. *Ibid.*

18. B. Bisson (1989, 26 juin). « Les gangs de jeunes, une menace ? », *La Presse* (Montréal), B1.

19. D. Myles (2000, 13 juil.). « Guerre des gangs dans le nord de Montréal : nouvel attentat à main armée ». *Le Devoir* (Montréal), A3.

20. K.-S. Choo (2007). *Gangs and Immigrant Youth*. New York: LFB Scholarly Publishing LLC.; E.G. Castillo et M. Goyette (2015). « Gouvernance urbaine et rassemblements de jeunes à Montréal-Nord. Autour de la notion de gang de rue », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, 105-124.

divers particulièrement médiatisé sert à typifier le phénomène – bien que rien n’indique d’emblée l’implication de bandes criminelles organisées. Par *typification*, j’entends aussi bien l’élaboration intersubjective des « schémas de pensée » nécessaires à l’institutionnalisation de la réalité sociale²¹ que l’*exemplification* des problèmes publics par des faits divers.



FIGURE 2

Le quotidien de Belœil publie la photo de graffitis attribués aux gangs

Lors d’une soirée dansante organisée par un club social haïtien à la Plaza Saint-Hubert (Montréal), la tension monte lorsque des individus jugés indésirables sont expulsés de l’événement. Quelques instants plus tard, l’un d’eux revient armé et ouvre le feu, sans toutefois atteindre quiconque. C’est à la suite de l’intervention des policiers que les choses tournent en « émeute » : une centaine d’individus, « gonflés à bloc après que les policiers eurent arrêté un jeune Noir armé²² », encerclent les forces de

21. P. Berger et T. Luckmann ([1966] 2014). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.

22. A. Brunet (1992, 25 juill.). « Montréal : le rap est multi-racial et ne vise pas à provoquer ». *La Presse* (Montréal), D3.

l'ordre et leur lancent « tout ce qui leur tombe sous la main²³ », relatent les journalistes de *La Presse*. Plus tard, la foule se répand et gagne les rues commerçantes, fracasse des vitrines et vole de la marchandise. Le bilan de cet événement et le tapage médiatique qui l'entoure marquent la société québécoise, généralement considérée comme peu violente : « Près de 25 commerces saccagés, quatre à cinq coups de feu tirés, des véhicules de police endommagés, quarante et un jeunes noirs arrêtés et deux policiers légèrement blessés²⁴. »

L'un des commerçants interrogés par les journalistes résume bien l'inquiétude voulant que le Québec soit lui aussi en proie à des problèmes de « désordre social » : « On entend parler d'émeutes à Los Angeles, à New York, en Europe et dans d'autres pays, mais de constater que cette violence nous a maintenant rejoints, c'est très inquiétant et la société tout entière devrait se poser des questions²⁵. » Deux semaines après les événements, la manchette²⁶ de *Photo police*, un hebdomadaire populaire spécialisé dans la couverture de faits divers, sème la controverse. La Ligue des Noirs du Québec porte plainte en diffamation et un débat sur la « liberté d'expression de la presse » est lancé²⁷.

23. R. Gervais (1992, 20 juill.). « Des commerces saccagés sur la Plaza St-Hubert », *La Presse* (Montréal), A1-A2.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. En plus du dossier principal, il faut souligner la présence de l'encadré en bas à gauche. Les Hell's Angels sont une organisation bien connue au Québec, composée d'adultes dits « motards » qui contrôlèrent une part importante du marché criminel. L'actualité des « Hell's » fait beaucoup la manchette (en particulier la « guerre des motards » qui s'étend de 1994 à 2002) au moment de la problématisation des gangs de rue, ceux-ci étant en quelque sorte le penchant juvénile et « ethnique » du crime organisé.

27. A. Noël (1990, 15 août). « Propagande haineuse : la censure ferait plus de mal que de bien », *La Presse*, Montréal, B4.



FIGURE 3

La une de *Photo police* du 31 juillet 1992

Le phénomène des gangs procède d'une construction de la dangerosité par une mise en altérité raciale. La panique canadienne est quelque peu calquée sur la situation aux États-Unis où, depuis les années 1970, les politiques répressives de la *war on drugs* et leurs forces de l'ordre profilent les populations précarisées, marginalisées et racisées²⁸. À la guerre contre la drogue s'ajoute la guerre contre les *street gangs*; les médias raffolent en particulier de la rivalité entre les *Crips* et les *Bloods*. Ces gangs de rue sont dès l'origine associées à l'univers de la « sous-culture » hip-hop américaine. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, des experts américains et des politiciens, comme Bill Clinton (qui deviendra président en 1993), prophétisent l'arrivée d'une génération de jeunes « superprédateurs », sociopathes sanguinaires sans conscience morale.

28. M.F. Fall (1993). «The "war on drugs": A continuation of the war on the African American family», *Smith College Studies in Social Work*, vol. 67, n° 3, 609-621.

Comme le rappelle Jackie Wang²⁹, cette théorie se fonde sur un raisonnement d'apparence toute simple : comme un boom démographique de jeunes hommes, en particulier de jeunes Noirs, était à prévoir dans les années à venir, une montée fulgurante de la criminalité juvénile devait être inévitable. John Dilulio, politologue à l'origine de cette théorie de « l'avènement des superprédateurs » et auteur de plusieurs articles sur « le problème du crime noir », part en croisade contre le chaos à venir et presse les dirigeants d'agir face à une crise qu'il prétend imminente : « Toutes les études indiquent que les Américain.es sont assis.es sur une bombe à retardement démographique et criminelle. Et celles et ceux qui sont au plus près de ce problème peuvent entendre l'horloge faire tic-tac³⁰. » Les discours experts et politiques entourant ce prétendu chaos à venir nourrissent une peur à l'égard des jeunes racisés.

Les souhaits de Dilulio seront exaucés puisque les années qui suivent sont caractérisées par un net durcissement de la contrainte pénale des mineurs. Dans pratiquement tous les États, le statut légal des mineurs est modifié de telle sorte que ceux-ci puissent être jugés comme des adultes et recevoir les mêmes peines qu'eux, y compris l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle (les *juvenile life without parole* ou JLWOP). En 2012, dans le cadre de l'affaire *Miller c. Alabama* à la Cour suprême, Dilulio et quarante-cinq autres intellectuels donnent leur appui aux requérants qui contestent la constitutionnalité de l'emprisonnement à vie pour les mineurs. Les chercheurs se rétractent et reconnaissent que la théorie d'anticipation était fautive : « La crainte de l'arrivée imminente d'une génération de superprédateurs s'est toutefois révélée sans fondement [...], les prédictions relatives à l'imminence d'une flambée de violence de la part des jeunes étaient injustifiées³¹. » Même si les principaux tenants de cette théorie l'ont réfutée 20 ans plus tard, le durcissement du contrôle et de la punition qu'elle a motivé perdure³². Cet exemple illustre bien comment les paniques morales, qu'elles soient

29. J. Wang (2020). *Capitalisme carcéral*. Montréal : Éditions de la rue Dorion.

30. Dilulio cité dans J. Wang (2020). *Capitalisme carcéral*. Montréal : Éditions de la rue Dorion, 203.

31. *Ibid.*, 205.

32. Le jugement de la Cour suprême en 2012, dans l'affaire *Miller c. Alabama*, a aboli le caractère obligatoire des JLWOP. Les peines d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle peuvent encore être prononcées de manière discrétionnaire (optionnelle) dans plusieurs États (Wang, 2020).

fondées ou non, peuvent avoir des conséquences bien réelles et concrètes sur l'instauration de mesures répressives de l'État.

En 1986, un an avant la création du « service spécialisé anti-gang » montréalais, le gouvernement canadien déclarait lui aussi la guerre à la drogue³³. Aux États-Unis comme au Canada, la catégorie des gangs de rue est le produit de ce contexte politique « néoconservateur³⁴ » qui favorise une approche *tough on crime*. Grâce à l'hypertrophie de la « main droite³⁵ » et l'atrophie de la « main gauche » de l'État³⁶, la surveillance et le contrôle des populations marginalisées s'intensifient, conduisant à de plus nombreuses arrestations, accusations et emprisonnements³⁷. Avec Wang, il faut voir que la racialisation des violences urbaines obéit à la logique du biopouvoir qui, selon Foucault, divise la population en sous-groupes hiérarchisés. Certains d'entre eux sont considérés comme néfastes par le pouvoir biopolitique et doivent de ce fait être étroitement surveillés, contrôlés, neutralisés, voire exclus. Les notions comme celles de « jeunes superprédateurs » et de « gangs », qui construisent la dangerosité selon une triple catégorisation de « race », de classe et d'âge, participent à ce « quadrillage de la population », soit l'identification de ses segments indésirables.

La couverture médiatique des méfaits attribués aux gangs d'adolescents, souvent organisés autour d'une école, est un terreau fertile pour la « découverte » de l'intimidation. En 1995, une « gang de latinos » perturberait la quiétude de l'école Louis-Joseph-Papineau, au nord de Montréal, et défraie la chronique. Le groupe Pocos Pero Locos³⁸ en fait apparemment voir de toutes les couleurs aux élèves depuis plusieurs mois : « taxage,

33. P.G. Erickson (1992). « Recent trends in Canadian drug policy: The decline and resurgence of prohibitionism », *Daedalus*, vol. 121, n° 3, 239-268.

34. D. Garland (2001). *The culture of control. Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago: University of Chicago Press.

35. Sur la distinction entre main droite de l'État (qui réprime) et main gauche (qui protège) voir P. Bourdieu (2012). *Sur l'État: cours au collège de France 1989-1992*, Paris: Seuil; P. Bourdieu (dir.) (1993), *La misère du monde*, Paris: Seuil.

36. L. Wacquant (2004). *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille: Agone.

37. R. Maynard (2017). *Policing Black Lives. State Violence in Canada from Slavery to the Present*. Halifax: Fernwood Publishing.

38. Traduction libre: peu nombreux, mais fous.

vols, agressions, menaces; ils intimidaient pas mal tout le monde³⁹», explique un lieutenant de la police de Montréal. *La Presse* précise que ces jeunes, qui « ne sont pas des enfants de chœur [...], terrorisaient⁴⁰ » les élèves de l'école. La police de Montréal confirme que des adolescents ont été arrêtés relativement à une « série d'agressions » survenues dans cet établissement. Le quotidien publie la photo du tuyau d'écoulement qui servirait de « planque » aux jeunes délinquants, « bardé de graffitis de toutes sortes [dont] le nom d'une quinzaine de pays d'Amérique latine – peut-être les pays d'origine des membres des PPL ?⁴¹ »



FIGURE 4
La dangerosité urbaine des « taxeurs »

39. É. Trottier (1995, 16 mars). « Les Pocos Pero Locos terrorisaient les élèves d'une école et se planquaient dans un tuyau pluvial ». *La Presse* (Montréal), A1-A2.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

Dès le lendemain, la direction et le personnel de l'école contestent ce traitement médiatique : « Il y a peut-être des gangs à l'extérieur, mais pas dans l'école ! Ici personne ne dérange ! On n'a jamais vu de couteaux ou d'armes [...]. Quelle réputation va-t-on avoir après ça ? C'est fatigant !⁴² » Pourtant, insiste *La Presse*, il y a bel et bien eu enquête et arrestations après que des jeunes eurent « tenté d'intimider⁴³ » une adolescente.

C'est dans ce contexte qu'en 1995 un sondage⁴⁴ réalisé auprès des communautés immigrantes de Montréal dévoile que « le tiers des élèves d'une école avouent leur appartenance à des gangs de rue⁴⁵ ». Secondairement, l'étude révèle que « 16 % des élèves ont fait état d'actes d'intimidation à leur endroit, surtout à l'école⁴⁶ ». Ici encore, l'intimidation n'est pas définie et ne porte pas le sens particulier qui lui sera bientôt attribué. Les comptes rendus journalistiques de ce sondage n'en disent rien de plus. Néanmoins, les qualifications et les reformulations des activités délinquantes en ces termes sont *en train* de circonscrire une nouvelle catégorie du social problématique. Tout se passe comme si l'intérêt porté aux violences criminelles juvéniles débouchait lentement sur la mise au jour d'autres violences plus subtiles, mais aussi plus répandues. Les savoirs scientifiques et les dispositifs répressifs construits autour des gangs de rue ouvrent la porte à la problématisation de la violence scolaire – porte par laquelle sera éventuellement jeté un regard nouveau, découvrant des choses nouvelles.

Par exemple, la panique morale autour des gangs motive la sécurité publique à évaluer l'ampleur du « problème des armes » dans les établissements d'enseignement. En 1994, la division des politiques et de la recherche en matière de police du bureau du Solliciteur général du

42. J.-P. Soulié (1995, 17 mars). « L'école Louis-Joseph-Papineau sous le choc ». *La Presse* (Montréal), A3.

43. *Ibid.*

44. Il n'a malheureusement pas été possible de retracer l'enquête originale, que la presse attribue simplement à « un organisme d'aide aux immigrants subventionné par le gouvernement du Canada ». Il aurait été intéressant de comprendre la méthodologie ayant permis de découvrir un tel taux d'appartenance aux gangs.

45. F. Berger (1995, 20 oct.). « Le tiers des élèves d'une école avouent appartenir à des gangs de rue ». *La Presse* (Montréal), A5.

46. *Ibid.*

Canada⁴⁷ commande une enquête à ce sujet. L'autrice du rapport, Sandra-Gail Walker, stipule que, « dans beaucoup de régions, les armes sont utilisées lors de conflits entre groupes ethniques dans les écoles⁴⁸ » – le document de 44 pages compte 17 occurrences du nom « bande » et 6 de l'adjectif « ethnique ». De manière moins sensationnelle, il est conclu que « les saisies d'armes, et notamment d'armes à feu, sont exceptionnelles et constituent un phénomène urbain ; elles sont rares en milieu rural⁴⁹ ». Le sondage mené auprès de 510 services de police et 125 conseils scolaires indique que 96 % des policiers et 100 % des enseignants considèrent qu'aucune ou très peu d'écoles sont touchées par « le problème des armes à feu ». Quant aux armes blanches, 86 % des policiers et enseignants croient qu'aucune ou très peu d'écoles secondaires sont concernées. Malgré ces résultats modestes et le fait que l'étude ne permette pas d'évaluer l'évolution du phénomène dans le temps (seules les armes saisies en 1992 et 1993 sont répertoriées), des médias comme *Le Soleil* écrivent en grand titre : « De plus en plus de jeunes portent une arme à l'école⁵⁰. » Le seul fait qu'une enquête soit conduite est souvent présenté, dans les arènes publiques, comme un signe de la gravité du phénomène à l'étude.

Selon ce même rapport, les élèves ont plus généralement recours aux armes pour « intimider les autres et exercer du pouvoir », « se protéger », « se donner du prestige » ou « se faire accepter et appartenir à un groupe ». Une telle intimidation armée sera notamment exemplifiée par un fait divers de 1999, « [lorsqu'un] garçon de 14 ans a été attaqué à coups de couteau à Laval, alors qu'il tentait de récupérer des cartes Pokémon qu'on avait volées à son frère cadet⁵¹ ». Dans la foulée de cette « folie furieuse pour les cartes Pokémon », des écoles du Québec et du Canada interdisent ce jeu compétitif puisque « les élèves plus âgés s'en prenaient

47. Cette fonction ministérielle a été abolie en 2005 et transférée au ministère de la Sécurité publique.

48. S.G. Walker (1994). *Les armes dans les écoles au Canada*. Ottawa, Solliciteur général du Canada : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/plcng/cnmcs-plcng/rsrch-prt/dtls-en.aspx?d=PS&i=2866068> [consulté le 7 septembre 2020], 5.

49. *Ibid.*, 10.

50. Ces dires sont en réalité ceux de certains participants qui ont déclaré en entrevue que l'utilisation d'armes avait augmenté depuis cinq ans, mais l'étude ne confirme pas ces affirmations.

51. Presse canadienne (1999, 1 nov.). « Folie furieuse pour les cartes Pokemon », *La Tribune*, Sherbrooke, D1.

aux plus jeunes et faisaient de l'intimidation dans les cours d'école pour se procurer ces cartes⁵² ».

Un autre sondage, réalisé cette fois-ci par des étudiants en sociologie de l'Université de Sherbrooke pour le compte du Syndicat de l'enseignement de la région de Mitis⁵³, fait les grands titres des journaux cinq ans plus tard : « Le tiers des élèves présentent les armes blanches⁵⁴. » Contrairement à la précédente, cette étude rendue publique en 1999 ne concerne pas seulement la violence armée – même si celle-ci en demeure le fait saillant. Selon *Le Soleil*, elle s'intéresse plus largement à la violence physique, dont la plus fréquente dans les écoles du Bas-Saint-Laurent est la « bousculade », suivie de « l'échange de coups ». Il est également question des enseignants, dont 5 % déclarent avoir reçu ou donné des coups dans le cadre de leurs fonctions. Signe que le paradigme de la violence scolaire s'élargit en cette fin de siècle, il est mentionné en guise de conclusion que « la moitié des élèves ont été impliqués dans des situations d'intimidation selon cette étude qui passe en revue la violence tant physique, psychologique, sexuelle, raciale, même envers le matériel de l'école⁵⁵ ».

L'intérêt pour la violence scolaire naît de cette stratégie politique et policière destinée à la délinquance adolescente. Mais, comme nous venons de le voir, ce n'est pas tout à fait de *n'importe quel* jeune que l'on parle : les dispositifs répressifs canadiens et québécois de la fin du xx^e siècle ciblent tout particulièrement les jeunes des quartiers précarisés et racisés qui sont profilés, contrôlés, arrêtés et incarcérés de manière hautement disproportionnée⁵⁶. L'intérêt sociologique des paniques morales et des problèmes publics tient notamment à ce qu'ils contribuent à la fabrication de l'altérité – ici raciale – et à la légitimation de nouvelles modalités de contrôle et de répression, même lorsque les décisions politiques sont prises sur la base de théories s'avérant complètement infondées, comme ce fut le cas pour l'avènement des « superprédateurs ». Au Canada, la

52. *Ibid.*

53. Il m'a été impossible de retracer le rapport de recherche original dont font mention les journalistes.

54. C. Thériault (1999, 28 juin). « Écoles du Bas-Saint-Laurent : le tiers des élèves présentent les armes blanches », *Le Soleil*, (Québec), A3.

55. *Ibid.*

56. R. Maynard (2017). *Policing Black Lives. State Violence in Canada from Slavery to the Present*. Halifax : Fernwood Publishing.

réaction sociale disproportionnée relative à la délinquance juvénile a contribué à l'adoption de la *Loi sur la justice pénale des adolescents* en 2003, plus complexe et sévère que l'ancienne mouture.

L'intimidation, telle que nous l'entendons aujourd'hui, est produite grâce à cette brèche ouverte par la volonté de surveiller et de punir ces jeunes « membres de gangs ». Des phénomènes similaires ont été observés ailleurs en Occident où la grammaire du *punitive turn*⁵⁷ et de la « frénésie sécuritaire⁵⁸ » a été transposée à l'univers juvénile, avant de se reformuler et de coloniser l'école⁵⁹. Le basculement progressif d'une dangerosité violente vers une nouvelle forme de violence morale constitue la trame de fond cet ouvrage.

3.2 DES PEURS ET DES CHIFFRES

Tout au long des années 2000, les gangs demeurent un objet de préoccupation politique et policière important. Deux plans d'action sont successivement mis en place par le gouvernement du Québec, en 2007⁶⁰ et 2012⁶¹. Censées offrir une solution « globale et concertée » au phénomène, ces politiques se déploient sur quatre axes, dans l'ordre : 1) répression, 2) prévention et intervention, 3) recherche et analyse et 4) formation et communication. Tout en reconnaissant d'emblée l'absence d'une définition consensuelle permettant de distinguer « la clique de jeunes » des véritables organisations criminelles », le gouvernement soutient que son intervention vise « les groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui partagent une identité commune et qui s'adonnent, de façon récurrente, à des comportements antisociaux ou délictueux⁶² ». Ce qui est jugé

57. D. Garland (2001). *The culture of control. Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, University of Chicago Press.

58. L. Mucchielli (dir.) (2008). *La frénésie sécuritaire : retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. Paris, La Découverte.

59. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

60. Ministère de la Sécurité publique (2007). *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

61. Ministère de la Sécurité publique (2012). *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

62. Ministère de la Sécurité publique (2007). *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 8.

inacceptable, ce n'est pas uniquement la criminalité au sens strict, mais les « attitudes antisociales⁶³ » – concept flou et sujet aux appréciations morales. Aussi, le critère de « l'identité » dans la définition suggère que les populations ciblées partagent soit des affinités idéologiques (les diverses « sous-cultures » adolescentes, comme les *skinheads* par exemple), soit une identité « ethnique » – ce dernier cas étant le plus courant dans les discours. En 2002, l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes estimait à 434 le nombre de ces bandes au pays, impliquant au total 7 071 jeunes⁶⁴ (25 gangs et 533 jeunes au Québec⁶⁵). L'enquête n'a jamais été reconduite.

Ces définitions officielles, souffrant d'importantes ambiguïtés, permettent mal de distinguer l'organisation criminelle du simple rassemblement d'adolescents⁶⁶. En 2015, Cauchie et ses collaborateurs ont dévoilé les malaises et les « enjeux définitionnels » qui préoccupent les acteurs québécois (services de police, centres jeunesse et milieux scolaires) participant aux « tables de concertation » instaurées par le ministère de la Sécurité publique⁶⁷. Lorsqu'un de leurs répondants remarque « [qu']on sait qu'il y a des jeunes qui fréquentent d'autres jeunes, mais après, est-ce que c'est des gangs de rue ? », il rejoint les analyses de Mohammed et Mucchielli⁶⁸ pour qui, au fond, le principal dénominateur commun des bandes de jeunes réside peut-être dans l'inquiétude qu'elles suscitent. Cette section suggère d'ailleurs qu'au plus fort de la panique morale canadienne la criminalité juvénile, telle qu'elle est mesurée par les instances gouvernementales, est en diminution. C'est peut-être moins la déviance des jeunes qui croît que celle qui est *attribuée* aux gangs, et publicisée par le fait même de cette association.

63. Voir chapitre 2, section 2.3.

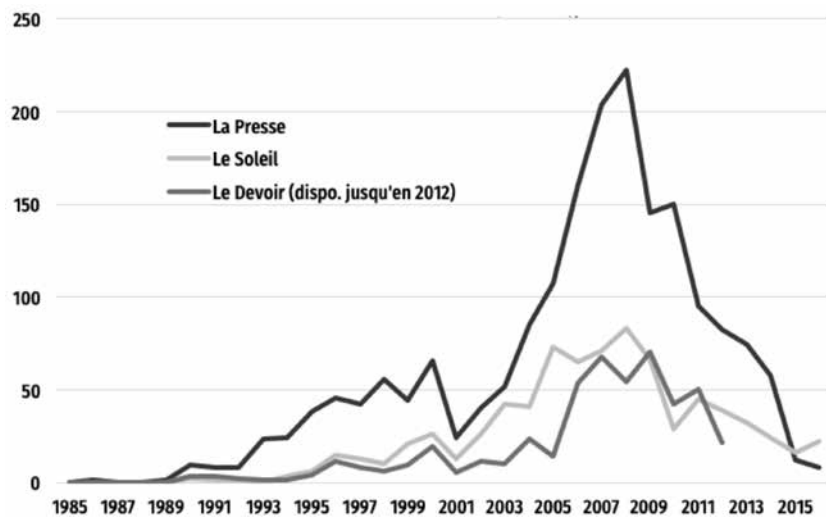
64. Sécurité publique Canada (2007). *Les gangs de jeunes au Canada : qu'en savons-nous?*, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/gngs-cnd/index-fr.aspx#t2> [consulté le 29 octobre 2020].

65. Les chiffres pour le Québec ne concernent que quatre services de police et sont donc moins fiables que ceux des autres provinces.

66. M. Perreault et G. Bibeau (2003). *La gang : une chimère à apprivoiser : marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal : Boréal.

67. J. Cauchie, P. Corriveau, H. Tracqui et K. Cyr (2015). « Des p'tits culs aux gangs de rue. Action concertée et enjeux définitionnels », *Criminologie*, vol. 48, n° 2, 65-82.

68. M. Mohammed et L. Mucchielli (2007). *Les bandes de jeunes : des « blousons noirs » à nos jours*. Paris : La Découverte.



GRAPHIQUE 2

Présence de l'expression « gang(s) de rue » dans trois journaux québécois (BANQ), en nombre de fascicules (cahiers), 1985-2016

Le graphique 2 montre que l'expression « gang(s) de rue » fait son apparition médiatique au Québec dans les années 1990, connaît un premier sommet en 2000 (année de l'obtention de 700 000 \$ en provenance du fédéral pour le projet Jeunesse et gangs de rue⁶⁹, dans un contexte d'épisodes de violence à Montréal-Nord), atteint son apogée en 2008 (l'année suivant le premier plan d'action du gouvernement du Québec), puis décline abruptement ensuite. La tendance est rigoureusement la même pour les trois journaux présentés, même si le quotidien de Gesca (Power Corporation) est beaucoup plus friand de la déviance alléguée de la

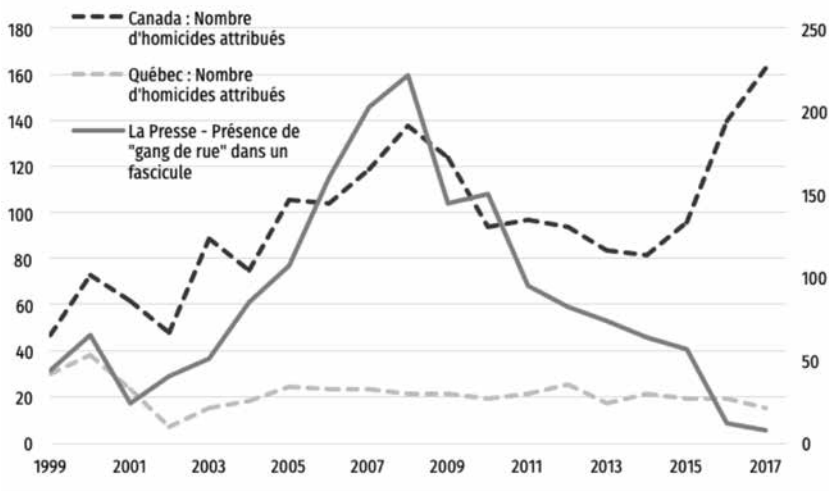
69. S. Hamel, M.-M. Cousineau, L. Tichit, S. Léveillé et M. Vézina (2003). « Analyse de la construction d'une innovation sociale : le cas de *Jeunesse et gangs de rue* ». *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, 52-67.

jeunesse⁷⁰. Est-ce que ces données sont le signe qu'un nouveau problème social est apparu, puis a été efficacement endigué par les autorités de la sécurité publique ? Ou est-ce plutôt l'effet des sensibilités sociales et morales du moment qui, dans leurs fluctuations et métamorphoses subtiles, voient disparaître des paniques morales comme elles sont apparues ?

La seconde explication semble préférable, même s'il est difficile d'en faire la démonstration factuelle étant donné la définition floue de ces regroupements (sans parler du fait, déjà mentionné, que la dernière tentative de dénombrer ces gangs remonte à 2002). On dispose toutefois d'un indicateur qui pourrait s'avérer utile : les meurtres réputés être liés au crime organisé. Au Canada, le pourcentage de ces meurtres est en augmentation et la progression s'est même récemment accentuée : en 1999, 2010 et 2019, respectivement 10 %, 18 % et 24 % des meurtres étaient « liés ou soupçonnés être liés au crime organisé ou à un gang de rue⁷¹ ». On ignore cependant quelle proportion de ces meurtres est précisément le fait des gangs de « jeunes », mais on se doute que le crime organisé adulte est plus fréquemment concerné. Le graphique 3 présente les données pour le Canada (total) et le Québec, en nombre d'homicides.

70. Je présente les données selon trois grands journaux car celles incluant tous les journaux disponibles à BANQ peuvent porter à confusion. Comme les journaux ne sont pas disponibles pour les mêmes périodes, l'apparition ou la disparition soudaine d'un de ceux-ci dans la base de données influe la courbe. Certains titres ne sont d'ailleurs disponibles que pour une très courte période. Les courbes par journaux représentent donc mieux la popularité du thème dans le temps. *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil* ont l'avantage d'appartenir à trois compagnies distinctes et d'être disponibles sur une longue période. Du point de vue de l'analyse qualitative, tous les titres ont été analysés.

71. Statistique Canada. « Nombre, pourcentage et taux de victimes d'homicide attribuables à des gangs », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007501&picMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startYear=1999&cubeTimeFrame.endYear=2019&referencePeriods=19990101%2C20190101> [consulté le 15 octobre 2020].



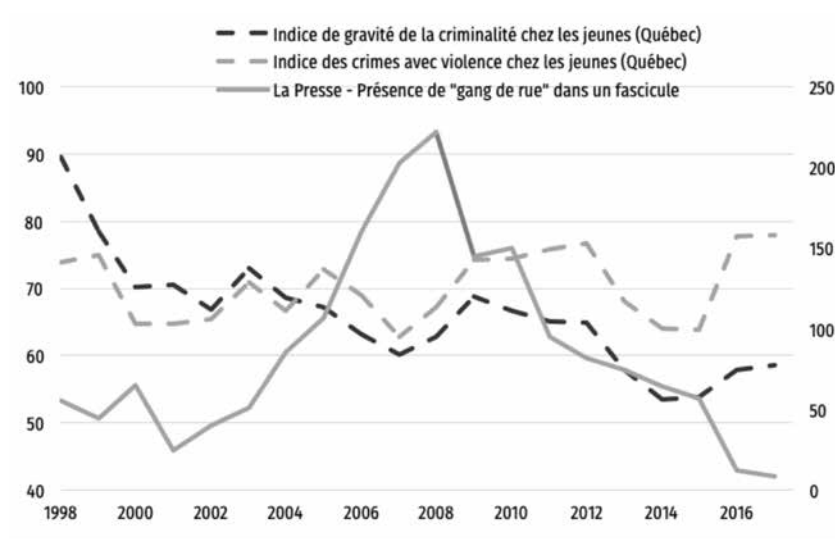
GRAPHIQUE 3

Nombre d'homicides attribuables au crime organisé ou à une gang(s) de rue pour le Canada et le Québec (axe principal), présence médiatique de l'expression « gang(s) de rue » dans *La Presse* en nombre de fascicules (axe secondaire), 1999-2017

Jusqu'en 2010, la courbe canadienne est assez fidèle à la couverture médiatique de *La Presse*. Il n'est pas exclu qu'en multipliant les ressources et les plans d'action destinés au crime organisé pendant cette période (ce qui emballe particulièrement les médias) les autorités trouvent ce qu'elles cherchent (ce qui les emballe encore davantage). Il est toujours malaisé de dire si la panique morale se fonde sur la découverte de conditions problématiques ou si, à l'inverse, ces découvertes sont le fait d'une attention inédite. Les choses se compliquent davantage après 2010 alors que les courbes se dissocient radicalement : la désuétude médiatique des gangs est sans appel, tandis que les meurtres qui leur sont en partie attribuables atteignent de nouveaux sommets au Canada. Les données québécoises montrent beaucoup moins de variations : le crime organisé serait responsable de plus ou moins vingt meurtres par an.

Les problèmes sociaux et l'intérêt qu'ils suscitent sont souvent désarticulés ; une panique morale peut exister en l'absence de fondement

empirique, et inversement⁷². Peut-être qu'un indicateur plus général de la criminalité juvénile offrira d'autres lumières. L'indice de gravité de la criminalité chez les jeunes⁷³ a connu une tendance claire à la baisse entre 1998 et 2007⁷⁴, période précise de l'apparition et de l'apogée médiatique des gangs. Après un bref sursaut, la diminution continue en 2010 jusqu'au creux historique de 2015. La criminalité violente, elle, connaît un bond important en 2016. Le graphique 4 compare la tendance historique de ces indicateurs officiels de criminalité avec la couverture médiatique de *La Presse*.



GRAPHIQUE 4
Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes et indice des crimes avec violence chez les jeunes (axe principal), présence médiatique de l'expression « gang(s) de rue » dans *La Presse* en nombre de fascicules (axe secondaire), 1998-2017

72. M. Spector et J.I. Kitsuse (1977). *Constructing social problems*. New York: Aldine De Gruyter.
73. L'indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada est calculé en fonction de la quantité de crimes déclarés et la gravité de ceux-ci, pondérés en fonction de la dureté de la peine.
74. Statistique Canada. « Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, Canada, Provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510002601> [consulté le 16 octobre 2020].

Ce type de comparaison entre les « données objectives » et les discours doit cependant être fait avec beaucoup de prudence et d'esprit critique. Les statistiques sur la criminalité ont de nombreuses lacunes⁷⁵, en particulier celle d'être limitées aux crimes qui viennent à l'attention de la police. Ces chiffres sont dépendants des politiques, des ressources et des effectifs engagés envers la lutte contre tel ou tel crime, dans la surveillance de telle ou telle population. Il est bien connu, par exemple, que des politiques plus strictes en matière de drogues mènent à plus d'arrestations, d'accusations et, conséquemment, à une criminalité *chiffrée* plus importante⁷⁶. Il faut surtout se garder d'assimiler les gangs à l'indice de criminalité puisque celui-ci agrège toutes les infractions, allant des homicides à la conduite avec facultés affaiblies. Même l'indice des crimes avec violence défie les représentations sensationnalistes puisque ces crimes sont largement commis en privé par des individus isolés (voies de fait, agressions sexuelles, etc.). Tout ce qu'on peut dire du graphique 4, c'est que l'indice de gravité de la criminalité des jeunes n'est pas un indice de la gravité avec lequel les médias font étalage de la dangerosité alléguée des jeunes.

De telles statistiques dépendent aussi des catégories administratives des crimes et de l'entrée en vigueur de nouvelles infractions. En particulier, l'infraction de harcèlement criminel est créée en 1993 par l'article 264 du *Code criminel* canadien⁷⁷. En 1999, la Sécurité publique et Statistique Canada incluent le harcèlement et les menaces dans la catégorie « crime violent contre la personne » alors qu'ils figuraient jusqu'alors dans les

75. J.I. Kitsuse et A.V. Cicourel (1963). « A note on the uses of official statistics », *Social Problems*, 11, 131-139.

76. Statistique Canada le reconnaît explicitement : « Il est possible que les tendances qui se dégagent des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada soient liées à la variation des politiques, des pratiques et des ressources disponibles parmi les divers services de police et au fil du temps. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence au moment d'effectuer des comparaisons entre les services de police ou, de façon plus générale, entre les régions géographiques », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00013-fra.htm>.

77. Agence de la santé publique du Canada. « Harcèlement criminel : poursuivre quelqu'un », <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/publications/harcement-criminel-poursuivre.html> [consulté le 3 novembre 2020].

« autres infractions⁷⁸ ». En conséquence, Statistique Canada émet cet avertissement :

L'indice de gravité de la criminalité pour les crimes de violence chez les jeunes comprend toutes les infractions avec violence déclarées au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), dont certaines n'étaient pas antérieurement incluses dans la catégorie agrégée des crimes de violence, notamment menaces, harcèlement criminel et séquestration⁷⁹.

En d'autres termes, les données sur la criminalité violente incluent des gestes qui n'étaient pas, jadis, considérés comme violents. C'est dire qu'un « même » chiffre renvoie à différentes réalités en fonction de son contexte sociohistorique. En l'occurrence, la menace de violence s'assimile dorénavant, d'un point de vue juridique – et plus largement moral –, à la violence effective. Ces considérations sont importantes pour la suite de cette recherche. Il va sans dire que la généalogie de l'intimidation scolaire est liée de près à la reconnaissance plus générale du harcèlement et de sa définition légale. Il n'est pas fortuit que l'émergence du problème d'intimidation scolaire soit contemporaine de la création d'une nouvelle infraction faisant du harcèlement un crime distinct. Une métamorphose des mentalités et des sensibilités quant à la violence s'opère à la fin du xx^e siècle, débouchant sur une transformation profonde des manières de la définir, de la traiter, d'en parler et de la quantifier.

Malgré la popularité du thème des gangs de rue qui s'étend sur plus de deux décennies, l'association entre celui-ci et la violence scolaire s'estompe dès les années 2000. À mesure que le thème de l'intimidation est produit et reconnu comme réalité autonome de violence interpersonnelle, la violence scolaire se dissocie des champs sémantiques de la délinquance et la criminalité juvéniles. Corrélativement, le langage de la vulnérabilité prendra le pas sur celui de la dangerosité. En quelque

78. Statistique Canada (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf> [consulté le 5 novembre 2020].

79. Statistique Canada. « Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, Canada, Provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510002601> [consulté le 14 octobre 2020].

sorte, la relation posée entre délinquance et violence s'inversera. Pour l'heure, c'est l'implication dans la délinquance qui conduirait les adolescents à menacer et à intimider ; bientôt, l'intimidation comprise comme problème de comportements précoce deviendra un « facteur de risque » d'entrée dans la délinquance.

Inversement, la grammaire des gangs de rue rejoint, au cours du XXI^e siècle, celle de la criminalité adulte. Au moment de son apogée médiatique, le terme décrit en effet des organisations criminelles hautement structurées, et non plus des bandes marginales d'adolescents. En 2006, lors de l'annonce par le gouvernement du parti libéral de Jean Charest de l'octroi de six millions de dollars à la police de Montréal pour lutter contre les gangs de rue, on en justifie la nécessité en expliquant que « les gangs de rue ont dépassé le stade de l'intimidation et du taxage dans les cours d'école et les stations de métro. Certains de leurs membres sont dans la vingtaine avancée. Ils entretiennent des liens avec les familles traditionnelles du crime organisé, notamment les Hell's Angels et la mafia italienne⁸⁰ ». Si la reconnaissance d'une intimidation entre jeunes émerge dans le creux de ces délinquances, elle s'en dissocie pour connaître sa propre vie publique.

3.3 LE TAXAGE OU QUAND LA POLICE S'INVITE À L'ÉCOLE

Pendant cette décennie 1990-2000, d'autres formes de violence juvénile intéressent les adultes. Mais, même lorsque la violence scolaire n'est pas celle des bandes criminelles, sa signification demeure fort éloignée du harcèlement moral et des brimades entre élèves qui attireront plus tard indignation et compassion. La violence scolaire est d'abord une violence de groupe, comme ce chahut survenu en 1993 dans une polyvalente de Belœil :

Plus de 300 élèves qui ont décidé, comme ça, de foutre le bordel dans l'école. Il a fallu l'intervention d'une trentaine d'adultes, profs, directeurs et agent de sécurité, pour venir à bout de la situation. « Il y avait des

80. B. Myles (2006, 24 sept.). « Six millions pour combattre les gangs de rue », *Le Devoir* (Montréal), A5.

batailles de filles, à coups de pied, affirme [une élève témoin], ils ont mis le feu dans des poubelles. Il y a eu des blessés, du sang. Ils sont fous⁸¹. »

Dans ce contexte discursif, la rhétorique est parfois similaire à celle qui est utilisée pour décrire le crime organisé, comme lorsqu'il est question en 1996 de « règlements de comptes entre Skaters et Yo à l'école⁸² ». Cette lecture est à ce point prégnante que même les victimes s'associeraient en bandes : « victimes de "taxage", des adolescents ont formé leur propre gang pour à leur tour terroriser et voler d'autres jeunes⁸³ ». Même chez les plus jeunes, les autorités scolaires et les médias identifient des violences de gangs à la différence qu'elles ne sont pas forcément criminelles.

Un incident de 1993 qualifié de « mini-émeute » est relaté par l'hebdomadaire *La Revue de Terrebonne*, qui donne la parole à la directrice de l'établissement : « Certains jeunes habillés de style "fresh" (la mode des fourches de pantalon au genou et des pieds qui se traînent, illustre-t-elle) voulaient faire leurs petits boss à l'école. Des élèves se sont révoltés contre eux⁸⁴. » C'est lors d'une partie de ballon dans la cour de récréation que les élèves victimes de taxage se seraient mutinés contre les tyrans de la cour d'école : « Une échauffourée majeure est intervenue entre les élèves des deux groupes, forçant la direction à demander l'intervention de la police de Mascouche, mesure qui a rapidement ramené le calme⁸⁵. » Devant la gravité de la situation, la direction de l'école choisit de passer l'éponge sur la vengeance des victimes et de punir les agresseurs : « [On] ne pouvait accepter de tels gestes de taxage, d'intimidation et de menaces. Ces élèves de toute façon peu enclins aux études ont été expulsés ou suspendus⁸⁶. »

J'ai dit dans la section précédente que le problème de la violence scolaire trouvait ses racines dans les mesures répressives que les autorités de sécurité publique canadiennes puis québécoises déploient autour du

81. M. Dumais (1993, 30 janv.). « Deux sons de cloche – y'a de la poussière sous le tapis! ». *L'œil régional* (Bélœil), A3.

82. A. Morin (1996, 16 mars). « Règlement de comptes entre Skaters et Yo à l'école », *Le Soleil*, Québec, A5.

83. L. Côté (1995, 4 avr.). « Des adolescents victimes de "taxage" forment leur propre gang », *La Presse*, Montréal, A16.

84. G. Bordonado (1997, 17 déc.). « Taxage, intimidation et émeute à l'école Le Manoir ». *La Revue* (Terrebonne), A3.

85. *Ibid.*

86. *Ibid.*

crime organisé en général et des gangs de jeunes en particulier. Le cas du taxage en est l'illustration saisissante; il est une retranscription de la lutte à la délinquance juvénile en contexte scolaire. Appelé « racket » en Europe, ce phénomène est défini par les spécialistes comme « un comportement violent pratiqué dans le dessein d'extorquer de l'argent ou des biens⁸⁷ ». Le taxage a été défini comme une forme particulière de délinquance résultant de la compétition des « sous-cultures » adolescentes. Les jeunes seraient ainsi enclins à se voler, entre eux, des biens jouissant d'une valeur symbolique dans le but d'accéder à une identité donnée ou d'appartenir à un groupe. D'autres chercheurs ont plutôt constaté que les gestes de taxage concernaient surtout le vol d'argent, et que les jeunes impliqués ne s'identifiaient pas spécialement à une sous-culture ou un sous-groupe. Parmi eux, Marc Le Blanc et Anne-Élyse Deguire concluent que le taxage n'est ni nouveau ni d'une nature différente du vol qualifié. Dans tous les cas, « le taxage fait référence, dans le vocabulaire populaire, à une forme de vol où des adolescents soutirent à d'autres adolescents des blousons, des souliers de course ou de l'argent par la menace et l'intimidation; parfois, cette action est accompagnée de violence physique⁸⁸ » (je souligne). L'intimidation est un thème secondaire du taxage; elle évoque encore les moyens par lesquels ces jeunes arrivent à leurs fins et conserve une signification apparentée aux acceptions larges ou littérales du terme.

Comme le vocable « taxage » est un québécoisisme propre à ce problème social, il s'avère intéressant de situer sa naissance. La toute première apparition médiatique recensée, en 1991, porte sur la diversité ethnique à l'école. L'école secondaire Saint-Luc de Montréal se félicite d'avoir fait diminuer la violence en mettant sur pied des équipes sportives « pour attirer les jeunes d'origines jamaïcaines et les latinos⁸⁹ ». Le directeur de l'établissement affirme que « l'aspect rivalité entre les gangs n'existe plus. Au lieu de se battre, les élèves se bousculent avec un ballon⁹⁰ ». Est-ce que cela signifie que le problème de la violence à l'école est chose du passé? Bien sûr que non, puisqu'il en existe d'autres formes, avertit la direction :

87. M. Le Blanc et A.-É. Deguire (2002). « Le taxage: une forme inédite de vol? », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, 159-178.

88. *Ibid.*

89. S. Colpron (1991, 27 juin). « Plus d'activités sportives, moins de violence », *La Presse*, Montréal, A4.

90. *Ibid.*

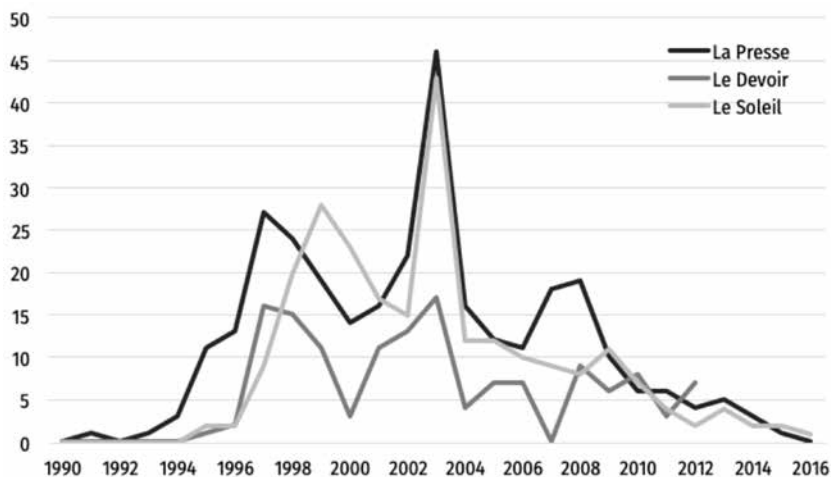
Le « taxage », autre forme de violence répandue dans les établissements scolaires, consiste à faire payer les enfants pour aller à l'école. Ce sont généralement les plus vieux qui exigent de l'argent des plus petits [...]. Les ethnies représentent des proies faciles, constate le directeur adjoint Lapierre. Les enfants sont recrutés par des gens de leur communauté qui les incitent à pratiquer des formes de violence existantes dans leur pays d'origine⁹¹.

On retrouve, encore une fois, une racialisation évidente de la dangerosité. Mais, ici, les jeunes qualifiés « d'ethnies » paraissent, pour la première fois, *vulnérables* : ils sont les « proies » des véritables méchants « de leur communauté ». Selon de tels propos, le cœur du problème des gangs résiderait donc moins à l'intérieur de l'école qu'à l'extérieur de ses murs. Tout se passe comme si l'on s'apercevait que les élèves n'étaient au fond que peu impliqués dans ces fameuses gangs, mais que celles-ci constituaient néanmoins une menace pour la sécurité des élèves, devenus ici des « enfants » et des « petits ».

Le graphique 5 montre la présence médiatique du vocable « taxage » pour trois journaux. La trajectoire du taxage est étroitement liée aux activités du ministère de la Sécurité publique : sa naissance correspond à l'annonce et au lancement du programme Opération taxage (1995-1996). Sa popularité atteint son apogée en 2003, année précise de la mise sur pied d'un vaste chantier de recherche et d'action sur le taxage au moyen du « programme de financement issu du partage des produits de la criminalité⁹² ». À compter de 2004, lorsque les autorités gouvernementales délaissent le problème pour lui préférer l'intimidation scolaire, il connaît une chute abrupte et irrévocable.

91. *Ibid.*

92. Ministère de la Sécurité publique (2002). *Les jeunes et le taxage au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/jeunes_taxage/brochure.pdf [consulté le 10 juillet 2017].



GRAPHIQUE 5

Présence médiatique du « taxage » dans trois journaux québécois (BANQ), en nombre de fascicules (cahiers), 1985-2016

Les très rares mentions médiatiques du taxage précédant l'Opération taxage sont surtout le fait d'intervenants des milieux policiers et judiciaires, ce qui semble indiquer que la catégorie en est originaire. En 1993, on annonce une réorganisation importante de la division Police-jeunesse de la Communauté urbaine de Montréal : les enquêtes relatives aux crimes sérieux des mineurs ne lui seront plus confiées. « À l'avenir, résume-t-on, [ces policiers] ne traiteront donc que les "petits délits", tels que les vols ou méfaits de moins de 1000 \$ (cela exclut les vols à l'étagère, du ressort des patrouilleurs), les voies de fait simple et l'intimidation entre jeunes (le phénomène du "taxage" dans les cours d'école, par exemple)⁹³. » En contrepartie, ils consacreront une plus grande portion de leurs tâches à des activités de discussion et de prévention auprès des jeunes, en particulier dans les écoles.

D'une part, de tels développements suggèrent l'affirmation progressive d'une philosophie préventive en matière de délinquance juvénile, mais qui demeure, pour l'instant, du ressort de la police qui est amenée à

93. A. Cédilot (1993, 22 oct.). « Police-jeunesse fera moins d'enquêtes et plus de prévention », *La Presse*, Montréal, A4.

diversifier ses activités. D'autre part, tout indique que le taxage est une catégorie produite par les organes policiers et judiciaires qui, invités à intervenir à l'échelle scolaire, définissent et circonscrivent de nouvelles catégories déviantes qui relèvent de leurs fonctions. En d'autres termes, leurs agents doivent définir l'objet même de leur raison d'être dans ce milieu. Dans un premier temps, ces réorganisations administratives contribuent à importer la grammaire de la délinquance et sa logique répressive à l'intérieur des murs de l'école.

En 1994, pour un dossier de *La Presse* sur les gangs de rue à Montréal, on interroge M^c Laurent-Claude Laliberté, « procureur de la Couronne assigné aux gangs de rue au Tribunal de la jeunesse, à Montréal⁹⁴ ». Il invite la population à prendre la violence des jeunes au sérieux, et défend une réponse punitive à la hauteur de leur déviance : « Il faut arrêter de les considérer comme de pauvres petits, mal aimés et mal encadrés. Certains sont très violents et méritent d'être traités plus durement. » Une criminologue confirme ces propos et constate, elle aussi, une aggravation des cas de violence qui lui sont confiés, « sans parler du taxage qui n'existait pas auparavant⁹⁵ ». Même les élèves du primaire sont qualifiés de « vandales » et de « fiers à bras », dans un article de *La Voix de l'Est* les avertissant qu'ils sont dorénavant sous « haute surveillance⁹⁶ ».

C'est ainsi qu'est officiellement lancé, en 1996, le programme Opération taxage. Il mise sur la concertation entre les milieux policiers, judiciaires, scolaires et familiaux. Concrètement, le programme prévoit « des visites de Police-jeunesse dans les écoles, où l'on prévient les jeunes contre ce type de criminalité et où l'on incite les victimes à porter plainte. Un support est également offert aux parents des victimes et des agresseurs⁹⁷ ». Dans certaines écoles, surtout à Montréal, des policiers assurent une présence plus soutenue pour surveiller et intervenir en cas de besoin. Quant au volet judiciaire, deux procureurs de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec sont libérés de leurs fonctions habituelles pour se dévouer entièrement à la poursuite des jeunes taxeurs. « Notre mot

94. M. Gagnon (1994, 30 avr.). « Une société trop tolérante? », *La Presse* (Montréal), B4.

95. *Ibid.*

96. R. Plante (1996, 6 nov.). « Sus aux vandales! », *La Voix de l'Est* (Granby), 12.

97. P. Roy (1995, 19 mai). « Taxage », *La Presse* (Montréal), A4.

d'ordre, c'est tolérance zéro⁹⁸», explique un agent de police cité par *La Presse*.

L'expression « tolérance zéro » est importée des États-Unis où elle désigne qu'aucun délit n'est acceptable et que tous doivent être punis. Il s'agit en fait du slogan de la politique de *quality life policing* du maire républicain de New York, Rudy Giuliani, politique grâce à laquelle la délinquance et les crimes auraient radicalement chuté entre 1994 et 2002⁹⁹. Les résultats prétendument « exemplaires¹⁰⁰ » de la ville, jusqu'alors qualifiée de « capitale du crime », ont trouvé écho par-delà les frontières et les océans. De nombreux gouvernements l'ont adaptée à leur propre réalité dans le grand concert de « l'insécurité » du tournant du siècle. Les liens entre cette stratégie *tough on crime* et les paniques morales entourant les violences et « incivilités » ont bien été mis en lumière¹⁰¹. Ce qui a été moins souligné et qui m'intéresse ici, c'est que cette attitude policière s'est par la suite immiscée dans l'école. La « tolérance zéro » s'étend au-delà de la stricte criminalité et vise les « incivilités », les *anti-social behaviors* et les menus « désordres » qui, sans être délictueux, posent une menace à la qualité de vie dans l'établissement scolaire. Éventuellement, avec l'intimidation, les catégories psychologiques remplaceront les catégories juridiques ; de toute façon, les nouveaux déviants n'auront même plus l'âge de la responsabilité criminelle.

Avec Opération taxage, la judiciarisation d'élèves impliqués dans le taxage ne se fait pas attendre. C'est en tout cas ce que rapporte *La Presse* : entre 1996 et avril 1997, 58 jeunes ont été arrêtés et accusés de vols qualifiés dans la métropole¹⁰². Dans une chronique du même quotidien, on déplore qu'une trop faible proportion des méfaits soient effectivement punis : « sur 427 cas signalés au Service de police de la CUM [communauté urbaine de Montréal] entre janvier et septembre, seulement 97 ont

98. *Ibid.*

99. Q. Convard (2012). « La politique de la tolérance zéro à New York dans les années 1990 », *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, 2012/1, n° 35, 19-30.

100. Pour une analyse critique, voir B. Harcourt (2006). *L'illusion de l'ordre. Incivilités et violences urbaines : tolérance zéro ?*, Paris, Descartes & Cie.

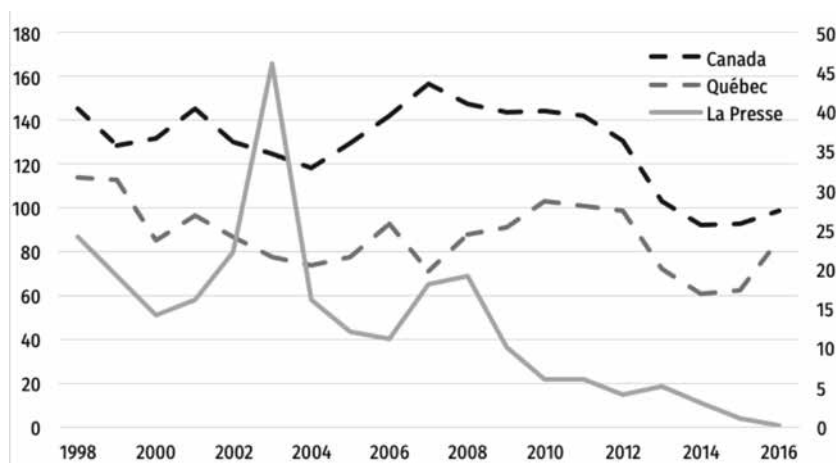
101. *Ibid.*

102. G. Lamon (1997, 16 mai). « Le “taxage”, un fléau à l'école. En sept mois, 58 jeunes ont été arrêtés pour extorsion », *La Presse* (Montréal), A4.

donné lieu à des poursuites à la cour¹⁰³ ». À cela s'ajoute le fait qu'une majorité de victimes de taxage seraient « trop terrorisées pour parler ». On voit bien que l'émergence du problème de violence scolaire relève de l'espace discursif et normatif propre à la lutte à la délinquance et à la petite criminalité. Au tournant du XXI^e siècle, les agents de la sécurité publique perdront la « propriété » du problème de violence, au sens où la définition et la gestion de l'intimidation passeront entre les mains des milieux psychosociaux et scolaires. Mais la police, forte de son nouveau rôle auprès des jeunes, restera active dans la gestion des indisciplines juvéniles en multipliant les conférences et les « activités de sensibilisation ».

Comme pour les gangs de rue, on peut se demander si une telle inflation médiatique est liée à une détérioration de la réalité désignée. Est-ce la « chose » taxage ou le mot qui crée la panique ? Le graphique 6 présente le taux (pour 100 000) de jeunes de 12 à 17 ans inculpés de vol qualifié pour le Canada et le Québec, depuis 1998. Il est évident à l'œil nu que les phénomènes ne sont pas bien corrélés : le taux d'inculpation est à la baisse pendant la popularisation du taxage – qui n'est pourtant qu'un synonyme « jeunesse » du vol qualifié. Au moment où les médias s'en désintéressent, ce taux augmente pendant deux ou trois ans – peut-être, justement, en raison des moyens tout juste mis en place.

103. M-C. Malbœuf (1997, 13 déc.). « La peur d'affronter son agresseur en cour », *La Presse* (Montréal), B1.



GRAPHIQUE 6

Taux (pour 100 000) de jeunes inculpés de vol qualifié pour le Canada et le Québec (axe principal), présence médiatique du « taxage » dans *La Presse* en nombre de fascicules (axe secondaire), 1998-2016

Il aurait été utile de remonter avant 1998, mais Statistique Canada ne rend plus ces années disponibles sur ses plateformes parce qu'elles sont peu comparables avec celles de la période ultérieure. Encore une fois, les définitions administratives des crimes et la manière de les appréhender puis de les comptabiliser rendent ces indicateurs précaires. Dans le cas particulier du vol qualifié, Statistique Canada fait cet avertissement majeur :

Les comptes des vols qualifiés ont été révisés pour les années 1998 à 2007. Ce changement s'est traduit par une augmentation d'environ 12 % par an du nombre d'affaires de vol qualifié déclarées pour cette période. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare ces données avec celles des années antérieures¹⁰⁴.

C'est la manière même de dénombrer les vols qualifiés qui est changée : ils étaient autrefois comptés en fonction du nombre d'affaires, alors qu'ils sont comptés depuis 1998 selon le nombre de victimes – comme les autres crimes avec violence. C'est-à-dire qu'un vol qualifié faisant trois victimes

104. Statistique Canada. « Statistiques des crimes fondées sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510017701> [consulté le 20 novembre 2020].

compte désormais pour trois vols qualifiés, « chaque victime représentant ainsi un vol qualifié¹⁰⁵ ». Cette augmentation purement méthodologique du nombre de cas ne modifie pas le taux de jeunes inculpés qui, lui, est à la baisse pour cette période au Québec. Ces portraits statistiques bien peu sensationnels n'empêchent pas le développement d'une *inflation discursive* dans les médias. En 1997, par exemple, *Le Soleil* fait la une avec ce titre : « Élève du primaire battu pour quelques dollars : le taxage est en progression dans la région¹⁰⁶. » Alors que le fait divers est raconté dans le détail, l'affirmation statistique du sous-titre est éludée. En réalité, elle n'est basée sur aucune autre donnée que l'opinion du sergent de police interviewé :

Le « taxage », soit l'extorsion d'argent ou de biens sous la menace de violence, est en progression dans la région depuis quelques années, selon le responsable de la section jeunesse de la police de Québec, le sergent Yvon Barabé. « Il n'y a pas seulement la taxation, il y a aussi des problèmes d'intimidation, de menaces et de harcèlement entre jeunes », indique-t-il¹⁰⁷.

Il est bien normal que les agents, surtout ceux de Police-jeunesse, aient le sentiment d'une augmentation des cas de taxage puisqu'à peine quelques années plus tôt la catégorie administrative n'existait pas. D'ailleurs, trois ans auparavant, ces agents étaient affectés aux crimes juvéniles graves plutôt qu'à l'organisation d'activités scolaires. De leur point de vue, ils assistent effectivement à la multiplication soudaine du nombre d'enquêtes, de plaintes et d'accusations relatives à ce nouveau phénomène. Ce point de vue réflexif est parfois reconnu par les corps policiers, comme lorsque les dossiers relatifs aux drogues doublent, entre 1997 et 1998, dans les écoles de la région de Québec : « Mais il faut dire que, depuis le mois d'avril, on a deux enquêteurs qui répondent aux demandes

105. Statistique Canada (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>, 25 [consulté le 5 novembre 2020].

106. C. Bérubé (1997, 13 juin). « Élève du primaire battu pour quelques dollars : le “taxage” en progression dans la région », *Le Soleil*, Québec, A1.

107. *Ibid.*

des écoles, alors c'est sûr que ça fait augmenter les chiffres», explique le lieutenant Denis Robitaille de la Sûreté municipale de Québec¹⁰⁸.

Les auteurs ayant étudié la construction des problèmes publics ont été nombreux à remarquer que l'adoption de plans gouvernementaux, de mesures politiques ou de lois couronnait, pour ainsi dire, le succès d'un problème public. C'est notamment le cas des modèles établis par Herbert G. Blumer¹⁰⁹, Malcom Spector et John I. Kitsuse¹¹⁰, Mark Peyrot¹¹¹ et Chas Critcher¹¹². Dans certains de ces modèles, l'adoption d'un plan d'action met fin à la publicisation du problème; dans d'autres, les mesures proposées sont encore contestées par les entrepreneurs de morale et des réformes sont revendiquées. Pour simplifier, l'intervention politique serait toujours une réponse à l'enflure médiatique et aux revendications des groupes porteurs de la croisade morale.

Dans le cas du taxage, il est très clair que c'est plutôt la volonté répressive qui provoque l'enflure discursive. Selon toute vraisemblance, la catégorie du taxage a été produite par les champs politique et policier dans un contexte de surveillance et de contrôle accru de l'activité des jeunes délinquants. Tout se passe comme si la mise sur pied de nouvelles mesures de répression et de prévention autour de l'école, en traquant et mettant au jour des méfaits et leurs auteurs, entraînait une plus grande sensibilité médiatique pour un phénomène jusque-là inconnu. Contrairement à des cas devenus classiques, ce ne sont pas les médias¹¹³ ou des groupes de pression intéressés¹¹⁴ qui, les premiers, circonscrivent un problème pour le faire advenir à l'existence collective et voir ainsi mise en œuvre leur conception du « bien ». Comme dans le cas des gangs, *c'est la solution qui crée le problème public*. On verra tout de suite que les entrepreneurs

108. I. Mathieu (1999, 4 mars). « Dix ans et déjà un caïd », *Le Soleil*, Québec, A1.

109. H.G. Blumer ([1971] 2004). « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 185-199.

110. M. Spector et J.I. Kitsuse (1977). *Constructing social problems*. New York : Aldine De Gruyter.

111. M. Peyrot (1984). « Cycles of social problem development: the case of drug abuse », *Sociological Quarterly*, vol. 25, n° 1, 83-96.

112. C. Critcher (2003). *Moral panics and the media*. Buckingham : Open University Press.

113. S. Cohen (1972). *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. Oxford : Robertson.

114. H.S. Becker (1985). *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

de morale issus de la « société civile » ne prennent part à la croisade qu'à la suite de ces initiatives politiques et policières, relayées par les médias.

3.4 UNE NOUVELLE VARIABLE EXPLICATIVE

Au milieu des années 1990, des vagues de suicides créent de véritables commotions au Québec. En quelques semaines à peine, entre novembre 1996 et janvier 1997, trois élèves de la polyvalente La Frontalière en Estrie se donnent la mort par pendaison. La communauté de Coaticook est sous le choc, tandis que la direction de l'école fait de son mieux pour gérer la tragédie. Dépassée par les événements, la polyvalente fait appel à un organisme en prévention du suicide pour lui prêter main-forte. Le soir même du déploiement de cette équipe de « postvention » à Coaticook, le 8 janvier, un quatrième adolescent choisit la mort. Le lendemain, des médias venus de partout dans la province prennent d'assaut la petite communauté. Tous se lancent dans une frénétique recherche d'explications et braquent les projecteurs sur la polyvalente. À la suite d'un article intitulé « Ça se passe comme dans l'armée¹¹⁵ » mettant en cause le style de gestion autoritaire de la direction, 500 élèves de la polyvalente manifestent pour défendre leur école contre le traitement médiatique et somment les journalistes de rentrer chez eux¹¹⁶. Malgré les efforts de l'école et de toute la municipalité qui affirment vouloir vivre cette épreuve dans la solidarité, un cinquième adolescent met fin à ses jours le 24 février 1997, soit moins de quatre mois après le premier suicide.

Une autre vague de suicides ébranle le Québec à l'automne 1997, alors que quatre jeunes de la polyvalente Jacques-Rousseau de Longueuil se donnent la mort dans un intervalle de quelques semaines. La veille de son geste fatal, l'un des adolescents rédige une note qui sera interprétée par ses proches comme une dénonciation du taxage : « Mon rêve, c'est d'être libre

115. Article non repérable à BAnQ, cité par un reportage de Radio-Canada : H. Robert, C. D'Astous, C. Tisseyre (1997). « Suicide chez les jeunes », *Tout le monde en parlait* [reportage], <https://curio.ca/fr/video/suicide-chez-les-jeunes-26653/> [consulté le 7 octobre 2021].

116. L'absence de documentation sur cette affaire, outre les écrits journalistiques, est regrettable. Il semble s'agir là d'un cas particulièrement éclairant où les acteurs locaux contestent le traitement journalistique les concernant.

d'aller où je veux sans aucune crainte¹¹⁷. » Pour la mère endeuillée, nul doute possible, l'école est coupable d'avoir fermé les yeux sur l'extorsion dont auraient été victimes les disparus. Elle collabore avec les journalistes pour dénoncer le problème qui a coûté la vie, dit-elle, à déjà trop de jeunes. Mais, au-delà de la recherche de responsables, « mon but, c'est de faire cesser le taxage et de sensibiliser les gens, insiste-t-elle. Je veux que le rêve de mon fils se réalise. Ce n'est pas le seul qui a eu peur¹¹⁸ ».

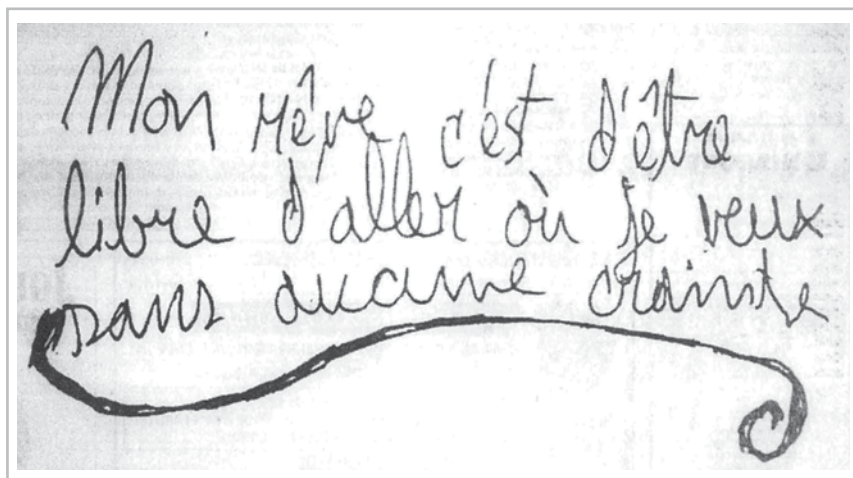


FIGURE 5

La Presse reproduit une note de suicide

Cette note et les réactions publiques qui l'entourent donnent une impulsion nouvelle au taxage, faisant de celui-ci une variable explicative du suicide. Dans cette recherche, le problème n'est pas de savoir si le taxage fut déterminant ou non dans le suicide de ces adolescents. Ce qui importe, c'est de constater que l'espace ouvert par la désignation d'un problème est investi dans le but d'éclairer ou d'apaiser d'autres événements douloureusement explicables. Au moment des drames de Longueuil, le taxage est en effet à l'apogée de sa première et brusque apparition médiatique en raison de la publicisation des programmes d'intervention, analysés plus haut. Quelques mois plus tôt, ces conditions n'étant pas réunies lors des

117. I. Hachey (1997, 4 oct.). « J'ai vu la peur de mon fils... », *La Presse* (Montréal), A3.

118. *Ibid.*

événements de Coaticook, nulle corrélation n'avait alors été établie entre la vague de suicides et le problème juvénile. Au contraire, c'est le style de gestion « autoritaire » de la direction de l'école qui avait été mis en cause. Les suicides de Coaticook ne manqueront toutefois pas d'être rétrospectivement interprétés à la lumière de cette nouvelle piste explicative¹¹⁹.

Comme le suggère Cefai, l'émergence d'un nouvel enjeu rend possible « la conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence en problèmes publics¹²⁰ ». Il semble bien que la reconnaissance d'un problème dans la vie sociale adolescente constitue une explication susceptible d'être accolée à des tragédies subséquentes. Il y a interaction entre le problème désigné et des événements construits comme ses typifications ; celles-ci renforcent la validité du problème qui, à son tour, intègre d'autant plus légitimement de nouveaux cas et ainsi de suite. La production du taxage rend disponible une niche « cathartique » où peuvent s'engouffrer les tensions émotives et morales induites par la désignation de nouvelles conditions problématiques. À la manière de la catharsis aristotélicienne, la représentation publique de ces souffrances leur donne forme en même temps qu'elle les soulage – au moins sur le plan symbolique.

Pour l'instant, l'explication des suicides par le seul taxage est loin de faire l'unanimité et les témoignages se contredisent à cet égard. Pour certains proches des jeunes, notamment des parents et des intervenants sociaux, il ne fait aucun doute que le statut de victime d'extorsion soit le principal dénominateur commun des suicides¹²¹. Pour d'autres, tels le personnel de l'école et des camarades de classe, ces morts volontaires ne se réduisent pas aux situations de taxage ; les regrettés auraient vécu divers drames personnels et émotionnels provoquant une détresse psychosociale dépassant largement le vol qualifié. Enfin, pour les enquêteurs et les coroners, les suicides n'ont aucun lien avec le taxage et ne sont liés entre eux d'aucune manière¹²². Dans le cas de l'intimidation,

119. M. Gagnon (1997, 2 oct.). « Une plus grande vigilance après les suicides de cinq élèves de la polyvalente La Frontière de Coaticook », *La Presse* (Montréal), A4.

120. D. Cefai (1996). « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 75, 57.

121. M. Allard (2001, 17 janv.). « L'héritage d'Opération taxage : pendant que les extorsions continuent, moins de programmes s'y intéressent », *La Presse* (Montréal), B3.

122. M. Thibodeau (1997, 4 oct.). « ... mais la police de Longueuil écarte tout lien entre les suicides et le taxage », *La Presse* (Montréal), A3.

la typification¹²³ par le suicide atteindra de nouveaux sommets, contribuant largement à la coagulation du problème public et forçant la classe politique à agir.

3.5 UN PROBLÈME MANQUÉ : LA VIOLENCE CONTRE LES PROFS

En plus des violences sensationnelles attribuées aux « gangs » et aux « taxeurs », on s'inquiète de la violence des jeunes à l'endroit de l'école et de ses représentants. Avant de revêtir la signification particulière qu'elle aura bientôt, la violence scolaire concerne aussi la violence envers les professeurs. Cette acception est amenée à perdre en popularité à mesure que l'intimidation, comprise comme harcèlement répété entre enfants, est produite comme problème public particulier de première importance.

Dans un article d'avril 1995, une journaliste du *Devoir* fait état de l'augmentation du taux d'absentéisme et des problèmes de santé mentale parmi les rangs du corps professoral de la rive sud à Montréal¹²⁴. Interrogé à cet effet, le président du syndicat attribue en partie ces faits à l'alourdissement de la tâche qui incombe aux professeurs. Néanmoins, ces difficultés vécues par les syndiqués seraient moins le fait de la dégradation des conditions de travail (augmentation des heures et des élèves par classe, etc.) qu'à la clientèle elle-même qui présenterait « des problèmes de plus en plus lourds¹²⁵ ». Tout particulièrement, c'est l'indiscipline et la violence des élèves qui sont mises en cause. Par exemple, « des enseignants ont subi des traumatismes après avoir été intimidés par des enfants de dix ans, qui les menaçaient d'un couteau!¹²⁶ »

Dans le même registre, on lit en manchette de *La Presse* du 12 juin 1999 que « la violence contre les profs croît¹²⁷ ». Le sous-titre est tout aussi accrocheur : « Tous les deux jours, un enseignant raconte avoir servi de

123. Par *typification*, j'entends aussi bien l'élaboration intersubjective des « schémas de pensée » nécessaires à l'institutionnalisation de la réalité sociale que l'*exemplification* des problèmes publics par des faits divers.

124. I. Rivest (1995, 29 avr.). « Santé mentale à l'école », *Le Devoir* (Montréal), E11.

125. *Ibid.*

126. *Ibid.*

127. M-C. Malbœuf (1999, 6 déc.). « La violence contre les profs croît », *La Presse* (Montréal), A1-A2.

*punching bag*¹²⁸. » Dans le corps du texte, on apprend qu'en 10 mois la commission scolaire de Montréal a enregistré 116 attaques contre les enseignants de ses 200 écoles. Dans les faits, il y en aurait bien plus, mais plusieurs professeurs garderaient le silence par peur de représailles. À lire les descriptions des incidents, on comprend d'ailleurs leurs craintes : « coups de chaise à la tête, perforations aux ciseaux, café empoisonné [...], une grosse boîte de conserve – bien pleine – sur le pied [...], œufs et boules de peinture [...], un [bâton de] hockey cosom en plein visage, un dictionnaire dans le thorax, un cartable sur les bras [...]»¹²⁹ » et menaces de mort feraient partie du quotidien des enseignants.

La situation présenterait néanmoins certaines lueurs d'espoir, dans la mesure où les professeurs seraient dorénavant mieux soutenus devant ces agressions et plus enclins à « briser le silence ». Une procureure en Chambre de la jeunesse déclare à ce propos que des « cas d'intimidation, il y en a, c'est énorme. Mais ce qui est bien, c'est que, depuis peu, il y a des poursuites ; même que tous nos procureurs ont des dossiers. Le problème est rendu tel qu'on va de l'avant. Les profs ont moins peur d'être mal vus¹³⁰ ». On observe ici la présence de plusieurs éléments essentiels pour voir naître un problème public : des conditions jugées problématiques, voire en augmentation, des données étayant le phénomène, des intervenants légitimes prêts à s'engager dans une croisade pour améliorer la situation.

Pourtant, le thème de la violence contre les professeurs reste marginal dans les champs médiatiques, politiques et scientifiques et ne mènera à aucune mobilisation comparable à celles observées dans le cas de la violence entre élèves, malgré les revendications sporadiques des groupes syndicaux¹³¹. Bien au contraire, la violence des jeunes dirigée contre leurs pairs retiendra bientôt toute l'attention accordée aux désordres scolaires. Par le fait même, le champ sémantique de l'intimidation se resserra autour des brimades répétées entre élèves.

128. *Ibid.*

129. *Ibid.*

130. *Ibid.*

131. A. Lacoursière (2010, 3 mai). « Les profs au bout du rouleau », *La Presse* (Montréal), A6.

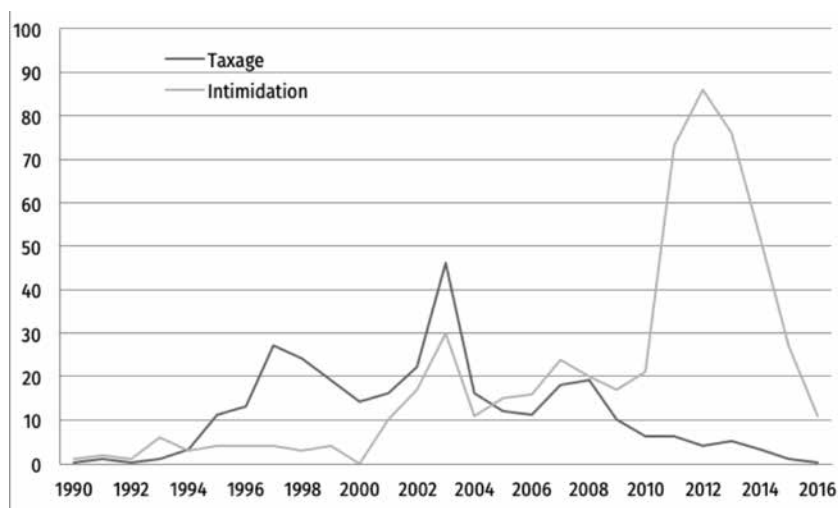
Ces résultats rejoignent ici certains développements de la sociologie des problèmes sociaux qui ont montré que l'existence de conditions problématiques ne suffisait pas à la reconnaissance publique d'un problème – et qu'inversement une préoccupation sociale d'envergure peut naître alors qu'aucune dégradation des faits n'est observable¹³². Comme les « conditions objectives » ne suffisent pas à la reconnaissance d'un problème public, il faut notamment chercher leurs conditions de possibilité dans l'économie morale au sein de laquelle elle prend place. Le problème de l'intimidation délaissera, en effet, l'imaginaire de la dangerosité que représentent les élèves pour l'école et son personnel pour s'arrimer autour de la vulnérabilité à laquelle sont exposés les enfants à l'école et sur le chemin du retour.

Sans faire l'objet d'une préoccupation d'envergure, la violence contre les profs réapparaît sporadiquement dans l'actualité. C'est le cas, par exemple, à la suite des travaux menés par la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif de l'Université Laval¹³³. Vingt ans plus tard, c'est en s'appuyant sur le succès de l'intimidation entre enfants que les professeurs souhaiteront faire entendre leur voix, afin « qu'on commence enfin à parler de l'intimidation subie par les enseignants au lieu de s'attarder exclusivement à celle qui touche les élèves¹³⁴ ». Comme quoi il ne suffit pas qu'une situation soit reconnue et décriée pour devenir un problème public ; certaines croisades morales stagnent alors que d'autres sont des plus fructueuses.

-
132. G. Miller et A. J. Holstein (dir.). (2007). *Reconsidering social constructionism. Debates in social problems theory*. New York : Routledge.
 133. C. Beaumont, D. Leclerc, É. Frenette et M.-È. Proulx (2014). *Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec*. Québec : Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif.
 134. S-M. Lefebvre (2016, 16 avr.). « Violence extrême à l'école », *Journal de Montréal* (Montréal), <http://www.journaldemontreal.com/2016/04/16/violence-extreme-a-lecole> [consulté le 16 mars 2017].

3.6 D'UN PROBLÈME À L'AUTRE

Le graphique 7 compare la présence médiatique du taxage et de l'intimidation scolaire dans *La Presse*, entre 1990 et 2016¹³⁵. Pendant la première ascension du taxage, l'intimidation demeure discrète et ne suit pas la courbe de l'extorsion. Elle n'est pas encore une violence à part entière, mais les jeunes voyous imposent la crainte par la menace. Dans sa brochure intitulée « Le taxage chez les jeunes au Québec », le ministère de la Sécurité publique explique que « le taxage, c'est lorsqu'on te prend quelque chose qui t'appartient contre ta volonté. Pour ce faire, l'agresseur peut utiliser la menace, l'intimidation, la force physique¹³⁶ ».



GRAPHIQUE 7

Présence médiatique du « taxage » (en nombre de fascicules) et de l'intimidation (en nombre de textes) dans *La Presse*, 1990-2016

135. Les données de l'intimidation s'expriment en nombre de textes tandis que celles sur le taxage sont en nombre de fascicules. Cela a peu de conséquences, hormis une légère surreprésentation de l'intimidation comparée au taxage (surtout pour les années 2010, où il est plus fréquent qu'un même cahier présente plusieurs articles) et ne change en rien les tendances respectives.
136. Ministère de la Sécurité publique. (2002). *Les jeunes et le taxage au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/jeunes_taxage/brochure.pdf [consulté le 10 juillet 2017].

Jusqu'en 2000, l'intimidation continue donc d'être utilisée en un sens large ou littéral, apparaissant au détour d'une énumération, posée comme synonyme ou aspect de phénomènes plus vastes. Ces acceptions côtoient aussi le champ lexical de la justice que mobilisent les journalistes pour décrire les faits divers: « taxage, intimidation, menaces, bousculades et voies de fait sont le lot de quelques trouble-fêtes de l'école secondaire Le Manoir à Mascouche¹³⁷ ». Ces diverses acceptions colorent le problème public en gestation qui reste pour l'instant subordonné aux violences physiques et délictueuses. La relation s'inverse autour de 2005 alors que l'intimidation est investie d'un plus haut degré de généralité, faisant du taxage sa manifestation économique.

Dans le graphique 7, on voit aussi que la popularité du terme « taxage » décline entre 1997 et 2000, ses occurrences diminuant de moitié. Comme sa poussée virulente, cette perte de vitesse médiatique est liée aux aléas du traitement politique et judiciaire, puisque le programme Opération taxage se voit attribuer de moins en moins de ressources jusqu'à son abolition en juin 2000. En plus du désinvestissement de l'État, le retrait du programme serait le fait des continuelles réorganisations des commissions scolaires, rendant le travail de concertation difficile¹³⁸. Mais c'est surtout la délégitimation relative de l'approche par la judiciarisation des méfaits adolescents qui fait tomber Opération taxage en désuétude. Comme dans le cas d'autres problèmes sociaux¹³⁹, la classe politique québécoise exprime, au tournant du siècle, la nécessité d'un changement de philosophie en matière de gestion de la jeunesse dangereuse ou vulnérable.

À l'époque, on ressent le besoin de préciser que la plus grande discrétion au sujet du taxage ne signifie pas que le problème soit réglé: « Le taxage, un phénomène très médiatisé il y a quelques années, existe toujours¹⁴⁰. » Comme le rappelle en 2001 une journaliste de *La Presse* qui s'inquiète de

137. G. Bordonado (1997, 17 déc.). « Taxage, intimidation et émeute à l'école Le Manoir », *La Revue de Terrebonne*, A3.

138. M. Allard (2001, 17 janv.). « Est-ce pareil dans votre rue? Le taxage touche toute la province », *La Presse* (Montréal), B3.

139. M. Otero (2015). *Les fous dans la cité. Sociologie de la folie contemporaine*. Montréal: Boréal.

140. Sans mention (2001, 17 janv.). « T'axeptes d'en parler », *La Presse* (Montréal), A2.

l'inaction collective, ce déclin médiatique ne signifie pas non plus que le problème est complètement disparu des scènes publiques :

Des policiers traitent du sujet sur des sites dédiés aux adolescents, une psychoéducatrice fait la publicité de conférences qui portent sur cette problématique, quand ce n'est pas carrément un enquêteur privé qui propose de retrouver les assaillants de vos enfants ! [Des programmes] télé et des romans jeunesse sont aussi consacrés au taxage¹⁴¹.

Le taxage n'est pas encore prêt à être relégué aux oubliettes. Avant cela, un dernier soubresaut l'attend. Entre 2001 et 2003, il atteint un nouveau sommet d'évocation médiatique, presque deux fois plus important qu'en 1997. Il est frappant de noter à quel point l'intimidation, cette fois-ci, suit la tendance – toutes proportions gardées. L'intimidation devient problème public par l'intermédiaire d'un élargissement du regard porté sur le taxage – de la même manière que celui-ci est né d'une reformulation (ou de la « miniaturisation », si j'ose dire) de la lutte aux gangs de rue. Ce regain d'intérêt est encore attribuable au ministère de la Sécurité publique qui lance, en 2001, un vaste chantier de recherche et d'action sur le taxage grâce au Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité¹⁴².

C'est de cette manière que 16 660 élèves des quatre coins de la province ont été interrogés sur la dynamique du taxage au moyen d'un questionnaire unique. L'enquête du ministère de la Sécurité publique conclut que 11 % des jeunes interrogés déclarent avoir été victimes de taxage, 6 % admettent avoir commis de tels gestes, 23 % disent en avoir été témoins et 50 % déclarent avoir peur de se faire taxer. Le Ministère choisit de formuler ainsi le fait saillant de son enquête : « plus de six jeunes sur dix (61,9 %) sont *liés* au phénomène du taxage¹⁴³ » (je souligne). En note de bas de page, il est précisé que « ce pourcentage comprend les jeunes qui, sans avoir été impliqués directement dans une des trois expériences de taxage (victime, témoin, auteur), ont quand même déclaré avoir peur d'être

141. M. Allard (2001, 17 janv.). « L'héritage d'Opération taxage : pendant que les extorsions continuent, moins de programmes s'y intéressent », *La Presse* (Montréal), B3.

142. Ministère de la Sécurité publique (2002). *Les jeunes et le taxage au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/jeunes_taxage/brochure.pdf [consulté le 10 juillet 2017].

143. *Ibid.*

taxés¹⁴⁴ ». Sitôt, les médias informent que « 60 % des jeunes sont touchés par le taxage¹⁴⁵ » (je souligne). Comme dans le cas du *bullying* américain¹⁴⁶, des *manipulations par les statistiques* cadencent la vie publique des violences scolaires québécoises – il en sera encore question au dernier chapitre. Si les journalistes s'efforcent parfois de ventiler correctement les résultats, d'autres fois la vulgarisation frôle le vulgaire.

Dans les médias, le fameux taux de 60 % est le plus souvent présenté sans mentionner qu'il inclut les enfants non impliqués dans le taxage, mais qui ont dit en « avoir peur ». Ces données du ministère, et surtout la manière de les formuler, ont de quoi enrichir les réflexions entourant la montée d'un *sentiment d'insécurité* dans un contexte global de diminution des violences et des criminalités. Au-delà des méfaits objectifs, c'est aussi et surtout *la peur* de le subir que le problème adresse et alimente.

Aussi bien du côté des gangs, du taxage puis de l'intimidation, une rhétorique *autoréférentielle* est à l'œuvre : la gravité et l'intérêt attribués au problème public sont le produit de sa propre trajectoire, et ainsi de suite. Il s'agit là d'une *interaction inflationniste* entre les champs politique, médiatique et scientifique. La Sécurité publique institue une nouvelle catégorie problématique; les acteurs du champ légal composent avec les arrestations et les accusations. Les médias affluent et les experts prennent la balle au bond. Dans la foulée, des chiffres faramineux sont trouvés, ou en tout cas recherchés. Le gouvernement met en branle d'autres plans, pour « répondre » à ce qui semble être devenu une « demande sociale ». La séquence peut varier; le processus est plus cyclique que linéaire.

L'année suivant ce rapport, en 2003, le gouvernement du Québec met effectivement sur pied son Plan d'action gouvernementale contre le taxage. Cette initiative est encore une fois étroitement liée au traitement médiatique du phénomène : la même année, le taxage atteint son apogée médiatique avec 46 cahiers l'évoquant, seulement dans *La Presse*. Ce

144. *Ibid.*, 5.

145. N. Côté (2003, 24 mai). « La violence chez les jeunes préoccupe », *La Seigneurie*, Boucherville, 3.

146. J. Best (2005). « Lies, calculations and constructions: beyond "how to lie with statistics" », *Statistical science*, vol. 20, n° 3, 210-214.; J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying: kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.

plan gouvernemental est symptomatique d'un profond changement de régime en matière de gestion de la déviance scolaire. À l'inverse de son prédécesseur, Opération taxage, cette nouvelle stratégie du ministère de la Sécurité publique délaisse la logique répressive pour concentrer ses efforts autour de la prévention. Conformément à cette volonté, le ministère de l'Éducation lance une campagne nationale de « sensibilisation », en plus d'inciter les commissions scolaires à se munir de « mesures de lutte contre l'intimidation et le taxage¹⁴⁷ » – sans toutefois injecter de nouvelles ressources à cette fin. La violence juvénile passe pour la première fois d'une compétence de la sécurité publique à une question d'éducation.

Désormais, les violences scolaires cessent d'être lues à travers le cadre spécifique de la délinquance juvénile et de l'extorsion. Dans la foulée, les ministres de la Sécurité publique et de l'Éducation, qui agissent dorénavant conjointement, laissent toutefois entendre qu'une présence policière accrue dans les écoles, comme du temps d'Opération taxage, « est une piste de solution qu'il ne faut pas négliger¹⁴⁸ ». Mais tous deux s'entendent maintenant sur l'importance « d'éviter la judiciarisation à l'excès », et la proposition est finalement reléguée aux oubliettes. La volonté de judiciariser les « caïds » est ainsi remplacée par celle de les « conscientiser » quant à leurs comportements et leurs conséquences à l'intérieur même de l'école. À ce titre, un « ex-taxeur et ex-membre de gang », devenu travailleur social et conférencier sur le sujet, déclare à une journaliste de *La Presse* en 2003 : « Je ne pense pas non plus que tous les taxeurs devraient être judiciarisés. Parfois, il vaut mieux tenter de les approcher que de les envoyer “en dedans” se faire “des contacts”¹⁴⁹ ». Cet extrait est exemplaire de l'attitude des entrepreneurs de morale de l'époque qui insistent sur la nécessité de trouver des réponses scolaires à un problème devenu scolaire.

La trajectoire du taxage illustre brillamment la manière dont une sensibilité médiatique et sociale peut être corollaire de l'intervention de l'État. L'enflure médiatique suit la volonté politique de réprimer le phénomène, et non l'inverse. Plus encore, la mise sur pied d'un plan d'action en 2003

147. L. Lévesque (2003, 24 janv.). « Plan d'action gouvernemental contre le taxage », *La Presse* (Montréal), A12.

148. M-A. Chouinard (2003, 23 janv.). « Ménard et Simard sont favorables à une présence accrue de la police à l'école », *La Presse* (Montréal), A2.

149. M-C. Girard (2003, 25 janv.). « Intervenir, oui mais comment ? », *La Presse* (Montréal), A20.

sonne le glas du problème qui disparaît de manière progressive et irrévocable de l'arène publique. En réalité, le problème du taxage ne disparaît pas tout à fait : il est plutôt subordonné à son tour à la dynamique de l'intimidation qui sera enfin dotée d'une définition systématique. L'intimidation cesse d'être un moyen par lequel on commet un vol qualifié. Elle est alors formulée comme une forme de domination interindividuelle ayant sa réalité propre. D'un mot employé dans la grammaire de la déviance et de la criminalité, elle devient une « chose ».

La découverte d'une « violence propre »

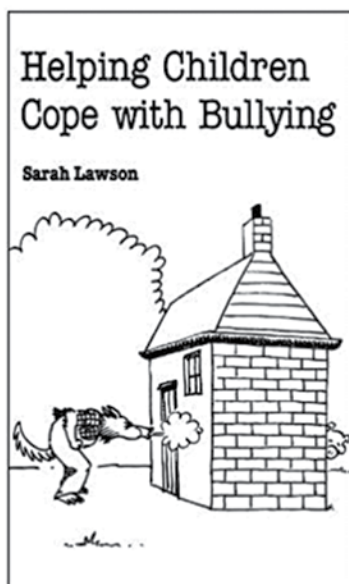
*Imaginez une société de saints,
un cloître exemplaire et parfait.
Les crimes proprement dits y seront inconnus;
mais les fautes qui paraissent vénielles au vulgaire
y soulèveront le même scandale
que fait le délit ordinaire auprès
des consciences ordinaires.
Si donc cette société se trouve armée
du pouvoir de juger et de punir, elle qualifiera
ces actes de criminels et les traitera comme tels.*

Durkheim,
Les règles de la méthode sociologique, [1895] 2010

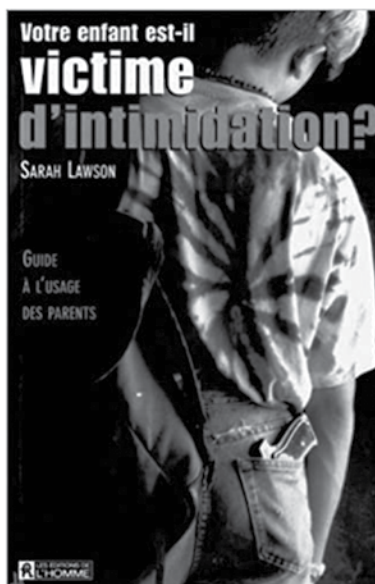
Tout au long de sa disparition progressive qui s'entame immédiatement après l'adoption du plan d'action de 2003, le taxage reste ici et là associé à l'intimidation. Or, un renversement de l'importance de l'un et l'autre s'opère au même moment (graphique 7). La formulation la plus caractéristique de cette inflexion est peut-être celle de Marie-Claude Girard, journaliste à La Presse qui titre en 2003 : « Le taxage : quand on se fait voler l'estime de soi¹. » Dans ce texte comme beaucoup d'autres de cette

1. M-C. Girard (2003, 25 janv.). « Le taxage : quand on se fait voler l'estime de soi », *La Presse* (Montréal), B1.

période, le taxage s'assimile à de l'intimidation – et se fait petit à petit remplacer par elle. La dimension problématique ne tient plus prioritairement du vol ou de la délinquance. Il s'agit d'un problème, à la fois plus large et plus subtil, d'intégrité psychologique des enfants et de l'irréductible reconnaissance individuelle que tout un chacun est en droit d'escompter, et ce, dès le plus jeune âge.



S. Lawson (1994). *Helping children cope with bullying*. London : Sheldon Press.



S. Lawson (1996). *Votre enfant est-il victime d'intimidation ? Guide à l'usage des parents*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.

FIGURE 6
Premières de couverture des années 1990, Londres et Montréal

Pendant que les gangs et le taxage dominaient l'espace public alloué aux problèmes juvéniles, une autre définition de la violence scolaire se développait parallèlement, dans le creux des inquiétudes entourant la déviance et la dangerosité de *certain*s jeunes. Ces productions discursives suggèrent que les médias, politiques et experts québécois sont influencés par la problématisation du *bullying* déjà bien entamée en Europe et aux

États-Unis. En 1996, un livre de la journaliste britannique Sarah Lawson consacré au *school bullying* est traduit et publié au Québec sous le titre *Votre enfant est-il victime d'intimidation?*² L'ouvrage est le premier à importer la problématisation anglo-saxonne du *bullying* au Québec. Tout porte à croire que c'est cette traduction du livre de Lawson qui consacre le vocable « intimidation » au Québec, plutôt que « brimades » ou « harcèlement » comme dans le reste de la francophonie. Bien qu'il fut fortement publicisé au moment de sa parution, l'ouvrage ne suffit pas à lui seul à faire naître le problème public : il faut attendre encore quelques années avant que des groupes organisés légitimes s'y intéressent et le condamnent.

La comparaison des premières de couverture des éditions originale et québécoise de l'ouvrage de Lawson est à elle seule fort instructive. La version québécoise représente un intimidateur, de dos, portant une arme à feu dans sa poche arrière. Peut-être représente-t-elle plutôt un souffredouleur devenu bourreau, se préparant à un *school shooting* – mais cette interprétation est très peu probable puisque cette association ne gagne en popularité qu'à la suite de la tuerie de Colombine (1999). Quoi qu'il en soit, cette première de couverture est emblématique de l'imaginaire dans lequel émerge d'abord l'intimidation au Québec : celui des jeunes « prédateurs », des gangs de rue et du taxage. À mesure que l'intimidation est produite comme problème social autonome, cet imaginaire est supplanté par celui d'une violence morale, subtile et quotidienne, d'autant plus pernicieuse qu'elle est dite « invisible » et « sournoise ».

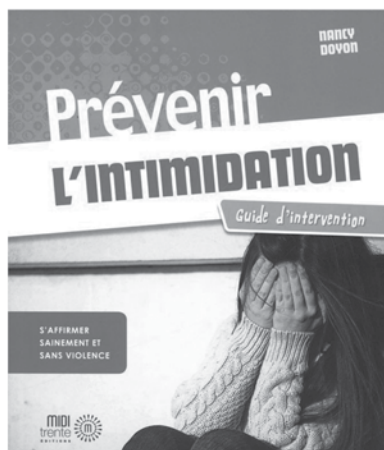
Au tournant du siècle, le problème de violence se reconfigure sous l'impulsion de cette « découverte » inouïe que « la violence n'est pas toujours brutale physiquement. Mais le rejet et les paroles blessantes font souvent encore plus de mal. Ça peut être extrêmement souffrant d'être isolé », comme l'assure le psychologue Richard Gagné³. Par conséquent, l'histoire de l'intimidation est celle d'une complexification de la frontière séparant la violence de la non-violence, « l'anormal » du « normal ». C'est aussi

2. S. Lawson (1996). *Votre enfant est-il victime d'intimidation? Guide à l'usage des parents*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.

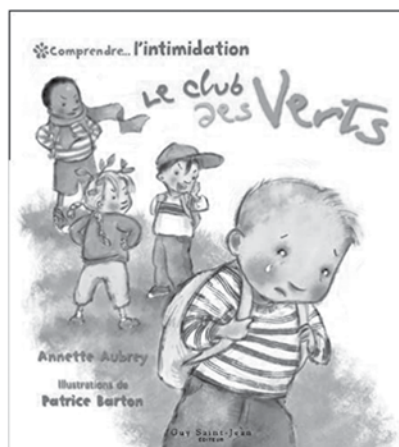
3. D. Santerre (2002, 23 mars). « Des conséquences dramatiques. L'intimidation à l'école peut mener au suicide mais aussi aux tueries », *La Voix de l'Est* (Granby), 3.

un élargissement du domaine de l'inacceptable: on peut légitimement souffrir et détenir le statut de victime sans avoir été battu ou « taxé ».

D'une adolescence dangereuse, la préoccupation publique se reformule dans le registre d'une enfance vulnérable. Une fois consacrée, en effet, l'intimidation est le problème d'enfants vulnérables harcelés par leurs pairs malveillants ou indisciplinés – rejoignant l'analogie du petit cochon persécuté par le loup de la couverture originale. Au Québec, les illustrations plus récentes de l'intimidation se conforment à ces représentations et mettent invariablement en scène une victime : souvent seule, accablée et repliée sur elle-même; parfois attristée, à l'écart d'un groupe qui la harcèle.



N. Doyon (2014). *Prévenir l'intimidation*. Québec : Éditions Midi Trente



A. Aubrey (2009). *Le club des vents : comprendre... l'intimidation*. Laval : Guy Saint-Jean Éditeur.

FIGURE 7

Premières de couverture des années 2000-2010, province de Québec

Au moment où la lutte contre les violences scolaires devient autre chose qu'une affaire de répression policière, le rôle victimaire gagne en

importance⁴. Les paniques antérieures étaient surtout construites autour de la figure de l'adolescence délinquante qu'il s'agissait de contrôler; figure d'une altérité d'autant plus radicale qu'elle fait appel à une construction raciale de la dangerosité. Cette logique répressive se double désormais d'un effort d'accompagnement des victimes dont la vulnérabilité fait l'objet d'un intérêt nouveau et croissant. Les intimidateurs sont eux aussi intégrés à ces dispositifs d'intervention et de prévention qui visent le « développement des habiletés sociales » et « l'autocontrôle⁵ ». Le changement de paradigme disciplinaire annoncé au chapitre précédent – de la répression de la criminalité à la prévention des incivilités – est concomitant de cette complexification de la déviance. Des violences plus intimes et quotidiennes, mais non moins délétères, deviennent partie intégrante du problème juvénile et en viennent à occuper le devant de la scène :

Oui, la violence à l'école existe. Elle est peut-être plus subtile que les classiques bagarres dans la cour d'école, mais elle est là, sournoise et toujours aussi destructrice. [...] L'intimidation et tout ce qu'elle comporte d'exclusion et de souffrance peuvent avoir des conséquences très graves. Démotivation scolaire, dépression, troubles d'anxiété, agressivité : les enfants qui sont la proie des petits tyrans peuvent vivre des émotions aux implications potentiellement dramatiques⁶.

Ces nouvelles indisciplines échappant aux registres de la justice, c'est le champ de l'intervention psychosociale qui sera chargé de les réguler et surtout de les prévenir. Dans ce chapitre, je montre dans le détail comment l'intimidation advient à l'existence collective en accordant un intérêt particulier aux groupes d'acteurs qui s'engagent activement dans des « activités de revendication » (*claims-making activities*⁷). Ces

-
4. Sur les mutations historiques de la condition de victime et ses usages politiques, voir D. Fassin et R. Retchman (2007). *L'empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*. Paris : Flammarion.
 5. La littérature experte sur le *bullying* et l'intimidation, de même que les programmes d'intervention développés dans le sillage de ces recherches, sont analysés au dernier chapitre.
 6. M.-J. Montminy (2002, 20 avril). « Portrait d'une violence nocive. Une forme plus subtile que les classiques bagarres dans la cour d'école », *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), 1.
 7. M. Spector et J.I. Kitsuse (1977). *Constructing social problems*. New York : Aldine De Gruyter.

« porteurs de revendication » ou « entrepreneurs de morale⁸ », œuvrant au sein de groupes organisés hautement légitimes, mènent deux activités solidaires : la consolidation de la définition de l'intimidation et la multiplication d'initiatives visant, dans un même mouvement, à légitimer et à résoudre le problème. S'ils ne rencontrent pratiquement aucune résistance dans leur croisade, c'est que leur conception du bien-être des enfants jouit d'une puissance symbolique très forte et donne au problème toutes les apparences d'un consensus public qui va de soi.

4.1 COMMENT FAIRE VOIR L'INVISIBLE

J'ai dit précédemment que les significations prêtées aux désordres scolaires (violences de l'école et contre elle, gangs de rue, violence de groupe, taxage, intimidation comme violence interpersonnelle) se chevauchent dans le temps, et qu'il faut conséquemment se garder d'en faire un découpage trop rigide. L'acceptation de l'intimidation comme forme discrète de violence et de harcèlement interpersonnels se confirme certes au début du XXI^e siècle, mais la « découverte » collective du problème ne se fait pas d'un seul souffle ; elle est préparée par des discours en leur temps novateurs. Le chapitre précédent a suggéré que les paniques morales entourant les gangs de rue et le taxage, en resserrant la surveillance et la répression des déviances scolaires, favorisaient la reconnaissance du harcèlement et des menaces. Pendant cette période, on trouve dans le corpus de ces discours qui, tout en étant marginaux en termes quantitatifs, s'avèrent fondamentaux du point de vue de l'évolution qualitative des significations de la violence. En d'autres termes, ils témoignent d'une reconnaissance progressive de la violence morale.

En avril 1990, par exemple, le psychologue Michel Lafortune formule cette prédiction dans le cadre d'un colloque scientifique : « Le problème de l'avenir chez les jeunes risque d'être leur santé mentale⁹. » Selon l'expert qui adopte une posture positiviste rappelant certaines thèses de la « désorganisation sociale », « notre tissu social s'est désintégré. On a perdu nos projets de vie. C'est rendu que les adultes fonctionnent dans

8. H.S. Becker (1985). *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

9. L. Plante (1990, 28 avr.). « Le problème de l'avenir chez les jeunes : leur santé mentale », *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), 10.

l'immédiateté. [...] On vit dans une société d'adolescents. [...] On est dans une crise de direction, de signification¹⁰». Selon le psychologue, ces changements culturels expliqueraient les difficultés qu'éprouvent les jeunes.

En outre, il s'inquiète de la culture de la performance, de la société de consommation et du travail salarié des adolescents : « Et vous savez pourquoi ils travaillent ? Pour pouvoir s'acheter des vêtements, pour faire partie d'une gang et conserver le goût d'aller à l'école¹¹. » Les difficultés de cette génération qui n'aurait « plus de passé » (par opposition au *no future* des années 1980) conduiraient à la violence : « les bagarres au primaire, l'intimidation au secondaire et, très souvent, le harcèlement sexuel plus tard [...]¹² ». D'un certain point de vue, la prédiction de cet expert est confirmée par mes analyses. En rupture avec les paniques précédentes échafaudées sur les normes sécuritaires de la loi et de l'ordre, « le problème » des jeunes du début du *xxi*^e siècle en est effectivement un de santé mentale, dans la mesure où l'intimidation interpelle des normes telles que l'intégrité psychologique, la dignité morale, le bien-être affectif, l'estime et le contrôle de soi.

Cela ne revient toutefois pas à dire, comme le faisait Lafortune dans sa conférence, que la santé mentale des jeunes se dégraderait « objectivement », victimes qu'ils sont d'un monde en mutation qui aurait – encore – perdu ses repères. Les travaux historiques sont là pour nous rappeler que les jeunes d'autrefois souffraient aussi et qu'ils vivaient dans un monde globalement plus violent¹³. Il est vrai cependant que la souffrance peut changer de formes en même temps que se transforme le monde qui la provoque. Quoi qu'il en soit, les affirmations de Lafortune s'avèrent fort complexes à démontrer pour des raisons similaires à celles qui ont été évoquées précédemment : est-ce que les problèmes de santé mentale sont véritablement « pires » qu'autrefois, ou est-ce simplement un effet d'optique produit par une sensibilité inédite ?

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. Sur la « civilisation » et la « pacification » historiques du monde des enfants, voir chapitre 1.

C'est une erreur commune, dans les discours publics et parfois scientifiques, de tenir pour acquis qu'un phénomène donné s'aggrave alors qu'on commence à peine à le dénommer et à le quantifier; c'est précisément l'effervescence discursive et morale qui donne cette impression de dégradation. La posture constructiviste et généalogique («immoraliste», dirait Nietzsche) impose une approche plus nuancée: c'est dans la manière dont le problème est conçu et construit que l'affirmation de Lafortune est exacte. Au tournant du siècle, les dimensions délinquantes, matérielles et physiques de la déviance des jeunes perdent de leur force d'attraction au profit d'une fascination nouvelle pour leur fragilité morale et affective. On peut y lire un basculement des normes de sécurité et de bien-être, ou plutôt leur raffinement: être et se sentir en sécurité au XXI^e siècle signifie bien davantage que d'être à l'abri des agressions gratuites comme le taxage.

Dans la même conférence répercutée par *Le Nouvelliste*, Lafortune faisait une autre prédiction: l'effet de «mode» de la violence, au sens de sa popularité sur les tribunes publiques, allait disparaître tandis que la violence, elle, perdurerait. Cette prédiction-là s'est révélée complètement fautive: jusqu'à aujourd'hui, l'inquiétude collective relative à la violence à l'école s'est maintenue en outre par l'intermédiaire de l'intimidation. La violence fascine autant sinon plus qu'hier, mais c'est la forme et le statut qu'elle revêt qui se métamorphosent en profondeur.

Dès 1992, par exemple, on apprend que, «malgré une diminution de la violence physique, la polyvalente Le Carrefour [à Gatineau] entend prendre une action contre la violence symbolique en mettant l'emphase sur l'action positive¹⁴». Il n'est pas question ici de violence symbolique au sens de Bourdieu, entendue comme imposition d'un double arbitraire par l'institution¹⁵, mais bien de violence morale: «La direction veut maintenant s'attaquer à la violence symbolique, telle que l'intimidation, le bousculement ou le harcèlement¹⁶», gestes qui selon la direction représentent «99 % des cas» de violence. Le cas de cette polyvalente fait

14. N. Maître (1992, 8 nov.). «Polyvalente *Le Carrefour*: la direction s'attaque maintenant à la violence symbolique», *Bonjour dimanche* (Gatineau), 24.

15. P. Bourdieu et J.C. Passeron (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Paris: Les Éditions de Minuit.

16. N. Maître (1992, 8 nov.). «Polyvalente *Le Carrefour*: la direction s'attaque maintenant à la violence symbolique», *Bonjour dimanche* (Gatineau), 24.

les manchettes, car son programme est novateur en 1992. Dix ans plus tard, les programmes de cette nature proliféreront dans l'ensemble de la province, bien avant l'adoption en 2012 du projet de loi 56 (*Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*) obligeant les écoles à se munir de mesures contre l'intimidation.

De tels discours sont exemplaires de la reconfiguration des problèmes juvéniles, soit le basculement de l'intérêt pour la violence physique (ici considérée en diminution) vers la délégitimation de toute forme de violence indirecte. Ces données documentaires font voir le processus de civilisation de l'enfance à l'œuvre, tel qu'il se déploie dans l'histoire récente. La croisade contre l'intimidation est rendue possible par les efforts précédents de dénonciation et de contrôle des délinquances et des violences manifestes ; maintenant que ces dernières sont considérées en déclin, délégitimées ou en tout cas prises en charge, le voile recouvrant les violences « invisibles » et leurs conséquences psychologiques peut être levé.

Certains discours suggèrent même qu'on s'inquiète collectivement outre mesure de la violence physique, alors qu'elle serait pourtant « normale » ou bénigne dans certaines circonstances. Lors d'un colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, une professionnelle soutient « qu'il y a parfois confusion entre "jeux de gars" et violence¹⁷ ». Pour elle, les petits garçons s'amuse d'une manière plus physique, qui implique parfois du « tirailage sans qu'il y ait acte de violence¹⁸ ». Soit dit en passant, ces constructions genrées de la violence (physique pour les garçons ; psychologique pour les filles) sont fréquentes et appelleront de plus amples commentaires dans le dernier chapitre. Par conséquent, la violence physique à l'école serait « exagérée » par les adultes qui feraient preuve « d'intolérance [...] quant au moindre geste impliquant un contact physique¹⁹ ».

D'un autre côté, les participants à ce colloque dénoncent « une banalisation de formes de violence telles que l'intimidation. Souvent, on ne

17. M-J. Montminy (2002, juin). « Difficile de gérer la violence à l'école », *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), 5.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

prendra pas au sérieux cette violence verbale qui peut avoir des conséquences douloureuses sur le développement de l'enfant²⁰». La reconnaissance de la violence morale et indirecte concurrence, sans jamais bien sûr la faire disparaître, la vieille fascination pour les violences spectaculaires. Les projecteurs se braquent alors sur ces indisciplines « discrètes » et « subtiles » qui suscitent la curiosité du fait même de leur invisibilité.

4.2 IMPORTATION DU *BULLYING*

Au moment où a lieu ce colloque, en 2002, le *school bullying* est un enjeu jeunesse déjà largement reconnu et combattu ailleurs dans le monde occidental. La première loi *anti-bullying* est adoptée en Suède en 1994 à la suite de la diffusion des recherches et des programmes d'intervention de l'équipe de Dan Olweus²¹. En 1999, les enquêteurs de la fusillade de Columbine mettent en cause le harcèlement qu'auraient subi les deux « tireurs fous ». Par la suite, de nombreux cas de suicides et de violences armées sont attribués au bullying, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi qu'au Canada. En 2001, le thème figure à l'ordre du jour de la Conférence mondiale de l'Unesco. En l'espace de deux ans, entre 2001 et 2002, pas moins de quinze États américains adoptent des lois relatives au phénomène. Au Canada, le suicide d'une jeune adolescente de 14 ans de la Colombie-Britannique crée un précédent. Lorsque le verdict tombe, en 2002, l'une des jeunes filles citées dans la lettre de suicide est reconnue coupable de harcèlement criminel. Le juge déplore vigoureusement le silence des autres élèves, qui auraient laissé les *bullies* agir en toute impunité²².

C'est à la même période qu'est importé le *bullying* au Québec. Un certain nombre de groupes organisés jouent un rôle décisif dans la consécration du problème en raison de la visibilité et de la respectabilité dont ils jouissent. Chacun à leur manière, ils agissent à titre d'entrepreneurs de morale « professionnalisés », si je puis dire. Ils formulent des griefs et des revendications à l'endroit de conditions qu'ils découvrent

20. *Ibid.*

21. N. Catheline (2015). *Le harcèlement scolaire*. Paris: PUF.

22. M. Ouimet (2004, 10 avr.). « Aider les souffre-douleur [sic] », *La Presse* (Montréal), A22.

problématiques. Parmi ces groupes d'acteurs, on compte d'importantes organisations sans but lucratif engagées envers le bien-être des enfants et adolescents, comme Tel-Jeunes et Jeunesse j'écoute. On compte aussi des entités publiques et gouvernementales comme le Conseil supérieur de l'éducation et le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports. Du côté des groupes professionnels d'experts, qui jouent un rôle prépondérant dans cette nouvelle croisade, l'Ordre des psychologues du Québec et l'Association des psychologues scolaires du Québec sont sur le devant de la scène.

La conception du bien-être juvénile de ces groupes est loin d'être figée une fois pour toutes. J'ai suggéré au premier chapitre que cette économie morale a opéré un déplacement de l'intérêt pour l'intimidation exercée par le corps enseignant vers l'intimidation des enfants. Pour illustrer une dernière fois ces métamorphoses, un bref retour en arrière s'impose. En 1984, le Conseil supérieur de l'éducation, organisme consultatif, publie un avis intitulé *L'école primaire face à la violence*²³. Or, le Conseil s'intéresse prioritairement aux abus infligés aux enfants par les adultes, soit « la violence dont l'école est la source » et « la violence dont l'école est témoin ». De manière secondaire, l'organisme sonde les enfants au sujet des interactions violentes qui se produisent entre eux. Mais la violence entre élèves demeure toutefois de faible importance pour les observateurs : sur les neuf recommandations du document, huit portent sur la nature des rapports pédagogiques et la violence familiale. Quant à la violence entre élèves, le Conseil la juge en fin de compte peu sérieuse :

Il est une conclusion essentielle à retenir : pour les enfants du primaire, *la violence veut surtout dire la chicane*²⁴ avec un de leurs proches (amis, frère ou sœur). Est-ce vraiment de la violence ? Est-ce une étape normale de la croissance des rapports humains ? Le débat reste ouvert sur ce point. Il est cependant clair que la violence observée par les enfants dans cette recherche n'a pas le degré de gravité des cas de mauvais

23. Conseil supérieur de l'éducation (1984). *L'école primaire face à la violence*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.

24. Québécoisisme signifiant « querelle », « dispute ». Il est pertinent de noter que l'expression tend à euphémiser la violence ; la « chicane » a souvent une connotation d'enfantillage ou de relative légèreté.

traitements rapportés par les Directions de la protection de la jeunesse que nous allons maintenant voir²⁵.

De tels propos seraient aujourd'hui impensables de la part d'une organisation publique. De fait, une quinzaine d'années plus tard, le Conseil a radicalement changé sa position. Dans son avis *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire*²⁶ (CSE, 2001), la notion de violence occupe encore une place centrale. Or, sa définition est tout autre. La violence de l'école est passée sous silence alors que la violence familiale est reléguée au second plan. Le problème est désormais celui de la « violence dans l'école », de la « violence chez les jeunes ». C'est l'enfant qui est la source et le porteur de la violence ; tout au plus, lit-on, l'environnement peut contribuer à son développement. Une section complète est destinée au phénomène des « brimades ». Ce dernier vocable, traduction consacrée du *bullying* en Europe, circule brièvement au Québec avant d'être supplanté par « intimidation ». Au sujet de ce « phénomène de groupe sous-estimé », le Conseil précise :

Jusqu'alors, ce phénomène était perçu comme un problème mineur lié à la dynamique normale des groupes d'enfants. Toutefois, à la suite de suicides d'enfants de niveau primaire et du premier cycle du secondaire, qui étaient victimes de harcèlement par leurs pairs, et du tapage médiatique²⁷, le harcèlement entre élèves est devenu un objet majeur d'attention²⁸.

-
25. Conseil supérieur de l'éducation (1984). *L'école primaire face à la violence*. Québec: Bibliothèque nationale du Québec, 6.
 26. Conseil supérieur de l'éducation (2001). *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire: comprendre, prévenir, intervenir*. Québec: Bibliothèque nationale du Québec.
 27. Il est frappant de constater que le Conseil explique la préoccupation pour les brimades par le « tapage médiatique » entourant certains suicides. Par là, il fait référence aux récents événements survenus aux États-Unis et au Canada, où le *bullying* est déjà bien problématisé. Au Québec, par contre, l'escalade médiatique survient à la suite de la prise de parole du Conseil et d'autres groupes d'acteurs, et non avant. Pour que des suicides soient utilisés pour exemplifier le problème, il faut d'abord qu'il fasse l'objet d'une reconnaissance dans la société québécoise. Cette position est toutefois typique de certains documents du corpus qui, plutôt que d'affirmer une montée de la violence entre enfants, soulignent qu'il s'agit d'un phénomène longtemps ignoré qu'il faut désormais prendre au sérieux.
 28. Conseil supérieur de l'éducation (2001). *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire: comprendre, prévenir, intervenir*. Québec: Bibliothèque nationale du Québec., 26.

La différence entre les deux documents, produits par le même organisme à dix-sept années d'intervalle, est frappante. À elle seule, elle donne à voir l'inflexion de la sensibilité qui s'opère en quelques années à propos des phénomènes de harcèlement et d'exclusion qui ont cours chez les enfants. Pour qu'un phénomène devienne un problème, il ne lui suffit pas d'être observé; il doit être *reconnu anormal ou déviant*, c'est-à-dire résulter d'un écart entre la norme admise – ou plutôt désirée – et les faits interpellés. Si l'intimidation est jugée plus problématique en 2001 qu'en 1984, c'est parce qu'elle contrevient à une certaine conception de ce qui est jugé souhaitable ou « normal » pour le bien-être des enfants.

C'est bien cette conviction qui motive le Conseil à recommander au Ministère, aux commissions et aux établissements scolaires de prendre les brimades au sérieux :

À l'école, elles touchent à des valeurs et des principes fondamentaux : le droit de se sentir en sécurité à l'école et d'être à l'abri des humiliations répétées. Il est donc important de s'en occuper et de mettre en place des mesures pour intervenir auprès des victimes autant qu'auprès des bourreaux²⁹.

Mettre de l'avant un problème social, même chez les acteurs comme le Conseil qui sont parmi les moins « alarmistes » du corpus, est toujours un acte en partie moral. En l'occurrence, la redéfinition de la déviance juvénile autour de l'intimidation est symptomatique de l'inacceptabilité croissante de la souffrance morale.

Si je me permets de parler « d'importation » de l'intimidation – expression qui peut sembler un peu abusive de prime abord –, c'est parce que l'analyse montre que le thème est légitimé sur les scènes publiques par les experts, groupes professionnels et associatifs influencés par le paradigme psychologique anglo-saxon. Au début du siècle, d'ailleurs, l'on fait abondamment usage du vocable *bullying* pour dénommer le nouveau problème et l'introduire au Québec. Cette habitude s'estompe après quelques années seulement, une fois le thème reconnu et doté d'une appellation consensuelle. Dans un premier temps, le vocable anglophone confère

29. Conseil supérieur de l'éducation (2001). *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 28.

une certaine légitimité à la nouvelle croisade : cela montre *de facto* non seulement que le problème existe ailleurs, mais surtout qu'on s'en préoccupe déjà là-bas. À cela s'ajoute la légitimité scientifique dont s'auréole le terme depuis les recherches norvégiennes fondatrices, rapidement diffusées dans le champ psychologique international.

LE «BULLYING»

Le phénomène du bullying, forme d'exclusion destructrice, est trop souvent sous-estimé dans les cours d'école. Des spécialistes croient toutefois qu'il peut avoir de lourdes conséquences sur le développement des victimes.



PASCALE BRETON

À u fond d'une salle de cours de deuxième secondaire, il y a une case. Systématiquement, avant chaque cours, des camarades de classe y enferment Carl qui, plus petit qu'eux, ne peut se défendre. Il n'est dérivé de sa fâcheuse posture qu'au moment où le professeur est sur le point d'entrer dans la salle. Un jour, l'enseignant arrive plus tôt qu'à l'habitude et découvre Carl dans la case. Dans l'éclat de rire général, il l'envoie chez le directeur, croyant à tort qu'il s'amuse.

Bien qu'elle se soit déroulée il y a plusieurs années, Carl Langlois décrit cette scène – et plusieurs autres qui ont marqué son secondaire – comme si elle s'était passée hier. «Tout a commencé au primaire. Je me faisais crier des noms, mais c'était encore très sournois. Au secondaire, c'était plus physique. Je me suis retrouvé des dizaines de fois enfermé dans une case ou plongé tête première dans une poubelle», se rappelle le jeune homme, aujourd'hui âgé de 30 ans.



Célestino Joao, Réjean Cormier et Rathana Loth sont respectivement en sixième, cinquième et quatrième année. Leur caractéristique commune est d'être médiateurs.

Carl Langlois a pour sa part réussi à se protéger. «Les jeunes agressés ont plutôt une position dominante dans un processus interac-

FIGURE 8

Le vocable *bullying* introduit un nouveau problème

La figure 8 illustre bien cette phase d'importation où la rhétorique vise à démontrer l'existence du problème et convaincre qu'il faut le prendre au sérieux³⁰. Le premier paragraphe se lit comme suit : «Le phénomène du *bullying*, forme d'exclusion destructrice, est souvent sous-estimé dans les cours d'école. Des spécialistes croient toutefois qu'il peut avoir

30. P. Breton (2001, 11 avr.). «Le "bullying"», *La Presse* (Montréal), B1.

de lourdes conséquences sur le développement des victimes³¹. » Outre l'autorité de la parole experte, l'autre élément intéressant de cette figure est la représentation visuelle du phénomène. À mille lieues de l'imaginaire « d'horreur » des problèmes juvéniles précédents, *La Presse* choisit de présenter trois jeunes élèves qui ont en commun d'être médiateurs auprès de leurs camarades. Le rôle des médiateurs est « d'aider à régler un conflit entre deux enfants par l'intermédiaire d'une personne neutre » dans une perspective de résolution de conflit où « les enfants sont invités à se calmer, à se parler, à chercher et trouver une solution³² ».

On voit bien que la définition d'un problème et les solutions envisagées sont solidaires ; la violence change de forme en même temps que les dispositifs de normalisation construits autour d'elle. En 2001, l'Ordre des psychologues du Québec lance sa campagne de lutte contre l'intimidation. *La Presse canadienne*, faisant un compte-rendu de son lancement, résume admirablement bien les efforts d'élargissement du champ des comportements inacceptables : « L'intimidation chez les jeunes n'est pas que le "taxage", mais aussi les menaces, les insultes et les tentatives organisées pour isoler une personne, la rejeter, monter les autres contre elle³³. » Les propos de ce type sont nombreux au début du siècle et contribuent à autonomiser l'intimidation, à la distinguer des autres incivilités et à lui conférer une existence propre. En plus de la mise sur pied d'une ligne d'écoute gratuite ouverte au public, l'Ordre s'associe avec les commissions scolaires pour diffuser une « cassette vidéo » de sensibilisation destinée aux jeunes ainsi qu'une brochure à l'intention des parents.

En 2003, dans la foulée de son Plan d'action gouvernementale contre le taxage, le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports organise à Montréal un « colloque sur le taxage et l'intimidation ». À peine le plan gouvernemental lancé, en effet, les discussions sont dominées par l'argument que le taxage est une cible trop restreinte et le gouvernement s'efforce de rectifier le tir en intégrant, pour la première fois, l'intimidation dans son plan d'action. L'un des constats du colloque est que, comparativement aux États-Unis et à l'Angleterre, le Québec est en « retard »

31. *Ibid.*

32. *Ibid.*

33. *Presse canadienne* (2001, 8 nov.). « Lutte contre l'intimidation chez les jeunes », *La Presse* (Montréal), A5.

en matière de lutte contre l'intimidation. C'est pour cette raison que l'Ordre des psychologues du Québec presse les directions d'école de « se sortir la tête du sable et affronter le *bullying*³⁴ ». Pour longtemps, ce sentiment agira comme motivation et argument pour les entrepreneurs de morale : « le Québec doit encore faire des pas de géant » ; « on en est encore aux balbutiements, mais les choses sont en train de changer³⁵ ».

Au même colloque, le secrétaire de l'Association des psychologues scolaires du Québec soutient que « l'intimidation, cette “violence propre” qui, parce qu'elle est moins visible, est plus sournoise que le taxage [...]. C'est une “violence propre”, l'intimidation, c'est-à-dire que ça ne dérange pas les adultes du tout. Les enfants ne saignent pas, l'école est “clean”, les enfants ne brisent rien³⁶ ». C'est bien ce qui se joue dans l'économie morale du tournant du siècle : une part de plus en plus grande du « propre » bascule du côté de « l'impropre » et « l'invisible » est révélé au grand jour. Même lorsque l'école est *clean*, les risques persistent. De telles qualifications sont fréquentes dans le champ sémantique de l'intimidation et elles perdurent. Dans un dossier de *La Presse* de 2007 intitulé « La violence invisible », des experts décrivent ainsi le phénomène :

Bien plus que la violence physique, c'est la violence verbale qui fait le plus de ravage chez les jeunes [...]. Dans les écoles, c'est surtout la microviolence au quotidien qui est préoccupante. Comme les injures, l'intimidation, le taxage et le rejet, confirme Claire Beaumont, directrice de l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école³⁷.

Deux ans auparavant, les membres de la Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire soutenaient que « les voies de fait graves ne montent pas en flèche dans les écoles, mais l'intimidation et les

34. I. Mathieu (2001, 8 nov.). « L'intimidation gagne du terrain dans les cours d'école. Le *bullying* est sous-estimé par les directions, déplorent les psychologues », *Le Soleil* (Québec), A1.

35. Presse canadienne (2001, 8 nov.). « Lutte contre l'intimidation chez les jeunes », *La Presse* (Montréal), A5.

36. M-A. Chouinard (2003, 22 janv.). « Un enfant sur dix est victime de “violence propre” », *Le Devoir* (Montréal), A3.

37. A. Lacoursière (2007, 24 nov.). « La violence invisible », *La Presse* (Montréal), A3.

“petites violences” sont plus importantes, notamment chez les filles³⁸». La découverte de ces « petites » déviances « invisibles » en est une puissante et formidable : la vieille violence physique était certes spectaculaire et saisissante, mais elle était somme toute limitée à une altérité radicale et marginalisée. Avec l’intimidation, la mise en altérité se complexifie et « l’Autre » ne se réduit plus au petit voyou ou membre de gang racisé. Les déviants comme leurs victimes sont partout, potentiellement en chacun de nous. La violence et, pis encore, le « risque » qu’elle se produise sont partout – même à notre insu.

Signe que l’intimidation s’installe durablement parmi les problèmes sociaux du moment, plusieurs organisations emboîtent le pas et développent des initiatives au même moment. C’est notamment le cas de la fondation Tel-Jeunes qui, en 2002, lance la campagne « Intimider, c’est dépassé » qui propose des ateliers de formation en milieu scolaire. Ce slogan est d’ailleurs fort instructif quant au caractère *performatif* des normes. Ici, la désignation de nouveaux comportements problématiques s’accompagne de l’affirmation de leur caractère suranné, de manière tout à fait comparable à ce qui a été observé précédemment au sujet de la délégitimation de la discipline corporelle³⁹. Affirmer que l’intimidation est « dépassée », c’est formuler un souhait ou une *injonction morale* comme un état de fait. Ces campagnes contribuent toutes au double mouvement annoncé plus haut : d’un côté, l’intégration de nouveaux comportements dans le champ du social problématique ; de l’autre, l’importance croissante de la prévention et de la sensibilisation dans la gestion des risques juvéniles.

Aux côtés des campagnes d’envergure nationale, les initiatives locales se multiplient rapidement. De plus en plus d’écoles mettent en branle des mesures pour combattre le phénomène que relaient les quotidiens locaux. Les maisons des jeunes et autres organisations à caractère psychosocial travaillant auprès des enfants et adolescents emboîtent le pas. Signe que le problème se diffuse, les élèves s’engagent eux aussi dans des initiatives et dénoncent le problème dans des mots très similaires,

38. I. Mathieu (2001, 8 nov.). « L’intimidation gagne du terrain dans les cours d’école. Le *bullying* est sous-estimé par les directions, déplorent les psychologues », *Le Soleil* (Québec), A1.

39. Je fais en outre référence au chroniqueur de *l’Enseignement primaire* qui célébrait la mort du dicton biblique « Qui aime bien châtie bien », voir chapitre 1.

sinon identiques, à ceux de leurs aînés. Dans les pages de *L'Artisan* réservées à des textes d'élèves de Repentigny, une adolescente du secondaire informe les lecteurs: « crainte, extorsion, menace, martyr, *bullying*, tous des mots faisant partie du champ lexical de l'intimidation⁴⁰ ». En novembre 2002, dans la foulée de l'étude du ministère de la Sécurité publique et de l'annonce du plan d'action contre le taxage, *Le Soleil* fait la une avec cette photo montrant des élèves en train de dessiner une affiche: « J'interviens contre le *bullying*. Je m'y oppose!⁴¹ ». Les documents comme celui de la Figure 10⁴² illustrent bien comment les acteurs des champs psychologiques et éducatifs s'approprient la thématique du taxage et l'enrichissent par la prise en considération de violences qui relèvent de leurs compétences.



FIGURE 9
Des élèves militent contre le taxage et le bullying

40. M. Godbout (2003, 21 mai). « Le “bullying”, vous connaissez? », *L'Artisan* (Repentigny), 4.

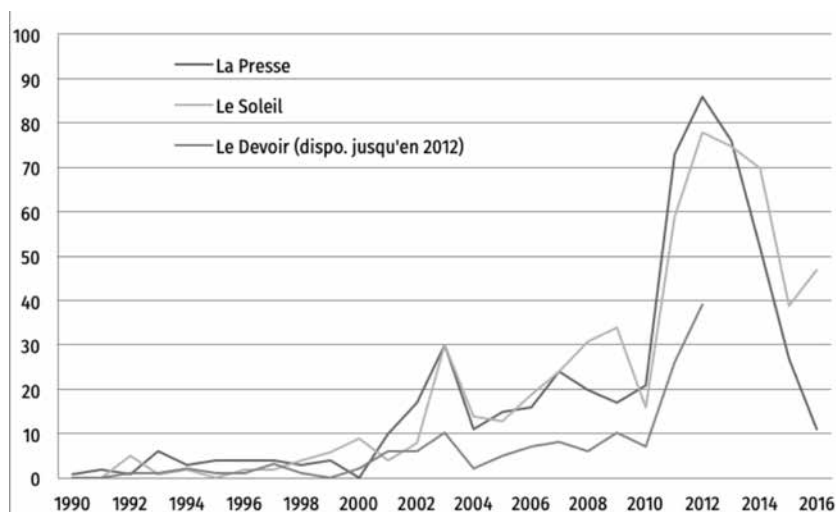
41. C. Samson (2002, 22 nov.). « Contre le taxage », *Le Soleil* (Québec), A1.

42. *Ibid.*

Les parents ne sont pas en reste, loin de là. Les groupes de parents s'intéressent à l'enjeu et organisent des ateliers de formation ou produisent des outils de sensibilisation. Mais les parents ne sont pas seulement porteurs de revendications, ils sont aussi et surtout les destinataires des groupes organisés. Outre la couverture médiatique qui atteint des sommets, de nombreux guides, ouvrages, dépliants et conférences leur sont destinés en ce début de XXI^e siècle. Cela tombe bien parce que « l'intimidation, ça concerne aussi les parents⁴³ » et « être parent, ça s'apprend!⁴⁴ », lit-on dans différentes publicités. Les parents doivent apprendre à reconnaître l'existence du problème et les potentielles caractéristiques des « profils typiques⁴⁵ » d'agresseur et de victime, engager le dialogue avec leurs enfants et les accompagner dans la réforme de leurs comportements.

Pendant les années 2000, l'intimidation est ainsi consacrée comme problème public, c'est-à-dire comme fait social problématique ayant son existence propre et faisant l'objet d'une préoccupation collective. Le graphique 8 montre le nombre de textes sur l'intimidation publiés par trois grands journaux québécois, entre 1990 et 2016.

-
43. Sans mention (2006, 25 fév.) « Chronique municipale », *La Seigneurie* (Boucherville), 26.
 44. Sans mention (2004, 11 sept.) « Être parent, ça s'apprend! », *La Seigneurie* (Boucherville), 22.
 45. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.



GRAPHIQUE 8
Corpus de presse sur l'intimidation, en nombre de textes
et selon trois journaux québécois (1990-2016).

Jusqu'en 2003, je l'ai déjà dit, l'intimidation se développe dans le creux du problème du taxage et sa popularisation suit celle des initiatives de la sécurité publique et des faits divers qui les entourent. Par la suite, l'intimidation *s'autonomise* et les violences « invisibles » et « propres », récemment découvertes, mais pour l'instant « sous-estimées », prennent définitivement le devant de la scène – tandis que le taxage se fait oublier (graphique 7). Cette ébullition discursive et morale correspond très exactement au moment où se cristallise la définition du problème.

Contrairement à de plus anciennes études de cas, notamment celles de Stanley Cohen⁴⁶ ou Herbert G. Blumer⁴⁷, il est ici impossible de distinguer la phase de « légitimation » (moment où le problème est pointé et reconnu) de celle de la « mobilisation » (moment où des groupes s'organisent en vue d'un changement ou pour enjoindre les autorités au changement). Dans le cas de l'intimidation, il est clair que ces deux activités

46. S. Cohen (1972). *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*. Oxford: Robertson.

47. H.G. Blumer ([1971] 2004). « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 185-199.

sont concomitantes l'une de l'autre. Voilà pourquoi je préfère parler de la *consécration* de l'intimidation. Le caractère intrinsèquement problématique du phénomène est formulé dans le même souffle que les appels à l'action ; les groupes qui mettent au jour le problème sont ceux-là mêmes qui réclament ou conçoivent des remèdes. Ces deux activités sont solidaires autant sur le plan temporel que, si je puis dire, sur le plan logique.

À peine le problème dénommé, le sursaut discursif l'entourant est tout orienté vers sa résolution. L'intimidation existe en tant que problème collectif dans la mesure où l'on s'efforce de la résoudre ou de la contrôler. Cela était également vrai des gangs de rue et du taxage où c'est même la solution qui avait créé le problème. Le cas de l'intimidation se distingue toutefois par l'identité des groupes qui portent la croisade. Les autorités gouvernementales ne sont plus ici les instigatrices d'une catégorie destinée au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Leur rôle est tout au plus accidentel : les experts de la psychologie et de l'éducation s'approprient la catégorie du taxage et investissent le débat public rendu possible par le plan d'action gouvernemental. Ces experts se montrent insatisfaits de la définition du problème que propose le gouvernement. Ils extirpent la violence scolaire d'une lecture strictement sécuritaire pour en proposer une interprétation qui relève de leurs compétences, c'est-à-dire psychologique. Par voie de conséquence, la prochaine section illustre comment les rôles d'expert et d'entrepreneur de morale peuvent se confondre dans ce contexte.

4.3 LES EXPERTS ET LEUR CHAPEAU DE RÉFORMATEUR

Le point nodal de cette effervescence de dénonciation et d'appel à l'action est le consensus qui s'organise, au même moment, autour d'une définition du problème. J'ai précédemment montré que, jusqu'au tournant du siècle, l'intimidation était mobilisée dans divers contextes d'énonciation. Elle servait tantôt à décrire la violence des élèves contre les professeurs ou le contraire, tantôt à détailler les méfaits perpétrés par les gangs de rue et taxeurs, tantôt à décrire les chahuts et les désordres de groupe. Dans tous ces contextes, elle n'était pas encore systématiquement définie comme forme de violence juvénile à part entière – mais plutôt utilisée en son sens large, soit inspirer la peur par la force ou la menace. L'intimidation n'était jamais le thème central ou prioritaire, mais toujours un aspect

secondaire d'autres problèmes. Cette variété d'utilisations du terme a permis de montrer que le problème, sans être encore nettement délimité, était *en train d'être produit*.

Pendant les années 2000, le corpus donne à voir un resserrement du champ lexical de l'intimidation. En imposant le problème par leur volonté de le faire reculer, les porteurs de revendication instituent une fois pour toutes la catégorie en en cristallisant le sens. Celui-ci s'inspire largement de la définition classique de Dan Olweus, récupérée partout où le *bullying* a été produit comme catégorie publique spécifique. Dans les publications savantes ou institutionnelles, comme celle du Conseil supérieur de l'éducation, la définition des brimades ou de l'intimidation est le plus souvent explicitement attribuée aux travaux du psychologue norvégien :

Pour bien différencier les brimades des autres types de comportements agressifs, Dan Olweus, l'un des premiers chercheurs à s'être intéressé à ce phénomène, propose trois critères principaux : « a) un comportement agressif ou visant délibérément à nuire, b) adopté de façon répétée et pendant longtemps, c) dans une relation interpersonnelle caractérisée par un rapport de force inégale⁴⁸ ».

Le critère de l'intentionnalité reconnaît que les intimidateurs veulent faire du tort, que c'est à dessein qu'ils violentent, excluent ou ostracisent leurs victimes. Les enfants sont individuellement responsabilisés quant aux dynamiques de groupe qui se jouent dans la cour d'école. Ainsi, dit-on, l'intimidation n'est pas une simple querelle entre amis, elle procède d'une *mauvaise intention* ou d'une volonté belliqueuse acharnée. Ce critère est parfois précisé par l'introduction d'une autre composante, celle des conséquences négatives : l'intention dite mauvaise est celle de *faire mal*, que ce soit par la force physique, relationnelle, verbale, etc. Ce dernier aspect en vient dans certains contextes à supplanter celui de l'intentionnalité ; il peut y avoir intimidation si des comportements ont des conséquences négatives, même si l'auteur n'en avait pas l'intention.

48. Conseil supérieur de l'éducation (2001). *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 27.

Le second critère de la définition indique que l'intimidation tient du harcèlement : elle est un acte non pas isolé, mais répété dans le temps. L'asymétrie du rapport de force, quant à elle, est comprise en situation interindividuelle et plus rarement en situation de groupe. Dans le premier cas, la victime est dite plus faible que son agresseur, soit en raison de caractéristiques physiques (plus petite, plus jeune, plus chétive, handicap ou stigmatisé, etc.), soit en raison de traits de personnalité (timide, introvertie, manque d'estime de soi, difficulté de s'affirmer, etc.), soit en raison de sa position sociale dans l'école (moins populaire, mauvaise réputation, marginalisée, etc.). Dans le second cas, cette relation de pouvoir s'établit entre un groupe dominant et un groupe dominé ou lorsqu'un groupe s'acharne sur une ou quelques victimes isolées⁴⁹.

Les grandes organisations actives auprès des jeunes, visant un public plus large et plus jeune, reformulent la définition comportementaliste des experts en des termes plus accessibles. Celle du site Web de Jeunesse, j'écoute illustre bien ces efforts :

Peu importe le nom qu'on lui donne, l'intimidation est toujours considérée comme un comportement blessant et indésirable. C'est un geste volontaire qui se produit habituellement à répétition. Une personne fait de l'intimidation lorsqu'elle utilise son pouvoir pour faire mal ou peur à une autre, pour l'exclure ou l'insulter⁵⁰.

On retrouve le même contenu du côté des organisations locales qui sont nombreuses à produire des outils de publicisation et de prévention. Sur son site Web, la Maison des jeunes Au bout du monde, située à Saint-Paulin en Mauricie, fait grand cas de l'intimidation :

L'intimidation, c'est lorsqu'une personne ou un groupe de personnes posent des gestes négatifs de façon répétée et soutenue envers un individu. Cet acte est toujours fait dans le but de blesser ou de nuire à l'autre personne et se déroule durant une longue période de temps. Harceler, injurier, partir de fausses rumeurs, critiquer, bousculer, isoler ou tenter

49. J'analyse plus en détails les caractéristiques imputées aux enfants par les discours experts dans le sixième chapitre. Pour l'instant, je me limite à montrer comment est produite et diffusée la définition de l'intimidation qui lui confère l'autorité d'un problème public.

50. Jeunesse, j'écoute. « Qu'est-ce que l'intimidation », <https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-lintimidation/> [consulté le 3 mars 2018].

d'exclure quelqu'un ne sont seulement que quelques exemples de comportements d'intimidation⁵¹.

La littérature « grand public » sur l'intimidation, souvent destinée aux parents ou aux jeunes, véhicule pour l'essentiel la même définition. L'examen du corpus indique qu'experts, médias, agents du système d'éducation et autres entrepreneurs de morale établissent rapidement un consensus autour de cette définition, qu'ils la formulent explicitement ou non. C'est leur regroupement autour de celle-ci qui confère à leurs griefs une certaine unité ou, pour le dire ainsi, le sentiment de faire cause commune. C'est lorsque naît ce sentiment chez une pluralité d'acteurs préoccupés et motivés à l'action que l'intimidation naît publiquement, en tant que réalité propre. Il est à noter que les rôles d'experts et d'acteurs de changement sont parfois, et de façon décisive, occupés par les mêmes intervenants – comme cela est apparu évident pour l'Ordre des psychologues du Québec et l'Association des psychologues scolaires du Québec.

Certaines thèses sociologiques n'accordent pourtant qu'un rôle secondaire aux activités des experts et chercheurs dans la production du social problématique. Revisitant l'ensemble des modèles interprétatifs des paniques morales et des problèmes publics, Chas Critcher établit que la production d'un thème se déroule selon un cycle qui passe successivement de l'inventaire des faits par les médias à la mobilisation des entrepreneurs de morale⁵². Viennent ensuite les experts dont la tâche consiste, selon les cas, à confirmer, nuancer ou contredire les revendications précédemment formulées. Les avis d'experts, qui sont en quelque sorte considérés comme extérieurs à la mobilisation et consultés à ce titre, sont ensuite réinterprétés par les médias et les groupes organisés pour avantager des revendications et des pistes de solution plutôt que d'autres. Certains auteurs⁵³ affirment quant à eux que l'importance des experts dans la désignation et l'interprétation des problèmes sociaux est en déclin dans la modernité avancée.

51. Maison des jeunes Au bout du monde. « L'intimidation », <http://www.mdjaboutdu-monde.com/intimidation.html> [consulté le 20 décembre 2017].

52. C. Critcher (2003). *Moral panics and the media*. Buckingham : Open University Press.

53. M. Durham (1989). « The Thatcher government and the “moral right” », *Parliamentary Affairs*, vol. 42, n° 1, 58-71 ; S. MacGregor (1999). *Medecine, custom or moral panic: policy responses to drug misuse*. London : Sage.

Dans le cas qui nous occupe, les experts ne se contentent pas de se prononcer sur des revendications déjà formulées : ils sont au cœur de celles-ci. Cela est d'ailleurs vrai non seulement pour l'intimidation québécoise, mais aussi pour la production initiale du *bullying* en Norvège. Lorsque Dan Olweus et son équipe développent le paradigme du *school bullying*, celui-ci n'est nullement un enjeu d'actualité ou de préoccupation sociale en Europe. Bien au contraire, l'équipe de psychologues joue le rôle à la fois d'expert et de réformateur. D'un côté, ils « découvrent », définissent, quantifient et explorent les causes et les conséquences des brimades entre enfants. De l'autre, ils proposent des solutions et militent pour que le problème soit pris au sérieux par les autorités. Le titre d'un des ouvrages classiques d'Olweus illustre à lui seul cette double fonction : *Bullying at school: what we know and what we can do*. L'engagement d'Olweus va plus loin que la formulation de recommandations issues de ses résultats de recherche. Il condamne moralement le phénomène qu'il découvre et fait la promotion publique de l'adoption de lois *anti-bullying* à travers l'Europe du Nord.

Lorsqu'en 1983 trois suicides d'adolescents norvégiens servent de typifications à son récent paradigme, il met sur pied l'Olweus Bullying Prevention Program. Marque dûment déposée, le programme de prévention est vendu aux directions d'établissements contre la promesse d'une réduction de l'intimidation, de l'usage de drogues ainsi que d'une amélioration globale de la réussite scolaire⁵⁴. Pionnier en son genre, le programme norvégien est aujourd'hui implanté dans des écoles de l'Allemagne, de la Suisse, de la Croatie, de l'Angleterre, de l'Islande, du Mexique, des États-Unis et du Canada⁵⁵. De surcroît, il a inspiré la plupart des autres dispositifs psychosociaux, publics ou privés, instaurés aux quatre coins du monde.

Les recherches d'Olweus ont été l'impulsion nécessaire (mais non suffisante) à la diffusion de masse du problème, rendant disponible une grille de lecture applicable à des faits divers subséquents. Les psychologues québécois jouent un rôle similaire. C'est par leur appel au changement et

54. Violence prevention works. « Olweus' prevention program », http://www.violence-preventionworks.org/public/olweus_bullying_prevention_program.page [consulté le 13 décembre 2017].

55. S. Limber (2011). « Development, evaluation, and future directions of the Olweus Bullying Prevention Program », *Journal of School Violence*, vol. 10, n° 1, 71-87.

leur effort de définition que l'intimidation advient à l'existence collective. Par exemple, l'un des premiers textes médiatiques à circonscrire explicitement le problème est tiré de la couverture du Congrès des sciences sociales et humaines de 1999. André Pratte de *La Presse* y interroge Zopito Marini, qui deviendra au cours des années suivantes l'une des sommités canadiennes de l'intimidation. Le psychologue soutient que l'intimidation est l'un des « problèmes sociaux de la jeunesse les plus sous-estimés » et déplore le « mythe » voulant que le *bullying* soit « un rite de passage de l'enfance – “tout le monde s'est fait tabasser étant enfant, pourquoi s'énerver⁵⁶ ?” » Richard Gagné, psychologue « en avance » sur son temps, « veut que ça bouge » depuis 1996 : « À plusieurs reprises, j'ai tenté de soulever la question de l'intimidation dans les écoles, sans vraiment y parvenir. Puis, il y a eu la tuerie à l'école Columbine au Colorado et les incidents de taxage qui ont commencé à être diffusés massivement. En 2002, le Québec était prêt à s'y intéresser⁵⁷. » Gagné a raison : c'est effectivement dans la foulée du plan d'action contre le taxage que le problème de violence juvénile est redéfini autour de l'intimidation.

Au début des années 2000, nombre de leurs collègues joignent en effet leur voix à la croisade pour dénoncer « la banalisation de la violence dans l'école », comme le fait la psychologue Nadia Desbiens qui « croit qu'il y a eu augmentation globale de la violence dans les années 1990 » et remarque que « ce sont 68 % des enfants qui se font crier des noms au moins une fois⁵⁸ ». À noter que les psychologues ne s'entendent pas toujours sur l'épineuse question de l'augmentation de la violence. Mais, même lorsqu'on constate que la violence n'augmente pas, il est possible de se rabattre sur « l'insécurité » qui, elle, progresserait à n'en pas douter :

Même Claire Beaumont, une des organisatrices de la Conférence mondiale sur la violence à l'école, est incapable de dire s'il y a effectivement plus de taxage et d'intimidation de nos jours. « Mais le taux d'insécurité

56. A. Pratte (1999, 12 juin). « L'intimidation entre enfants doit être prise au sérieux, avertit un spécialiste », *La Presse* (Montréal), A15.

57. S. Gagnon (2003, 6 juin). « Richard Gagné, un psychologue qui veut que ça bouge », *La Voix de l'Est* (Trois-Rivières), 8.

58. M. Giguère (2003, mars). « La violence augmente à l'école », *Le Soleil* (Québec), A5.

est plus grand, observe la psychologue. On est en perte de contrôle. On allume ! »⁵⁹

Les discours sont *autoréférentiels* dans la mesure où ce sont les désordres nouvellement identifiés par les réformateurs qui alimentent le sentiment « d'insécurité », démontrant par le fait même la légitimité de la réforme des mœurs souhaitée. Zopito Marini affirme ainsi que « ce n'est pas vrai, les choses ne sont pas comme avant, puisque des recherches nous montrent que les victimes et les agresseurs en subissent des conséquences à long terme⁶⁰ ». Ici encore, c'est moins la réalité qui a changé que le fait « qu'on allume » à propos d'une réalité désormais objectivée. Qu'ils appuient leur croisade sur une posture alarmiste (le problème de la violence est pire qu'autrefois), moraliste (la violence est en soi un problème) ou scientiste (il est démontré que la violence est un problème), les experts du corpus s'entendent tous sur la nécessité d'agir.

Selon Maria G.R. Robichaud, psychologue scolaire et autrice d'un livre sur le sujet⁶¹, il faut agir vite, car, « si on n'instaure pas à l'école des valeurs humanistes, la nature sauvage va l'emporter. Le plus gros et le plus fort gagnera toujours sur le plus faible⁶² ». On affirme ainsi la nécessité d'édifier de nouvelles normes pour endiguer une « nature sauvage » qui, si on lit entre les lignes, s'oppose à l'enfant « civilisé » auquel aspirent les sociétés occidentales : un enfant « doux », docile, équilibré et performant. Le processus de civilisation des mœurs, qu'Élias fait remonter à la Renaissance, n'est pas terminé. La suppression de toute manifestation d'agressivité est un travail historique de longue haleine, d'autant plus qu'on en découvre de nouvelles formes à mesure qu'on les combat. C'est aujourd'hui au tour des enfants de s'affranchir une fois pour toutes de la part de « sauvagerie » et de la « loi du plus fort » qui caractériseraient leur univers.

59. M. LaFerrière (2005, 10 mai). « Une insécurité grandissante dans les écoles », *Le Soleil* (Québec), D2.

60. A. Pratte (1999, 12 juin). « L'intimidation entre enfants doit être prise au sérieux, avertit un spécialiste », *La Presse* (Montréal), A15.

61. M.G.R. Robichaud (2003). *L'enfant souffre-douleur : l'intimidation à l'école*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.

62. M-C. Girard (2003, 2 fév.). « L'enfant souffre-douleur », *La Presse* (Montréal), E4.

Les activités des experts et des entrepreneurs de morale se confondent donc ; plus exactement, les experts sont aussi des réformateurs moraux. Dans l'espace public, ils correspondent en tout cas au prototype du créateur de normes qui, selon les mots de Becker, « entreprend une croisade pour la réforme des mœurs [parce] qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choque profondément⁶³ ». Le sarrau blanc s'accommode bien du chapeau de réformateur.

Par exemple, le psychologue Zopito Marini poursuivait sa conférence de 1999 en déclarant que « la tolérance zéro ne doit pas s'appliquer qu'à la violence physique⁶⁴ ». Nous avons rencontré précédemment ce slogan *Tough on crime* au sujet des gangs de rue et du taxage. Au tournant du siècle, la philosophie de la « tolérance zéro » se répand au-delà de sa volonté originale de resserrer la surveillance et la contrainte pénale des délits mineurs. Le *polissage* des mœurs s'étend entre autres aux couloirs de l'école où l'exigence de sécurité se complexifie et se ramifie. La sécurité ne signifie plus seulement d'être à l'abri du crime et des passages à tabac, mais aussi des humiliations, exclusions, injures et diffamations.

Autre transformation notable : le mot d'ordre « tolérance zéro » n'est plus porté seulement par les agents de la sécurité publique, mais par des spécialistes des sciences humaines dont les discours se veulent « humanistes ». C'est pourquoi je propose de qualifier de *polissage* cette expansion du *policing* (plutôt que par la traduction « poliçage ») dans les activités de la vie quotidienne. Les plus récents développements de l'obsession sécuritaire impliquent un net dépassement du *policing* classique, soit le maintien de la loi et de l'ordre par la police et la justice. Le nouveau problème de violence déborde les catégories juridiques. Il repose sur les épaules des enseignants, des employés de soutien, des intervenants, des psychologues, des parents et aussi des enfants qui tous doivent travailler à « polir » la surface de la vie scolaire, à faire disparaître ses aspérités qui sont autant de risques de voir poindre le désordre. Ce polissage relève de l'affinement de l'attention prêtée aux moindres manifestations d'indiscipline chez les jeunes. Pour une « société du risque⁶⁵ » où la confiance

63. H.S. Becker (1985). *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié, 171.

64. A. Pratte (1999, 12 juin). « L'intimidation entre enfants doit être prise au sérieux, avertit un spécialiste », *La Presse* (Montréal), A15.

65. U. Beck (1992). *Risk Society : Towards a New Modernity*. London : Sage Publications.

en la capacité de nos institutions à nous garder en sécurité est ébranlée, la possibilité même que se manifeste l'imprévu est un risque de trop. Le polissage est la volonté de prévenir cette possibilité par des mécanismes de contrôle scientistes qui cherchent à identifier les comportements non conformes et à agir dès le bas âge. Pour cela, il a d'abord fallu rendre visibles ces déviances « invisibles ».

4.4 LA PANIQUE N'APPARTIENT PAS QU'AUX MÉDIAS

La généalogie de l'intimidation suggère donc que les scientifiques jouent un rôle similaire à celui des autorités religieuses d'antan dans le processus de désignation des maux de société à combattre⁶⁶. Les travaux classiques d'Irving Zola⁶⁷ et de Peter Conrad⁶⁸ ont d'ailleurs bien expliqué l'influence du champ biomédical sur l'interprétation et la gestion des problèmes sociaux. Le paradigme de l'intimidation appartient bel et bien à ce que Robert Castel a appelé la psychologisation de la vie sociale, soit la « propension à mettre entre parenthèses et à réinterpréter complètement le poids des déterminismes sociohistoriques⁶⁹ ». Car, si les « problèmes de violence » de la deuxième moitié du xx^e siècle ont pu déboucher sur un certain « sociologisme » (violences de groupe, de classe, de gangs, etc.), le paradigme contemporain des « violences scolaires » confirme la domination d'un psychologisme comportementaliste et criminologique d'inspiration anglo-saxonne, y compris en France où les thèmes du « harcèlement » et des « brimades » ont gagné du terrain face aux « désordres urbains⁷⁰ ». La violence est à toutes fins utiles vidée de ses significations politiques et sociales et se voit réduite à la manifestation d'une non-conformité biopsychologique, par exemple un manque d'auto-contrôle.

Maintenant que le rôle des experts est clarifié, celui des médias doit aussi être précisé. Les médias « créent la manchette », cela est indiscutable. Par

66. J. Best (2013). *Social problems*. New York : W.W. Norton & Co.

67. I.K. Zola (1972). « Medecine as an institution of social control », *The Sociological Review*, vol. 20, n° 4, 487-504.

68. P. Conrad (1992). « Medicalization and Social Control », *Annual Review of Sociology*, vol. 18, 209-232.

69. R. Castel (1973). *Le psychanalisme : l'ordre psychanalytique et le pouvoir*. Paris : Maspéro, 319.

70. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

la sélection des événements et les interprétations qu'ils en fournissent, ils ont le pouvoir d'imposer des significations dans les arènes publiques. En matière de « malaises sociaux », la compréhension que les acteurs sociaux ont de la réalité reflète davantage les représentations véhiculées par les médias que l'état réel des faits⁷¹. Cette tendance est confirmée par les études contemporaines sur les liens entre médias, problèmes sociaux et paniques morales⁷². Pour ces raisons, de nombreuses études sociologiques attribuent un rôle central aux médias dans la production des problèmes publics.

Dans le cas de l'intimidation, force est d'admettre que les médias relaient des thèmes puisés ailleurs, contribuant par le fait même à leur échafaudage. Les journalistes et les chroniqueurs n'ont pas le loisir d'imposer dogmatiquement et unilatéralement un thème à l'agenda public, contrairement à ce qu'observe Chas Critcher en Angleterre : « Since the press has the power to instigate moral panics on its own, moral entrepreneurs are not necessary but always useful⁷³. » L'apport premier des journalistes consiste à faire la couverture de publications d'ouvrages savants ou « grand public » sur les violences scolaires, de colloques universitaires ou d'initiatives d'organisations déterminées à combattre le nouveau fléau. Plus que l'imposition d'un problème par un groupe ou un autre, l'intimidation prend la forme d'une interaction généralisée. Si la presse « contribue à créer la réalité qu'elle prétend décrire⁷⁴ », elle le fait dans le cadre d'une configuration morale qui structure le travail journalistique et prépare la réception de « l'audience ».

Une approche critique des médias ne doit pas faire oublier que la construction sociale de la réalité est un travail *dialogique*⁷⁵. Les conditions de possibilité d'un problème public sont culturelles. Aucun gouvernement, expert ou média n'a le pouvoir de créer à lui seul une panique *ex nihilo* ; des conditions sont désignées problématiques ou déviantes parce qu'elles

71. P. Champagne (1991). « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, 64-76.

72. C. Critcher (2003). *Moral panics and the media*. Buckingham : Open University Press.

73. *Ibid.*, 152.

74. P. Champagne (1991). « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, 74.

75. P. Berger et T. Luckmann (1966 [2014]). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.

froissent certaines normes existantes ou émergentes. Même dans le cas où le problème semblerait produit de toutes pièces par un groupe donné, il faudrait que la catégorie interpelle (ou instrumentalise) des sensibilités pour se diffuser au sein de l'économie morale. Les entrepreneurs de morale s'appuient sur des normes qu'ils contribuent par le fait même à légitimer et diffuser. Le succès de leur croisade en dépend. La question de fond n'est donc pas de savoir qui « crée » la panique, mais de comprendre comment se forment, se diffusent et se coagulent la dénomination du social problématique et ses normes sous-jacentes. Dans les démocraties libérales contemporaines, ces normes peuvent être relatives – portées par certains acteurs et rejetées par d'autres, selon des dynamiques propres aux rapports de pouvoir. Dans certains cas, comme celui de l'intimidation, le consensus est cependant très fort.

Cela étant, le rôle des médias ne doit pas pour autant être sous-estimé. S'ils n'ont pas ici le pouvoir qu'on leur a souvent prêté de « d'imposer » une panique, les journalistes restent déterminants dans la production de l'intimidation en la mettant en forme. Au moment de l'importation de la définition consacrée, les journalistes sont nombreux à la répercuter, notamment en faisant la couverture des activités et campagnes que je viens d'examiner. S'appuyant sur les autorités expertes, la logique argumentative des médias veut dans un premier temps démontrer, convaincre : « l'intimidation entre enfants doit être prise au sérieux, avertit un spécialiste⁷⁶ ». Les médias de masse donnent une voix aux revendications et initiatives des entrepreneurs de morale en sarrau blanc et diffusent le sentiment que quelque chose pose problème parmi un large public. Ils médiatisent des inquiétudes que leur médiatisation contribue à amplifier.

Mais le rôle des médias ne se réduit pas non plus à la diffusion d'une préoccupation. Peu à peu, ils la transforment en *évidence*, en fait admis et convenu. Le caractère anormal et immoral de l'intimidation n'a pas à être longtemps argumenté. Il est *performé* : nommer l'intimidation, c'est en même temps la faire exister et la condamner. Presque instantanément, le problème est présenté dans les journaux comme un fait établi, une vérité toute faite, un *allant de soi*. D'une nouvelle thématique de recherche au sujet de laquelle les spécialistes nous « avertissent »,

76. A. Pratte (1999, 12 juin). « L'intimidation entre enfants doit être prise au sérieux, avertit un spécialiste », *La Presse* (Montréal), A15.

l'intimidation comme problème de violence interpersonnelle devient rapidement un objet de sens commun. Traiter de l'intimidation dans les pages d'actualité ou d'opinion revient à affirmer son caractère intrinsèquement problématique.

À compter du milieu des années 2000, le problème est corrélé à divers phénomènes : il devient une variable parmi d'autres du vaste champ du social problématique. La réalité nouvellement objectivée est corrélée à d'autres par des chercheurs de divers horizons, et les journaux ne se font pas prier pour vulgariser les résultats qui alimentent la croisade. On apprend bientôt dans *La Presse* que les jeunes victimes sont plus sujettes de faire usage de stéroïdes⁷⁷. Les enfants prématurés seraient quant à eux « plus souvent victimes d'intimidation verbale », notamment en raison de la « surprotection de certains parents » qui induit « un comportement passif⁷⁸ ».

De même, selon un compte-rendu scientifique du *Devoir* publié en 2009, les mères québécoises ayant fumé durant leur grossesse accroissent leur risque de mettre au monde un enfant agressif. Leur enfant sera d'autant plus prompt à « intimider les autres » si elles ont un revenu modeste et qu'elles fument plus de dix cigarettes par jour⁷⁹. Cette recherche⁸⁰ ne porte pas tant sur le *bullying* à proprement parler que sur « l'agression physique » chez les enfants de 1 à 3 ans. La relation est induite ou suggérée par les experts et journalistes qui mobilisent l'intimidation comme un objet de sens commun et le corrélient avec d'autres problèmes publics comme, ici, le tabagisme. Ces associations sont rendues possibles parce que le sens du mot « intimidation » se resserre autour de la violence scolaire – alors qu'il était jadis associé aux champs lexicaux des conflits de travail, sociopolitiques et géopolitiques. Les médias ne sont pas les instigateurs du problème public, mais ils publicisent les inquiétudes ou les réinterprètent à la lumière de celui-ci. Le prochain chapitre montre

77. M. Godbout (2003, 1 avr.). « Les enfants et les stéroïdes », *La Presse* (Montréal), E5.

78. É. Côté (2004, 2 oct.). « Les prématurés sont plus souvent victimes d'intimidation verbale », *La Presse* (Montréal), A10.

79. C. St-Pierre (2009, 7 janv.). « Fumer pendant la grossesse augmente les risques d'avoir un enfant agressif », *Le Devoir* (Montréal), A4.)

80. S.C.J. Huijbregts et collab. (2008). « Maternal prenatal smoking, parental antisocial behavior, and early childhood physical aggression », *Development and psychopathology*, vol. 20, n° 2, 437-453.

qu'une fois le problème consacré ils jouent un rôle décisif dans la typification du problème, c'est-à-dire la transformation de drames privés en récits publics construits comme ses illustrations exemplaires.

Consécration de l'intimidation

*Quelqu'un déclara soudain qu'ici, dans cet hôtel,
dans une chambre, on venait de trouver un voyageur
qui s'était suicidé et qu'on attendait la police.
L'idée d'aller voir le suicidé se fit jour tout de suite.*

*Cette idée-là fut encouragée:
nos dames n'avaient jamais vu de suicidé.*

*Je m'en souviens, l'une d'elles dit, à haute voix:
« On s'ennuie tellement de tout
qu'il n'y a pas à faire de chichis
avec les distractions, du moment que ça occupe. »
Seules quelques personnes restèrent sur le perron;
les autres, en foule bruyante,
entrèrent dans le couloir pouilleux [...].*

Dostoïevski,
Les Démons, [1872] 1995

À la fin des années 2000 et au début des années 2010, la définition de l'intimidation est consacrée, le problème est largement reconnu et légitimé par des groupes d'experts et d'acteurs influents. Dans les grands médias québécois, l'intimidation est présentée comme un problème public qui va de soi. L'heure est à l'intervention politique : entre 2008 et 2015, le gouvernement du Québec tâche par diverses mesures de répondre aux inquiétudes de plus en plus pressantes. Cette volonté de l'État d'agir sur le problème est cadencée par une série de *typifications*. Une fois le problème public bien installé, les entrepreneurs de morale et les médias

l'exemplifient en interprétant des faits divers comme des cas typiques d'intimidation. Ces typifications renforcent l'inquiétude publique et font pression sur les décideurs.

Nous avons vu que le Plan d'action contre le taxage du gouvernement du Québec avait fait l'objet d'une réappropriation par les experts des sciences humaines et de la relation d'aide. Influencés par le paradigme psychologique du *bullying*, ils redéfinissent « le » problème des jeunes autour de violences « symboliques » ou morales dont la définition se cristallise autour de l'intimidation. Constatant la désuétude du taxage, le gouvernement du Québec réagit cinq ans plus tard avec un nouveau plan intitulé « La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble !¹ » Il n'est pas anodin de noter que celui-ci est une réponse aux engagements formulés dans le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010. Pour une dernière fois, le gouvernement du Québec appréhende la violence scolaire par le prisme plus vaste des criminalités juvéniles.

Les gangs de rue et le taxage étant jadis la propriété exclusive du ministère de la Sécurité publique, l'intimidation est maintenant partagée entre ce dernier et le ministère de l'Éducation. En 2015, la lutte contre l'intimidation passera entre les mains du ministère de la Famille². Ce changement de compétence ministérielle éclaire à lui seul la reformulation progressive d'un problème d'adolescence dangereuse dans les termes d'une enfance vulnérable. Le plan d'action de 2009 entend s'attaquer aux nombreuses manifestations de la violence scolaire en s'appuyant sur une définition large de celle-ci :

Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens³.

-
1. Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (2009). *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble ! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
 2. Ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
 3. Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (2009), *op. cit.*, 9.

Par conséquent, les formes de violence ciblées par ce plan d'action sont des plus diverses :

Les milieux scolaires font face à différentes manifestations de la violence telles que l'intimidation, le taxage, la discrimination, l'homophobie, le racisme, la violence physique et la criminalité au sein des gangs de rue, qui s'expriment dans divers lieux comme la classe, la cour d'école, les autobus scolaires, Internet (la cyberintimidation) et les jeux vidéo et qui se manifestent entre pairs ou entre jeunes et adultes et vice-versa⁴.

La violence entre « jeunes et adultes » est mentionnée, mais reste relativement peu développée; par « violence à l'école », on désigne surtout la « violence chez les jeunes » – à l'inverse des archives du XIX^e siècle présentées au premier chapitre. De même, s'il est encore question de la criminalité des gangs, celle-ci perd beaucoup de terrain au profit des violences interpersonnelles. À cet égard, le document aborde la question de l'évolution de la violence et conclut « qu'aucune étude rigoureuse n'a réussi à confirmer que les élèves d'aujourd'hui sont plus violents que ceux d'autrefois⁵ ». Au contraire, le ministère convoque des études « considérées comme méthodiques », faisant valoir qu'il n'y a pas de « détérioration des comportements des élèves » et qu'il existerait donc « un écart entre la perception exprimée par l'ensemble de la population et les observations de la communauté scientifique⁶ ». Mais la violence à l'école n'est pas pour autant une « pure invention », enchaîne-t-on; les quelques cas répertoriés par les médias et les agents du milieu scolaire sont « bien réels ». En somme, la détérioration des comportements désignés n'est absolument pas nécessaire pour qu'un problème soit pris au sérieux :

Plusieurs auteurs s'entendent pour confirmer qu'il y a un problème de violence dans les écoles bien qu'aucune base de données ne permette, au Québec, d'en documenter ni l'ampleur, ni la diversité, ni la fréquence, ni même l'évolution temporelle. Quel que soit le nombre d'actes violents ou leur fréquence, il est inacceptable que des élèves soient l'objet de menaces dans les cours d'école ou qu'ils soient frappés dans les autobus

4. *Ibid.*, 4.

5. *Ibid.*, 3.

6. *Ibid.*, 3.

scolaires, que le personnel subisse des insultes ou qu'il ridiculise certains élèves ou encore que les biens de l'école soient vandalisés⁷.

Plus haut, cette posture a été qualifiée de moraliste : ce n'est pas tant la gravité, la fréquence ou l'ampleur de la violence qui pose problème, mais son existence même. La violence est en soi mauvaise et chacune de ses occurrences en est une de trop. Fort de ce raisonnement, le plan gouvernemental prévoit un investissement de près de 17 millions sur trois ans. En outre, ces fonds devront être utilisés par les commissions scolaires pour « élaborer des interventions efficaces en prévention et traitement de la violence ou encore pour mettre en place des programmes éprouvés incluant notamment des mesures pour les élèves victimes et témoins⁸ ». Quant aux agresseurs, les écoles devront « assurer aux élèves suspendus ou expulsés un soutien pédagogique et psychosocial favorisant leur intégration à l'école⁹ ». Par l'embauche « d'agents de soutien régionaux », les directions d'école feront un « portrait de la présence de la violence dans l'école » et développeront des « outils de référence » en prévention et intervention. Quant aux enseignants, le ministère compte entreprendre des démarches auprès des universités pour que le personnel scolaire soit mieux « préparé pour affronter la problématique de la violence à l'école¹⁰ ».

Malgré cet engagement du gouvernement dans la lutte contre les violences scolaires sous toutes leurs formes, un besoin d'agir prioritairement et directement sur l'intimidation se fera bientôt sentir. Dans les arènes publiques, on développera l'argument que le gouvernement se trompe de cible ou que les actions entreprises sont insuffisantes. Deux faits divers parmi les plus médiatisés achèveront de produire l'intimidation comme problème public de l'heure exigeant une réponse particulière. La catégorie « violence à l'école » tout juste mise de l'avant par le gouvernement semblera inopérante pour expliquer les drames humains construits comme des cas types d'intimidation.

7. *Ibid.*, 3.

8. *Ibid.*, 14.

9. *Ibid.*, 16.

10. *Ibid.*, 30.

5.1 TYPIFICATION : LA MISE EN RÉCIT PUBLIQUE DE SOUFFRANCES PRIVÉES

Le matin du 10 février 2009, David Fortin, un adolescent d'Alma de 14 ans, prend le chemin de l'autobus scolaire comme à l'habitude. Cette fois-là, pourtant, il ne monte pas à bord de l'autobus et ne se présente pas à l'école : l'adolescent est en fugue. Le capitaine de la Sûreté du Québec, qui précise que l'adolescent est une personne « beaucoup plus brillante et structurée qu'on pourrait le croire », affirme que la disparition est préméditée et que David avait sans doute « scrupuleusement planifié son itinéraire¹¹ ». Une fois les avis de recherche lancés, des informateurs déclarent l'avoir aperçu dans différentes localités entre Alma et Trois-Rivières, notamment en train de faire de l'auto-stop. Sitôt, on le soupçonne d'être en direction de la métropole : « Montréal, c'est la ville de la liberté pour un adolescent comme notre fils¹² », croit son père.

Dans les jours qui suivent, la disparition de David Fortin est attribuée à ses difficultés scolaires. La Sûreté du Québec déclare que « David a décidé de partir ce matin-là parce que le lendemain c'était le jour des bulletins¹³ ». Mais, plus encore que d'éventuels mauvais résultats, c'est le climat de harcèlement qu'aurait voulu fuir l'adolescent. La forte couverture médiatique de cette disparition s'articule rapidement autour de la question de l'intimidation. Le 20 février, *La Presse* signale que « le jeune homme originaire d'Alma aurait vraisemblablement fugué après avoir été victime de harcèlement et d'intimidation à l'école¹⁴ ». Le lendemain, dans un éditorial du même journal, on écrit que « l'histoire du jeune David Fortin, victime d'intimidation, nous touche tous. On imagine le cauchemar des parents, sans nouvelles de leur fils depuis plus d'une semaine¹⁵ ». Ainsi s'opère la construction des événements par les médias : une hypothèse « vraisemblable » devient, le jour suivant, un état de fait appelant compassion.

11. M. St-Hilaire (2009, 20 fév.). « Appel au public pour retrouver un adolescent d'Alma », *La Presse* (Montréal), A21.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. N. Collard, (2009, 21 fév.). « L'intimidation et nous », *La Presse* (Montréal), 6.

Les parents de David Fortin sont les premiers à suggérer cette piste explicative, à la suite de quoi les médias en font une typification du problème, soit une illustration exemplaire des souffrances et des conséquences de l'aveuglement collectif – « comment a-t-on pu laisser la situation se détériorer à ce point ?¹⁶ » David Fortin est en effet présenté comme un « souffre-douleur » de la cour d'école, « persécuté depuis le primaire¹⁷ ». Sa mère le décrit aux journalistes « telle une proie inoffensive laissée seule parmi les hyènes¹⁸ ». Le fait divers a une telle résonance que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, joint personnellement la famille Fortin pour lui offrir son soutien moral. De son côté, la mère du disparu souhaite qu'il y ait « des changements dans les écoles » pour mieux intervenir face à l'intimidation, parce que « mon garçon n'est pas le seul à vivre des affaires de même¹⁹ ».

Les jeunes de son âge se seraient acharnés sur David Fortin en raison de l'orientation sexuelle qu'ils lui attribuaient : « Il a été traité d'homosexuel, de fif. J'ai même déjà vu un enfant qui se zignait²⁰ sur lui pour l'écoeurer^{21 22} », relate sa mère. Exclu, harcelé, l'adolescent aurait choisi de fuir les rumeurs et le statut de souffre-douleur qui l'affligeaient. Pour la question qui m'occupe, il est tout à fait intéressant de remarquer que le thème de l'homophobie n'est que très marginal dans la couverture

16. *Ibid.*

17. K. Gagnon (2009, 28 fév.). « Les deux visages de l'intimidation : petits tyrans ordinaires », *La Presse* (Montréal), A2.

18. M. St-Hilaire (2009, 17 fév.). « Le calvaire continue », *Le Quotidien* (Saguenay), <https://www.lequotidien.com/archives/le-calvaire-continue-5eb72ced1d401b6fb7f645d5266ec287> [consulté le 3 février 2018].

19. C. Handfield (2009, 3 nov.). « Les parents de David Fortin quittent Montréal bre-douilles », *La Presse* (Montréal), A19.

20. Québécoisisme désignant la simulation de l'accouplement, surtout chez le chien, par un mouvement de va-et-vient du bassin.

21. En plus de son acception usuelle signifiant « dégoûter », « écoeurer » est fréquemment employé dans le langage courant au Québec dans le sens de « nuire », « ennuyer » ou « embêter ».

22. M. St-Hilaire (2009, 17 fév.). « Le calvaire continue », *Le Quotidien* (Saguenay), <https://www.lequotidien.com/archives/le-calvaire-continue-5eb72ced1d401b6fb7f645d5266ec287> [consulté le 3 février 2018].

médiatique de ce fait divers – et presque jamais nommé comme tel²³. Si les insultes et les persécutions dont l'élève était victime ne manquent pas d'être relatées, celles-ci sont présentées comme des prétextes au harcèlement parmi d'autres. Bénéficiant à ce moment d'une reconnaissance et d'une consistance importantes, le paradigme de l'intimidation amalgame nombre de violences et d'oppressions qui sont alors réduites à des « formes » d'intimidation. L'intimidation aplanit, dans un tout se voulant cohérent, des phénomènes aussi variés que les discriminations raciales, classistes, sexuelles, etc., que reproduisent les enfants. C'est que l'intimidation est avant tout un préjudice porté à l'irréductible intégrité des personnes, réputées égales en droit. Au Québec, le paradigme est relativement aveugle aux systèmes d'oppression et stigmates sur lesquels s'appuie dans les faits l'exclusion. Ceux-ci sont traités de manière anecdotique ou accessoire par rapport au cœur du problème, soit l'intimidation en elle-même.

Un exemple significatif: en 2010, le comédien et animateur Jasmin Roy publie une autobiographie intitulée *Osti de fif!*²⁴ Celle-ci se veut un plaidoyer contre la « violence homophobe » dont l'auteur raconte avoir été victime à l'école, causant chez lui de douloureuses conséquences psychologiques. Étant donné le succès de son livre, Roy souhaite y donner suite en créant une fondation œuvrant pour la tolérance en milieu scolaire. Or, le mandat de la fondation est entièrement reformulé dans les termes des préoccupations publiques du moment: « La Fondation Jasmin-Roy a comme première mission de lutter contre l'intimidation, la violence et la discrimination faites aux enfants en milieu scolaire au primaire et au secondaire²⁵. » La question de l'homophobie n'est pas complètement évacuée, mais reléguée au second plan. Dans les journaux et les plateaux de télévision où il se présente, Jasmin Roy formule expressément sa croisade dans les termes de la « lutte contre l'intimidation » dont il se fait le porte-étendard. Il devient ainsi l'un des principaux entrepreneurs de morale privés du corpus, mettant sur pied un programme « d'aide aux

23. Il est aussi intéressant de noter que ces résultats diffèrent du *bullying* américain et canadien, où la dénonciation de l'homophobie est centrale: J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying: kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado: Lynne Rienner Publishers.

24. J. Roy (2010). *Osti de fif!*. Montréal: Les Intouchables.

25. Fondation Jasmin-Roy. <http://fondationjasminroy.com> [consulté le 28 novembre 2017].

écoles» et sommant les autorités de lancer une « campagne nationale pour informer les gens²⁶ ». La catégorie de l'intimidation appartient à la « grammaire sociale de la souffrance²⁷ » et agit comme réinterprétation apolitique des oppressions et exclusions.

En dépit des milliers d'informations et de témoignages reçus par la Sûreté du Québec, aucune piste n'a permis de retrouver David Fortin. Chaque année, le 10 février, ses parents refont surface dans les médias pour rappeler que « l'espoir subsiste » et que toute information concernant potentiellement leur fils doit être divulguée parce qu'« un moment donné ce sera la bonne²⁸ ». Chaque fois, l'intimidation est évoquée et dénoncée par les parents aussi bien que par les journalistes et animateurs qui leur donnent une voix. Deux ans après les faits, la mère du jeune homme affirme « continuer sa lutte [...] parce que David était victime et qu'il faut continuer à dénoncer l'intimidation²⁹ ». Des « exercices de sensibilisation » doivent être mis en place avant que d'autres tragédies surviennent, dit-on. En 2017, « huit ans plus tard, résumé TVA Nouvelles, M^{me} Lachance est convaincue que l'intimidation est la raison de sa disparition³⁰ ».

Un autre fait divers porte le problème public à son plus haut sommet d'évocation médiatique et de préoccupation politique. Il s'agit du suicide de Marjorie Raymond, une adolescente de 15 ans s'étant donné la mort le 28 novembre 2011 à son domicile familial en Haute-Gaspésie. Au moment d'écrire sa lettre de suicide, elle conclut par ces mots que répercuteront les journaux : « C'est la faute de la vie et des gens jaloux qui

26. N. Collard (2011, 3 déc.). « 10+1 avec Jasmin Roy », *La Presse* (Montréal), A24.

27. M. Otero et D. Namian (2011). « Grammaires sociales de la souffrance », *Les collectifs du CIRP*, vol. 2, 226-236.

28. P-A. Maltais (2018, 9 févr.). « Disparition de David Fortin : l'espoir subsiste après 9 ans », *Journal de Québec* (Québec), <http://www.journaldequebec.com/2018/02/09/disparition-de-davidfortin-lespoir-subsiste-apres-9-ans> [consulté le 9 février 2018].

29. M. Bacon (2011, 26 mars). « La mère de David Fortin dénonce l'intimidation à l'école ». *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), <https://www.lenouveliste.ca/actualites/la-mere-de-david-fortin-denonce-lintimidation-a-lecole-2e3845f4b1e82d604db4b-477bc5f9148> [consulté le 10 février 2018].

30. Tva Nouvelles (2017, 10 févr.). « La disparition de David Fortin “certainement liée à l'intimidation” », <http://www.tvanouvelles.ca/2017/02/10/la-disparition-de-david-fortin-certainement-liee-a-lintimidation> [consulté le 14 février 2018].

veulent seulement gâcher le bonheur des autres³¹. » Dès le lendemain du drame, sa mère part en croisade contre l'intimidation qui est, pour elle, l'unique cause du suicide³². Accordant de multiples entrevues aux journaux et bulletins télévisés, elle souhaite que le drame qui touche sa famille ne soit pas vain : « Je veux que le geste que Marjorie a posé n'ait pas été fait pour rien, que ce soit un cri d'alerte pour tout le monde³³. »

Selon le récit de la famille Raymond, les problèmes de l'adolescente ont commencé en 2008 au moment de son déménagement. Un proche parent relate que, « quand elle est arrivée par ici, Marjorie n'avait pas le même linge que les autres [et elle] avait une façon de parler qui était différente des gens de Sainte-Anne-des-Monts³⁴ ». Il n'en aurait pas fallu davantage pour que certaines adolescentes transforment sa vie à l'école en « véritable enfer », faisant du même coup chuter ses résultats scolaires. La jeune fille, qui a quitté le domicile de son père pour rejoindre sa mère, peine à s'intégrer à son nouveau milieu. Les autres adolescents chuchotent entre eux à son sujet, l'attendent après l'école pour l'invectiver : « Tout ça ressemble à un cas typique d'intimidation », remarque un journaliste du *Soleil*³⁵.

Malgré cette période d'intégration difficile, Marjorie Raymond aurait ensuite rejoint le groupe des filles « cools » de l'école. Mais les relations entre les adolescentes sont décrites comme cahoteuses³⁶. C'est surtout au cours des semaines précédant le décès que la situation se serait envenimée à la suite d'une querelle qu'aurait eue l'adolescente avec une amie. Dans le tourment d'une histoire de triangle amoureux, cette amie « l'aurait

-
31. J. Fournier (2011, 1 déc.). « Une lettre d'adieu touchante », *Le Soleil* (Québec), 2.
 32. J. Fournier (2011, 1 déc.). « Suicide de Marjorie Raymond : l'intimidation, seule responsable ». *Le Soleil* (Québec), <https://www.lesoleil.com/actualite/education/suicide-de-marjorie-raymond-lintimidation-seule-responsable-96f8b78fae-9b8a53e5ef3b16bad2701d> [consulté le 4 février 2017].
 33. Radio-Canada (2011, 30 nov.). « Intimidation : le suicide de la jeune Marjorie suscite émoi et réflexion », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/540696/sainte-anne-des-monts-marjorie-raymond-suicide-intimidation> [consulté le 3 décembre 2017].
 34. J. Fournier (2011, 1 déc.). « Un enfer causé par l'intolérance », *Le Soleil* (Québec), 3.
 35. M. Allard (2011, 3 déc.). « Mort de Marjorie Raymond : "elle voulait que tout le monde l'aime" », *Le Soleil* (Québec), <https://www.lesoleil.com/actualite/mort-de-marjorie-raymond-elle-voulait-que-tout-le-monde-laime-2b9ed884dd38cdc5606b-4f23a375740d> [consulté le 4 août 2017].
 36. *Ibid.*

empoignée par-derrière et lui aurait enfoncé la tête dans son casier³⁷». Une bataille a suivi; Marjorie a été suspendue pour deux jours, l'autre élève pour cinq.

Pour la mère de la disparue, l'intimidation est la « seule responsable³⁸ » du drame. En particulier, cette altercation physique aurait provoqué une profonde détresse chez l'adolescente. Pour cette élève modèle, jusqu'alors douce et aimante, comptant parmi les « filles les plus populaires de l'école », les violences verbales et psychologiques auraient rapidement miné sa gaieté. Sa mère est catégorique : « Marjorie n'était pas en peine d'amour et ne prenait pas de drogue [...] Son mal de vivre, c'était l'école³⁹ ». Dans les médias, elle fait valoir que les établissements scolaires, tout particulièrement en région, ne sont pas outillés pour venir en aide aux victimes. Elle affirme avoir communiqué plusieurs fois avec la direction de l'école pour lui faire part du désarroi qu'exprimait sa fille, mais l'intimidation n'a jamais cessé. À présent, elle interpelle directement la classe politique : « Je n'en veux pas à la direction, j'en veux au système qui fait que les budgets ne sont pas là pour aider les enfants⁴⁰. »

Les médias accréditent explicitement la relation causale entre intimidation et suicide, par exemple ce texte paru dans *Le Nouvelliste* : « Le suicide est la conséquence ultime de l'intimidation. Celui de Marjorie Raymond nous touche droit au cœur⁴¹. » Ils contreviennent ainsi à l'avis des spécialistes du suicide, comme le Centre de prévention du suicide, dont les conseils adressés aux médias paraissent, ironiquement, aux côtés de la couverture de ces faits divers⁴² :

37. J. Fournier (2011, 1 déc.). « Un enfer causé par l'intolérance », *Le Soleil* (Québec), 3.

38. J. Fournier (2011, 1 déc.). « Suicide de Marjorie Raymond : l'intimidation, seule responsable », *Le Soleil* (Québec), 2.

39. *Ibid.*

40. Radio-Canada (2011, 30 nov.). « Intimidation : le suicide de la jeune Marjorie suscite émoi et réflexion », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/540696/sainte-anne-des-monts-marjorie-raymond-suicide-intimidation> [consulté le 3 décembre 2017].

41. V. Lauzier, O. Théberge et F. Gagnon (2012, 3 janv.). « Prévenir : une des solutions », *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), 13.

42. Sans mention (2012, 19 févr.). « Centre de prévention du suicide : Média et suicide », *Le Progrès-Dimanche* (Saguenay), 60.

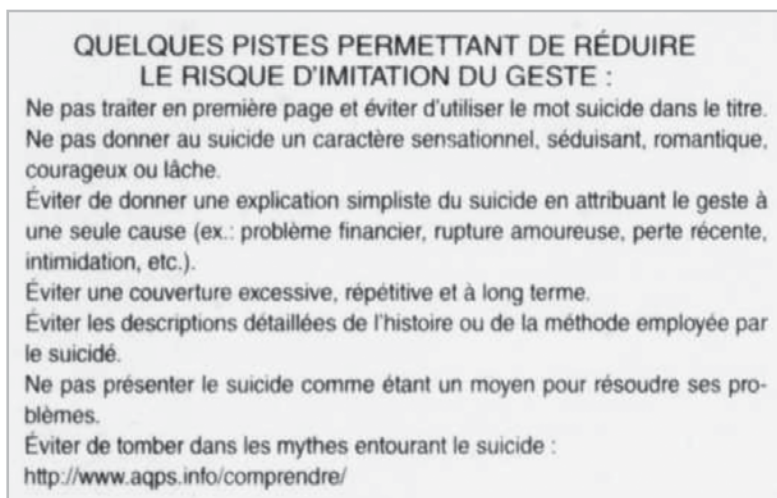


FIGURE 10
Conseils donnés aux médias quant à la médiatisation du suicide

Les élèves interrogés par les journalistes, quant à eux, considèrent que la détresse de Marjorie n'était pas le seul fait de l'intimidation : « il n'y avait pas que l'intimidation, affirme un garçon. La chicane avec Sophie, c'est la goutte qui a fait déborder le vase » ; « Marjorie n'allait pas bien, laisse tomber un autre. Elle n'était pas heureuse » ; « elle disait qu'elle se trouvait grosse et laide, alors que c'était vraiment pas le cas⁴³ », ajoute une jeune. Les récits de la famille et des autres élèves se rejoignent toutefois sur un point : Marjorie Raymond ne correspondait pas au « profil typique⁴⁴ » d'une victime d'intimidation. Ils la décrivent entourée d'amis, « élève modèle » populaire et ayant du succès dans ses amours.

Le rapport du coroner, dont l'accès est public, contredit sans jamais la nommer l'explication par la seule intimidation : « Un suicide n'est jamais causé par un seul facteur ou événement. Il est généralement provoqué

43. J. Lachapelle (2011, 2 déc.). « Suicide de Marjorie Raymond : des ados dans la tempête », *La Presse* (Montréal), <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201112/01/01-4473735-suicide-de-marjorie-raymond-des-ados-dans-la-tempete.php> [consulté le 3 janvier 2018].

44. Voir dernier chapitre.

par une interaction complexe de nombreux facteurs⁴⁵ [...]» Le coroner conclut en effet à la présence d'une multitude de difficultés dans la vie de l'adolescente. En plus d'une série d'altercations violentes avec d'autres élèves, les difficultés scolaires de Marjorie Raymond comprenaient des absences répétées, des tensions avec les autorités de l'établissement et un possible échec de son année scolaire. Du point de vue personnel, le coroner prétend distinguer des manifestations de souffrance psychique plusieurs années avant le suicide. L'année de son déménagement, en 2008, Marjorie Raymond aurait dévoilé vivre « de la violence de la part d'un proche » et formulé des idées suicidaires au psychologue de son école. La Direction de la protection de la jeunesse est alors concernée et un plan d'intervention est mis sur pied.

Contrairement au témoignage de la famille, le coroner soutient que l'adolescente a été fragilisée par une récente rupture amoureuse et signale que des traces de cannabis ont été détectées dans son sang et son urine lors de l'autopsie. Enfin, à de multiples reprises et quelques jours encore avant le suicide, la direction de l'école aurait offert un suivi psychologique approfondi à l'élève, service qu'elle aurait chaque fois refusé. Ainsi, il est conclu que :

plusieurs services étaient disponibles auprès de M^{me} Marjorie Raymond à son école et dans son milieu. Malheureusement, M^{me} Raymond ne voulait pas consulter ces services et un risque suicidaire nécessitant une intervention immédiate n'était pas identifié auprès des personnes-ressources de son milieu⁴⁶.

Partant, le Bureau du coroner ne formule aucune recommandation relative à cette mort volontaire – ce qui est de son mandat lorsque l'enquête conclut à la nécessité de « mesures préventives qui visent à protéger la vie humaine en évitant des décès⁴⁷ ». Le rapport est quelque peu médiatisé, mais le visage de l'adolescente reste celui des conséquences extrêmes de l'intimidation à l'école. Bien avant la fin de l'enquête, d'ailleurs, le

45. Bureau du coroner (2012). *Rapport d'investigation du coroner. Avis #175756, Coroner #1790450*. Québec : Gouvernement du Québec.

46. *Ibid.*

47. Bureau du coroner, « Recommandations », <https://www.coroner.gouv.qc.ca/rapports-et-recommandations/recommandations.html> [consulté le 4 août 2017].

gouvernement provincial s'engage à lutter contre le phénomène en réaction directe au suicide de Marjorie Raymond – j'y reviendrai dans un instant.

Semble-t-il que les journalistes, avant même le dépôt du rapport du coroner, n'ignoraient pas la complexité des circonstances de ce suicide. Chose fort intéressante pour mon analyse, les journalistes se sont livrés à un exercice réflexif quant à leurs pratiques à la suite de l'affaire Marjorie Raymond. Dans un article publié dans le magazine de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Joane Bérubé a interrogé plusieurs de ses collègues et dévoile leurs réserves quant à la tournure qu'a prise la couverture de ce fait divers⁴⁸. L'autrice relate que, le 29 novembre, un journaliste de Radio-Canada est affecté à un cas de suicide en Gaspésie « potentiellement » lié à l'intimidation à l'école. Comme le rapporte Bérubé, les normes journalistiques de Radio-Canada sont claires : pour susciter l'intérêt médiatique, le suicide doit avoir « une résonance sociale ou un caractère exceptionnel⁴⁹ ». De surcroît, les journalistes doivent s'abstenir de se prononcer sur les motifs de la mort volontaire, puisqu'il « existe rarement un facteur isolé ou une explication simple⁵⁰ ». Effectivement, après une journée de recherche, le journaliste conclut que le cas est complexe, mêlant possiblement problèmes scolaires, histoire de cœur et dépression. L'employé de la société d'État conclut que cette mort est une « affaire privée » et s'abstient d'en faire la couverture.

Le même soir, la mère de l'adolescente accorde une entrevue télévisée au réseau TVA. Le journaliste de Radio-Canada, qui avait laissé tomber l'affaire conformément aux normes éthiques, reçoit un appel : « Qu'est-ce t'as fait, comment ça, nous, on n'a rien ?⁵¹ », lui reproche son supérieur. Le lendemain, tous les médias de la province se ruent vers Sainte-Anne-des-Monts. Les proches de la disparue sont sollicités par les médias, livrant leur « cri du cœur » contre l'intimidation. Si, comme le fait valoir Bérubé, les journalistes voient bien que l'affaire est plus complexe que

48. J. Bérubé (2012). « L'affaire Marjorie Raymond : les journalistes ont perdu leurs repères », *Le Trente. Le magazine du journalisme*, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPY9xhmJrXC8hpGUQ5ssMX3n/asset/files/Le%20Trente/Automne%202012.pdf> [consulté le 7 octobre 2021].

49. *Ibid.*, 11.

50. *Ibid.*, 11.

51. *Ibid.*, 12.

les brimades entre élèves, cette interprétation s'impose tout de même à la grandeur du champ journalistique.

L'un des journalistes interviewés par Bérubé image son travail : « On ne me demande pas d'analyser, mais de rapporter. Comme un chien rapporteur, on lance la "baballe" et on rapporte la "baballe"⁵² ». Une autre informatrice affirme que « c'est devenu biaisé. C'est devenu le symbole de l'intimidation, alors qu'il n'y avait pas seulement ça comme facteur déclencheur du suicide, on a perdu le contrôle de cette couverture⁵³ ». Mais comment ces journalistes s'expliquent-ils avoir eux-mêmes perdu le contrôle de leurs activités ? « Poussés par le vent populaire, tous les médias sont à Sainte-Anne-des-Monts. La ville se sent assiégée⁵⁴ », écrit Bérubé. Le « vent populaire » précède les médias, ou le contraire ?

Pour Joane Bérubé et ses collègues, le cas Marjorie Raymond marque le passage d'une nouvelle ère des communications au Québec : celui des « médias sociaux ». En quelques heures, entre l'enquête abandonnée de Radio-Canada et l'entrevue télédiffusée de TVA, la rumeur se répand sur Facebook et Twitter : « une adolescente serait morte à cause de l'intimidation⁵⁵ ». Les commentaires et discussions pullulent : des accusations sont lancées, des coupables sont recherchés. La page de « l'intimidatrice », celle qui avait violenté Marjorie Raymond un mois avant le drame, est inondée de menaces : on l'accuse d'avoir une « mort sur la conscience ». De leurs propres aveux, les journalistes scrutent ces échanges virtuels, emmagasinent les informations, propos et photos des jeunes qu'ils répercuteront dans les médias traditionnels. Selon l'analyse qu'en tire Bérubé, tout se passe comme si la panique sur les « réseaux sociaux » avait pris le pas sur le travail d'enquête des journalistes, les contraignant à livrer une version des faits biaisée et simplifiée : « L'intimidation est devenue la seule cause, le seul sujet. La vérité des faits a cédé la place à l'exemplarité, à la cause suscitant empathie, sympathie et audimat⁵⁶. »

52. *Ibid*, 12.

53. *Ibid*, 12.

54. *Ibid*, 11.

55. *Ibid*, 12.

56. *Ibid*, 12.

En somme, le texte de Bérubé dédouane les journalistes d'avoir monté ce dossier en épingle : ils auraient été victimes du « vent populaire » exacerbé par les « médias sociaux ». S'il est sans doute vrai que les nouvelles plateformes modifient le travail et la consommation des médias traditionnels, mon étude a tout de même montré que ce n'est pas d'hier que les médias québécois prennent d'assaut des communautés pour typifier des faits divers à la lumière des sensibilités publiques du moment. Je laisse néanmoins ces considérations en suspens puisque mon corpus ne permet pas de comprendre les interactions entre « médias sociaux » et médias traditionnels, ni d'ailleurs le travail en coulisse de ces derniers. Il me semble pourtant que l'angle mort des conclusions de Bérubé et de ses collègues réside dans le fait que leurs activités professionnelles prennent place dans un champ structuré par des rapports objectifs de concurrence et de connivence :

La télévision est un instrument de communication très peu autonome sur lequel pèsent une série de contraintes qui tiennent aux relations sociales entre les journalistes, *relations de concurrence* acharnée, impitoyable, jusqu'à l'absurde, qui sont aussi des *relations de connivence*, de complicité objective, fondées sur des intérêts communs liés à leur position dans le champ de production symbolique et sur le fait qu'ils ont en commun des structures cognitives, des catégories de perception et d'appréciation liées à leur origine sociale, à leur formation (ou à leur non-formation)⁵⁷.

La structure marchande hautement concurrentielle du champ journalistique et les rapports hiérarchiques entre bureaux de rédaction et journalistes sont bien antérieurs à l'influence des « médias sociaux » (aussi bien temporellement que structurellement). L'affaire Marjorie Raymond, dans laquelle Radio-Canada « rate la nouvelle » avant de s'efforcer de récupérer sa part de marché après le « *scoop* » de TVA, en est un exemple flagrant. Le journaliste de Radio-Canada poursuit son témoignage : « TVA avait mis la table. Tout le monde voulait son “nanane”, tout le monde voulait la même chose⁵⁸. » De même, l'interprétation unidimensionnelle du fait

57. P. Bourdieu (1996). *Sur la télévision*. Paris : Liber, 39.

58. J. Bérubé (2012). « L'affaire Marjorie Raymond : les journalistes ont perdu leurs repères », *Le Trente. Le magazine du journalisme*, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPY9xhmJrXC8hpGUQ5ssMX3n/asset/files/Le%20Trente/Automne%202012.pdf> [consulté le 7 octobre 2021], 12.

divers par l'intimidation, en dépit des réticences que certains expriment *a posteriori*, laisse voir les « relations de connivence » et les « catégories de perception communes » qui regroupent les journalistes dans leur travail de production de la réalité, malgré les rapports de force qui les opposent par ailleurs. Le champ journalistique se structure selon une *affinité* (de classe ou à tout le moins de groupe socioprofessionnel) sur le marché *sociosymbolique* doublée d'une *compétition* sur le marché *économique* (entre entreprises, et journalistes par le fait même).

D'ailleurs, pour concurrencer les nouveaux « médias sociaux », les médias traditionnels se lancent dans une violente surenchère pour la typification du cas Marjorie Raymond. Les textos suicidaires, envoyés par Marjorie Raymond à une amie la veille, sont reproduits tels quels par *Le Soleil*⁵⁹. La direction de l'école et la commission scolaire sont bombardées d'appels. Deux jours après le suicide, un journaliste du FM93 (station de radio « parlée » de Québec) téléphone au domicile de l'adolescente désignée comme « l'intimidatrice » de Marjorie Raymond. Des extraits de l'entrevue sont diffusés pendant l'émission matinale où l'animateur Sylvain Bouchard sous-entend que l'adolescente, qu'il qualifie de « p'tite crise », « se foutait ou se réjouissait du décès de Marjorie Raymond⁶⁰ ». Deux affaires judiciaires en découleront.

D'abord une poursuite criminelle contre le journaliste, Carl Langelier, qui est accusé de s'être fait passer pour un enquêteur de la Sûreté du Québec au moment de l'entretien téléphonique, dans le but d'obtenir le témoignage de la mère et de la fille. Même si Langelier est acquitté car l'usurpation d'identité n'a pu être formellement prouvée, le jugement blâme l'intégrité du journaliste qui a d'ailleurs admis avoir négligé d'obtenir le consentement des plaignantes avant de les enregistrer. La mère et l'adolescente déposent ensuite une poursuite civile pour atteinte à la réputation et à la vie privée contre la station de radio, son animateur et son journaliste, soutenant que les propos tenus en ondes ont « eu

59. M. Allard (2011, 3 déc.). « Mort de Marjorie Raymond : "elle voulait que tout le monde l'aime" », *Le Soleil* (Québec), <https://www.lesoleil.com/actualite/mort-de-marjorie-raymond-elle-voulait-que-tout-le-monde-laime-2b9ed884dd38cdc5606b-4f23a375740d> [consulté le 4 août 2017].

60. M. Boivin (2013, 29 mars). « Affaire Marjorie Raymond : un animateur et un ancien journaliste du FM93 poursuivis », *Le Soleil* (Québec), 10.

pour conséquence d'alimenter la grogne et la rage de la population⁶¹ » à l'égard de l'adolescente. Cette affaire se conclura par une entente hors cour entre les parties.

Si tous les médias ne sont pas allés aussi loin que ces radios dites « pou-belles⁶² », ils ont été nombreux à amplifier la panique autour de ce suicide. D'autres médias ont interrogé « l'intimidatrice » de Marjorie Raymond, relaté sa version des faits et publié ses photos dans la presse écrite. Ils ont aussi relayé le contenu partagé par les jeunes sur les « réseaux sociaux », leur conférant la légitimité des plateformes traditionnelles. Le président de la commission scolaire confie d'ailleurs à Bérubé que « les médias cherchent un coupable. C'est comme si ce qui se dit dans Twitter et Facebook était devenu la réalité⁶³ ». Les jours suivant le drame, « l'intimidatrice » recevait des accusations et des menaces d'autres jeunes gaspésiens ; au bout de quelques jours, elle dit en recevoir par centaines depuis tout le pays⁶⁴.

La croisade médiatique contre la violence pourrait donc contribuer au cycle de la violence, selon un proche parent de « l'intimidatrice » : « Tout le monde dénonce l'intimidation et, là, c'est exactement ce qu'ils sont en train de faire⁶⁵. » Bérubé et ses collègues préfèrent quant à eux qualifier ces répercussions de « cyberintimidation », laissant entendre que la culpabilité revient aux « réseaux sociaux » et aux jeunes qui les utilisent.

5.2 LA CYBERINTIMIDATION : LES MOTS ET LES MAUX

La notion de « cyberintimidation » se développe parallèlement au problème public de l'intimidation. Le plan d'action de 2009 contre la

61. *Ibid.*

62. D. Payette (2019). *Les brutes et la punaise : les radios-poubelles, la liberté d'expression et le commerce des injures*. Montréal : Lux Éditeur.

63. J. Bérubé (2012). « L'affaire Marjorie Raymond : les journalistes ont perdu leurs repères », *Le Trente. Le magazine du journalisme*, Fédération professionnelle des journalistes du Québec, <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPY9xhmJrXC8hpGUQ5ssMX3n/asset/files/Le%20Trente/Automne%202012.pdf> [consulté le 7 octobre 2021], 12.

64. M. Allard (2011, 3 déc.). « Jade au cœur de la haine », *La Voix de l'Est* (Trois-Rivières), 2.

65. *Ibid.*

« violence à l'école⁶⁶ », discuté plus haut, la nommait expressément. Cette inquiétude n'a cependant pas attendu l'émergence des « réseaux sociaux » pour voir le jour et apparaît, en fait, en même temps que l'importation du *bullying*. Dès 2003, *La Presse* informe que « l'intimidation, déjà très répandue dans les écoles du Québec, menace de prendre un inquiétant virage avec l'entrée en scène de cybercaïds, véritables petits experts dans l'art de terroriser par Internet⁶⁷ ».

La cyberintimidation fait appel à des situations de harcèlement parfois inédites, propres aux nouvelles technologies, comme les conséquences que peut avoir la diffusion de photos et vidéos intimes. De telles typifications sont répertoriées par les médias québécois, mais sans prendre l'ampleur des cas discutés plus haut. L'un de ces faits divers prend place à Halifax en 2013 : « Une affaire de suicide d'adolescente, brisée par la circulation sur Internet d'une photo de ce qu'elle avait vécu comme un viol lors d'une soirée arrosée, met en émoi le Canada, choqué par ce nouveau cas de cyberintimidation⁶⁸. » Cet extrait, typique de la couverture médiatique de cette affaire, est saisissant à plus d'un égard.

La mort est typifiée comme une affaire de cyberintimidation et c'est pour cette raison qu'elle fait la manchette. Le viol est quant à lui présenté comme élément secondaire, comme prétexte ayant conduit au harcèlement subséquent qui, lui, est implicitement désigné comme la « cause » du suicide. Le texte de l'Agence France-Presse présente le viol non pas comme une réalité, mais comme une impression subjective appartenant à la victime (« ce qu'elle avait vécu comme un viol »). La cyberintimidation, elle, se voit attribuer un plus haut degré de réalité objective : c'est la « circulation sur Internet d'une photo » qui a « brisé » l'adolescente, et c'est cette cyberintimidation qui « met en émoi » le pays.

66. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble ! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

67. S. Chabot (2003, 13 juill.). « Des enfants jouent les "cybercaïds" », *La Presse* (Montréal), A4.

68. Agence France-Presse (2013, 11 avr.). « Cyberintimidation. Le suicide d'une ado émeut le pays », *La Presse* (Montréal), 4.

Pendant les funérailles, le prêtre déclare que « les médias sociaux ont contribué à la dépression et à la mort de l'adolescente⁶⁹ ». Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui assiste aux funérailles « en tant que père » de famille, « dit espérer des modifications au *Code criminel* pour lutter contre la cyberintimidation⁷⁰ ». Cette interprétation est en phase avec celle du système judiciaire. Du vivant de l'adolescente, l'enquête policière pour viol avait été abandonnée par manque de preuves. Comme c'est souvent le cas dans les dossiers d'agression sexuelle, la victime n'est pas crue et le dossier est traité comme une affaire de « sa parole contre la sienne ». La famille dénoncera les pratiques policières et judiciaires, rapportant que les enquêteurs ont mis 10 mois avant de rencontrer les présumés agresseurs et qu'ils ont négligé de fouiller leurs téléphones portables pour y trouver des preuves. En 2015, ces lacunes seront confirmées par une enquête indépendante commandée par le Bureau du procureur de la Couronne qui conclut à un échec complet du système dans ce dossier, et recommande plusieurs réformes de l'appareil judiciaire en matière de *cyberbullying* et de violence sexuelle chez les jeunes⁷¹. Avant le dépôt de ce rapport, l'enquête policière est rouverte à la suite de nouveaux développements et conduit finalement à deux condamnations, non pas pour viol, mais pour production et distribution de pornographie juvénile.

Cette affaire illustre bien la force des problèmes publics en vogue, leur capacité à subsumer des réalités incomparables et à aplanir toutes sortes de souffrances, d'inégalités et d'oppressions sous une même étiquette, souvent réductrice. La reconnaissance collective de l'intimidation permet certes l'expression, sur les scènes publiques, de souffrances jusqu'alors ignorées. Mais la consécration d'une telle catégorie montre aussi à quel point l'expression de la souffrance est socialement codifiée. Les expériences et les affects négatifs ne peuvent pas être racontés n'importe comment : il y a des manières plus acceptables que d'autres de souffrir et d'en parler. Pour être recevables, les traumatismes doivent être formulés dans les termes d'une grammaire qui rend le témoignage audible

69. La Presse canadienne (2013, 14 avr.). « Adolescente victime de cyberintimidation. Un dernier adieu propice aux réflexions », *Le Soleil* (Québec), 27.

70. *Ibid.*

71. M.D. Segal (2015). *Independent Review of the Police and Prosecution Response to Rehtaeh Parsons Case*. <https://novascotia.ca/segalreport/Parsons-Independent-Review.pdf> [consulté le 14 mars 2021].

et supportable. Les maux ne peuvent pas être dits dans n'importe quels mots, suggèrent Marcelo Otero et Dahlia Namian :

On ne souffre pas comme on veut, car il existe une grammaire sociale de la souffrance bien instituée. Il y a des souffrances (et des manières d'y faire face) légitimes et illégitimes, compréhensibles et incompréhensibles, acceptables et inacceptables. Les critères de ces partages ne sont pas psychologiques et individuels, mais sociaux et culturels⁷².

C'est ainsi que, parmi toutes les histoires de fugue, de disparition, d'agression sexuelle et de suicide de jeunes, celles qu'on a pu rapprocher du paradigme du *bullying* ont trouvé un écho majeur. Ce paradigme est commode puisqu'il « aseptise » la violence en la vidant de ses significations culturelles, sociales et politiques en plus de faire d'elle un problème de comportement individuel – où la victime a aussi sa part de responsabilité. L'intimidation propose en ce sens une euphémisation des violences et des souffrances juvéniles; elle opère comme une discrimination discursive quant à ce qui mérite d'être raconté. Elle a également l'avantage de proposer des explications déjà toutes faites à des drames autrement complexes et difficilement explicables. Ainsi s'épanouit une croisade morale vertueuse, intelligible et porteuse de sens pour une société déjà acquise à la psychologisation des problèmes sociaux.

Il reste à voir si le mouvement *#MeToo* et les vagues de dénonciations subséquentes auront débouché sur des changements significatifs en la matière, grâce aux discours féministes de victimes qui politisent leur expérience en la liant aux systèmes d'oppression macrosociaux. Pour l'instant, des recherches montrent qu'en dépit d'un léger changement de ton médiatique depuis *#MeToo* en 2017, les agressions sexuelles continuent d'être décrites avec scepticisme, sympathie pour l'agresseur et une euphémisation de la violence sexuelle⁷³. Comme quoi même la libération de la parole n'est jamais entièrement libre. Pour être entendu et pris au sérieux sur les tribunes officielles, le récit du trauma doit se conformer à certaines attentes normatives ou être retraduit selon celles-ci.

72. M. Otero et D. Namian (2011). « Grammaires sociales de la souffrance », *Les collectifs du CIRP*, vol. 2, 226-236.

73. C. Aroustamian (2020). « Time's up: Recognising sexual violence as a public policy issue: A qualitative content analysis of sexual violence cases and the media », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 50, 101341.

Outre ces cas tragiques exploités de manière sensationnaliste, la cyberintimidation est réputée prendre des formes plus banales et répandues : comportements harcelants, propos offensants, diffamation, propagation de rumeurs, atteinte à la réputation, etc. Ces comportements, on le voit, ne diffèrent pas fondamentalement de ceux contenus dans la problématisation du *bullying*. La cyberintimidation est pour l'essentiel comprise comme un sous-problème de l'intimidation tout court, comme sa manifestation sur les plus récents moyens de communication. Il n'y a pas métamorphose des significations de la violence, contrairement aux autres successions de problèmes juvéniles « de l'heure » examinées dans cette recherche. La dynamique de la violence morale, ses causes et conséquences sont réputées être les mêmes : « la cyberintimidation mine l'estime de soi d'un jeune. Elle a un effet dévastateur et peut provoquer des sentiments de tristesse, de honte ou d'isolement et peut même affecter la réussite scolaire⁷⁴. » Le champ lexical et les normes qui structurent ce sous-problème sont aussi inchangés. En ce sens, la cyberintimidation n'a connu, à ce jour, aucune autonomisation qui en ferait un enjeu public distinct et autonome ; elle reste subordonnée au paradigme du *bullying*.

Le risque reste le même, mais la particularité de la construction de la cyberintimidation réside dans la *généralisation et la diffusion de ce risque* : « Aujourd'hui, l'intimidation ne se limite pas à l'école ou à quelques lieux publics. Elle se propage sur le Net à la vitesse de l'éclair⁷⁵. » Ce débordement des frontières spatiales est indissociable de l'affranchissement des limites temporelles traditionnelles du harcèlement, comme en témoigne Jasmin Roy : « À mon époque, quand j'arrivais à la maison, j'avais un certain répit. Maintenant, les jeunes ouvrent leur ordinateur et les insultes les suivent jusqu'à la maison⁷⁶. » Il y a moins rupture qualitative entre ces deux problèmes qu'amplification des aspects problématiques préexistants.

Entre les gangs de rue, le taxage et l'intimidation, l'obsession sécuritaire a basculé d'un problème de « populations problématiques » à la diffusion

74. Sans mention (2005, 31 déc.). « La cyber-intimidation, ça fait mal », *Le Clairon* (Saint-Hyacinthe), 15.

75. C. Delisle (2010, 15 mai). « Quand la vie privée devient publique », *Le Progrès-Dimanche* (Saguenay), 10.

76. I. Pion (2011, 8 avr.). « Sondage de la CSQ. La cyberintimidation prend de l'ampleur dans les écoles », *La Tribune* (Sherbrooke), 5.

du risque dans toutes les consistances du social. La cyberintimidation cristallise l'achèvement de cette extension de la potentialité de la violence qui devient omniprésente et virtuelle, en plus d'abolir les frontières entre le public et le privé. Avec l'intimidation, la violence scolaire est devenue « invisible » et « propre », laissant pour seules traces des séquelles psychologiques non moins néfastes. Désormais, elle se passe de lieu physique et de la rencontre face à face pour avoir cours. Le risque de faire vivre ou de subir la violence se dématérialise, ou plus exactement se matérialise autrement : par l'intermédiaire des appareils que chacun porte en permanence sur soi.

5.3 LE MARCHÉ CULTUREL DE L'INTIMIDATION

Dans la foulée de ces typifications des années 2010, l'intimidation atteint l'apogée de sa présence médiatique (voir graphique 8). Aux côtés de la couverture de ces faits divers, les dossiers détaillant le phénomène, les chroniques le dénonçant et les activités de revendication remplissent quotidiennement les pages des journaux. L'intimidation est consacrée à titre de problème « de l'heure » chez les jeunes. De nombreuses écoles s'empressent d'adopter ou de mettre à jour leurs mesures pour combattre la violence à l'école. Les télééries, films, chansons et livres en tout genre forment un véritable marché de l'intimidation. Si beaucoup sont importés des États-Unis ou d'ailleurs, les créateurs du Québec s'adonnent aussi à l'entrepreneuriat moral.

Pour ne citer que quelques exemples, le réalisateur Xavier Dolan⁷⁷ et le rappeur Sans Pression⁷⁸ lancent en 2013 des vidéoclips et chansons pour dénoncer le phénomène. Au petit écran, Jasmin Roy anime la série documentaire *Intimidés* au canal Vie. En 2016, le film *1:54* de Yan England, relatant la rivalité entre une victime et son intimidateur, fait sa sortie au cinéma. Même les œuvres du passé sont rétrospectivement interprétées comme des mises en scène, avant l'heure, du problème du *bullying*.

77. A. Vigneault (2013, 3 mai). « Xavier Dolan signe un clip controversé », *La Presse* (Montréal), 7 (cahier Arts).

78. A. Brunet (2013, 9 nov.). « Les vraies affaires de SP ». *La Presse* (Montréal), 14 (cahier Arts).

C'est le cas de la pièce *Britannicus* de Racine⁷⁹ et du roman *Carrie* de Stephen King⁸⁰. Dans toute la trajectoire publique de l'intimidation, les « célébrités » ne font leur sortie qu'une fois le problème défini, légitimé et consacré. Leur contribution consiste à étendre la croisade à d'autres univers que ceux de la recherche, des médias et des politiques publiques. L'intimidation devient un allant de soi jusque dans le marché culturel.

L'athlète Georges St-Pierre dévoile, dans son livre *Le sens du combat*⁸¹, les douleurs de son enfance pour sensibiliser les jeunes et leur servir de modèle : « Ce sont toutes ces personnes-là, celles qui m'ont rabaissé ou ont douté de moi, qui m'ont donné la motivation pour leur prouver le contraire », dit-il en entrevue à *La Presse*⁸². Une panoplie de personnalités québécoises font de semblables confidences publiques à la même époque, revisitant rétrospectivement leur parcours scolaire à la lumière du nouveau problème. La plus célèbre est certainement Céline Dion qui, en 2014, s'associe à la Fondation Jasmin-Roy pour produire du matériel publicitaire dans lequel elle confie avoir été victime et « comprendre la détresse que vivent ces jeunes⁸³ ». De telles révélations remplissent diverses fonctions discursives : présenter un *success story* où la détermination personnelle l'emporte sur l'adversité ; « humaniser » une célébrité en montrant la face moins *glamour* de son passé et de ses fragilités ; exhiber une représentation vivante de « victime forte » pouvant servir de modèle positif aux jeunes et, plus largement, endosser la croisade contre la violence en joignant sa voix et sa notoriété.

Dans certaines circonstances, la mise en récit publique d'expériences privées peut servir des intérêts plus personnels. En 2015, l'acteur et animateur québécois Joël Legendre tombe en disgrâce à la suite de la révélation d'une affaire d'indécence, relative à des gestes à caractère sexuel et exhibitionniste dans un parc public. Après trois mois de « pause de la vie publique », il accorde une entrevue au réseau de Radio-Canada qu'il

79. J. Siag (2011, 11 oct.). « Théâtre : *Britannicus Now*. Brillante transposition », *La Presse* (Montréal), 8 (cahier Arts).

80. C. Guy (2013, 18 oct.). « Cinq livres qui... », *La Presse* (Montréal), 5 (cahier Arts).

81. G. St-Pierre et J. Kingsley (2013). *Le sens du combat*. Montréal : Flammarion Québec.

82. G. Béland (2013, 12 avr.). « GSP : "Je veux partir gagnant" », *La Presse* (Montréal), 4 (cahier Sports).

83. L. Boulanger (2014, 11 mars). « Céline dit non à l'intimidation », *La Presse* (Montréal), 1 (cahier Arts).

présente d'emblée comme la seule qu'il accordera à ce sujet, annonçant « [qu']une page du chapitre va se terminer ce soir⁸⁴ ». D'un point de vue analytique, l'entrevue peut être appréciée pour la qualité de la stratégie de communication publique, brillamment orchestrée et mise en scène. L'homme disant être « super nerveux, émotif, mais content d'être ici » explique avoir profité des derniers mois pour entreprendre un travail sur soi, se « reconstruire » et « rebâtir [son] estime de [lui]-même ». La thérapie intensive qu'il a suivie l'a amené à comprendre que son geste trouvait sa signification dans les difficultés de son enfance. Il regrette que, « dans [son] temps, le taxage ça n'existait pas [au sens où ce n'était pas reconnu] » et que « l'intimidation, à [son] époque, n'était pas du tout connue », tandis que maintenant « c'est tolérance zéro. Tu intimides un enfant, tu es jeté *out* de l'école ». C'est que Legendre dit avoir été victime d'intimidation avant la lettre :

On a tous des blessures. À l'école, de l'âge de 5 ans à 16 ans, tous les jours c'était un calvaire dans la cour de récréation. [J'étais] mis à part, [je subissais] beaucoup de jugements, j'étais rejeté. J'avais honte d'être qui je suis. Vous pouvez imaginer : un petit gars qui rêve de danser la claquette parmi des gens qui rêvent d'être fermiers, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas là-dedans⁸⁵.

Comme Jasmin Roy, Legendre préfère la grammaire de l'intimidation à celle de l'homophobie pour décrire l'ostracisation relative à ce qu'il présente comme sa « différence ». Les problèmes publics servent d'exutoire public à la souffrance privée, à la détresse et au mal-être qui trouvent ainsi une signification, une expression et une *intelligibilité* communes. C'est donc l'intimidation scolaire qui aurait conduit Legendre, à 47 ans, à se faire lui-même violence en commettant son délit : « J'ai appris que la façon dont on doit me traiter est de me rejeter et me faire honte et, si on ne me le fait pas, je me le fais⁸⁶. » Tout le récit tourne autour de cette tendance « autodestructrice » qui l'aurait poussé, après une décennie

84. Radio-Canada. (2015). « Joël Legendre brise le silence ». https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725440/joel-legendre-entrevue-penelope-mcquaid-mongrain-suicide-reconstruire?fbclid=IwAR3GxASPoQI55kkMPfb917-PLa5W2vakg80_BdPSBeSEcGM4UC-62S5aQec [consulté le 2 avril 2021].

85. *Ibid.*

86. A. Blais (2015, 15 juin). « Joël Legendre révèle sa "part d'ombre" », *La Presse* (Montréal), A10.

de succès et de célébrité, à se saboter par ce « suicide professionnel [et] personnel ». Comme un psychologue le lui a expliqué, « après chaque moment de lumière, l'ombre réclame son dû⁸⁷ ». Sur le marché culturel, l'expérience de l'intimidation est mobilisée pour éclairer les « moments d'ombre » des mieux nantis qui suggèrent que la victimisation peut nous suivre toute notre vie, y compris sous la forme d'une violence inconsciente, retournée contre soi.

5.4 « L'INTIMIDATION EST UNE ATTEINTE À LA DIGNITÉ HUMAINE »

Le cas de Marjorie Raymond, fait divers le plus médiatisé de 2011, trouve un écho instantané chez les décideurs politiques. Au lendemain du drame, le Parti québécois exige du gouvernement libéral qu'il « améliore son plan d'action contre l'intimidation⁸⁸ ». Les débats tournent autour du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011⁸⁹ qui est aussitôt réduit, dans le langage journalistique et politique, à un plan « contre l'intimidation ». « Trois ans et 15 millions de dollars plus tard, qu'est-ce qui a changé dans nos écoles ? Le taux d'intimidation a-t-il réellement diminué ?⁹⁰ », demande une doctorante en sciences de l'éducation dans une lettre d'opinions à *La Presse*.

En 2011, un sondage de la Centrale des syndicats du Québec dévoile que seulement 27 % des agents de l'éducation interrogés affirment que des mesures ont été mises en place dans leur établissement à la suite du dernier plan d'action⁹¹. Ces constats refont surface dans la foulée de l'affaire Marjorie Raymond, un an plus tard. Le regroupement syndical déplore l'inefficacité des mesures, arguant que les actes d'intimidation

87. Radio-Canada (2015). « Joël Legendre brise le silence », https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725440/joel-legendre-entrevue-penelope-mcquaid-mongrain-suicide-reconstruire?fbclid=IwAR3GxASPoQI55kkMPfb917-PLa5W2vakg80_BdPSBeSEcGM4UC-62S5aQec [consulté le 2 avril 2021].

88. P.-A. Normandin (2012, 13 févr.). « Contre l'intimidation : un projet de loi s'attaque à la violence chez les jeunes », *La Presse* (Montréal), A4.

89. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble ! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

90. J. Bélair (2012, 23 févr.). « Pourquoi nous punir ? », *La Presse* (Montréal), A23.

91. P. Journet (2012, 16 févr.). « Loi sur l'intimidation : nouvelle obligation, même budget », *La Presse* (Montréal), A10.

ont même augmenté depuis. Pauline Marois, chef du Parti québécois, est de cet avis et croit que le suicide de Marjorie Raymond en est une preuve : « L'école a été informée, il y a eu des interventions des parents, mais cette jeune fille a continué d'être intimidée⁹². » De son côté, le ministère de l'Éducation rétorque que ce sont plutôt 80 % des écoles qui ont adhéré au plan d'action. D'autres intervenants déplorent que les sommes allouées, totalisant près de 17 millions sur trois ans, soient insuffisantes. C'est trop peu, allègue la présidente de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement, pour déployer suffisamment de ressources psychosociales adéquates⁹³.

D'autres encore, comme Jasmin Roy, remettent en question l'administration même de ces fonds publics : « Le gouvernement avait alloué 17 millions de dollars. Où est allé cet argent ? Personne ne le sait⁹⁴. » En 2012, l'intimidation atteint ainsi son sommet d'évocation médiatique et prend les allures d'un enjeu national au Québec. Les pages d'actualité couvrent l'affaire Marjorie Raymond, les discussions parlementaires qui s'ensuivent et les croisades de ces différents groupes ; les dossiers et cahiers spéciaux présentent de long en large le phénomène ; les colonnes éditoriales et les lettres d'opinions sont alimentées par une recherche effrénée de solutions ; même les pages culturelles donnent à voir l'existence d'un marché de l'intimidation québécois.

« Ébranlé par le suicide de la jeune Marjorie Raymond⁹⁵ », le gouvernement libéral de Jean Charest dépose un projet de loi contre l'intimidation en février 2012, qui est adopté en juin de la même année. L'essentiel de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* est de contraindre les écoles à intervenir. Si les plans d'action précédents étaient en quelque sorte des incitatifs, la loi pose « l'obligation, tant pour les établissements d'enseignement publics que pour les établissements d'enseignement privés, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte

92. P. Jurnet (2011, 1^{er} déc.). « Au lendemain du suicide de la jeune Marjorie Raymond : le débat sur l'intimidation est relancé à l'Assemblée nationale », *La Presse* (Montréal), A18.

93. P. Breton (2011, 2 déc.). « Les écoles manquent de ressources », *La Presse* (Montréal), A7.

94. N. Collard (2011, 3 déc.). « 10+1 avec Jasmin Roy », *La Presse* (Montréal), A24.

95. P.-A. Normandin (2012, 13 févr.). « Contre l'intimidation : un projet de loi s'attaque à la violence chez les jeunes », *La Presse* (Montréal), A4.

contre l'intimidation et la violence⁹⁶». Les écoles contrevenant à ces nouvelles obligations feront l'objet de « sanctions pécuniaires ».

Par cette loi, le gouvernement entend montrer qu'il met le problème au premier plan de ses préoccupations et agit directement sur un phénomène devenu pleinement autonome. Cette loi modifie la *Loi sur l'instruction publique* en y ajoutant notamment cette définition de l'intimidation :

tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser⁹⁷.

La loi précise les rôles et les responsabilités des différents intervenants – les élèves, les parents, le personnel de l'école, les directions et conseils d'établissement, les commissions scolaires et le protecteur de l'élève : « il s'agit désormais d'une responsabilité collective et partagée⁹⁸ ». Le plan élaboré par les écoles doit prévoir un protocole avec les policiers pour convenir des modalités d'intervention en cas d'acte répréhensible ou de signalement. De même, l'école doit établir des ententes avec le réseau de la santé et des services sociaux pour déterminer les services à offrir aux élèves. Les commissions scolaires doivent comptabiliser les événements signalés et les rendre publics par leur rapport annuel. Des mesures de prévention doivent obligatoirement être déployées pour contrer « toute forme d'intimidation et de violence ». Le plan d'action doit aussi définir les « mesures de soutien ou d'encadrement à un élève victime », ainsi que les « sanctions disciplinaires » pour les fautifs. Sans les augmenter, le gouvernement rend récurrents les 17 millions trisannuels dégagés en 2008, au moment de son plan contre la « violence à l'école ». L'augmentation des obligations des écoles dépourvue d'une bonification des ressources suscite quelques oppositions, comme cela sera exposé à la section suivante.

96. Québec (2012). *Loi 56 : Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école*, 2^e session, 39^e législature, Québec.

97. *Ibid.*

98. *Ibid.*

À ce stade-ci, l'intimidation précède la violence dans le langage, comme en témoigne le texte du projet de loi 56. Un autre thème dominant de l'actualité québécoise de 2012 est la grève étudiante contre la hausse des frais de scolarité, débouchant au fil des mois sur un mouvement social plus vaste, aux revendications de gauche, appelé « printemps érable ». L'une des stratégies du gouvernement libéral et de certains commentateurs consiste à délégitimer le mouvement sur la base de la violence dont il est accusé. À l'inverse, les militants contestent la réponse exagérément répressive des forces de l'ordre et l'adoption du projet de loi 78 qui circonscrit le droit de manifester. La force des mots et des problèmes publics étant ce qu'elle est, on a tôt fait d'accuser les étudiants grévistes « d'intimidation ».

Lorsqu'après deux mois de grève *La Presse* demande à Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, si elle entend « calmer le jeu ou ouvrir une porte aux étudiants », sa réponse est claire : « Premièrement, il faut dénoncer le recours au vandalisme : on le dénonce sur les chantiers de construction, on le dénonce à l'école. Je défends un projet de loi sur l'intimidation à l'école [projet de loi 56], on ne peut pas me demander de céder à l'intimidation⁹⁹. » Ce rapprochement entre l'intimidation scolaire et le mouvement politique se popularise et les « jeunes » grévistes deviennent des « intimidateurs », des « enfants-rois » et des « enfants gâtés à qui on n'a jamais dit non¹⁰⁰ ». S'il est commun de discréditer les mouvements sociaux sur la base de « débordements », le champ sémantique de l'intimidation a la particularité d'infantiliser les protagonistes et de les exclure symboliquement de la table politique, réservée aux « grandes personnes ».

La signification particulière qu'a acquise le mot intimidation au cours des décennies précédentes l'a dépouillé de toute signification politique. Décrire une grève comme de l'intimidation n'a pas la même connotation en 2012 qu'au siècle précédent. Elle réfère maintenant à un problème de comportement, une indiscipline enfantine ou un caprice qu'il faut corriger. Cette délégitimation des revendications étudiantes est un vibrant exemple de la dépolitisation de la violence et des conflits. Conformément au discours psychologique dominant, la violence n'a plus d'autre sens

99. N. Collard (2012, 14 avr.). « 10+1 avec Line Beauchamp », *La Presse* (Montréal, A2).

100. C. Delisle (2012, 6 mai). « La majorité silence n'en pense pas moins », *Le Quotidien* (Saguenay), 10.

que la déviance de la personne qui la commet. Pour cette raison elle est injustifiable en toute circonstance et tous les moyens sont bons pour la faire cesser. Cette sérigraphie de Clément de Gaulejac¹⁰¹ témoigne de la grève étudiante de 2012 en mettant en parallèle l'intimidation que le gouvernement nomme et celle qu'il tait.

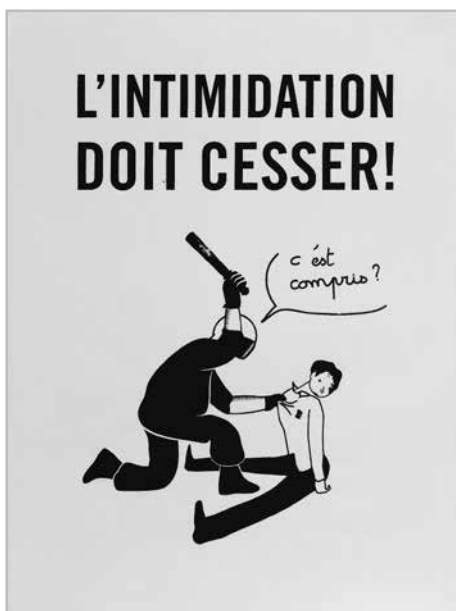


FIGURE 11
Sérigraphie illustrant la polysémie de la violence

Après les élections provinciales de 2014, le premier ministre libéral Philippe Couillard nomme Francine Charbonneau comme ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation et Caroline Simard comme adjointe parlementaire du premier ministre à la lutte contre l'intimidation. Aux côtés de députés de l'opposition, ces parlementaires organisent, le 2 octobre 2014, le Forum sur la lutte contre l'intimidation. Cette initiative a pour objectif « de mobiliser les acteurs concernés et de dégager les orientations et les pistes d'action d'un plan concerté de lutte contre l'intimidation ». Le plan, coordonné cette fois-ci par le ministère de la

101. C. De Gaulejac (2012). *L'intimidation doit cesser! c'est compris?* Montréal. <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2327350>.

Famille, paraît en 2015 sous le titre *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée*¹⁰². À ce stade-ci, l'intimidation sort de l'enceinte scolaire pour se généraliser à l'ensemble des sphères de la société. Dans son mot d'introduction, le premier ministre Philippe Couillard rappelle que « l'intimidation est une atteinte à la dignité humaine ». Le gouvernement entend prévenir et combattre ces indisciplines dans toute la sociabilité québécoise :

L'intimidation peut être présente dans les différents milieux de vie que sont la résidence, les milieux d'hébergement, les établissements scolaires, le quartier et le voisinage, le lieu de travail et tout autre endroit public. L'engagement dans la prévention et la lutte contre l'intimidation interpelle donc toutes les personnes¹⁰³.

Atteignant un nouveau sommet de généralité, l'intimidation chapeaute un nombre impressionnant de problèmes sociaux. Le plan de 2015 précise en effet que l'intimidation « fait partie du cycle de la violence conjugale », qu'elle est « une composante de la maltraitance », qu'elle est utilisée par les auteurs d'agression sexuelle et que des crimes tels le vol et le vandalisme pourraient « aussi constituer de l'intimidation¹⁰⁴ ». Francine Charbonneau déclare, à l'ouverture du Forum sur la lutte contre l'intimidation, qu'elle souhaite que le Québec prenne « conscience que de klaxonner une dame dans la rue parce qu'elle traverse trop lentement, ça ne se fait pas¹⁰⁵ ». Dans un moment de réflexivité, des journalistes déplorent que l'intimidation soit devenue un « fourre-tout », un mot « galvaudé » susceptible de banaliser certaines souffrances tellement il a le « dos large¹⁰⁶ ».

Ce plan d'action, dit « concerté », donne à voir un rare consensus politique et social, mobilisant des élus de tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale en plus d'une myriade d'acteurs de tous les horizons.

102. Ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

103. *Ibid.*, 20.

104. *Ibid.*

105. R. Elkouri (2014, 2 oct.). « Le fourre-tout de l'intimidation », *La Presse* (Montréal), A6.

106. F. Cardinal (2014, 3 oct.). « Non à l'intimidation », *La Presse* (Montréal), A5.

Mais se cache-t-il des dissidences, des contre-discours derrière la force de l'évidence? Ou les désaccords se limitent-ils à quelques divergences ne remettant guère en cause la nature du problème?

5.5 PERSONNE N'EST CONTRE LA VERTU (OU PRESQUE)

Tout au long de cette recherche, j'ai été particulièrement attentif à l'existence de conflits à l'intérieur de la trajectoire publique de l'intimidation. Force est d'admettre que la nature de mon corpus m'a permis d'en repérer très peu. Cela tient bien sûr à la rhétorique consensuelle par laquelle l'intimidation est produite: « la rhétorique des “problèmes sociaux” engage un langage qui à la fois présuppose et s'oriente vers un consensus fondamental au sujet du caractère problématique de la situation condamnée¹⁰⁷ ». En conséquence, l'analyse généalogique d'un problème public implique de faire tomber l'évidence du consensus suggéré par les propriétaires du problème. L'hégémonie culturelle au nom de laquelle les groupes d'acteurs légitimes prennent la parole ne doit pas faire oublier le « maelström des groupes en conflit », dit Joseph Gusfield, et les significations morales qu'ils se disputent.

Dans le cas de l'intimidation, aucun contre-discours significatif ne s'organise: « nul ne peut être contre la vertu », dit l'adage. Quelques *divergences* sont néanmoins repérables dans le corpus. Par exemple, un an jour pour jour après la mort de Marjorie Raymond, un spectacle-bénéfice impliquant une brochette d'artistes québécois est organisé par la Fondation Jasmin-Roy pour rendre hommage à l'adolescente. La mère de Marjorie Raymond agit à titre d'invitée d'honneur. L'activité déployée à Montréal suscite la controverse. Le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie déplore la récupération du suicide pour les intérêts de la Fondation: « Jasmin Roy peut sensibiliser les jeunes contre l'intimidation, mais n'a pas à récupérer l'événement pour un spectacle hors région sur cette tragédie [...], déclare la présidente, c'est à Sainte-Anne-des-Monts à se

107. J. Gusfield ([1989] 2012). « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux », dans D. Cefaï et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics: perspectives pragmatistes*. Paris: EHESS, 120.

recueillir sur ce souvenir douloureux¹⁰⁸. » Ces débats peuvent être qualifiés de « luttes pour la propriété du problème¹⁰⁹ » en cela qu'ils dévoilent les intérêts divergents qui peuvent opposer les groupes engagés dans une même croisade morale. Dans le cas présent, un organisme public milite pour la « propriété territoriale » du problème contre une fondation privée montréalaise qui, aux yeux de ses détracteurs, s'approprie la tragédie pour ses intérêts. Ce même spectacle-bénéfice donne aussi lieu à l'expression de désaccords quant aux solutions à offrir au suicide. L'Association québécoise de prévention du suicide et la Fédération des commissions scolaires expriment publiquement leurs craintes que les initiatives comme celle de la Fondation Jasmin-Roy glorifient le suicide auprès des jeunes¹¹⁰. L'événement risquerait aussi d'entretenir la « fausse perception » que l'intimidation est « la cause unique¹¹¹ » de ce suicide.

Malgré l'existence de quelques divergences de ce type, l'intimidation est définie comme réalité problématique de manière fort consensuelle. Les groupes d'acteurs peuvent avoir des intérêts divergents et proposer des solutions différentes, mais ils sont solidaires du point de vue de leur lutte commune qui présuppose une même reconnaissance et condamnation de la situation. Dans le cas de certains objets de préoccupation publique comme l'avortement, la prohibition des drogues ou la régulation des armes à feu, les luttes pour la *désignation* du problème sont plus manifestes. Ces problèmes sont présentés, en particulier par les médias, sur le mode du débat binaire – comme si tout problème ne pouvait avoir que deux faces. Il y a les « pour » et les « contre », les « progressistes » et les « conservateurs » ; qu'importe, le problème est présenté à la manière d'un dilemme de société qu'il faut trancher. Chacune des parties s'incarne dans des organisations spécialisées, reçoit des appuis de certains politiques et médias plutôt que d'autres ; les experts se prononcent en faveur d'une option ou d'une autre ou leurs travaux sont interprétés de telle

108. J. Fournier (2011). « Marjorie Raymond : opposition autour d'un spectacle-bénéfice », *Graffiti* (Gaspé), <http://www.graffici.ca/dossiers/marjorie-raymond-opposition-autour-spectacle-benefice-1492/> [consulté le 13 mars 2018].

109. J. Gusfield ([1989] 2012). « Significations disputées. Contester la propriété et l'autorité des problèmes sociaux », dans D. Cefai et C. Terzi (dir.), *L'expérience des problèmes publics : perspectives pragmatistes*. Paris : EHESS.

110. *Ibid.*

111. J-F. Néron et J. Fournier (2012, 20 nov.). « Un hommage qui suscite plusieurs critiques », *Le Soleil* (Québec), 13.

manière. Les discussions et désaccords ne concernent pas seulement les solutions à envisager, mais la nature même de ce qui pose problème.

Le problème public de l'intimidation ne se structure en aucun cas selon un tel schéma conflictuel; le vernis de consensus est des plus opaques. Lorsque désaccords il y a, ceux-ci ne touchent pas tant la reconnaissance du caractère problématique des faits que la façon de les prévenir et de les encadrer. Ces divergences dépendent en bonne partie de l'explication que les acteurs fournissent des brimades. Comme Cohen et Brooks¹¹² dans leur étude sur la construction sociale du *bullying* aux États-Unis, on peut distinguer quatre principales causes imputées à l'intimidation. La responsabilité est attribuée tantôt aux individus eux-mêmes (aussi bien les agresseurs que les victimes et même, indirectement, les témoins), tantôt à l'école, tantôt aux familles et tantôt au modèle socioculturel. Ces quatre grandes explications sont loin d'être mutuellement exclusives. Elles cohabitent souvent à l'intérieur d'un même discours qui privilégiera l'une ou l'autre selon la position et l'objectif de son émetteur.

L'explication par la responsabilité individuelle domine aussi bien mon corpus que celui des chercheurs américains: l'intimidation est le fait d'enfants mal intentionnés s'acharnant sur des victimes sans défense. Les victimes auraient aussi leur part de responsabilité car elles manqueraient d'estime de soi ou de compétences communicationnelles. Cette lecture débouche sur les principales solutions proposées, telles la sanction et la réforme des agresseurs, l'accompagnement des victimes et la sensibilisation des « autres enfants » témoins. À ces mesures s'ajoute bien sûr la prévention à l'échelle provinciale: il faut sensibiliser les agresseurs aux conséquences de leurs gestes et inciter les victimes à rompre le silence. Ces solutions, d'abord réclamées par les entrepreneurs de morale, puis mises en œuvre par les décideurs, s'attirent de rares critiques d'acteurs privilégiant d'autres explications que la responsabilité individuelle.

Une responsabilité de l'établissement scolaire est souvent suggérée: celui-ci échouerait à discipliner les élèves dissipés et à protéger les autres; pire, le personnel fermerait les yeux devant les violences. Cette explication est toutefois contestée par des agents du milieu de l'éducation. En 2003,

112. J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying: kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado: Lynne Rienner Publishers.

une enseignante déplore que « la société s'attende à ce que l'école fasse le travail de tout le monde et qu'elle règle tous les problèmes. C'est vous, le [ministère de l'Éducation], les parents irresponsables et l'establishment québécois qu'il faut secouer!¹¹³ » Dans la foulée du projet de loi 56, une autre enseignante du secondaire déplore, dans les pages Débats de *La Presse*, que le gouvernement fasse porter la faute aux écoles alors qu'elles en font déjà beaucoup dans la mesure de leurs moyens¹¹⁴. L'autrice critique avec véhémence les dispositions de la loi qui donnent de nouvelles responsabilités aux écoles sans accroître leurs ressources. Elle rappelle que de nombreuses écoles ont mis en place des mesures bien avant l'adoption de la loi. Selon elle, le gouvernement devrait plutôt déployer des moyens permettant « d'agir avant » plutôt que de « punir après ». Pour l'instant, s'indigne-t-elle, « ce projet de loi n'est qu'une parure, une impression à donner¹¹⁵ ». Ces discours dissonants figurent majoritairement dans les colonnes « opinions des lecteurs » et sont souvent formulés par le personnel scolaire, en réponse directe aux journalistes et aux chroniqueurs qui pressent l'école et ses employés d'agir. Les observateurs externes jettent le blâme sur le personnel scolaire qui, lui, met en relief la complexité du problème et les efforts déjà faits malgré le manque de ressources.

Ce type de discours en vient à rappeler que l'école n'est pas la seule institution chargée de la socialisation, de la discipline et de l'éducation des jeunes : les familles sont aussi appelées à faire leur part. Dans la foulée du projet de loi 56, la ministre de l'Éducation rappelle elle-même que « la réponse ne peut pas être uniquement dans les mains d'un professeur ou d'un directeur d'école. Il y a aussi des parents derrière ces jeunes-là¹¹⁶ ». Les parents sont l'une des cibles de choix des discours entourant l'intimidation. Ils sont presque toujours interpellés à titre de parents de potentielles victimes : ils doivent reconnaître les manifestations de la victimisation, être à l'écoute de leurs enfants et les accompagner dans leurs démarches pour mettre un terme à la situation. En de rares occasions, les adultes soulèvent la possibilité que leurs enfants – et ceux des

113. J. Yelle (2003, 3 fév.). « L'école ne peut tout régler », *La Presse* (Montréal), A8.

114. J. Bélair (2012, 23 fév.). « Pourquoi nous punir ? », *La Presse* (Montréal), A23.

115. *Ibid.*

116. P. Journet (2011, 1 déc.). « Au lendemain du suicide de la jeune Marjorie Raymond : le débat sur l'intimidation est relancé à l'Assemblée nationale », *La Presse* (Montréal), A18.

destinataires – soient des intimidateurs : « sommes-nous au courant de ce que fait notre progéniture lorsqu'on a le dos tourné ? Encadrons-nous suffisamment nos petits ?¹¹⁷ » Les adultes sont alors invités à collaborer avec l'école, à sensibiliser leurs enfants aux conséquences de leurs gestes et à l'empathie. Il est répété qu'une autorité parentale trop rigide aussi bien que trop permissive favorise les problèmes de comportement comme l'intimidation.

Enfin, certains intervenants mettent tout le modèle socioculturel en cause. Une telle argumentation suggère que l'intimidation n'est pas propre à la cour d'école et qu'en cela les enfants ne font qu'imiter leurs aînés. « Quels modèles sommes-nous ?¹¹⁸ », se demande-t-on dans les pages d'opinions de *La Presse* à la suite de l'affaire Marjorie Raymond. La compétitivité et le déclassement des autres ne sont-ils pas socialement valorisés, voire des conditions nécessaires à la réussite personnelle ? « Les politiciens s'intimident entre eux. Les téléromans véhiculent le même message. Les films se surpassent en ce domaine », remarque un philosophe et théologien dans une lettre d'opinions¹¹⁹. La société québécoise entretiendrait donc une certaine hypocrisie en exigeant de ses enfants des manières que les adultes bafouent eux-mêmes au travail, à la maison, dans leurs loisirs, etc. De telles interprétations appellent à de plus larges réformes culturelles, arguant qu'il est normal que les enfants se retrouvent agités et sans repère lorsque « nos valeurs sociétales sont aléatoires¹²⁰ ». Ces discours mettent tout spécialement en cause l'effet de l'omniprésence de la violence dans l'industrie du divertissement. Les enfants reproduiraient ce qu'ils apprennent dans les films, les jeux vidéo et même dans les arénas. De rares voix vont jusqu'à remettre en question le paradigme de la prévention et de la sensibilisation : « le problème, comme me disait une élève, c'est que les adultes ne font qu'en parler. Des conférences, des comédiens, des ex-victimes, des policiers, des pièces de

117. M-C. Lortie (2011, 3 déc.). « Et les parents ? », *La Presse* (Montréal), A7.

118. M-D. Lemieux (2011, 6 déc.). « Quel modèle sommes-nous ? L'intimidation, ce n'est pas propre aux élèves », *La Presse* (Montréal), A21.

119. N. Turcotte (2011, 2 déc.). « L'intimidation généralisée », *La Presse* (Montréal), A23.

120. M-D. Lemieux (2011, 6 déc.). « Quel modèle sommes-nous ? L'intimidation, ce n'est pas propre aux élèves », *La Presse* (Montréal), A21.

théâtre ne changent *rien* au phénomène¹²¹ », laisse tomber une doctorante préparant une thèse sur la violence scolaire.

Ces acteurs, alors même qu'ils nuancent les explications et les solutions dominantes, s'entendent pour dire que quelque chose doit être fait. Existe-t-il de véritables *contre-discours* sur les scènes publiques étudiées, allant jusqu'à contester la nature intrinsèquement déviante des brimades ? J'ai pu en trouver quelques-uns, fort rarissimes. Ils ont en commun de revendiquer le caractère « naturel » de l'intimidation, d'affirmer qu'elle est normale ou inévitable. Un seul expert, Richard E. Tremblay, défend ce type de propos dans un texte au ton savant publié dans les pages Idées du *Devoir* en 2004. Membre de la Chaire de recherche du Canada sur le développement de l'enfant, Tremblay fait valoir que les corrections corporelles étant « l'outil pédagogique naturel chez nos proches cousins les chimpanzés », les efforts de moralisation et de criminalisation de la discipline traditionnelle tiennent d'une « tentative de repousser les tendances “naturelles” “héritées” de nos cousins¹²² ». De même, il remet en question le caractère anormal de l'intimidation entre enfants en faisant valoir, récits historiques à l'appui, qu'elle est davantage la règle que l'exception. Tremblay rejette moins la définition consacrée de l'intimidation que son caractère intrinsèquement immoral (ce qui, en fonction de ce qui a été exposé plus haut, revient au même) : « Dans la perspective d'évolution des espèces, l'agression physique n'est ni “bonne” ni “mauvaise” en soi ; elle constitue la solution à un problème¹²³. » Son objectif n'est pas de s'opposer à la mobilisation contre l'intimidation, mais de faire remarquer que « les mentalités ont beaucoup évolué au cours des derniers siècles en ce qui concerne l'usage de la force physique par les humains¹²⁴ ».

Mais si cet expert livre ainsi un discours tout en nuances sur les violences en vogue, c'est pour en fin de compte se faire le porteur de revendications qu'il juge plus pressantes et ignorées. Évoquant les risques du tabagisme pour le développement du fœtus, il se demande « qui ose rappeler à une femme enceinte qui fume qu'elle est en train d'agresser physiquement

121. *Ibid.*

122. R.E. Tremblay (2004, 6 févr.). « Devons-nous faire des lois contre la nature ?, *Le Devoir* (Montréal), A9.

123. *Ibid.*

124. *Ibid.*

son bébé? » et enjoint aux gouvernements de « revoir d'urgence les lois relatives aux droits et aux obligations des parents en tenant compte des nouvelles connaissances sur le développement de l'enfant¹²⁵ ». Ce document du corpus témoigne de divergences *interprétatives* quant à la signification des violences. Il s'agit également de divergences *d'intérêts* dans la mesure où Tremblay fait ici la promotion de son champ d'expertise¹²⁶ dans un contexte de concurrence avec les « violences scolaires ».

Les entrepreneurs de morale de l'intimidation argumentent qu'il faut « changer les croyances » voulant que l'intimidation soit anodine, bénigne ou même nécessaire. Or, ces « croyances » ne trouvent aucun écho dans les arènes officielles de la discussion publique. Peut-être sont-elles partagées par certains – en privé –, mais on peut supposer qu'ils n'ont ni les ressources ni l'autorité nécessaires pour faire valoir leur vision du « bien » et du « mal » dans le concert de « l'opinion publique ». Peut-être n'ont-ils tout simplement aucun intérêt à mener une telle croisade, contrairement aux groupes organisés dont la visibilité, le financement et l'influence dépendent souvent de la popularité des problèmes dont ils se font les propriétaires. Lorsque le paradigme de l'intimidation est formellement remis en cause, c'est par des voix exclues des scènes publiques légitimes. À tel point que les documents trouvés l'ont été par pur hasard, par exemple en naviguant sur des pages de « réseaux sociaux » destinées aux sports de combat :

125. *Ibid.*

126. Professeur émérite au Département de psychologie et de pédiatrie de l'Université de Montréal, Richard E. Tremblay s'intéresse notamment aux « facteurs de risque » développementaux des « problèmes de comportement ». Dans *Prévenir la violence dès la petite enfance* (2008), il défend la thèse selon laquelle l'enfant naît agressif et fait l'acquisition de l'autocontrôle au cours de sa socialisation. Des « facteurs environnementaux » « prénataux » (comme le tabagisme) ou « postnataux » (comme la pauvreté) peuvent empêcher, dans certains cas, le développement « normal » de ces compétences, et l'enfant courrait alors le risque de s'engager dans un parcours délinquant ou criminel.



FIGURE 12
Un contre-discours repéré sur les « réseaux sociaux »

La citation de l'image soutient que l'intimidation existera toujours et enjoint les parents à apprendre aux jeunes à se tenir debout et à se défendre plutôt que « d'élever une société de victimes ». Ce type de contre-discours est possible dans certains contextes sociaux. Tout particulièrement, me semble-t-il, ceux qui exaltent une certaine conception « traditionnelle » de la « masculinité » et plus généralement du courage et de la résistance à l'adversité. J'ai aussi pu entendre des propos de ce type sur les ondes de la station *CHOI* de Québec, connue pour attirer un public de « jeunes hommes en colère¹²⁷ ». Le 21 février 2017, l'animateur Denis Gravel réagit aux propos, recensés dans l'introduction de la présente étude, établissant des liens entre l'attentat perpétré au Centre culturel islamique de Québec et l'intimidation dont aurait été victime l'auteur. Gravel récuse aussi bien ces prétentions que celles voulant que les radios privées de la ville de Québec aient « du sang sur les mains » dans cette affaire. Discourant sur l'intimidation, il évoque lui aussi son caractère naturel et laisse entendre que « l'homme est un animal et que de la violence entre jeunes, il y en aura toujours¹²⁸ ». Selon de telles vues, l'intimidation est non seulement

127. S. Langlois (2004). « Jeunes hommes en colère à Québec : malaise de classe et de génération », dans M. Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal : Éditions Fides, 92-94.

128. Les archives de la station n'étant pas accessibles, cette paraphrase et les suivantes sont issues de notes personnelles prises lors de l'écoute fortuite de l'émission *Gravel dans le retour* du 21 février 2017.

inévitable, mais elle peut même être utile pour le développement du caractère et de la personnalité. Il soutient que « c'est un défi intéressant de passer par l'intimidation à l'adolescence, parce que le monde adulte est pire ». De ce point de vue, le harcèlement à l'école est un « rite de passage, dit-il; il faut se relever, se tenir debout ».

Ce contre-discours n'est sans doute pas exclusif à ces radios qui se présentent elles-mêmes comme des « marginales » du paysage médiatique. Le corpus permet seulement de conclure que les grands journaux étudiés sont imperméables à cette rhétorique, tandis qu'ils sont friands de la croisade des entrepreneurs de morale, croisade à laquelle ils contribuent amplement. L'exception à la règle tient dans un texte du *Devoir* concernant les écoles catholiques ontariennes. On y rapporte que certains parents s'opposent aux directives des évêques destinées à « combattre l'intimidation antigay », craignant que ces initiatives contribuent « à justifier le droit d'être homosexuel¹²⁹ ».

Du reste, il ne faudrait pas croire que ces groupes d'où proviennent ces bribes de contre-discours sont homogènes sous ce point de vue. Les autorités catholiques ontariennes maintiennent leur position en affirmant que « l'intimidation est mauvaise en toute circonstance et à tout âge » et rappellent que l'Évangile indique que « chaque personne doit être accueillie avec respect, bonté et compassion¹³⁰ ». De même, le marché des sports de combat a su tirer profit du problème public en offrant des programmes consacrés à l'affirmation de soi et à l'autodéfense dite « non violente » en contexte de harcèlement. C'est le cas du Gracie Bullyproof Program commercialisé à la grandeur des États-Unis et du Camp de relâche contre l'intimidation offert par l'organisation Jiu-Jitsu Bravado de Montréal. Enfin, les propos entendus à CHOI ne sont, au fond, pas si éloignés de certains discours qui s'inscrivent expressément dans la lutte contre l'intimidation, comme les *success stories* de Georges St-Pierre¹³¹ et Jasmin Roy¹³² qui, tout en dénonçant l'intimidation, insistent sur la force de caractère et la détermination qu'ils ont hérité de leur passé de victime.

129. J.-C. Leclerc (2011, 26 avr.). « Le grand dilemme de l'école catholique », *Le Devoir* (Montréal), B6.

130. *Ibid.*

131. G. St-Pierre et J. Kingsley (2013). *Le sens du combat*. Montréal: Flammarion Québec.

132. J. Roy (2010). *Osti de fif!* Montréal: Les Intouchables.

En somme, malgré l'existence de divergences à l'intérieur de la croisade québécoise, la vie publique de l'intimidation est exempte de « contre-revendications¹³³ » organisées. Il est clair que l'intimidation appartient plutôt à cet ordre de problèmes consensuels qui, comme le décrochage scolaire, la maltraitance, la négligence et la pédophilie, s'imposent avec d'autant plus de force que leur caractère problématique paraît indiscutable. Tous ces exemples concernent le monde des enfants et cela n'est pas fortuit. Ces problèmes publics indiquent que le « sentiment de l'enfance¹³⁴ » qui s'est généralisé dans le monde occidental à compter du XIX^e siècle n'a pas fini de se déployer. L'enfant a été construit comme un être précieux, mais fragile, vulnérable et dépendant de la protection des adultes¹³⁵. Notamment grâce aux triomphes successifs de la psychanalyse et de la psychologie du développement, l'enfance est devenue le moment le décisif de la vie humaine, celui où les apprentissages et les traumatismes resteront à jamais gravés dans la structure de la personnalité. Comment, dès lors, s'opposer à un discours s'appuyant sur la nécessaire sécurité des enfants, sur leur dignité sociale et leur intégrité psychologique ? Peut-on seulement s'opposer à une rhétorique prônant le droit à l'éducation dans le respect de la liberté et de la singularité de tout un chacun ?

* * *

La centralité presque sacrée qu'accordent aux enfants nos « sociétés d'individus¹³⁶ » explique la réaction sociale entourant la « découverte » de problèmes comme l'intimidation. Cette économie morale de l'enfance est en constante reconfiguration. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, les problèmes publics juvéniles concernaient surtout l'adolescence, ce monde fantasmé par les adultes comme dominé par la rébellion, la déviance et l'excès. Depuis peu, on s'inquiète davantage de populations plus jeunes chez qui on découvre de nouveaux « risques » nécessitant de nouvelles

133. M. Spector et J.I. Kitsuse (1977). *Constructing social problems*. New York : Aldine De Gruyter.

134. P. Ariès (1960). *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris : Plon.

135. A.-F. Raz (2005). *De l'enfant utile à l'enfant précieux : filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg, 1860-1930*. Lausanne : Éditions Antipodes.

136. N. Élias (1991). *La société des individus*. Paris : Fayart.

régulations¹³⁷. À partir du cas québécois, j'ai discerné un transfert similaire : des « gangs » de rue judiciarisés et racisés commettant des vols qualifiés autour de la cour d'école, l'attention s'est redirigée vers des enfants victimes de violences dites « discrètes » et « sournoises ». Ces résultats interpellent ceux de Chas Critcher qui illustre de manière convaincante un glissement de la figure des « youth as folk devils » vers celle des « children as *the victims of folk devils*¹³⁸ ». En d'autres termes, on observe le déplacement d'une préoccupation pour *l'adolescence dangereuse* vers une problématisation toujours plus sensible de *l'enfance vulnérable*. Ce n'est pas tant de l'âge biologique des individus concernés qu'il est question, mais de la manière dont ils sont construits par les discours psychologiques, médiatiques et politiques.

D'ailleurs, le problème public de l'intimidation s'applique plutôt indistinctement à l'école primaire et secondaire, bien que la variable de l'âge soit prise en compte dans les enquêtes quantitativistes de « victimisation autodéclarée ». L'adolescent, comme l'enfant avant lui, devient cet être fragile qui nécessite *protection* et *accompagnement*. Les adolescents naguère menaçants sont désormais menacés. Les représentations visuelles véhiculées par la presse illustrent ce basculement de l'imaginaire des violences scolaires dans le registre de la vulnérabilité. La figure 13 illustre des représentations visuelles du taxage tirées du corpus de presse de BANQ, entre 1993 et 2003. En outre, les images évoquent les attroupements de jeunes (rigolant et grillant une cigarette), la délinquance (des adolescents avec capuchons sur fond de graffitis) et la participation *active* à la violence (prise au collet, visage agressif, poing serré, etc.). La figure 14 montre des images plus récentes du même corpus, publiées entre 2002 et 2011. Dans ce cas, les manifestations de violence directe et physique se font moins nombreuses : c'est la face passive de la violence qui est représentée. Les élèves sont presque toujours recroquevillés sur eux-mêmes et affichent des attitudes associées à la souffrance psychique et émotionnelle. Ces victimes d'intimidation sont représentées seules, sinon entourées de harceleurs. Dans ces mises en scène, la solitude se

137. J. Best (dir.) (1994). *Troubling Children. Studies of Children and Social Problems*. New York: Walter de Gruyter.

138. C. Critcher (2003). *Moral panics and the media*. Buckingham : Open University Press, 155.

redouble de l'anonymat : lorsqu'il ne se prend pas la tête entre les mains, le visage de l'élève est brouillé par le carreau d'une fenêtre.

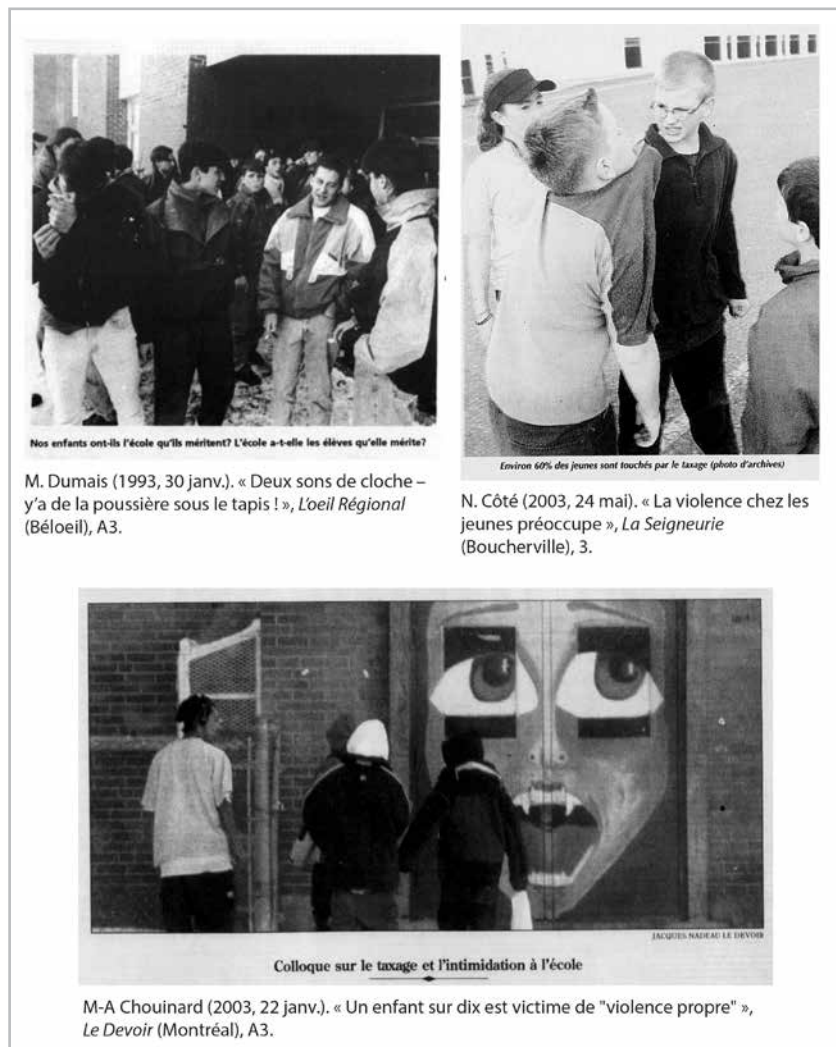


FIGURE 13
Représentations visuelles du taxage issues du corpus de presse



FIGURE 14
Représentations visuelles de l'intimidation issues du corpus de presse

Dans la rhétorique des gangs et du taxage, la figure prédominante était celle de l'agresseur : un *adolescent*, voyou, « étranger », menaçant, violant les lois et les codes élémentaires du civisme. L'intimidation, elle, s'articule davantage autour d'une figure victimaire : un *enfant*, timide, replié sur lui-même, isolé et manquant d'estime de soi. En ce sens, cette succession de problèmes « de l'heure » procède certes de l'inflexion décrite par Critcher, mais la prolonge encore. Il ne s'agit pas ici d'une enfance dérobée par des *folk devils* à l'image de parents négligents ou, pire, de prédateurs incarnant la monstruosité. Les enfants sont victimes des enfants, et dans cette dynamique la frontière entre la « normalité » et « l'anormalité » se complexifie.

Les quatre figures discursives de l'intimidation

*Les idéologies modernes de la prévention sont
surplombées d'une grande rêverie technocratique,
rationnalisatrice, du contrôle absolu de l'accident
conçu comme irruption de l'imprévu.
Au nom du mythe de l'éradication absolue du risque,
elles construisent elles-mêmes une foule
de risques nouveaux qui sont autant de cibles
pour les interventions préventives.*

Robert Castel,
De la dangerosité au risque, 1983

Marcelo Otero écrit que l'« Autre » problématique peut être construit de deux manières dans la rhétorique des problèmes publics¹. D'une part, l'Autre est une *anomalie*, soit une rupture qualitative avec l'état de fait attendu. Cet Autre, radicalement différent, n'a pas d'équivalent dans le registre de la normalité ; il est une curiosité, une monstruosité qui suscite la peur ou la fascination par sa différence. Il ne serait pas seulement à la marge de la normativité, mais carrément en dehors d'elle. D'autre part, et c'est ce cas de figure qui nous intéresse ici, l'Autre est la plupart du temps

1. M. Otero (2008). « Vulnérabilité, folie et individualité : le nœud normatif », dans V. Châtel et S. Roy (dir.), *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 124-145.

problématisé à l'intérieur même du circuit de la normativité sociale. Il est alors *anormal*. Sa déviance ne résulte pas d'une « transformation essentielle » de nature, dit Otero², mais d'un écart à la norme admise ou souhaitée. Cet Autre problématique est défini par rapport au Même ; il est davantage une « désorganisation » de l'état normal que son altération.

Rappelant la rupture épistémologique de la fin du XIX^e siècle décrite par Foucault³, Otero note que le deuxième cas de figure a pris le pas sur le premier. Pour les économies morales contemporaines, le normal et le pathologique ne s'opposent plus, tels deux univers disjoints ; le second n'est compréhensible qu'à l'aune du premier. Il n'existe plus ou peu de phénomènes strictement « hors norme », mais seulement des degrés divers d'écart à la norme. Partant, l'Autre problématique, quelle que soit sa forme, est toujours défini en référence au « Même ».

Ce pouvoir disciplinaire, dit Foucault, ne s'appuie pas seulement sur la loi au sens strict. Il érige la norme comme « nouvelle forme de loi » et l'écart à la norme comme paramètre premier de l'indiscipline : « Un certain signifié circule entre la première des irrégularités et le dernier des crimes : ce n'est plus la faute, ce n'est pas non plus l'atteinte à l'intérêt commun, c'est l'écart et l'anomalie ; c'est lui qui hante l'école, le tribunal, l'asile ou la prison⁴. » La normalisation des comportements, tel qu'elle s'opère dans les sociétés libérales, fonctionne donc à la manière d'une « référence obligée à la norme ». Loin d'une volonté aux allures totalitaires de gommer toute différence, elle prend la forme d'une « distribution stratégique autour de la norme des comportements qui posent problème et, partant, des individus et des groupes qui les incarnent⁵ ». Par cette identification d'une myriade de comportements plus ou moins déviants, les institutions sont en mesure d'appréhender les individus ainsi désignés pour les quantifier, les connaître et développer des mécanismes de régulation qui leur sont adaptés.

2. *Ibid.*, 134.

3. M. Foucault (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Gallimard.

4. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, 351.

5. M. Otero (2008). « Vulnérabilité, folie et individualité : le nœud normatif », dans V. Châtel et S. Roy (dir.). *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 126.

Le paradigme de l'intimidation scolaire débouche sur de tels mécanismes de catégorisation et d'encadrement des enfants qui, virtuellement, sont tous « à risque » d'être impliqués d'une façon ou d'une autre dans les brimades. Si les gangs de rue étaient construites à la manière de *populations problématiques* incarnant la dangerosité, les plus récents problèmes juvéniles sous-tendent une *diffusion du risque* dans toutes les consistances du social. Il s'agit moins de contrôler et de punir des déviants clairement identifiés que d'agir sur des traits de personnalité, attitudes et comportements s'écartant de la norme souhaitée et, pour cette raison, susceptibles de nourrir l'indiscipline.

Ces catégorisations sont en bonne part construites par les experts du champ psychologique anglo-saxon qui établissent les « profils types » des acteurs de l'intimidation à partir de caractéristiques individuelles *corrélées* au phénomène lors d'enquêtes de « victimisation autodéclarée ». Ces variables sont réifiées en combinatoires abstraites de « facteurs de risque » sur lesquelles il faudrait idéalement agir *avant* que l'indiscipline ait lieu⁶. En d'autres mots, ces « profils types » sont des abstractions statistiques, mais en viennent à « prendre vie » dans les discours scientifiques et publics ; on parle d'eux comme s'ils existaient réellement. Ce savoir expert se voit réapproprié par les champs politiques et administratifs dans les campagnes de prévention et les politiques d'intervention – lorsque ce ne sont pas les experts eux-mêmes qui définissent lesdits programmes.

J'ai commencé cette recherche en m'appuyant sur l'hypothèse que la dynamique de l'intimidation serait construite de manière manichéenne dans les discours. Il y aurait les intimidés d'un côté et les intimidateurs de l'autre ; les « gentils » et les « méchants » ; le « bien » et le « mal ». Si l'intimidateur et le bouc émissaire sont effectivement les deux figures centrales du problème, elles n'en épousent pas pour autant tous les contours. Les témoins passifs ou complaisants sont réputés être complices de la violence et leur comportement doit aussi être réformé. De même, certains enfants turbulents ou « hyperactifs » commettraient et recevraient tout à la fois la violence – figure hautement problématique qui renseigne peut-être mieux sur le problème lui-même que sur les enfants désignés. Qu'il soit désigné intimidateur, bouc émissaire, hyperactif ou témoin,

6. R. Castel (1983). « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 47, n° 1, 119-127.

l'enfant s'écarte de ce qui est attendu de lui et appelle l'intervention de l'école. L'essentiel de l'intervention psychosociale consiste à cibler et à discipliner les enfants ainsi catégorisés selon une logique de réduction et de prévention des indisciplines et de leurs conséquences.

TABLEAU 1
Figures discursives de l'intimidation

		Reçoit la violence	
		+	-
Commet la violence	+	« Hyperactif »	« Intimidateur »
	-	« Bouc émissaire »	« Témoin »

Ces *figures discursives* de l'intimidation ne prétendent en aucun cas recouvrir les expériences effectives des enfants. Elles ne sont pas non plus des idéaltypes au sens originel et précis du terme, c'est-à-dire une construction idéale décrivant « comment une activité humaine, d'une nature déterminée, se *déroulerait*, si elle s'orientait de façon rigoureusement rationnelle⁷ ». Classiquement, en effet, le travail typologique consiste en la « stylisation ou l'accentuation des traits essentiels » d'un phénomène en « types purs » afin d'en expliciter les *relations logiques* pour enfin comparer la réalité avec ces abstractions conceptuelles⁸. Or, les « types purs » qui m'intéressent ne sont pas le strict résultat de mon travail sociologique, mais le *produit de l'activité des entrepreneurs de l'intimidation*.

Les figures discursives que je propose sont à comprendre comme une *synthèse interprétative* des catégorisations identifiées à même le corpus. Mon analyse consiste à schématiser les discours experts dominants afin de comprendre la manière dont les rôles et les comportements des enfants y sont appréhendés et représentés. Selon les mots d'Alfred Schütz, ces types sont des « constructions au deuxième degré, notamment des constructions

7. M. Weber ([1956] 1995). *Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie*. Paris : Pocket, 35.

8. D. Schnapper (2012). *La compréhension sociologique : démarche de l'analyse typologique*. Paris : PUF.

de constructions édifiées par les acteurs sur la scène sociale⁹ ». Si toutes les catégories d'acteurs rencontrées jusqu'ici contribuent à la production collective de ces *figures discursives*, le présent chapitre s'articule principalement autour d'une lecture critique des discours savants et de leur reformulation dans les ouvrages de vulgarisation. D'ailleurs, les noms attribués aux quatre types sont puisés à même ce corpus. Si les types restitués présentent des contradictions internes, ils respectent en cela les développements experts qui, depuis une trentaine d'années, cherchent sans relâche à définir les « caractéristiques » des « *typical victims* » et « *typical bullies*¹⁰ ». En particulier, l'analyse donne à voir les métamorphoses qu'ont subies ces figures depuis les travaux pionniers, dévoilant par le fait même les tensions qui traversent le problème public.

6.1 « INTIMIDATEUR »

L'intimidateur, l'élève qui commet sans recevoir la violence, est désigné de multiples façons dans le corpus : tyran, bourreau, despote, harceleur, caïd, taxeur, brute, agresseur, etc. Aux côtés de l'hyperactif, il incarne la figure la plus éloignée de l'enfant correctement discipliné. Il déroge de la normalité attendue par de nombreux attributs qui lui sont trouvés. Il est la figure de la violence, du danger et de la désorganisation. Pourtant, il est lui aussi partiellement construit dans le registre de la vulnérabilité. À mesure que l'intimidation est reconnue et décriée, la figure déviante de l'intimidateur se banalise en s'élargissant, incluant des comportements initialement exclus du modèle théorique.

Dès la fin des années 1970, les travaux de Dan Olweus expliquent l'intimidation par la « pathologie individuelle ». Les « *bullies* » présenteraient un « modèle de personnalité agressive¹¹ » [*aggressive personality pattern*¹²].

9. A. Schütz (1987). *Le chercheur et le quotidien : phénoménologie des sciences sociales*. Paris : Méridiens Klincksieck, 11.

10. D. Olweus (1993). *Bullying at school : what we know and what we can do*. Oxford : Blackwell Publishing.

11. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools : bullies and whipping boys*. Washington : Hemisphere Pub. Corp.

12. Pour faciliter la lecture de ce chapitre, certaines citations ont été traduites librement. Lorsque des termes ou des expressions portent à interprétation ou sont d'une importance particulière, l'extrait original est cité entre crochets.

Ils entretiendraient des attitudes positives par rapport à la violence et seraient impulsifs. Ces enfants seraient généralement populaires et bénéficieraient du respect et du soutien d'un bon nombre d'élèves. Conséquemment, ils sont rarement la cible d'agression et de harcèlement de la part des autres. Olweus constate qu'ils ont une estime d'eux-mêmes positive et qu'ils évaluent favorablement leur situation globale¹³. De ce fait, ils sont moins inquiets, apeurés ou anxieux que leurs camarades de classe. Les intimidateurs se caractériseraient par un manque d'empathie et une absence de remords. Ils ne sont pas pour autant dénués d'intelligence sociale dans la mesure où ils seraient d'habiles manipulateurs¹⁴.

L'intimidateur est moins une brute hors de contrôle qu'un acteur intéressé : « loin de l'image d'une violence gratuite, ces résultats soulignent la dimension rationnelle et stratégique qui peut sous-tendre les conduites de harcèlement¹⁵ ». Selon les études pionnières menées en Europe du Nord, les *bullies* représentent 7 % à 8 % des enfants interrogés (entre la première année du primaire et la troisième du secondaire)¹⁶. Une trentaine d'années plus tard, le portrait des harceleurs dressé par des experts belges entretient de forts liens de parenté avec le *bully* d'Olweus :

Les élèves qui s'engagent dans du harcèlement donnent donc l'image de personnes qui transgressent fréquemment les règles, qui voient le recours à la force dans les relations sociales comme normal et utile, qui se lient d'amitié avec d'autres jeunes manifestant le même type de comportement, qui cherchent moins à se décentrer et qui réagissent avec un peu plus d'impulsivité¹⁷.

-
13. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.
 14. J. Sutton, P.K. Smith et J. Swettenham (1999). « Social cognition and bullying: Social inadequacy or skilled manipulation ? », *Developmental Psychology*, vol. 17, n° 3, 435-450.
 15. B. Galand et N. Baudoin (2015). « Qu'est-ce qui anime les auteurs de harcèlement : pouvoir, déviance, détresse, protection ou compensation ? », dans C. Beaumont, B. Galand et S. Lucia, *Les violences en milieu scolaire : définir, prévenir, agir*, Québec: Presses de l'Université Laval, 60.
 16. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.
 17. B. Galand et N. Baudoin (2015). « Qu'est-ce qui anime les auteurs de harcèlement : pouvoir, déviance, détresse, protection ou compensation ? », dans C. Beaumont, B. Galand et S. Lucia, *Les violences en milieu scolaire : définir, prévenir, agir*, Québec: Presses de l'Université Laval, 60.

Pour les psychologues, les intimidateurs sont des délinquants en puissance et, si rien n'est fait, l'intimidation risque de n'être que le premier comportement « antisocial » d'une carrière délinquante. La « sensibilisation » qui les vise s'appuie sur ces présupposés : les bourreaux doivent prendre conscience des souffrances dont ils sont responsables, dominer leur agressivité, observer les règlements et développer leurs « compétences sociales et émotionnelles », comme le prévoit par exemple le Youth Matters Program¹⁸. Mieux encore : tous les élèves devraient être soumis à ces dispositifs afin d'endiguer *les risques* que l'intimidation se produise.

Le programme d'intervention d'Olweus, qui a inspiré nombre de dispositifs psychosociaux subséquents¹⁹, prévoit des mesures sur trois niveaux : 1) le « *school level* » incluant la quantification du *bullying* par questionnaires, une meilleure supervision des enfants par le personnel et la tenue de conférences sur le « problème » ; 2) le « *class level* » prévoyant entre autres des règles claires contre le *bullying* et des activités « d'apprentissage coopératif » ; l'« *individual level* », soit la sanction des intimidateurs et la protection des boucs émissaires. Conformément aux présupposés behavioristes, la meilleure façon de réduire l'intimidation consisterait à récompenser les comportements appropriés et à punir les gestes agressifs²⁰. Dans le vaste champ des violences scolaires, les discours experts sur le *bullying* et l'intimidation sont parmi les plus fidèles à la psychologisation et la responsabilisation individuelle des phénomènes sociaux²¹.

Selon des études récentes, une faible capacité « d'autocontrôle augmente de plus de trois fois la propension à commettre des actes de harcèlement²² ». Les « attitudes négatives » et les « comportements agressifs précoces » comptent aussi parmi les principaux « facteurs de risque » de l'intimidation. Il est tout à fait intéressant de noter que l'*hypothèse*

-
18. J.M. Jenson et W. Dieterich (2007). « Effects of a skills-based program on bullying and bully victimization among elementary school children », *Prevention Science*, vol. 8, n° 4, 285-296.
 19. D.P. Farrington et M.M. Ttofi (2009). *School-based programs to reduce bullying and victimization*. Cambridge: The Campbell Collaboration.
 20. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.
 21. P. Vienne (2009). *Violences à l'école: au bonheur des experts*. Paris: Syllepse.
 22. S. Lucia (2015). « Auteurs de harcèlement, étude de leur profil et de l'influence du contexte scolaire », dans C. Beaumont, B. Galand et S. Lucia, *Les violences en milieu scolaire: définir, prévenir, agir*, Québec: Presses de l'Université Laval, 42.

sous-jacente à ces études hypothético-déductives conforte la thèse de la civilisation des mœurs d'Éliás. Pour ces experts, la violence est réputée être la conséquence d'un déficit d'autocontrôle, en soi pathologique. Les discours scientifiques dominants sur les violences scolaires sont anhistoriques et essentialisent une déviance qu'ils produisent de manière autoréférentielle.

Ainsi, les résultats d'une étude belge soulignent que la participation active à l'intimidation est conforme à « l'hypothèse de la déviance et [à] l'hypothèse de la dominance » : « le harcèlement est en partie lié à des problèmes de comportements externalisés qui ne se limitent pas aux relations entre pairs [et] en partie le reflet de problèmes de comportements plus généralisés²³ ». Selon ces enquêtes, l'intimidateur type est réputé avoir de moins bons résultats scolaires, voire des « troubles d'apprentissage » ou des « troubles du comportement²⁴ ». La division canadienne de l'enquête Health-Behaviour in School-Aged Children²⁵ rappelle que les intimidateurs sont plus « à risque » d'adopter des comportements « antisociaux », comme l'appartenance à une gang, le harcèlement sexuel et la délinquance²⁶. Dès les années 1980, Olweus faisait la démonstration des liens étroits entre l'intimidation et d'autres « problèmes de comportements », comme la consommation d'alcool. Plus encore, 60 % des élèves ayant été intimidateurs entre la sixième et la neuvième année ont fait l'objet d'une condamnation criminelle une fois atteint l'âge de 24 ans²⁷. Il serait intéressant d'investiguer les critères de sélection ayant conduit à de tels résultats, mais Olweus n'explicite que très peu sa méthodologie.

23. B. Galand et N. Baudoin (2015). « Qu'est-ce qui anime les auteurs de harcèlement : pouvoir, déviance, détresse, protection ou compensation ? », dans C. Beaumont, B. Galand et S. Lucia *Les violences en milieu scolaire : définir, prévenir, agir*, Québec : Presses de l'Université Laval, 60.

24. M. Kljakovic et C. Hunt (2016). « A meta-analysis of predictors of bullying and victimization in adolescence », *Journal of Adolescence*, vol. 49, 134-145.

25. Agence de la santé publique (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

26. *Ibid.*

27. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.

Cette construction biopsychologique et criminologique nourrit la construction sociale de l'intimidateur, cette jeune figure déviante qui se valorise en faisant souffrir les autres. Mais cet Autre est aussi vulnérable, puisque ces comportements sont attribuables en bonne partie à un environnement familial défaillant. Olweus laisse entendre que les problèmes d'agressivité sont « déterminés par des facteurs génétiques seulement dans une très faible mesure²⁸ ». Il accorde la primauté aux « problèmes familiaux », concluant que les enfants témoins ou victimes de violence à la maison sont plus enclins à intimider à l'école. Il remarque aussi qu'un cadre pédagogique trop rigide ou trop souple est défavorable à l'apprentissage de la discipline et de l'autocontrôle. De manière intéressante, des éléments « essentialistes » et « sociologisant » tiennent ensemble dans le discours expert : l'agresseur est à la fois naturellement mauvais et lui-même victime d'une socialisation inadéquate. Mais ces « facteurs environnementaux » ne sont jamais problématisés dans un cadre véritablement sociologique.

Par exemple, Tipett et Wolke²⁹ ont conduit une méta-analyse sur 28 enquêtes quantitatives portant sur le « statut socioéconomique » comme « prédicteur » du *bullying*, concluant à une corrélation significative, mais modeste, entre la participation active à l'intimidation et l'appartenance à une famille peu fortunée. Même si les contextes québécois et français ne sont pas directement comparables sous ce rapport, je suis de l'avis de Philippe Vienne³⁰ pour qui de semblables utilisations des « variables socioéconomiques » conduisent à une « lutte aux pauvres » plus qu'elles ne servent une réelle compréhension sociologique des phénomènes. En d'autres termes, de tels paradigmes tendent à tenir les pauvres responsables de la violence plutôt que de contribuer à une réflexion de fond quant aux antagonismes sociaux et culturels qui se répercutent dans l'école.

28. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools: bullies and whipping boys*. Washington: Hemisphere Pub. Corp, p. 159.

29. N. Tipett et D. Wolke (2014). « Socioeconomic status and bullying: a meta-analysis », *American journal of public health*, <https://ajph.aphapublications.org/doi/pdf/10.2105/AJPH.2014.301960> [consulté le 23 novembre 2017].

30. P. Vienne (2009). *Violences à l'école: au bonheur des experts*. Paris: Syllepse.

Au fil du temps, les frontières de la déviance et de la normalité se complexifient, dans la mesure où le profil de l'intimidateur s'élargit, désignant un nombre toujours plus grand d'enfants. Le meilleur indicateur de l'ambiguïté de la figure de l'intimidateur est le critère de l'estime de soi. J'ai déjà indiqué que les études d'Olweus attribuaient une estime de soi positive aux *bullies*. La corrélation entre l'intimidation et l'estime de soi fait l'objet d'une littérature abondante dans le champ des enquêtes de « victimisation autodéclarée ». Une récente méta-analyse a dénombré 936 études portant précisément sur la question³¹. En agrégeant 121 de ces enquêtes, Tsaousis confirme l'existence d'une relation négative (mais plus modérée que d'autres études) entre l'estime de soi et la victimisation par les pairs – c'est-à-dire que les enfants obtenant un faible résultat aux échelles mesurant l'estime de soi se déclarent plus fréquemment victimes que les autres. Les boucs émissaires seraient prisonniers d'un cercle vicieux : les intimidateurs identifieraient les enfants peu confiants et anxieux et l'incapacité de ces derniers à se défendre ferait encore chuter l'appréciation qu'ils ont d'eux-mêmes, ce qui a pour effet de renforcer leur statut de souffre-douleur³².

Au sujet des intimidateurs, la littérature est plus contradictoire. Les résultats varient selon la manière dont les deux variables sont construites. Par exemple, sur les échelles multidimensionnelles, les *bullies* déclarent une faible estime d'eux-mêmes au regard de leur vie scolaire tandis qu'ils évaluent plus positivement leur vie personnelle, sociale ou sportive³³. De manière plus générale, la méta-analyse de Tsaousis conclut à une faible corrélation entre une mauvaise estime de soi et la participation active à l'intimidation. Alors que le *bully* d'Olweus était en confiance devant les autres enfants qu'il dominait, l'intimidateur des recherches contemporaines pourrait lui aussi souffrir d'une mauvaise estime de soi qui se manifesterait par l'agressivité. Devant la faiblesse de ce « prédicteur », l'auteur conclut que d'autres « facteurs étiologiques forcent les individus

31. I. Tsaousis (2016). « The relationship of self-esteem to bullying perpetration and peer victimization among schoolchildren and adolescents: a meta-analytic review », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 31, 186-199.

32. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.

33. E. Andreou (2000). « Bully/victim problems and their association with psychological constructs in 8- to 12-year-old Greek schoolchildren », *Aggressive Behavior*, vol. 26, n° 1 49-56.

à intimider les autres³⁴». Le vocabulaire employé atteste ici du déterminisme biopsychologique imputé aux comportements dits déviants.

Dans la presse et les ouvrages de vulgarisation, les « problèmes d'estime de soi » des intimidateurs sont bien plus consensuels. Dans un guide à l'intention des parents, Nadia Gagnier, psychologue québécoise active dans l'univers médiatique, signale que la « faible estime de soi » est l'un des principaux « facteurs de risque de devenir intimidateur » :

Étonnant, n'est-ce pas? Une des caractéristiques du profil de l'intimidé se retrouve également dans le profil de l'intimidateur! Mais, quand on y réfléchit bien, c'est logique. Une personne qui a une bonne estime de soi ne ressentira jamais le besoin de rabaisser un autre ou de s'attaquer à lui pour se donner une bonne image aux yeux des autres ou pour avoir plus de pouvoir. Une personne qui a une bonne estime de soi n'a pas peur de quelqu'un qui est différent de lui [sic]³⁵.

Ce discours est fort répandu : tous les ouvrages de vulgarisation québécois consultés recommandent de développer l'estime de soi des enfants afin de les éloigner aussi bien des comportements d'agressivité que de soumission. Dans son ouvrage *Tyrans de la cour d'école*, la journaliste canadienne Kim Zarzour informe les parents qu'« une saine connaissance de sa propre valeur peut contribuer à la formation d'un enfant capable de ne pas plier sous les vents violents que souffle la pression des pairs³⁶ ». Ces productions discursives tendent à banaliser la figure de l'intimidateur et à le faire basculer du côté de la vulnérabilité.

Nadia Gagnier précise qu'il existe des « intimidateurs plus doux » qui blessent plus par naïveté que méchanceté : « Certains intimidateurs sont des jeunes qui veulent rire et faire rire les autres en se moquant d'un élève différent, sans avoir conscience qu'humilier quelqu'un à répétition peut

34. I. Tsaousis (2016). « The relationship of self-esteem to bullying perpetration and peer victimization among schoolchildren and adolescents: a meta-analytic review », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 31, 195.

35. N. Gagnier (2012). *À l'aide! Il y a de l'intimidation à mon école: l'intimidation chez les jeunes expliquée aux parents*. Montréal: Éditions La Presse, 26.

36. K. Zarzour (2005). *Tyrans de la cour d'école: comprendre et prévenir l'intimidation*. Montréal: Bayard Canada, 77.

avoir des effets dévastateurs et causer des blessures pour la vie³⁷.» Ici, l'intimidateur n'est plus exactement cet enfant déviant et malveillant qui entretient des attitudes positives face à la violence. Il est un jeune bien intentionné, mais dépendant et influençable, susceptible de se laisser entraîner dans des gestes répréhensibles s'il ne connaît pas « sa propre valeur ». Par conséquent, il peut intimider sans même en avoir conscience ou l'intention. Ainsi s'opère un glissement entre la figure originelle et les développements subséquents du problème public qui tendent à infléchir la figure de l'intimidateur, dans le sens où elle recouvre des attitudes et des comportements bien plus généraux que le « modèle de personnalité agressive » défini par Olweus.

Les enfants peuvent donc intimider parce qu'ils manquent d'estime de soi, sont influençables ou vulnérables. Cette vulnérabilité sous-jacente à l'intimidation pourrait bien perdurer à l'âge adulte. De nombreuses conséquences négatives sont associées au fait d'intimider, tout particulièrement du point de vue de la santé mentale. En 2013, une étude psychiatrique américaine longitudinale conclut que les élèves victimes et les agresseurs présentent des « taux élevés de troubles psychiatriques » à l'âge adulte³⁸. Les jeunes adultes victimisés à l'école présentent une « plus forte prévalence d'agoraphobie », « d'anxiété généralisée » et de « trouble panique », tandis que les harceleurs sont « à risque » de développer un « trouble de la personnalité antisociale ». *La Presse*, qui répercute ces résultats en février 2013, est moins nuancée : « Les enfants qui intimident leurs camarades de classe risquent presque autant que leurs victimes de souffrir d'une maladie psychiatrique³⁹. » En fait, ce court compte-rendu journalistique est carrément erroné, car il précise que « ces deux catégories d'enfants » ont un risque suicidaire, dépressif et de « trouble panique » supérieur à la moyenne, alors que ces résultats correspondent en réalité à la variable mixte « *bullies/victims* » (les enfants qui jouent les deux

37. N. Gagnier (2012). *À l'aide ! Il y a de l'intimidation à mon école : l'intimidation chez les jeunes expliquée aux parents*. Montréal : Éditions La Presse, 55

38. W.E. Copeland et collab. (2013). « Adult psychiatric outcomes of bullying and being bullied by peers in childhood and adolescence », *Jama Psychiatry*, vol. 70, n° 4, 419-426.

39. M. Perreault (2013, 28 févr.). « La psychiatrie de l'intimidation », *La Presse* (Montréal), S1.

rôles, voir section sur la figure « hyperactive »⁴⁰. Si l'intimidation n'est pas en elle-même une catégorie « nosologique », elle n'est pas étrangère à la médicalisation et la psychiatrisation de la vie sociale⁴¹. Le problème social est réputé avoir pour causes et conséquences des « troubles » divers.

L'idée que l'intimidation occasionne de lourdes conséquences aussi bien chez la victime que chez l'intimidateur nourrit le problème public. L'intimidateur souffre, lui aussi, et cette souffrance peut être à l'origine de ses comportements répréhensibles. Dans le plan d'action 2015 du gouvernement du Québec, il est dit que, « dans d'autres cas, la personne qui intimide peut exprimer une certaine forme de détresse par ses gestes agressifs⁴² ». Dans l'ouvrage grand public « *Bitcher* » et *intimider à l'école, c'est assez*, Saint-Laurent précise que « n'importe qui peut devenir un agresseur s'il vit un sentiment de frustration ; analyse faussement une situation (mauvaise perception) ; est influencé par ses pairs ; peut avoir du pouvoir sur les autres [...] »⁴³. La trajectoire de l'intimidation débouche ainsi sur un formidable élargissement de la figure discursive. Lorsque les critères de l'intentionnalité et de la répétition sont ainsi oblitérés, tout un chacun devient un intimidateur en puissance. Si cela est vrai de l'intimidateur, je montrerai que la figure du bouc émissaire connaît une extension encore plus considérable. Les intimidateurs sont aussi vulnérables, dit-on, ils ont aussi besoin d'aide. Cette figure oscille continuellement entre la dangerosité et la vulnérabilité, entre la volonté déviante de faire violence et l'intimidation commise par inadvertance ou « faiblesse de caractère ».

Le « *bully* » d'Olweus était un phénomène relativement rare, indiscipliné et presque sadique. Aujourd'hui, l'intimidateur prend des airs plus banals. Qui ne s'est jamais moqué ou n'a jamais exclu plus ou moins directement un pair ? Qui n'a jamais tiré profit d'un rapport de force

40. W.E. Copeland et collab. (2013). « Adult psychiatric outcomes of bullying and being bullied by peers in childhood and adolescence », *Jama Psychiatry*, vol. 70, n° 4, 419-426.

41. R. Castel (1973). *Le psychanalisme : l'ordre psychanalytique et le pouvoir*. Paris : Maspéro.

42. Ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 18.

43. M. Saint-Laurent (2011). « *Bitcher* » et *intimidation à l'école : c'est assez*. Longueuil : Bêliveau éditeur, 41.

informel ? Si l'intimidateur a commencé sa carrière avec les allures d'un Autre, il se rapproche de plus en plus du Même. Il entretient toujours de forts liens de parenté avec l'adolescent délinquant et psychologiquement déséquilibré, mais il est aussi cet être fragile dont il faut protéger et encadrer le développement.

* * *

Dans leur article sur la construction sociale du *bullying* en Ontario, Winton et Tuters⁴⁴ concluent que l'intimidation est un problème néolibéral en cela que son fondement réside dans la responsabilisation individuelle des enfants. Cela n'est pas faux, même si, comme nous l'avons vu, d'autres causes sont mises de l'avant dans les discours : le rôle de l'école, de la famille et du modèle socioculturel. Mais l'intimidation reste essentiellement comprise comme le fait d'une *mauvaise volonté* à réguler. Tout au plus « l'environnement social » est un « facteur de risque » supplémentaire dans les modèles quantitativistes d'explication du harcèlement entre pairs. L'explication par la responsabilité individuelle est bel et bien dominante et c'est autour de celle-ci que se structurent prioritairement les programmes d'intervention et de prévention.

La logique préventive voudrait endiguer l'apparition même de cette « pathologie individuelle⁴⁵ ». Les discours experts sur l'intimidation sont obnubilés par la découverte et le contrôle des « facteurs de risque ». Ces techniques quantitativistes de modélisation de la figure de l'intimidateur à partir de corrélations statistiques évoquent les thèses de Robert Castel⁴⁶. Les recherches sur le *bullying* sont construites dans le sillage des « idéologies modernes de la prévention » qui glissent du *contrôle de l'individu dangereux* vers l'éradication de « facteurs abstraits qui sont susceptibles de *produire du risque en général*⁴⁷ ». Les risques de l'intimidation sont de deux ordres : 1) ceux dont *dépendrait* la perpétration des brimades, comme les tares de caractère et les défauts de socialisation, et 2) ceux à

44. S. Winton et S. Tuters (2015). « Constructing bullying in Ontario, Canada: a critical policy analysis », *Educational studies*, vol. 41, n^{os} 1-2, 122-142.

45. J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying: kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.

46. R. Castel (1981). *La gestion des risques: de l'antipsychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris : Éditions de Minuit.

47. *Ibid.*, 119.

laquelle l'initiation précoce aux situations violentes *conduirait*, comme la délinquance et les troubles mentaux. Ces stratégies donnent lieu à une dissolution du sujet violent auprès duquel il faut agir au profit d'une « combinatoire abstraite de facteurs désignant des ensembles statistiques comme « population à risque »⁴⁸ ». En outre, le passage des gangs de rue et du taxage à l'intimidation, avec leur logique d'intervention respective, témoigne de ce transfert d'un régime de la dangerosité à celui du risque.

La volonté politique et scientifique est celle d'agir *avant* que l'intimidation ait lieu. Dès les années 1990, Olweus propose un *Guide for the identification of possible victims and bullies*⁴⁹. Depuis, l'essentiel des ouvrages grand public consiste à établir des listes permettant « d'identifier » les enfants à risque de tendre d'un côté ou de l'autre. Aussi, les « facteurs de risque » décelés par les enquêtes de victimisation servent à construire les programmes d'intervention qui incitent écoles et parents à agir non seulement auprès des enfants, mais à contrôler des variables abstraites et à favoriser le développement des « facteurs de protection » comme l'estime de soi. Cette « rêverie technocratique » prétend explicitement faire diminuer les « facteurs de risque » de l'intimidation à partir de la construction de modèles de *probabilité* – et non de causalité. Les figures discursives de l'intimidation sont aussi des *figures probabilistes* en cela qu'elles concernent non pas des élèves concrets, mais des regroupements conceptuels de caractéristiques individuelles corrélées au phénomène. L'intervention ne passe plus seulement par la neutralisation du déviant, mais par la volonté d'éradiquer les facteurs réputés liés à la possibilité de la déviance. Dans ce contexte, des pans entiers des sciences humaines se diluent dans le projet de la *gestion administrative*⁵⁰ pointue des interactions sociales.

48. *Ibid.*, 118.

49. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.

50. R. Castel (1981). *La gestion des risques: de l'antipsychiatrie à l'après-psychoanalyse*. Paris: Éditions de Minuit.

6.2 « BOUC ÉMISSAIRE »

Le profil de la « victime typique » dressé par Olweus est l'exact envers de l'intimidateur. Si les indisciplines de ce dernier trouvent leur source dans une structure de « personnalité agressive », le bouc émissaire se caractérise par un « modèle de réaction anxieux ou soumis⁵¹ » [*anxious or submissive reaction pattern*]. Le *bullied* serait insécure, sensible et discret. Il démontrerait une attitude négative envers la violence, le conduisant à rester passif, à pleurer ou à prendre la fuite devant ses bourreaux. Selon Olweus, l'évaluation qu'il fait de lui-même est nettement plus négative que celle des agresseurs et des enfants « ordinaires » : il se sent stupide, honteux, inintéressant et déprécie sa situation globale. Contrairement aux *bullies*, l'aspect de leur vie que les intimidés évaluent le plus positivement est la relation avec leurs parents. Enfin, les boucs émissaires seraient impopulaires, solitaires ou exclus par leurs pairs ; « généralement, ils n'ont aucun bon ami dans leur classe⁵² ».

Olweus rejette l'idée commune selon laquelle les caractéristiques distinctives – comme les handicaps, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, la taille, le poids et les différents stigmates – sont des éléments déterminants dans l'identification des boucs émissaires par le groupe⁵³. Pour le comportementaliste, les *bullied* sont avant tout victimes de leur personnalité passive et soumise qui, comme l'agressivité des intimidateurs, est réputée stable dans le temps. En 1993, ils représentaient 9 % des élèves norvégiens⁵⁴. Ces études pionnières ont donné lieu à quantité de comparaisons internationales, mais le modèle théorique classique d'Olweus est demeuré relativement inchangé. Les chercheurs l'appliquent ou le « testent » avec une relative indifférence aux contextes scolaires nationaux ; le discours scientifique est plutôt naturalisant ou universalisant.

Le psychologue norvégien soutient que ce profil psychologique s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, tout en précisant que l'intimidation

51. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing, 31.

52. *Ibid.*, 35.

53. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools: bullies and whipping boys*. Washington: Hemisphere Pub. Corp.

54. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.

entre filles est moins bien documentée. Plus loin, il laisse entendre que, « si la victime est un garçon, il est ordinairement plus faible physiquement que les autres⁵⁵ ». Cette distinction entre « l'intimidation des filles » et « l'intimidation des garçons » connaît des développements importants. Les récentes revues de la littérature américaine confirment que les garçons sont nettement surreprésentés parmi les agresseurs⁵⁶. De plus, les filles intimident les filles alors que les garçons intimident tout le monde. Par voie de conséquence, les filles ont plus de bourreaux à leurs trousses.

Les choses seraient similaires au Canada selon le rapport *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale*⁵⁷. Toutes formes d'intimidations confondues, 26 % des garçons de la sixième année ont dit en avoir été victimes au moins « une fois ou deux au cours des deux derniers mois » en 2010, alors que 31 % des filles ont fait la même déclaration. La victimisation autodéclarée tend à diminuer avec l'âge pour tous les jeunes, mais les filles continuent d'être surreprésentées parmi les victimes : 23 % des filles de dixième année se disaient intimidées contre 15 % des garçons.

Du point de vue des formes que prennent l'intimidation, il est dit et répété que le *bullying* masculin se manifeste par l'agression physique alors que les filles préfèrent le harcèlement psychologique – elles « propageraient des rumeurs afin d'ostraciser leur victime », lit-on dans le *Que sais-je* dédié au harcèlement scolaire⁵⁸. Ces prétentions, qui reconduisent les conceptions essentialistes des genres, font aussi l'objet d'importants développements dans la littérature savante. Le même rapport canadien montre que 68 % des filles et 53 % des garçons de dixième année se disent victimes « d'intimidation indirecte », c'est-à-dire « sous forme d'exclusion et de mensonges⁵⁹ ». Toutefois, les garçons sont légèrement plus nombreux à déclarer « s'être fait taquiner de façon déplaisante ».

55. *Ibid.*, 32.

56. E. Mitsopoulou et T. Giovazolias (2015). « Personality traits, empathy and bullying behavior: A meta-analytic approach ». *Aggression and Violent Behavior*, vol. 21, 61-72.

57. Agence de la santé publique. (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

58. N. Catheline (2015). *Le harcèlement scolaire*. Paris: PUF, 21.

59. Agence de la santé publique. (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

Les résultats sur la violence physique sont moins ambigus : 41 % des garçons de sixième année disent avoir été victimes d'agression physique contre 24 % chez les filles ; en dixième année, les proportions sont respectivement de 31 % et 12 %. Pour les deux sexes, mais de manière plus marquée chez les filles, la victimisation relative à la violence physique diminue donc avec l'âge. Une tendance inverse est observée pour le harcèlement sexuel. Chez les garçons, cette forme de violence demeure relativement stable : 35 % des garçons de sixième année en seraient victimes contre 38 % en dixième année. Les filles, elles, vivent plus de harcèlement sexuel à mesure qu'elles vieillissent. Alors qu'en sixième année elles sont moins nombreuses que les garçons à déclarer de telles expériences (28 %), 45 % des adolescentes de dixième année disent avoir vécu ce type d'intimidation au moins « une fois ou deux au cours des deux derniers mois⁶⁰ ».

Ces considérations expertes sur le genre comme « facteur de risque » des expériences de victimisation trouvent un écho considérable dans les ouvrages de vulgarisation et les médias de masse qui généralisent indûment ces données. Ces discours tendent à conforter et reconduire les préjugés relatifs à la naturalisation des comportements genrés. Les tendances statistiques, souvent ténues, sont extrapolées aux « filles » ou aux « garçons » en général. Kim Zarzour, par exemple, remarque que, « comme les filles accordent de la valeur aux relations interpersonnelles, les despotes au féminin prennent les relations pour cibles [...]. Elles les attaquent là où elles sont le plus vulnérables⁶¹ ». Inversement, comme les garçons « accordent plus de valeur à l'adresse corporelle et aux biens de consommation, ils ont tendance à recourir à des actes d'intimidation de nature physique⁶² ». En somme, les jeunes filles se développeraient par l'intermédiaire des rapports interpersonnels qu'elles nouent avec autrui ; la meilleure manière de les affliger est de les en exclure. Les garçons, eux, se construiraient dans des rapports de force et de rivalité ; la distinction des dominés et des dominants se fait à coup de poing. Les données statistiques susmentionnées montrent pourtant un portrait bien plus nuancé où parfois quelques points de pourcentage seulement séparent les deux groupes.

60. *Ibid.*

61. K. Zarzour (2005). *Tyrans de la cour d'école : comprendre et prévenir l'intimidation*. Montréal : Bayard Canada, 32.

62. *Ibid.*

Ces représentations donnent lieu à des activités de revendication insistant sur l'importance de prendre l'intimidation des filles au sérieux. Bien qu'elle soit présentée comme moins apparente et dérangement que les explosions d'agressivité masculines, elle n'en serait pas moins délétère. En 2004, à la suite du suicide d'une jeune de la Colombie-Britannique, le documentaire canadien *It's a Girl World* entend mettre au jour les violences verbales, psychologiques et relationnelles qui feraient loi dans la vie sociale des adolescentes. Un article titré « Quand les chicanes des fillettes mènent au suicide » cite les propos de Shelley Hymel, professeure au Département d'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique : « Nous sommes en train de passer de la petite fille mignonne, douce, calme et obéissante à des fillettes qui pensent qu'être une *bitch*, c'est *cool*⁶³. » D'autres spécialistes, comme Sandra Graham⁶⁴, nuancent ces constructions genrées. S'il ne fait aucun doute que les jeunes garçons sont physiquement plus violents, il est moins sûr que la violence indirecte ou relationnelle soit l'apanage des filles. En particulier, selon la revue de la littérature qu'a menée l'auteurice, les violences indirectes deviendraient la norme pour les deux groupes à mesure que les protagonistes avancent en âge puisque les manifestations d'agressivité physique sont moins tolérées chez les adolescents que chez les enfants.

En plus du genre, de nombreuses autres catégorisations ont été liées à la victimisation en milieu scolaire. Un rapport de la US Commission on Civil Rights⁶⁵ montre que la « race », l'ethnicité, l'origine nationale, les handicaps, l'orientation sexuelle et la religion sont des facteurs prépondérants de la victimisation. Leur influence réelle est toutefois mal connue car la littérature experte ne prête qu'un intérêt modeste au rôle des stigmates dans la dynamique du *bullying*⁶⁶. De nombreuses études n'incluent pas ces variables, dès l'origine inexistantes dans le modèle théorique behavioriste. Par exemple, des chercheurs déplorent que le

63. M. Allard (2004, 12 oct.). « Quand les chicanes des fillettes mènent au suicide », *La Presse* (Montréal), A4.

64. S. Graham (2016). « Victims of bullying in schools », *Theory into practice*, vol. 55, 136-144.

65. US Commission on Civil Rights (2011). *Peer-to-peer violence an bullying. Examining the federal response*. <http://www.usccr.gov/pubs/2011statutory.pdf> [consulté le 2 mars 2018].

66. S. Graham (2016). « Victims of bullying in schools », *Theory into practice*, vol. 55, 136-144.

phénomène ne soit que trop peu étudié sous l'angle du racisme et que la forte attention portée à l'intimidation au sens large invisibilise la discrimination raciale⁶⁷. Malgré tout, le plan d'action concertée du gouvernement du Québec précise que :

les stéréotypes et les préjugés étant souvent à la base des situations d'intimidation, les personnes qui sont perçues comme étant différentes, en raison notamment de leur origine ethnoculturelle, de leur orientation ou de leur identité sexuelle, de leur apparence (y compris leur poids), de problèmes personnels (ex. : la toxicomanie, l'itinérance ou la délinquance) ou de leur incapacité ou de l'utilisation d'un moyen pour la pallier, présentent des caractéristiques qui peuvent les rendre plus vulnérables à des situations d'intimidation⁶⁸.

Olweus, je l'ai déjà dit, rejetait l'explication par les stigmates en expliquant l'infortune du bouc émissaire par son tempérament anxieux, soumis et passif. La victime originelle du *bullying* attirait, pour ainsi dire, la violence du groupe en raison de ses insuffisances comportementales et de sa personnalité inadéquate. Mais, comme dans le cas de l'intimidateur, un élargissement du profil de la victime est à l'œuvre. À mesure que se développe le problème public se répand une double représentation paradoxale. D'une part, l'intimidation s'appuie bel et bien sur des « stéréotypes et des préjugés » découlant d'oppressions plus vastes. D'autre part, le sentiment de son caractère *arbitraire* gagne en importance : « Telle la foudre, l'intimidation peut frapper certains enfants de façon bien aléatoire⁶⁹. » Sans jamais nier l'existence de « facteurs de risque » qui prédisposent certains « types » d'enfants à vivre ou à perpétrer l'intimidation, la littérature grand public et les médias donnent lieu à une véritable « démocratisation » de la souffrance, si je puis dire :

Que tous ceux qui ont un jour subi des moqueries, se sont fait bousculer, humilier ou rejeter lèvent la main ! Partout, des mains se lèvent. Nous

67. N. Priest, T. King, L. Bécares et A.M Kavanagh (2016). « Bullying Victimization and Racial Discrimination Among Australian Children », *American Journal of Public Health*, vol. 106, n° 10, 1882-1884.

68. Ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 18.

69. N. Gagnier (2012). *À l'aide ! Il y a de l'intimidation à mon école : l'intimidation chez les jeunes expliquée aux parents*. Montréal : Éditions La Presse.

avons presque tous, un jour, été visés par des blagues blessantes ou du rejet. Tout le monde est donc à risque de subir des situations d'intimidation. Pourtant, il arrive parfois que rien dans la personnalité de l'enfant ou dans ses comportements n'explique pourquoi il est la cible des harceleurs. On croirait parfois qu'il a été choisi au hasard afin de servir de tête de Turc à un groupe⁷⁰.

Le cas de Marjorie Raymond est emblématique de cette extension de la figure victimaire. Décrite par ses proches comme une élève performante, sociable et populaire (donc le contraire de la figure de la victime d'Olweus), son visage est devenu le symbole national des conséquences de l'intimidation. Cette représentation généralise encore le problème public en diffusant le sentiment de *l'égalité devant la vulnérabilité*. En faisant comme si l'exclusion et la discrimination touchaient également tous les individus, les inégalités systémiques et les systèmes de domination sont passés sous silence.

Les grandes productions culturelles, comme la télésérie américaine à succès *13 Reasons Why*⁷¹, y contribuent amplement. L'antihéros, adolescente poussée au suicide par une série de harcèlements psychologiques, relationnels et d'agressions sexuelles, est représenté comme une adolescente blanche, de classe moyenne aisée, correspondant aux critères de beauté convenus, aux parents aimants quoiqu'accaparés par les difficultés financières de leur entreprise. Elle ne présente *a priori* ni handicap ni stigmate particulier. C'est la réputation de « fille facile » que les autres élèves lui construisent arbitrairement et l'escalade de la violence qui en découle qui constituent le motif fondateur de l'intrigue. Comme dans la typification du cas de Marjorie Raymond, c'est le déménagement de la famille et une intégration scolaire difficile qui sont à l'origine de l'intimidation. En dépit de l'importance accordée aux « facteurs de risque » et aux « stéréotypes et préjugés » dans certains discours militants et politiques, *la figure du bouc émissaire est la plupart du temps représentée sous la forme du Même*.

Les objets culturels de ce type, s'adressant à la classe moyenne nord-américaine, véhiculent en sous-texte le message que la victime « pourrait

70. N. Doyon (2014). *Prévenir l'intimidation: guide d'intervention*. Québec: Éditions Midi Trente, 21.

71. B. Yorkey (2017). *13 Reasons Why*. Los Angeles: Paramount Television.

aussi bien être moi » ou « mon propre enfant ». Une dimension genrée est également à l'œuvre : la « bonne » victime est le plus souvent représentée au féminin, passive et innocente. La manière dont la télé-série met en scène le *bullying* et les commentaires médiatiques qui l'accompagnent témoignent de la capacité du problème public à aplanir des phénomènes aussi incommensurables que les « taquineries déplaisantes » et le viol dans un tout prétendument cohérent. Cette fiction n'est pas sans rappeler le cas réel de ce suicide en Nouvelle-Écosse analysé au cinquième chapitre, typifié comme un cas de *cyberbullying*.

Dans le dernier épisode de la première saison, l'adolescente dénonce le viol dont elle a été victime aux autorités scolaires qui ne la prennent pas au sérieux. Pourtant, la télé-série est consacrée sur la scène publique comme une illustration des conséquences extrêmes de l'intimidation. Lorsque la question du viol est commentée, elle ne manque pas d'être assimilée ou comparée à la dynamique du *bullying*, comme dans cette chronique de *Fox News* :

Clever, funny, and beautiful Hannah is beleaguered by a series of personal and public calamities, most revolving around bullying and a horrific rape. The difference between the two isn't as vast as many think. Both dehumanize their target, and include the lust for, and pleasure gained from, power, domination, and control⁷².

Que la victime soit choisie arbitrairement, en fonction de stigmates ou d'oppressions sous-jacentes, elle est dans tous les cas *responsabilisée*. L'intervention psychosociale qui la concerne vise le développement des « habiletés sociales » et de « l'estime de soi ». La plupart des programmes déployés dans les écoles d'Amérique du Nord s'inspirent de l'Olweus Bullying Prevention Program, premier modèle d'intervention à être implanté et évalué mondialement⁷³. Ces programmes souhaitent agir sur les lacunes interactionnelles et les insuffisances comportementales des individus : « these programmes are based on the notion that the behaviour of the victim in some way contributes to their victimization (i.e. poor

72. P. Coughlin (2017, 20 mai). « Bullying : the forgotten lesson in 13 Reasons why », *Fox News*, <http://www.foxnews.com/opinion/2017/05/20/bullying-forgotten-lesson-in-13-reasons-why.html> [consulté le 23 mars 2018].

73. S. Limber (2011). « Development, evaluation, and future directions of the Olweus Bullying Prevention Program », *Journal of School Violence*, vol. 10, n° 1, 71-87.

social skills)⁷⁴ ». Par exemple, parmi les plus célèbres, le programme que Fox et Boulton ont développé et testé, le Social Skills Training, enseigne aux élèves cinq thématiques pendant des séances éducatives échelonnées sur huit semaines : « (1) how to use social problem-solving skills, (2) how to use relaxation skills, (3) how to think positively, (4) how to modify their non-verbal behaviour and (5) how to use some verbal strategies⁷⁵ ». Ces dispositifs poursuivent l'objectif explicite de faire reculer les « facteurs de risque » individuels conduisant à la victimisation.

Le développement de l'estime de soi est la pierre angulaire de nombre de ces programmes. Marie-Michèle Poulin et Valérie Roy, deux chercheuses québécoises faisant une lecture critique de ces modèles d'intervention, résument : il « est généralement accepté que l'acquisition d'habiletés sociales favoriserait une meilleure estime de soi, facteur protecteur contre l'intimidation, et réduirait la présence de caractéristiques personnelles augmentant le risque d'être victimisé de nouveau, comme paraître faible ou effrayé⁷⁶ ». Certes, ces programmes proposent aussi des « volets collectifs » de prévention insistant sur la diversité et l'inclusivité. Mais les interventions auprès des personnes qui reçoivent la violence ont pour effet de les blâmer de la situation, conduisant à une « double victimisation⁷⁷ ». En particulier, Poulin et Roy soulignent que cette responsabilisation des victimes a pour effet de masquer les oppressions macrosociales sous-jacentes, gommant ainsi le déséquilibre des rapports de force pourtant au cœur de la définition du *bullying*. Elles proposent l'*empowerment* comme « approche alternative » fondée sur « un processus de réappropriation du pouvoir d'agir sur quatre composantes, soit la conscience critique, la participation sociale, les compétences pratiques et l'estime de soi⁷⁸ ».

Qu'ils s'organisent autour du « développement d'habiletés sociales » ou de l'*empowerment*, ces dispositifs d'intervention relèvent du projet néolibéral qui place la « responsabilité de soi » au cœur de la socialisation des

74. C.L. Fox et M.J. Boulton (2003). « Evaluating the effectiveness of a social skills training (SST) programme for victims of bullying », *Educational Research*, vol. 45, n° 3, 233.

75. *Ibid.*, 235.

76. M.M. Poulin et V. Roy (2016). « Intervenir auprès des victimes d'intimidation en milieu scolaire : l'*empowerment* comme approche alternative », *Service social*, vol. 62, n° 1, 28.

77. *Ibid.*

78. *Ibid.*, 31.

individus compétents⁷⁹. Le bouc émissaire est déjà réputé obéissant (trop, même) et réceptif à la socialisation à laquelle l'école le soumet. Ce que l'établissement scolaire exige maintenant de la victime consiste à trouver *en elle-même* les ressources nécessaires à la résolution des contradictions systémiques qui se jouent autour d'elle. Même les approches d'*empowerment* qui insistent sur la compréhension des causes structurelles et des actions collectives nécessaires ne manquent pas de rappeler aux individus qu'ils doivent se déterminer *de l'intérieur*. Si l'objectif est de « permettre aux individus d'augmenter le pouvoir qu'ils détiennent sur leur vie », Poulin et Roy précisent que « le pouvoir ne peut être donné aux individus : eux seuls sont en mesure de le réclamer ou de le reprendre⁸⁰ ». Si la prévention échoue et que des enfants sont intimidés, ils doivent dans tous les cas se plier à tout un processus psychosocial qui vise à les rendre *socialement compétents et individuellement consistants*.

La discipline, ici, n'est pas qu'une soumission à des règles de conduite et à un cadre de vie : « la discipline “fabrique” des individus ; elle est la technique spécifique d'un pouvoir qui se donne les individus à la fois pour objets et pour instruments de son exercice⁸¹ ». Elle est une *discipline de soi* qui, par la réforme de ses « habiletés sociales », de ses « compétences pratiques » et de son « attitude non verbale », devrait permettre à la victime de « diminuer les facteurs de risque » dont elle est réputée porteuse. Idéalement, le bouc émissaire applique les principes de la « pensée positive » alors même qu'il se fait invectiver.

* * *

L'extension qualitative des figures discursives de l'intimidation est concomitante d'une *inflation* quantitativiste. Dans leurs travaux constructivistes sur le *bullying*, Joel Best⁸², Jeffrey Cohen et Robert A. Brooks⁸³

79. D. Martuccelli et F. de Singly (2012). *Sociologies de l'individu*. Paris : Armand Colin.

80. M.M. Poulin et V. Roy (2016). « Intervenir auprès des victimes d'intimidation en milieu scolaire : l'*empowerment* comme approche alternative », *Service social*, vol. 62, n° 1, 31.

81. M. Foucault (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, 200.

82. J. Best (2005). « Lies, calculations and constructions : beyond “how to lie with statistics” », *Statistical science*, vol. 20, n° 3, 210-214.

83. J.W. Cohen et R.A. Brooks (2014). *Confronting school bullying : kids, culture, and the making of a social problem*. Colorado : Lynne Rienner Publishers.

ont constaté que l'utilisation des statistiques sert parfois mieux la publicisation du problème que la mise au jour rigoureuse des faits. Des manipulations statistiques, relayées par les médias et les entrepreneurs de morale, légitiment le problème et renforcent le sentiment qu'il faut agir. Au chapitre 3, j'ai analysé une telle stratégie du ministère de la Sécurité publique⁸⁴ qui concluait que « plus de 60 % des jeunes étaient liés au taxage » alors que les données ventilées indiquent que 6 % s'étaient déclarés auteurs, 11 % victimes, 25 % témoins et 50 % disaient en avoir peur⁸⁵. Sitôt, les médias relayaient que « 60 % des jeunes sont touchés par le taxage⁸⁶ ».

Des procédés similaires sont à l'œuvre dans la carrière de l'intimidation. Selon les études menées par Olweus en Norvège et en Suède dans les années 1980, 7 % à 8 % des enfants (entre la première année du primaire et la troisième du secondaire) admettaient intimider les autres alors que 9 % se déclaraient victimes⁸⁷. Une trentaine d'années plus tard, la division canadienne de l'Enquête sur les comportements liés à la santé des enfants d'âge scolaire (Health-Behaviour in School-Aged Children, ci-après HBSC), sondant 26 000 élèves de la sixième à la dixième année, formule ainsi ses résultats dans le sous-titre d'un document récapitulatif : « plus de 60 % des étudiants ont déclaré être victimes d'intimidation ; plus de 50 % ont déclaré être coupables d'intimidation⁸⁸ ». Cette enquête internationale déployée dans 48 pays est pilotée par l'Organisation mondiale de la santé. Si ces données permettaient la comparaison avec celles d'Olweus, il faudrait conclure d'urgence à la contre-productivité des campagnes de prévention et des dispositifs d'intervention. Bien sûr, tel n'est pas le cas.

84. Ministère de la Sécurité publique (2002). *Les jeunes et le taxage au Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/jeunes_taxage/brochure.pdf [consulté le 10 juillet 2017].

85. *Ibid.*

86. L. Lévesque (2003, 24 janv.). « Plan d'action gouvernemental contre le taxage », *La Presse* (Montréal), A12.

87. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford : Blackwell Publishing.

88. Agence de la Santé publique. (2013). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/aspc-phac/HP15-17-1-2013-fra.pdf [consulté le 4 mars 2018].



INTIMIDATION

PLUS DE 60 % DES ÉTUDIANTS ONT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES D'INTIMIDATION; PLUS DE 50 % ONT DÉCLARÉ ÊTRE COUPABLES D'INTIMIDATION

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. (2013). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. <http://publications.gc.ca/collections/collection2015/aspc-phac/HP15-17-1-2013-fra.pdf> [consulté le 4 mars 2018].

FIGURE 15
Un cas de manipulation par les statistiques

L'analyse des rapports de l'enquête HBSC⁸⁹ indique que ces chiffres sont le produit de l'addition de la variable mixte « à la fois victime et coupable » (41 %) avec chacune des variables « victime » (22 %) et « coupable » (12 %). Autrement dit, le « plus de 60 % de victimes » inclut les élèves s'étant déclarés seulement victimes (22 %) et ceux s'étant déclarés à la fois victimes et coupables (41 %); pareillement, le « 50 % de coupables » comptent les coupables « purs » (12 %) et ceux ayant déclaré les deux rôles (41 %). Aussi, ces chiffres confondent toutes les fréquences rapportées : « une ou deux fois dans les deux derniers mois », « deux ou trois fois par mois », « environ une fois par semaine » et « plusieurs fois par semaine » – à l'exception de « jamais ». Ces résultats amalgament également de nombreux phénomènes sous une même étiquette : le questionnaire inclut de multiples « formes d'intimidation » allant des « taquineries déplaisantes » jusqu'aux violences sexuelles et raciales, en passant par la « cyberintimidation » et le fait d'être « ignoré⁹⁰ ». Ces regroupements ont pour effet d'oblitérer les violences concrètes vécues par les élèves, tout en brouillant

89. Agence de la Santé publique (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

90. *Ibid.*

la « consistance interne » de l'agrégat « intimidation », pour parler comme les statisticiens (est-ce que les « items » de la « mesure » portent sur la même « dimension » ?). Enfin, je laisse de côté les possibles biais méthodologiques de cette enquête par questionnaire autoadministré « rempli par les élèves pendant une même période de classe de 45 à 70 minutes, généralement suivant les instructions d'un enseignant⁹¹ ».

Cette enquête internationale montre bien comment les statistiques peuvent être construites pour alimenter un problème public, attirer l'attention des médias, des politiques et des entrepreneurs de morale. S'il n'est pas faux de conclure que « plus de 60 % des étudiants ont déclaré être victimes d'intimidation », il aurait été plus précis de dire que 22 % des élèves ont déclaré être seulement victimes, tandis que 41 % ont dit être à la fois victimes et coupables. Il aurait été tout aussi exact, mais moins sensationnel, d'indiquer que 12 % des élèves canadiens avouent intimider les autres, que seulement 7 % des garçons et 8 % des filles de la sixième année déclarent être victimes d'intimidation « une fois ou plus par semaine » et que la victimisation décroît avec l'âge puisque 3 % des garçons et 5 % des filles de la dixième année affirment la même chose⁹². Accuser les responsables de l'enquête de manipulation *des* statistiques serait peut-être exagéré ; il est plus juste de conclure à une manipulation *par* les statistiques.

Ces considérations ont de quoi rappeler l'ouvrage classique de Darrel Huff, *How to Lie with Statistics*⁹³. Pourtant, il ne faut pas aller trop vite en besogne en rangeant les « données probantes » d'un côté et les mensonges de l'autre. D'une part, les statistiques carrément frauduleuses sont rares. De l'autre, même les statistiques rigoureuses sont le fruit de tout un processus de construction dont dépendent évidemment les conclusions – de la rédaction du questionnaire à la formulation des résultats, en passant par le traitement des données. Il va sans dire que tout ce travail est perméable aux débats politiques et aux sensibilités sociales du moment. Bien sûr, cela n'est pas seulement vrai des statistiques et il ne s'agit pas ici de

91. *Ibid.*, 4.

92. *Ibid.*

93. D. Huff ([1954] 1993). *How to lie with statistics*. New York: W.W. Norton & Co.

les condamner en bloc. Seulement, ce point est capital dans la mesure où les chiffres alimentent généreusement le « débat public », orientent les politiques publiques et leur évaluation.

Les responsables de l'enquête HBSC en font même l'un de leurs grands objectifs : « diffuser les résultats aux publics intéressés, notamment les chercheurs, les législateurs œuvrant dans les domaines de la santé et de l'éducation, les promoteurs de la santé, les enseignants, les parents et les jeunes⁹⁴ ». Les statistiques servent d'arguments d'autorité et s'imposent avec d'autant plus de force qu'elles revêtent les attraits de la scientificité et de l'objectivité : « after all, we think, a statistic is a number, and numbers seem solid, factual, proof that somebody must have actually counted something⁹⁵ ». Mais les statistiques ne sont pas qu'un comptage froid de phénomènes directement observables. Les chercheurs dénombrent en réalité des « indicateurs » dérivés d'un appareillage conceptuel permettant peu ou prou d'appréhender une certaine réalité – ou ce qui est désigné comme tel. Ces « indicateurs » sont eux-mêmes dérivés d'*hypothèses* de recherche qui sont facilement *réifiées* dans les conclusions lorsque la méthodologie est oblitérée – ou lorsque la démarche manque de réflexivité.

Un chiffre ne doit jamais faire oublier l'échafaudage conceptuel qui se cache derrière lui. Pourtant, à moins de se reporter à la méthodologie de l'enquête originale – ce qui demande du temps et des compétences peu accessibles –, il est facile de *confondre les données et la réalité* dont elles sont censées rendre compte. Les médias, les ouvrages de vulgarisation et même les chercheurs présentent ces données comme la « prévalence » de « l'intimidation ». Or qu'a-t-on comptabilisé sous cette étiquette ? Quelles définitions sont sous-jacentes à la construction des variables ? De quels phénomènes exactement parle-t-on, perpétrés par qui, dans quel contexte et à quelle fréquence ? Ces angles morts des statistiques, telles qu'elles sont présentées dans les arènes publiques, servent les acteurs de l'intimidation qui ont tout intérêt à ce que des proportions faramineuses

94. Agence de la santé publique. (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

95. J. Best (2005). « Lies, calculations and constructions: beyond "how to lie with statistics" », *Statistical Science*, vol. 20, n° 3, 211.

soient découvertes afin que leurs revendications soient prises au sérieux, que les réformes qu'ils proposent soient légitimées, que leurs dispositifs psychosociaux soient implantés ou que leurs recherches soient publicisées ou subventionnées.

Il est légitime de se demander si l'intégration de phénomènes aussi distincts que les bousculades, les agressions sexuelles et discriminations raciales dans une même catégorie sert mieux les intérêts des élèves ou ceux des « propriétaires » de la catégorie. La validité de l'étiquette « intimidation » n'est pas obscurcie seulement par l'hétérogénéité de ses composantes, mais aussi par l'indifférenciation des fréquences (est-ce qu'un élève qui déclare avoir été « ignoré une ou deux fois au cours des deux derniers mois » désigne la même expérience que son voisin de pupitre, qui a répondu « plusieurs fois par semaine » ?).

Les résultats de l'enquête HBSC dévoilent au moins une chose fort instructive. Les élèves qui se disent « à la fois victimes et coupables » (41 %) sont plus nombreux que les victimes « pures » (22 %) et les coupables (12 %) « purs » réunis. Ces données, si elles étaient présentées de cette façon, auraient de quoi mettre à mal la dichotomisation des enfants entre intimidateurs et intimidés largement répandue dans les discours experts, médiatiques et politiques partout où l'intimidation a été construite comme problème public. Dans les deux dernières sections, je dresse le portrait des figures discursives qui complètent le portrait de l'intimidation, sans pour autant remettre en cause la logique binaire imputée aux brimades.

6.3 « TÉMOIN »

Le témoin, qui ne reçoit ni ne commet la violence, est la figure la plus fidèle au Même. Il compose la masse des « autres » enfants « ordinaires », « neutres » et « équilibrés » – *well-adjusted*, selon Olweus⁹⁶. Par l'intermédiaire de cette figure discursive et probabiliste, tous les enfants sont *virtuellement liés* à la dynamique de l'intimidation. En principe, cet élève

96. D. Olweus (1978). *Aggression in the schools: bullies and whipping boys*. Washington: Hemisphere Pub. Corp.

ne participe pas directement à l'intimidation. L'un des grands leitmotifs du paradigme de l'intimidation repose sur cette affirmation selon laquelle la violence est favorisée par le silence et l'inaction des témoins. Le témoin, dit-on, est constamment sujet à devenir *complice* de l'intimidateur. Sa passivité, qu'elle soit causée par la crainte ou la connivence, est réputée rendre possible la violence. Partant, la figure du témoin est à son tour responsabilisée : l'enfant « normal » doit intervenir ou dénoncer les indisciplines. Les dispositifs psychosociaux s'attachent à éloigner ces élèves des rôles de complices actifs, de victimes et d'agresseurs ; le témoin doit plutôt devenir le complice de l'institution.

Les programmes d'intervention dits *school-based*⁹⁷ se targuent de dépasser une lecture binaire de la violence en soulignant l'importance de l'implication des « autres » élèves. Dès les années 1990, des études américaines, comme celles de Pepler et Craig⁹⁸ qui ont fait autorité, constatent que toute l'attention a été accordée aux profils psychologiques des victimes et des agresseurs. Pour mieux comprendre le rôle des « pairs », ils procèdent à des observations de la cour d'école et installent des micros et des caméras dans les aires de jeux – je passe sur les questions éthiques. De cette manière, les chercheurs constatent que l'intimidation se produit devant témoins dans 88 % des cas, mais que ceux-ci n'interviennent qu'une fois sur cinq⁹⁹.

Les pairs hésiteraient à entrer en scène pour ne pas envenimer la situation ou être eux-mêmes l'objet de représailles. Lorsqu'un témoin agit, l'intimidation cesse dans 57 % des cas (dans les 10 secondes suivant l'intervention, notent les chercheurs, chronomètres à la main). Il en est conclu que les programmes d'intervention doivent familiariser tous les enfants à la « résolution de conflits ». Les stratégies peuvent comprendre le fait de demander l'aide d'un adulte, d'approcher la victime ou

97. C.L. Fox et M.J. Boulton (2003). « Evaluating the effectiveness of a social skills training (SST) programme for victims of bullying », *Educational Research*, vol. 45, n° 3, 231-247.

98. D.J. Pepler et W.M. Craig (1995). « A peek behind the fence: Naturalistic observations of aggressive children with remote audiovisual recording », *Developmental Psychology*, vol. 34, n° 4, 548-553.

99. D.L. Hawkins, D.J., Pepler et W.M. Craig (2001). « Naturalistic observations of peer interventions in bullying », *Social development*, vol. 10, n° 4, 512-527.

de développer de l'empathie pour elle¹⁰⁰. Dès le début des années 2000, en effet, des programmes d'intervention américains incluent un volet destiné aux « autres élèves », ceux n'étant pas « activement impliqués dans les problèmes d'intimidation¹⁰¹ ».

Une double *moralisation* du statut de témoin accompagne ces considérations psychologiques. Le témoin se tient sur la mince ligne séparant la violence de la non-violence. Dans le « guide d'intervention » québécois de Nancy Doyon, il est dit que l'intimidateur agit « pour faire rire les autres et avoir le sentiment d'être populaire » ou pour « attirer l'attention des autres jeunes ou des adultes¹⁰² ». L'intimidation est ainsi comprise en contexte de groupe et l'intimidateur, personnage avide de pouvoir, agit ainsi pour se faire valoir auprès de ses pairs. Le spectateur est la condition de possibilité du spectacle de la violence.

Le témoin est *complice* parce que sa passivité devant la violence serait un cautionnement tacite ; il est un « spectateur encourageant le despote¹⁰³ ». Au-delà des « troubles » de l'intimidateur et de l'intimidé, l'intimidation se perpétuerait parce que les « autres » laissent faire le harceleur ou, pire, rient de ses « taquineries déplaisantes ». Le témoin peut intimider non intentionnellement ou non consciemment, explique Kim Zarzour : « La pression et la présence des pairs peuvent facilement conduire un enfant manquant de force de caractère à emprunter le mauvais chemin¹⁰⁴. » D'où toute l'importance de mettre en œuvre des dispositifs d'intervention incitant les « valets » de l'intimidateur, comme les appelle Doyon, à prendre le « bon » chemin :

Puisque les intimidateurs aiment particulièrement se sentir puissants et faire rire les autres en diminuant leur victime, sans témoin, l'intimidateur a peu de pouvoir [...] il faut donc encourager les témoins

100. *Ibid.*

101. V. Stevens, I. De Bourdeaudhuij et V. Oost (2001). « Anti-bullying interventions at school: aspects of programme adaptation and critical issues for further programme development », *Health Promotion International*, vol. 16, n° 2, 155-167.

102. N. Doyon (2014). *Prévenir l'intimidation: guide d'intervention*. Québec: Éditions Midi Trente, 34.

103. K. Zarzour (2005). *Tyrans de la cour d'école: comprendre et prévenir l'intimidation*. Montréal: Bayard Canada, 48.

104. *Ibid.*, 49.

à dénoncer les situations d'intimidation dont ils sont témoins, mais aussi à réagir et à prendre partie [sic] pour la victime (ou au moins à la consoler par la suite)¹⁰⁵.

Les témoins s'immiscent dans le camp des intimidateurs lorsqu'ils cautionnent implicitement l'intimidation ou qu'ils agissent carrément à titre de « complices opportunistes attendant leur chance de se joindre à la fête et porter eux aussi quelques coups¹⁰⁶ ». Mais les témoins ont aussi un pied du côté de la victime : « la plupart du temps, explique Doyon, ils ne sont pas d'accord avec ce qu'ils voient et ressentent de l'empathie envers la victime, mais ils n'osent pas s'opposer à l'intimidateur¹⁰⁷ ». En particulier, ils auraient peur d'être assimilés au bouc émissaire en intervenant en sa faveur. Ils préféreraient voir les autres élèves être victimisés, quitte à y prendre part, que de risquer d'être eux-mêmes la cible des railleries ou des coups.

Ainsi compris, les témoins sont moins dangereux que vulnérables : allant « à l'encontre de leur propre conscience morale encore chancelante [...], les enfants apprennent rapidement à se ranger du côté des despotes pour assurer leur propre survie¹⁰⁸ ». C'est parce que les élèves ont peur ou sont eux-mêmes menacés qu'ils restent muets devant les indisciplines de leurs pairs mal intentionnés. D'où l'importance, pour l'école, de sensibiliser les jeunes aux effets néfastes de l'intimidation, de réhabiliter le statut de victime et d'affirmer clairement la volonté de punir les intimidateurs.

* * *

Le témoin en dit beaucoup sur le problème public de l'intimidation. Il est présenté comme la figure « non duale », celle permettant de dépasser une lecture manichéenne ou simplificatrice. Pourtant, il demeure l'élément passif d'une situation violente toujours binaire se jouant le plus souvent

105. N. Doyon (2014). *Prévenir l'intimidation : guide d'intervention*. Québec : Éditions Midi Trente, 42.

106. K. Zarzour (2005). *Tyrans de la cour d'école : comprendre et prévenir l'intimidation*. Montréal : Bayard Canada, 48.

107. N. Doyon (2014). *Prévenir l'intimidation : guide d'intervention*. Québec : Éditions Midi Trente, 42.

108. K. Zarzour (2005). *Tyrans de la cour d'école : comprendre et prévenir l'intimidation*. Montréal : Bayard Canada, 50-51.

entre un intimidateur et une victime. Lorsqu'il quitte la passivité, c'est pour prendre parti contre l'intimidation ou pour elle. Dans les deux cas, le témoin *sanctionne*. S'il se range du côté de l'intimidateur, la sanction est à comprendre au sens premier¹⁰⁹, celui « d'approbation donnée à quelque chose et qui consacre sa validité » ; le témoin devenu complice approuve, donne son accord à la violence. S'il intervient ou dénonce, la sanction est celle de la peine ; le complice condamne la violence et active la réponse institutionnelle.

6.4 « HYPERACTIF »

L'hyperactif est la figure la moins visible du problème public ; je dirais même qu'elle en est le point aveugle. Elle commet et reçoit tout à la fois la violence ; figure *a priori* improbable pour la lecture binaire que je viens d'examiner. Le prototype de l'hyperactif est la « *provocative victim* » d'Olweus, synthèse des deux profils centraux combinant les « modèles de réaction anxieux et agressif¹¹⁰ ». Le psychologue voit en eux des problèmes de concentration et d'hyperactivité. Ils causeraient de l'irritation et des tensions autour d'eux en raison de leurs comportements exubérants. Comme les témoins, leur implication dans les brimades est en quelque sorte non intentionnelle. Mais ceux-ci, contrairement à ceux-là, n'intimident pas par « faiblesse de caractère » ou pression des pairs. Ils sont désorganisés et cela les conduit à déranger, provoquer, embêter, voire blesser leurs compagnons de classe qui les victimisent en retour. Olweus ne fait que peu de cas de ce profil psychologique atypique qu'il estime bien moins répandu que les types « purs ». La théorie originale fait du *bullying* un comportement unilatéral où une partie est active et l'autre passive.

Dans les ouvrages de vulgarisation et les médias, la figure hybride est parfois problématisée comme le passage d'un statut à un autre. Soit

109. Au XIX^e siècle en France, la sanction est l'acte par lequel le souverain « donne à une loi l'approbation qui la rend exécutoire ». Par analogie, la définition citée dans le texte passe dans l'usage. La seconde acception provient aussi du droit, mais désigne la « peine ou récompense prévue pour assurer l'observation d'une loi » puis, par glissement, ne concerne plus que la « peine » et la « punition ». <http://www.cnrtl.fr/etymologie/sanction>.

110. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing, 33.

l'enfant devient agressif parce qu'il est victime, soit il se retrouve victimisé parce qu'il est agressant. Nadia Gagnier parle en ce sens de « la révolte de l'intimidé » ou, à l'inverse, de « l'arroseur arrosé¹¹¹ ». Toujours fidèle à la lecture binaire, l'hyperactif symbolise ici l'inversion des rôles typiques de l'intimidation. Dans le premier cas, le bouc émissaire « contre-attaque », dit Gagnier, et décharge sa colère accumulée sur les intimidateurs, les témoins ou toute l'école. Dans les typifications extrêmes, cette figure correspond à celles des auteurs de fusillade dont les gestes sont *a posteriori* expliqués ou éclairés par un passé de victimisation (et aussi de maladie mentale, le tout mêlé à l'influence des jeux vidéos violents). Depuis la tuerie de Colombine en 1999, chaque cas de *school shooting* fait suspecter un problème antérieur d'intimidation comme piste explicative du passage à l'acte.

Dans le cas de « l'arroseur arrosé », l'intimidateur peut « goûter à sa propre médecine », par exemple s'il change d'école ou se retrouve à côtoyer des élèves plus âgés. Le présupposé de cette grille de lecture est que les enfants sont soit violents, soit violentés ; soit coupables, soit innocents. La multiplicité et la complexité des contextes sociaux et des interactions de promiscuité de la cour d'école ne sont guère problématisées. La possibilité qu'un enfant passe d'un « rôle » à l'autre selon la situation ou à l'intérieur même d'un groupe de pairs est une difficulté théorique pour ce paradigme comportementaliste selon lequel les personnalités agressives et soumises sont stables dans le temps.

Des experts contemporains se sont pourtant intéressés à ce cas de figure, le plus souvent sous l'étiquette du « *bully-victim* » des enquêtes quantitatives auto-administrées. Cette catégorie désigne le fait de déclarer, dans un même questionnaire, avoir été à la fois « victime » et « coupable » d'intimidation – au moins « deux ou trois fois par mois » selon un critère usuel¹¹². Une autre stratégie d'enquête consiste à demander aux élèves, à partir d'une liste, lesquels de leurs compagnons de classe sont les cibles et

-
111. N. Gagnier (2012). *À l'aide ! Il y a de l'intimidation à mon école : l'intimidation chez les jeunes expliquée aux parents*. Montréal : Éditions La Presse.
 112. M.E. Solberg et D. Olweus (2003). « Prevalence estimation of school bullying with the Olweus Bully/Victim Questionnaire », *Aggressive Behavior*, vol. 29, n° 3, 239-268.

les auteurs d'intimidation. Yang et Salmivalli¹¹³, sondant quelque 26 000 élèves finlandais entre 7 et 15 ans, concluent que les deux méthodes (autodéclaration ou identification par les pairs) conduisent sensiblement aux mêmes résultats. Selon leur enquête, les « *bullies-victims* » seraient bien moins nombreux que les « *pure bullies* » et les « *pure victims* », représentant seulement 3 % des élèves et surtout des garçons.

Ces enfants sont décrits par la littérature comme « emotionally disregulated, hot-tempered, and high on reaction aggression¹¹⁴ ». En raison de ces comportements erratiques, ils seraient lourdement rejetés par leurs pairs. Les hyperactifs ne jouiraient pas de « l'intelligence sociale » et de la capacité d'influence nécessaires à l'intimidation indirecte qui consiste à exclure ou ostraciser un individu en emportant l'adhésion du groupe. Par contre, ils commettraient nettement plus d'intimidation verbale et physique que les intimidateurs « purs » et sont plus souvent victimisés que les boucs émissaires, peu importe la forme de violence considérée. Ces hyperactifs, en raison de leurs comportements « agressifs et impulsifs » et de leurs lacunes pour « réguler leurs émotions », constitueraient ainsi un « sous-groupe distinct » présentant « le plus haut risque d'inadaptation [*maladjustment*] future et d'implication dans la violence¹¹⁵ ». Ils seraient encore plus « à risque » que les autres de développer des troubles mentaux¹¹⁶.

Ce profil déviant et marginal de l'enfant désorganisé est aux antipodes de ce que laisse entrevoir l'enquête HBSC commentée plus haut. En effet, c'est ici 3 % des jeunes qui sont réputés jouer les deux rôles, et là 41 %. Il est exclu que les Canadiens soient à ce point plus déviants que les Finlandais : les données internationales de l'enquête HBSC indiquent d'ailleurs des taux de « prévalence » de l'intimidation comparables

113. A. Yang et C. Salmivalli (2003). « Different forms of bullying and victimization: Bully-victims versus bullies and victims », *European Journal of Developmental Psychology*, vol. 10, n° 6, 723-738.

114. *Ibid.*, 725.

115. *Ibid.*, 724.

116. S.T. Lereya, W.E. Copeland, J.E. Costello et D. Wolke (2015). « Adult mental health consequences of peer bullying and maltreatment in childhood: two cohorts in two countries », *The Lancet Psychiatry*, vol. 2, n° 6, 524-531.

pour les deux pays¹¹⁷. Les écarts s'expliquent en partie par les stratégies méthodologiques mobilisées. Dans le cas de l'enquête HBSC, les répondants devaient indiquer la fréquence à laquelle ils avaient commis et subi diverses « formes d'intimidation » longuement détaillées dans le questionnaire (par exemple, pour l'intimidation physique : « combien de fois as-tu reçu des coups, des gifles ou été bousculé(e), poussé(e) ou enfermé(e) ?¹¹⁸ ». Les chercheurs finlandais leur ont demandé plus simplement « how often have you been bullied at school during the past couple of months » et « [...] have you bullied another student [...] » après leur avoir soumis une définition du *bullying*, laquelle n'est pas présentée dans l'article scientifique¹¹⁹. Il est raisonnable de présumer que les élèves sont plus susceptibles de se reconnaître dans telle ou telle situation concrète que de se catégoriser comme *bully*, *bullied* ou les deux.

Aussi, l'enquête HBSC établit le seuil minimal pour être considéré comme « victime » ou « coupable » à « une ou deux fois au cours des deux derniers mois » tandis que les chercheurs finlandais ont préféré le seuil plus conservateur de « deux ou trois fois par mois ». Ces choix méthodologiques sont bien sûr dépendants des objectifs des auteurs qui éclairent eux aussi l'écart considérable entre les résultats relatifs aux hyperactifs. Pour Yang et Salmivalli, plus près de la tradition d'Olweus, il s'agissait surtout d'examiner le profil psychologique de ce « sous-groupe distinct » et pathologique pour mieux orienter l'intervention et prévenir leurs « inadaptations futures ». Pour les enquêteurs canadiens de la HBSC, l'essentiel était de faire voir l'étendue d'un problème de santé publique aux conséquences néfastes pour les jeunes.

Comme les autres figures de l'intimidation, l'hyperactif oscille entre la déviance et la banalité, entre l'Autre et le Même. Dans le premier cas, il est le profil le moins répandu, le plus « inadapté » et le plus « à risque ». En accord avec l'héritage théorique du problème, être à la fois *bully et bullied*

117. W. Craig, Y. Fisch-Harel, H. Fogel-Grinvald et collab. (2009). « A cross-national profile of bullying and victimization among adolescents in 40 countries », *International Journal of Public Health*, vol. 54, n° 2, 216-224.

118. Agence de la santé publique. (2011). *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

119. A. Yang et C. Salmivalli (2003). « Different forms of bullying and victimization: Bully-victims versus bullies and victims », *European Journal of Developmental Psychology*, vol. 10, n° 6, 723-738.

témoignerait d'une personnalité instable et d'un trouble comportemental. Dans le second cas, au contraire, la figure hybride représente la majorité des élèves impliqués d'une façon ou d'une autre dans les brimades. Avec une définition de l'intimidation aussi vaste que celle de la HBSC, il n'est pas surprenant qu'un même enfant déclare, par exemple, tantôt avoir été victime d'un commentaire raciste, tantôt avoir bousculé un camarade. Mais dans ce cas, comme discuté un peu plus haut, les chercheurs de la HBSC préfèrent additionner le profil « mixte » aux profils « purs » plutôt que de reconnaître que la réalité des interactions sociales est loin d'être aussi binaire que le suggère la construction de ces variables.

D'autres chercheurs remettent en cause cette dichotomisation artificielle, y compris parmi les quantitativistes, comme ceux de l'Institut de la statistique du Québec. *L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*, qui ne traite pas nommément de l'intimidation, mais des « violences à l'école et sur le chemin de l'école », montre que 53 % des élèves victimisés « au moins une fois durant l'année scolaire » ont aussi commis « au moins un comportement d'agressivité directe », contre 29 % pour ceux qui n'ont jamais été victimisés¹²⁰. En bout de piste, les auteurs concluent que :

les élèves victimes de violence à l'école ou de cyberintimidation sont proportionnellement plus nombreux que les autres à démontrer de l'agressivité directe ou indirecte, des conduites imprudentes ou rebelles et des conduites délinquantes. Il ne suffit plus de parler ou bien des victimes ou bien des agresseurs ; il faut sensibiliser les jeunes au fait que la violence est un phénomène plus complexe qu'on le ne croit au premier abord, et que ses deux aspects peuvent se côtoyer chez un même individu¹²¹.

En clair, la dualité entre intimidateur et intimidé recouvre très mal la complexité de la sociabilité juvénile. La figure hybride met en relief les incohérences du problème public. Elle permet de constater la « normalité », strictement statistique j'entends, des phénomènes désignés déviants. Toujours selon l'enquête de l'ISQ, 65 % des élèves du secondaire du Québec auraient adopté des « comportements d'agressivité indirecte »

120. Institut de la statistique du Québec (2012). *L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*. Québec : Les Publications du Québec.

121. *Ibid.*, 106.

et 72 % des jeunes qui se déclarent victimisés en font autant. Pourtant, pour les psychologues comportementalistes à l'origine du *bullying*, celui qui reçoit et commet la violence ne peut être qu'un Autre imprévisible, radicalement « désorganisé » et « inadapté ». Cas de figure encore plus rare que les types « purs », il serait tout à la fois le plus dangereux et le plus vulnérable. Mais les enquêtes quantitatives en viennent à trahir leurs propres préconceptions théoriques. Le problème public est victime de son succès puisque sa diffusion entraîne avec elle un élargissement de sa définition, une *extension qualitative* de ses figures discursives et une *inflation quantitative* des phénomènes ciblés. Comme les figures de l'intimidateur et du bouc émissaire, la figure de l'élève « victime et coupable » connaît un élargissement considérable et en vient à désigner quelque chose de complètement différent : non plus une personnalité pathologique « anxieuse et agressive », mais l'expérience ordinaire d'un monde social complexe. Chemin faisant, le cas de figure le plus improbable du modèle théorique s'avère par ailleurs le plus commun.

Conclusion

Une nouvelle économie de la souffrance et de la déviance

Un problème public prend place dans le cadre d'une économie morale donnée. La production dialogique de l'intimidation puise dans des normes et des sensibilités en tension pour nommer et renommer le monde social. Les problèmes publics comme celui-ci émergent des tensions de la normativité sociale pour la modifier en retour. En délégitimant les affrontements physiques et le harcèlement sous toutes leurs formes, la dénonciation du *bullying* et de l'intimidation concourt au processus plus large de « civilisation¹ » et de « pacification² » des mœurs et de l'enfance. La « découverte » de ces indisciplines s'est faite conjointement au développement de nouveaux mécanismes de contrôle, d'encadrement et de prévention de risques – eux aussi nouveaux – associés à la sociabilité juvénile. La déviance et les dispositifs qui l'enserrent se coconstruisent.

Aujourd'hui, l'intimidation est moins au cœur de l'actualité qu'au commencement de ce projet de recherche. Il ne s'agit pas pour autant d'une panique éphémère et volatile, puisque le thème s'est durablement installé dans la vie scolaire et dans la vie sociale en général. Actuellement,

-
1. N. Élias (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.
 2. L. Mucchielli (2011). *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres et des faits*. Paris : Fayard.

l'intimidation est elle-même accompagnée et concurrencée par d'autres thèmes, qui la prolongent et la raffinent, comme la cyberintimidation. Au moment d'écrire ces lignes, « six personnalités [publiques] se confient » au *Devoir* : elles se disent « fatiguées, blessées ou même apeurées par les messages haineux qui déferlent sur leurs réseaux sociaux³ ».

L'intimidation interindividuelle est aussi décrite en milieu de travail⁴, dans le monde du sport⁵, entre les membres de l'Assemblée nationale⁶, dans les résidences pour aînés comme dans tous les autres milieux de vie⁷. Contrairement à la thèse classique d'une « histoire naturelle⁸ » des problèmes publics (ou autres « modèles séquentiels » constructivistes⁹), la chronique des violences juvéniles québécoises est apparue moins linéaire que *cyclique*. Les problèmes ne s'éteignent pas au terme de leur institutionnalisation : ils sont reformulés à la lumière des nouvelles conditions sociosymboliques auxquelles ils ont contribué. Le taxage et l'intimidation sont tous deux apparus comme sous-thèmes de problèmes antérieurs avant d'être autonomisés par l'indignation de groupes leur donnant une existence propre. Les discours sur le social problématique sont non seulement cycliques, mais aussi *interactifs*, au sens où ils se pénètrent et s'influencent réciproquement. Il en fut de même pour d'autres cas,

-
3. A. Caillou (2021, 1^{er} mai). « Brûlés des réseaux sociaux : six personnalités se confient », *Le Devoir* (Montréal), <https://www.ledevoir.com/societe/599878/tous-polarises-brules-des-reseaux-sociaux> [consulté le 2 mai 2021].
 4. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail définit l'intimidation comme des « agissements ou des commentaires verbaux susceptibles de causer du tort psychologiquement à une personne ou de l'isoler en milieu de travail » qui peuvent parfois « prendre un aspect physique », <http://www.cchst.ca/oshanswers/psychosocial/bullying.html> [consulté le 7 avril 2018].
 5. Hockey Canada définit l'intimidation « comme l'usage combiné de l'agression et du pouvoir ». <https://www.hockeycanada.ca/fr-ca/hockey-programs/safety/cyberbullying/facts/hc-bullying-definition> [consulté le 10 décembre 2017].
 6. Voir par exemple, à propos de l'ancien ministre de la santé Gaétan Barrette, cet article qui le dépeint comme « un intimidateur intouchable » : Denise Bombardier (2017, 8 déc.) « Un intimidateur intouchable », *Journal de Montréal* (Montréal), <http://www.journaldemontreal.com/2017/12/08/un-intimidateur-intouchable> [consulté le 9 décembre 2017].
 7. Ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation : une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
 8. R.C. Fuller et R.R. Myers ([1941] 1995). « The natural history of a social problem », *American Sociological Review*, vol. 6, n° 3, 320-329.
 9. C. Critcher (2003). *Moral panics and the media*. Buckingham : Open University Press.

comme celui des « violences scolaires » et des « brimades » françaises, directement dérivées des « violences urbaines¹⁰ ». Ces délégitimations successives portent sur des formes de violence toujours plus affinées ; je n'avais nullement prévu, en commençant cette enquête, que l'actuelle préoccupation pour la violence morale sur les « réseaux sociaux » plongerait ses racines dans l'inquiétude relative aux vols qualifiés commis par de menaçantes gangs délinquantes.

Juanne N. Clarke a comparé les discours relatifs au *bullying* dans deux grands magazines anglophones : *Time* (États-Unis) et *Maclean's* (Canada)¹¹. Elle montre qu'aux États-Unis la rhétorique du *bullying* appartient au registre de la sécurité publique et de la dangerosité, en raison de son association constante aux vifs débats que suscitent là-bas la violence armée et la régulation des armes à feu. Mes analyses et celles de Clarke montrent clairement que les discours canadiens comme québécois se distinguent par leur distance avec le discours répressif et sécuritaire caractéristique des problèmes précédents. Par exemple, les chroniqueurs du *Time* défendent la nécessité de judiciariser les élèves les plus indisciplinés, tandis que cette dimension est absente du *Maclean's*. Au Québec, la judiciarisation a cessé d'être posée comme solution à la violence scolaire depuis le transfert du taxage à l'intimidation, au début des années 2000. J'ai qualifié ce basculement discursif et politique comme le passage de l'imaginaire de l'*adolescence dangereuse* à une grammaire de l'*enfance vulnérable*.

Au contraire du cas québécois, le magazine canadien *Maclean's* exprimerait du scepticisme et de l'ambivalence face au problème public, selon Clarke¹². Les journalistes et chroniqueurs contestent la définition du phénomène de même que son caractère anormal ; ils formuleraient ce que j'ai nommé plus haut des contre-discours¹³. Les dispositifs psychosociaux sont aussi critiqués, et certains intervenants suggèrent qu'ils pourraient envenimer la situation ou conduire à une société policière ou « orwellienne ». Clarke en tire la conclusion que les thèmes néolibéraux

10. P. Vienne (2009). *Violences à l'école : au bonheur des experts*. Paris : Syllepse.

11. J.N. Clarke (2018). « Bullying in newsmagazines in Canada and the US : growing up is a risky and dangerous business », *Journal of Children and Media*, vol. 12, n° 1, 66-80.

12. *Ibid.*

13. Voir la cinquième section du chapitre 5 : « Personne n'est contre la vertu (ou presque) ».

constitutifs du *bullying* comme la responsabilisation individuelle, la psychologisation des phénomènes sociaux et la criminalisation des petites délinquances trouvent peut-être un écho plus favorable aux États-Unis qu'au Canada.

J'ai, pour ma part, montré que les médias québécois n'affichaient pratiquement aucun scepticisme, qu'ils sont convaincus tant de la gravité que de l'ampleur du problème et que ces discours appartiennent bel à bien au registre de la responsabilisation et de la psychologisation de la vie sociale. Sue Winton et Stéphanie Tutters dressent un constat similaire du *bullying* en Ontario¹⁴. Les résultats de Clarke sont donc étonnants, mais relèvent peut-être d'une question méthodologique. Comme l'autrice n'a analysé qu'un magazine pour chaque pays, il est probable que le scepticisme observé soit attribuable à la ligne éditoriale du *Maclean's*. Les dizaines de journaux que j'ai analysés de mon côté sur trois décennies, comptant les grands titres comme *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Soleil*, confirment que l'intimidation n'est pas davantage prise « à la légère » ici qu'ailleurs. La chronique de la violence juvénile québécoise est même fortement homogène et consensuelle, à tel point qu'on a pu constater que personne, ou presque, n'est contre cette croisade vertueuse. Cela dit, il demeure que le *bullying* américain est un cas d'espèce particulier, étant plus marqué qu'ailleurs par la dimension de la dangerosité et une volonté punitive plus prononcée. La production d'un problème public est colorée par le contexte social, culturel et idéologique qu'est le sien. Je souhaite cependant faire l'argument, pour conclure cet ouvrage, que la violence juvénile est partout en tension entre vulnérabilité et dangerosité.

Au Québec, dans les cas des gangs et du taxage, j'ai montré que la catégorisation était, dans un premier temps, investie par le champ politique et ses organes répressifs. L'intérêt pour ces thèmes naît de l'adoption d'une ligne dure, dans le dernier quart du xx^e siècle, à l'égard de la criminalité et de la délinquance adolescentes¹⁵. Les gouvernements fédéral et provincial se montrent alors « dans l'air du temps », s'inspirant des

14. S. Winton et S. Tutters (2015). « Constructing bullying in Ontario, Canada: a critical policy analysis », *Educational studies*, vol. 41, n^{os} 1-2, 122-142.

15. M. Perreault et G. Bibeau (2003). *La gang: une chimère à apprivoiser: marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal: Boréal.

pratiques et des discours de la « culture du contrôle néoconservatrice¹⁶ » qui obtient un franc succès dans plusieurs pays occidentaux depuis l'influence de Ronald Reagan et Margaret Thatcher. En deçà de la *mass incarceration*¹⁷, qui a fait couler beaucoup d'encre en sciences sociales, se trament des phénomènes subtils comme la volonté d'éradiquer les menus « désordres », les *anti-social behaviors* et le « racket ». Au Québec, c'est la panique entourant les gangs puis le taxage qui conduit à transposer cette attitude policière à la vie scolaire et à légitimer des dispositifs de surveillance et de judiciarisation dans les corridors et la cour de l'école. Initialement, l'objectif n'est pas tant de résoudre un problème scolaire, mais un problème de *sécurité publique* où l'école n'apparaît qu'accessoirement, en tant qu'elle serait le lieu de recrutement, de rassemblement ou d'action des bandes délinquantes. Cette succession de problème public est à mettre en parallèle avec la notion de « sentiment de sécurité », qui est elle-même un prolongement de « l'obsession sécuritaire¹⁸ » de la fin du siècle dernier. Dans les sociétés riches où la sécurité effective a atteint un niveau jamais historiquement égalé, la peur de l'Autre s'exprime par l'énoncé d'un *sentiment* d'insécurité. Même sans être victimes des gangs ou des intimidateurs, la violence dérange les individus car sa seule possibilité est une atteinte au standard d'une certaine « qualité de vie » recherchée.

Au tournant du siècle, cette investigation répressive se double de l'affirmation d'une philosophie préventive. Les ministères de la Sécurité publique et de l'Éducation se disent désormais soucieux « d'éviter la judiciarisation à l'excès¹⁹ » des délinquants d'âge scolaire. Les projecteurs jetés sur l'école par les dispositifs sécuritaires autorisent la mise au jour d'autres indisciplines et souffrances jusque-là insoupçonnées. Cette fois-ci, l'identité des groupes d'entrepreneurs de morale change. Au début des années 2000, alors que le gouvernement maintient la grammaire des gangs de rue et du taxage, des psychologues et d'autres acteurs des milieux psychosociaux,

16. D. Garland (2001). *The culture of control. Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, University of Chicago Press.

17. *Ibid.*

18. L. Mucchielli (dir.) (2008). *La frénésie sécuritaire : retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. Paris, La Découverte.

19. Marie-Andrée Chouinard (2003, 23 janv.). « Ménard et Simard sont favorables à une présence accrue de la police à l'école », *La Presse* (Montréal), A2

scolaires et associatifs redirigent l'attention vers des violences morales ou symboliques, déjà consacrées ailleurs sous le vocable *bullying*. Le gouvernement du Québec est davantage « à la remorque » dans ce dossier : les plans d'action et la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* qu'il adopte dans les années 2010 se font en réaction à une indignation morale déjà bien installée.

Cette redéfinition de la violence est donc corollaire de l'affirmation du primat de la prévention sur la répression en matière de déviance juvénile. Il faut bien comprendre que la répression et le profilage de groupes marginalisés perdurent, et d'ailleurs la « lutte aux gangs de rue » est à ce jour encore active. La délinquance juvénile est toujours la cible du bras répressif de l'État, mais les données analysées montrent que celle-ci a perdu de sa visibilité et de sa force d'attraction dans les discours publics. Les gangs de rue existeraient toujours, mais elles ne créent plus autant de panique. Et lorsqu'il en est question, c'est davantage pour désigner des organisations criminelles adultes, et non des bandes de jeunes s'adonnant à l'art du graffiti ou du taxage.

En somme, les gangs de rue et le taxage correspondent assez bien aux critères traditionnels de la panique morale. En effet, ces objets sociomédiatiques a) prennent la forme d'une préoccupation collective importante, voire d'une anxiété; b) engendrent une hostilité envers des *folk devils*, individus construits comme figure de l'altérité représentant une menace à la société, ses normes, valeurs et intérêts; c) sont consensuels dans la mesure où l'ébullition discursive tend vers une condamnation unanime; d) sont disproportionnés puisque le phénomène et la menace qu'il représente sont exagérés; e) sont volatils, pouvant disparaître de l'espace public aussi soudainement qu'ils sont apparus²⁰. L'intimidation, elle, satisfait moins bien ces critères. Elle n'est pas qu'une simple panique morale irrationnelle et passagère, mais une métamorphose durable de la conception de ce que devraient être des relations sociales normales et souhaitables.

Les intimidateurs ne sont pas à proprement parler des *folk devils*, soit un groupe construit comme un péril pour l'ordre normatif. Ils représentent

20. D. Garland (2008). « On the concept of moral panic », *Crime media culture*, vol. 4, n° 1, 9-30.

moins une menace à la reproduction de l'ordre social que des cas individuels pathologisés, vus sous la loupe médicale des troubles du comportement et de la personnalité. La chronique de la violence que j'ai racontée est évocatrice d'un nouveau régime de la déviance. C'est la forme même que prend la mise en altérité qui s'est métamorphosée. Avec l'intimidation, l'altérité déviante ne s'arrête plus aux frontières de groupes problématiques nettement circonscrits, décrits comme des « sous-cultures » appartenant à l'imaginaire de la « marge », avec tous les stéréotypes folkloriques et discriminatoires que cela suppose. Le risque à contrôler et prévenir déborde les *populations problématiques et se diffuse dans toutes les consistances du social*.

La frontière entre le normal et l'anormal s'en trouve brouillée. Cela est particulièrement frappant lorsque l'on considère l'*extension qualitative et quantitative* qu'ont connue les figures discursives de l'intimidation²¹. Les « *typical bullies* » originels, ceux dont parlait Dan Olweus au début des années 1980, ne représentaient que les 7 % à 8 % d'enfants qui se caractériseraient par leur « structure de personnalité agressive et impulsive²² ». Trente ans plus tard, les grandes enquêtes internationales comme celle pilotée par l'Organisation mondiale de la santé considère que plus de 50 % des élèves sont « coupables » d'intimidation et 60 % victimes²³. Ces disparités s'expliquent essentiellement par des définitions de plus en plus larges, en particulier par rapport à la fréquence et à l'intensité au-dessus desquelles les comportements deviennent « pathologiques ». Pour l'économie morale contemporaine, le risque se distille dans toutes les épaisseurs de la vie sociale et l'altérité déviante transcende ses vieilles catégorisations. La tare de la violence n'est plus l'apanage des profils construits par la criminologie ou la psychiatrie. Elle loge potentiellement en chacun de nous et aucune relation sociale n'en est à l'abri. Plus qu'un contrôle de populations désignées, la lutte à la violence vise à l'identification et au redressement de traits de caractère pathologisés. La violence devient intime et quotidienne; la déviance, banale. Elles ont perdu de leur « exotisme social », de leur marginalité et de leur anormalité pour

21. Voir chapitre 6.

22. D. Olweus (1993). *Bullying at school: what we know and what we can do*. Oxford: Blackwell Publishing.

23. Agence de la santé publique (2011). *La santé des jeunes Canadiens: un accent sur la santé mentale. Intimidation*. Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada.

prendre les airs d'une épreuve²⁴ ordinaire; *une déviance dont l'expérience est plus la norme que l'exception.*

Cette économie d'une déviance « normale » est aussi une économie de la souffrance. L'intimidation rompt avec la manière dont ont été construites les violences juvéniles antérieures en cela que les discours aménagent une place cruciale à la fragilité des élèves. La déviance se banalise tandis que la souffrance – et plus encore la prise de parole sur la souffrance – se généralise. J'aimerais dire qu'elle se *démocratise*, mais ce serait oublier que les récits de la souffrance qui circulent dans l'espace social ne sont pas n'importe lesquels ni émis par n'importe qui. Pour faire l'expression publique de la souffrance, il faut être en position d'avoir accès à une tribune, y être jugé légitime et maîtriser la « grammaire sociale de la souffrance²⁵ » qui codifie l'expression du mal-être et du trauma. La reconnaissance du harcèlement est intimement liée à la reconnaissance du statut de victime²⁶, figure centrale du paradigme de l'intimidation. Fidèle au « langage émotionnel » décrit par Eva Illouz²⁷, la rhétorique de l'intimidation adopte une éthique compassionnelle, réceptive à la détresse et la souffrance qu'elle place au centre des trajectoires humaines. Cette attention portée à la souffrance sert de clé à l'interprétation biographique, en particulier pour éclairer d'ultérieures infortunes ou un passage à l'acte violent, qu'il soit retourné contre soi ou contre les autres.

Comme le proposent Fabrice Fernandez et Samuel Lézé²⁸, l'économie morale contemporaine se caractérise par une tension entre la dangerosité et la vulnérabilité. L'identification et le traitement des individus hors normes requièrent, de la part des institutions et des mécanismes destinés à leur prise en charge, un équilibre subtil entre ces deux pôles de problématisation. L'analyse des figures discursives de l'intimidation a bien illustré comment ces catégorisations opèrent. Bien que le champ

24. D. Martuccelli (2006). *Forgé par l'épreuve*. Paris : Armand Colin.

25. M. Otero et D. Namian (2011). « Grammaires sociales de la souffrance », *Les collectifs du CIRP*, vol. 2, 226-236.

26. D. Fassin et R. Retchman (2007). *L'empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*. Paris : Flammarion.

27. E. Illouz (2006). *Les sentiments du capitalisme*. Paris : Seuil.

28. F. Fernandez et S. Lézé (2011). « Finding the hearth of carceral treatment. Mental heart care in a French prison », *Social science and Medecine*, vol. 72, n°9, 1563-1569.

sémantique de l'intimidation soit celui d'une enfance vulnérable, le phénomène est tout de même dangereux et dérangent, en cela qu'il conduirait à de plus grands risques de troubles mentaux, « d'inadaptation », de suicide, de délinquance, voire de crime grave.

Il faut voir que cette dangerosité a elle aussi changé de forme par rapport aux constructions antérieures de l'Autre problématique. Il ne s'agit plus de la dangerosité des « gangs », des « banlieues », des « ghettos » ou des « cités », pas plus que de celle des « punks », « skinheads » et autres « taxeurs » flânant suspicieusement autour de l'école. La dangerosité dont il est question est une dangerosité pour l'individu. L'intimidation est certes un problème « de société », mais c'est le problème d'une *société d'individus*. Elle pose moins problème à « la société » – conçue comme réseau global de solidarités – qu'aux trajectoires individuelles. Ce qui est en jeu, c'est l'intégrité et l'estime de soi, le besoin de reconnaissance, le développement sain des plus jeunes ainsi que l'équilibre psychologique de ceux qui sont devenus adultes. Pour cette raison, l'intimidation est fréquemment typifiée par le suicide – forme limite de la violence retournée contre soi. Aux États-Unis, le terme *bullycide* a été inventé pour suggérer l'étroite relation entre le harcèlement et le suicide.

Mais il arrive quand même que l'intimidation s'exprime comme *dangerosité sociale*, tout particulièrement dans le contexte des *school shootings* américains ou d'autres tueries de masse, comme ici au Centre culturel islamique de Québec en 2017. Même dans ces circonstances, le harcèlement vécu est présumé porteur de danger dans la mesure où il s'est incorporé dans un individu particulier, qu'il a eu des conséquences négatives sur sa personnalité et nourri un rapport anormal à la violence et la haine. Ce cas de figure est celui d'une *vulnérabilité* qui s'exacerberait au point de franchir la ligne de la dangerosité en retournant la violence reçue contre les autres. J'ai eu l'occasion de souligner, à maintes reprises, le caractère dépolitisant de ces interprétations. Les problématisations comme celle du *bullying* transforment la violence en phénomène *apolitique* : elle serait toujours le produit, en dernière analyse, d'une personnalité déséquilibrée. Un tel *a priori* théorique revient à refuser toute intelligibilité à la conflictualité sociale, telle qu'elle se manifeste dans les rapports sociaux ordinaires.

Dans son *Histoire de la folie à l'âge classique*²⁹, Michel Foucault a montré que l'association entre le fou et le criminel était une idée relativement neuve, remontant à l'avènement de la psychiatrie au début du XIX^e siècle. Cette association paraît pourtant toute naturelle, chaque crime extraordinaire ou démesuré posant inévitablement la question du dérangement mental de son auteur. Ce qui me semble avoir changé au XXI^e siècle, c'est qu'on ne se contente plus de dire « pour commettre un tel geste, il doit bien falloir être fou », mais qu'on ajoute « ou bien avoir *beaucoup souffert* ». Le langage psychologique se transforme et trouve d'autres façons de coloniser notre rapport au monde. Le geste apparemment insensé n'est plus la propriété exclusive du fou. Toutes sortes de traumatismes, comme l'exclusion ou le harcèlement, pourraient s'avérer suffisants pour fragiliser la personnalité des individus et infléchir leur destin. C'est de cette façon qu'il faut comprendre le risque posé par l'intimidation. Il me semble y avoir là une donnée fondamentale de l'économie contemporaine de la déviance et de la souffrance. C'est pour les raisons comme celle-ci que l'idée de l'intimidation *marche*, qu'elle est utile aux institutions et aux individus qui la mobilisent – que ce soit pour le *polissage*³⁰ des milieux de vie ou pour donner un sens aux trajectoires individuelles.

29. M. Foucault (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris: Gallimard.

30. Voir le chapitre 4, section 3.



Titres parus :

- De Kerckhove, Derrick, *Les nerfs de la culture. Être humain à l'heure des machines à penser*, PUL, 1998.
- Assogba, Yao, *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique*, PUL et L'Harmattan, 1999.
- Spurk Jan, Raynald Bourque, Pierre Cours-Salies, Geneviève Dahan-Seeltzer, Antonella De Vincenti, Nelly Mauchamp et Daniel Mercure (dir.) *L'entreprise écartelée*, PUL, 2000.
- Dagenais, Daniel, *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, PUL, 2000.
- Fortin, Robin, *Comprendre la complexité. Introduction à la méthode d'Edgar Morin*, PUL et L'Harmattan, 2000.
- Mercure, Daniel (dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, PUL et De Boeck, 2001.
- Spurk, Jan, *Critique de la raison sociale. L'École de Francfort et sa théorie de la société*, PUL et Sylepse, PUL, 2001.
- LACOMBE, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, PUL, 2002.
- Freitag, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, PUL, 2002.
- Duménil, Gérard et Dominique Lévy (dir.), *Crises et renouveau du capitalisme*, PUL, 2002.
- Vultur, Mircea, *Collectivisme et transition démocratique. Les campagnes roumaines à l'épreuve du marché*, PUL, 2002.
- Dagenais, Daniel (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, PUL, 2003.
- Martin, Thibault, *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, PUL et Unesco, 2003.
- Soulet, Marc-Henry et Vivianne Châtel (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité sociale*, PUL, 2003.

- Otero, Marcelo, *Les règles de l'individualité contemporaine*. Santé mentale et société, PUL, 2003.
- Mercure, Daniel, Jan Spurk (dir.), *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, PUL, 2003.
- Saint-Arnaud, Pierre, *L'invention de la sociologie noire aux États-Unis d'Amérique. Essai en sociologie de la connaissance scientifique*, PUL, 2003.
- Duhaime, Gérard, *La vie à crédit. Consommation et crise*, PUL, 2003.
- Teeple, Gary, *La globalisation du monde et le déclin du réformisme social*, PUL, 2003.
- Guay, Louis (dir.), *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, PUL, 2004.
- Angers, Stéphanie, Gérard Fabre, *Échanges intellectuels entre la France et le Québec (1930-2000). Les réseaux de la revue Esprit avec La Relève, Cité libre, Parti pris et Possibles*, PUL, 2005.
- Mercure, Daniel (dir.), *L'analyse du social. Les modes d'explication*, PUL, 2005.
- Freitag, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, PUL, 2005.
- Helliwell, John F., *Mondialisation et bien-être*, PUL, 2005.
- Fortin, Andrée, *Passage de la modernité. Les intellectuels québécois et leurs revues, 1778-2004 (2^e édition)*, PUL, 2006.
- Fortin, Robin, *Comprendre la complexité. Introduction à la Méthode d'Edgar Morin (2^e édition)*, PUL, 2006.
- Cotesta, Vittorio, *Images du monde et société globale. Grandes interprétations et débats actuels*, PUL, 2006.
- Lapointe, Paul-André, Guy Bellemare (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, PUL, 2006.
- Dagenais, Daniel, *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, PUL, 2006.
- Azzaria, Leila (dir.), *Carol Levasseur. Incertitude, pouvoir et résistances : les enjeux du politique dans la modernité*, PUL, 2006.
- Talin, Kristoff, *Valeurs religieuses et univers politiques. Amérique du Nord et Europe*, PUL, 2006.
- Negura, Lilian, *Le travail après le communisme. L'émergence d'une nouvelle représentation sociale dans l'espace postsoviétique*, PUL, 2007.
- Bernstein, Basil, *Pédagogie, contrôle symbolique et identité. Théorie, recherche, critique*, PUL, 2007.
- Hirschhorn, Monique (dir.), *L'individu social. Autres réalités, autre sociologie?*, PUL, 2007.
- Vaillancourt, Jean-Guy, Corinne Gendron (dir.), *Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité*, PUL, 2007.

- Lalive d'Épinay, Christian, Dario Spini (dir.), *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans*, PUL, 2007.
- Lamoureux, Diane (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats*, PUL, 2008.
- Roberge, Jonathan, *Paul Ricoeur, la culture et les sciences humaines*, PUL, 2008.
- Hamel, Pierre, *Ville et débat public. Agir en démocratie*, PUL, 2008.
- D'Amato, Marina, *Téléfantaisie. La mondialisation de l'imaginaire*, PUL, 2009.
- Bajoit, Guy, *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, PUL, 2009.
- Chandler, Michael, Christopher E. Lalonde, Bryan W. Sokol et Darcy Hallett, *Le suicide chez les jeunes Autochtones et l'effondrement de la continuité personnelle et culturelle*, PUL, 2010.
- Petitot André (dir.), *Être en société. Le lien social à l'épreuve des cultures*, PUL, 2010.
- Mercure, Daniel, Mircea Vultur, avec la collaboration de Marie-Pierre Bourdages-Sylvain, Charles Fleury et Lilian Negura, *La signification du travail. Nouveau modèle productif et ethos du travail au Québec*, PUL, 2010.
- Côté, Jean-François et Alain Deneault (dir.), *Georg Simmel et les sciences de la culture*, PUL, 2010.
- Vultur, Mircea et Daniel Mercure (dir.), *Perspectives internationales sur le travail des jeunes*, PUL, 2011.
- Hudon, Raymond et Christian Poirier, *La politique, jeux et enjeux. Action en société, action publique, et pratiques démocratiques*, PUL, 2011.
- Hudon, Raymond et Bernard Fournier (dir.), *Engagements politiques et citoyens de jeunes. Bilan et expérience au Canada et en Europe*, 2012.
- Saint-Arnaud, Pierre, *In the Land of the Free. Le paradoxe racial à travers le roman social africain- américain*, 2012.
- Saillant, Francine et Karoline Truchon (dir.), *Droits et cultures en mouvements*, 2013.
- Gagnon, Éric, Andrée Fortin, Amélie-Elsa Ferland-Raymond et Annick Mercier, *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, 2013.
- Turmel, André, *Une sociologie historique de l'enfance*, 2013.
- Falardeau, Jean-Charles, *Sociologie du Québec en mutation*, Choix de textes et introduction par Simon Langlois et Robert Leroux, 2013.
- Kirouac, Laurie, *L'individu face au travail-sans-fin. Sociologie de l'épuisement professionnel*, 2014.
- Côté, Jean-François, Anouk Bélanger (dir.), *Raymond Williams et les sciences de la culture*, 2015.
- Tondreau, Jacques, *L'école en milieu défavorisé*, 2016.
- Turner, Bryan S., Alex Dumas, *L'antivieillesse. Vieillir à l'ère des nouvelles biotechnologies*, 2016.

- Rudolf, Florence (dir.), *Les villes à la croisés des strategies globales et locales des enjeux climatiques*, 2016.
- Doucet, Marie-Chantal, (dir.), Simon Viviers, (dir.), *Métiers de la relation. Nouvelles logiques et nouvelles épreuves du travail*, 2016.
- Saint-Arnaud, Pierre, *Le roman sociologique américain*, 2017.
- Mercure, Daniel, (dir.), Marie-Pierre Bourdages-Sylvain, (dir.), *Travail et subjectivité. Perspectives critiques*, 2017.
- Joly, Danièle, Khursheed Wadia, *La participation civique et politique des femmes de culture musulmane en Europe*, 2017.
- Bodin, Dominique, Luc Robène, *Sport et violence. Repenser Norbert Elias*, 2018.
- Soulet, Marc-henry, (dir.), *Sociétés en mouvement, sociologie en changement*, 2018.
- Guay, Louis, (dir.), Pierre Hamel, (dir.), *Les aléas du débat public. Action collective, expertise et démocratie*, 2018.
- Mercure, Daniel, (dir.), Mircea Vultur, (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail*, 2018.
- Scetti, Fabio, *La communauté portugaise de Montréal. Langue et identité*, 2019.
- Mercure, Daniel, (dir.), Jan Spurk, (dir.), *Les théories du travail. Les classiques*, 2019.
- Schmidt am Busch, Hans-Christoph, *Qu'attendons-nous du travail? Honneth, Hegel et les fondements de la critique du néolibéralisme*, 2019.
- Mercure, Daniel (dir.), *Les transformations contemporaines du rapport au travail*, 2020.
- Bernier, Jean (dir.), *L'intelligence artificielle et les mondes du travail. Perspectives socio-juridiques et enjeux éthiques*, 2021.
- Mercure, Daniel (dir.), Marie-Pierre Bourdages-Sylvain (dir.), *Société et subjectivité. Transformations contemporaines*, 2021.
- Stroude, Aurianne, *Vivre plus simplement. Analyse sociologique de la distanciation normative*, 2021.
- Lacombe, Sylvie (dir.), *Les bonnes raisons sociologiques. Autour de l'œuvre de Simon Langlois*, 2021.
- Côté, Jean-François, *La sociologie culturelle de Jeffrey C. Alexander*, 2021.
- Guay, Louis, *Les enjeux sociaux de l'environnement. Des problèmes aux actions*, 2021.

La querelle, la bataille, l'ostracisation et les autres formes de violence à l'école sont vraisemblablement aussi vieilles que l'école elle-même. Il a pourtant fallu attendre la fin du xx^e siècle avant d'assister à la naissance de l'intimidation. Aussitôt « découverte » et définie déviante, la violence scolaire fait l'objet d'une importante indignation morale. Que signifie cette soudaine reconnaissance du harcèlement entre jeunes? Pourquoi et comment un phénomène ancien en vient-il à faire l'objet d'une sensibilité nouvelle? Que peut-il nous apprendre de la normativité sociale contemporaine?

Cet ouvrage invite à une incursion dans l'univers normatif de l'enfance par l'étude généalogique de cette croisade morale. La vaste enquête documentaire retrace la succession des problèmes juvéniles « de l'heure » au Québec : les dangereuses gangs de rue nées dans les années 1980, suivies de l'inquiétant taxage lui-même redéfini dans les termes d'une intimidation interindividuelle généralisée. Cette chronique sociologique de la violence interroge les métamorphoses récentes de notre rapport à la déviance et à la souffrance. L'histoire racontée est celle d'un problème qui naît dans le langage d'une *adolescence dangereuse* pour être retraduit dans la grammaire d'une *enfance vulnérable*.



DAVID GAUDREULT est chercheur doctorant au Département de sociologie de l'Université Laval et membre de l'Observatoire des profilages (ODP). Il est récipiendaire du prix Georges-Henri-Lévesque (2018) décerné par l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF). Ses recherches portent sur les problèmes sociaux et les dispositifs de définition et de gestion de la déviance.



Collection

Sociologie contemporaine
Dirigée par Daniel Mercure

Illustration de couverture :
Gravure sur bois d'Edvard Munch, *Angst* (1896)



Sociologie

ISBN 978-2-7637-5643-1



Presses de l'Université Laval
pulaval.com